



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Thursday, December 3, 2009
Friday, December 4, 2009

Issue No. 18

First and second meetings on:

Bill C-51, An Act to implement certain provisions
of the budget tabled in Parliament
on January 27, 2009 and to implement other measures

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le jeudi 3 décembre 2009
Le vendredi 4 décembre 2009

Fascicule n° 18

Première et deuxième réunions concernant :

Le projet de loi C-51, Loi portant exécution de certaines
dispositions du budget déposé au Parlement
le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Carignan	Fairbairn, P.C.
Chaput	Finley
* Cowan	Lang
(or Tardif)	* LeBreton, P.C.
De Bané, P.C.	(or Comeau)
Di Nino	Peterson
Eggleton, P.C.	Ringuette

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Neufeld (*December 3, 2009*).

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., replaced the Honourable Senator Callbeck (*December 3, 2009*).

The Honourable Senator Carignan replaced the Honourable Senator Rivard (*December 3, 2009*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Mitchell (*December 3, 2009*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Dawson (*December 3, 2009*).

The Honourable Senator De Bané, P.C., replaced the Honourable Senator Merchant (*December 3, 2009*).

The Honourable Senator Callbeck replaced the Honourable Senator Mahovlich (*December 3, 2009*).

The Honourable Senator Mahovlich replaced the Honourable Senator Callbeck (*December 3, 2009*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Dickson (*December 2, 2009*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Carignan (*December 2, 2009*).

The Honourable Senator Merchant replaced the Honourable Senator De Bané, P.C. (*December 2, 2009*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Chaput (*December 2, 2009*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Finley (*December 2, 2009*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Lang (*December 2, 2009*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Neufeld (*December 2, 2009*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Dickson (*December 2, 2009*).

Published by the Senate of Canada

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Carignan	Fairbairn, C.P.
Chaput	Finley
* Cowan	Lang
(ou Tardif)	* LeBreton, C.P.
De Bané, C.P.	(ou Comeau)
Di Nino	Peterson
Eggleton, C.P.	Ringuette

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 3 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 3 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Carignan a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 3 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 3 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 3 décembre 2009*).

L'honorable sénateur De Bané, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Merchant (*le 3 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Callbeck a remplacé l'honorable sénateur Mahovlich (*le 3 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Mahovlich a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 3 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 2 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Carignan (*le 2 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Merchant a remplacé l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 2 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 2 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 2 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 2 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 2 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 2 décembre 2009*).

Publié par le Sénat du Canada

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, December 2, 2009:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gerstein, seconded by the Honourable Senator Eaton, for the second reading of Bill C-51, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and to implement other measures.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 2 décembre 2009 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Gerstein, appuyée par l'honorable sénateur Eaton, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-51, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, December 3, 2009
(42)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 10:47 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dawson, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Finley, Gerstein, Mahovlich, Merchant, Mitchell, Rivard and Ringuette (11).

In attendance: Jean-François Nadeau and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 2, 2009, the committee began its examination of Bill C-51, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and to implement other measures.

WITNESSES:*Department of Finance Canada:*

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Tim Wach, Director, Legislative Development, Tax Policy Branch;

Miodrag Jovanovic, Senior Chief, Savings and Investment Section;

Ian Wright, Chief, Financial Sector Policy Branch;

Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International Trade Policy Division, International Trade and Finance;

Philippe Hall, Senior Economist, International Trade and Finance;

Trevor Lessard, International Economist, International Trade and Finance;

Andrew Staples, Chief, CHST and Policy Development;

Chris Forbes, Director General, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Bill Matthews, Assistant Comptroller General, Office of the Comptroller General;

Marcel Lalonde, Director, Office of the Comptroller General;

Joan Arnold, Senior Director, Legislation, Authorities and Litigation Management.

Industry Canada:

Shane Williamson, Executive Director, Knowledge Infrastructure Program;

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 3 décembre 2009
(42)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 10 h 47, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dawson, Day, Di Dino, Eggleton, C.P., Finley, Gerstein, Mahovlich, Merchant, Mitchell, Rivard et Ringuette (11).

Également présents : Jean-François Nadeau et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 2 décembre 2009, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-51, Loi visant à mettre en application certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et d'autres mesures.

TÉMOINS :*Ministère des Finances Canada :*

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Tim Wach, directeur de l'élaboration de la loi, Direction de la politique de l'impôt;

Miodrag Jovanovic, chef principal, Secteur de l'épargne et de l'investissement;

Ian Wright, chef, Direction de la politique du secteur financier;

Patrick Halley, chef, Accès aux marchés de politiques tarifaires, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux;

Philippe Hall, économiste principal, Finances et échanges internationaux;

Trevor Lessard, économiste international, Finances et échanges internationaux;

Andrew Staples, chef, TCSPS et élaboration des politiques;

Chris Forbes, directeur général, Direction des relations fédérales-provinciales et des politiques sociales.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Bill Matthews, contrôleur général adjoint, Bureau du contrôleur général;

Marcel Lalonde, directeur, Bureau du contrôleur général;

Joan Arnold, directrice principale, Législation, pouvoirs et gestion des litiges.

Industrie Canada :

Shane Williamson, directeur exécutif, Programme d'infrastructure du savoir;

Roger Charland, Executive Director, Corporate and Insolvency Law Policy and Internal Trade;

Matthew Dooley, A/Senior Project Leader, Corporate and Insolvency Law Policy and Internal Trade.

Human Resources and Skills Development Canada:

Heather Bordeleau, Director, Canada Pension Plan Policy;

Nancy Lawand, Director General, Canada Pension Plan Disability;

Mary Pichette, Senior Director, Canada Pension Plan Directorate.

Canada Revenue Agency:

Denyse Bertrand, Policy Analyst;

Danielle Héroux, Manager.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Michel Montambeault, Director, Canada Pension Plan/Old Age Security;

Sari Harrel, Actuarial Officer.

The chair made a statement.

Mr. Lalonde and Mr. Wach each made a statement and, with Mr. Jovanovic, answered questions.

At 12 p.m., the committee suspended.

At 12:08 p.m., the committee resumed.

Mr. Forbes, Mr. Hall and Mr. Wright each made a presentation and, with Mr. Lessard, answered questions.

At 12:35 p.m., the committee suspended.

At 12:36 p.m., the committee resumed.

Messrs. Williamson, Forbes, Wright, Montambeault and Halley answered questions.

At 1:24 p.m., the committee suspended.

At 1:28 p.m., the committee resumed.

Ms. Arnold, Mr. Matthews, Mr. Lalande, Mr. Charland and Mr. Dooley answered questions.

At 2:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Roger Charland, directeur exécutif, Politique du droit corporatif, de l'insolvabilité et du commerce intérieur;

Matthew Dooley, chef de projet principal intérimaire, Politique du droit corporatif, de l'insolvabilité et du commerce intérieur.

Ressources humaines et développement des compétences Canada :

Heather Bordeleau, directrice, Politique du Régime de pensions du Canada;

Nancy Lawand, directrice générale, Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;

Mary Pichette, directrice principale, Direction des prestations d'invalidité.

Agence du revenu du Canada :

Denyse Bertrand, analyste des politiques;

Danielle Héroux, gestionnaire.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

Michel Montambeault, directeur, Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse;

Sari Harrel, actuaire adjointe.

Le président fait une déclaration.

MM. Lalonde et Wach font chacun une déclaration puis, aidés de M. Jovanovic, répondent aux questions.

À midi, la séance est interrompue.

À 12 h 8, la séance reprend.

MM. Forbes, Hall et Wright font chacun un exposé puis, aidés de M. Lessard, répondent aux questions.

À 12 h 35, la séance est interrompue.

À 12 36, la séance reprend.

MM. Williamson, Forbes, Wright, Montambeault et Halley répondent aux questions.

À 13 h 24, la séance est interrompue.

À 13 h 28, la séance reprend.

Mme Arnold, MM. Matthews, Lalande, Charland et Dooley répondent aux questions.

À 14 h 2, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Friday, December 4, 2009
(43)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:33 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Day, Di Nino, Fairbairn, P.C., Finley, Gerstein, Lang, Peterson and Ringuette (8).

In attendance: Jean-François Nadeau and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 2, 2009, the committee continued its examination of Bill C-51, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and to implement other measures.

WITNESSES:

Canadian Home Builders' Association:

Gary Friend, President;

John Kenward, Chief Operating Officer.

CBC/Radio-Canada:

Hubert T. Lacroix, President and CEO (by video conference).

C.D. Howe Institute:

Finn Poschmann, Vice President, Research.

Towers Perrin:

James Pierlot, Senior Consultant.

The chair made a statement.

Mr. Friend made a statement and, together with Mr. Kenward, answered questions.

At 10:13 a.m., the committee suspended.

At 10:15 a.m., the committee resumed.

Mr. Lacroix made a statement and answered questions.

At 11:13 a.m., the committee suspended.

At 11:16 a.m., the committee resumed.

Mr. Poschmann and Mr. Pierlot each made a statement and, together, answered questions.

At 11:58 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le vendredi 4 décembre 2009
(43)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 33, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Day, Di Nino, Fairbairn, C.P., Finley, Gerstein, Lang, Peterson et Ringuette (8).

Également présents : Jean-François Nadeau et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 2 décembre 2009, le comité poursuit son examen du projet de loi C-51, Loi visant à appliquer certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et d'autres mesures.

TÉMOINS :

Association canadienne des constructeurs d'habitation :

Gary Friend, président;

John Kenward, administrateur en chef des opérations.

CBC/Radio-Canada :

Hubert T. Lacroix, président et DGE (par vidéoconférence).

Institut C.D. Howe :

Finn Poschmann, vice-président de la recherche.

Towers Perrin :

James Pierlot, conseiller en chef.

Le président fait une déclaration.

M. Friend fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Kenward, répond aux questions.

À 10 h 13, la séance est interrompue.

À 10 h 15, la séance reprend.

M. Lacroix fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 13, la séance est interrompue.

À 11 h 16, la séance reprend.

MM. Poschmann et Pierlot font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 58, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 3, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-51, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and to implement other measures, met this day at 10:47 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order.

Honourable senators, on January 27, 2009, the Government of Canada brought forward its budget. This was immediately followed by the introduction of Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009, which this committee considered in March and continued to examine, following the bill's adoption. It was a post-bill study, because it was important to have that bill passed expeditiously before we had fully studied it. We tabled a substantial report with recommendations on June 11, 2009.

With the passage of Bill C-10, much of the government's program was implemented. However, some aspects required further legislative action. A second budget implementation act, Bill C-51, was introduced in the House of Commons on September 30 of this year, and was ultimately referred to this committee yesterday.

This morning, we welcome a number of government officials who will be helping us understand the provisions of the bill. We propose to deal with the different clauses and parts of the bill and we have different witnesses who will help us understand the policy behind them. When we go through clause-by-clause consideration, we will be looking at the individual clauses of the bill. We want to understand what is in the bill.

Without any further ado, I will direct you to Bill C-51 and to Part 1, entitled Amendments Related to the Income Tax Act. My recollection is that this will deal with home renovation, first-time home buyers and working income tax benefits.

[*Translation*]

We will start with Mr. Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada; Mr. Tim Wach, also from the Tax Policy Branch; and Mr. Jovanovic, Senior Chief, Savings and Investment Section. Mr. Lalonde, the floor is yours.

[*English*]

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: I have the great pleasure to be here today to speak on Bill C-51. A large part of that

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-51, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit ce jour à 10 h 47 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Honorables sénateurs, le 27 janvier 2009, le gouvernement du Canada déposait son budget. Immédiatement après, il déposait le projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget de 2009, dont le comité a entrepris l'examen en mars et qu'il continue d'examiner suite à son adoption. Le comité étudie le projet de loi après son adoption parce qu'il était important qu'il fut adopté rapidement, avant même que le comité en ait terminé l'examen. Le 11 juin 2009, nous avons déposé un rapport substantiel, comportant des recommandations.

Avec l'adoption du projet de loi C-10, la majeure partie du programme du gouvernement a été mise en œuvre mais certains aspects exigeaient d'autres mesures législatives. C'est pour cette raison qu'un deuxième projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-51, a été déposé à la Chambre des communes le 30 décembre de cette année puis a été renvoyé hier devant notre comité.

Nous accueillons ce matin des fonctionnaires qui vont nous aider à comprendre les dispositions du projet de loi. Nous allons examiner les différentes parties du projet de loi en faisant appel à des fonctionnaires différents selon les parties. Ensuite, nous procéderons à l'étude du projet de loi article par article. Il importe que nous comprenions bien ce que contient le projet de loi.

Sans autre forme de procès, j'attire votre attention sur la Partie 1 du projet de loi C-51, intitulée Modifications relatives à l'impôt sur le revenu. Si je me souviens bien, cette partie concerne la rénovation domiciliaire, l'achat d'une première habitation et la prestation fiscale pour le revenu de travail.

[*Français*]

Nous débutons avec M. Gérard Lalonde, directeur de la Division de la législation de l'impôt à la Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances Canada, qui est accompagné de M. Tim Wach, également de la Direction de la politique de l'impôt ainsi que de M. Jovanovic, chef principal du secteur de l'épargne et de l'investissement. Monsieur Lalonde, vous avez la parole.

[*Traduction*]

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Je suis très heureux de comparaître devant le comité

pleasure is because, unlike previous occasions where I was responsible to do most of the talking on the contents of the bill, today I am joined by Tim Wach, who has joined us from Gowling Lafleur Henderson, a prominent Canadian law firm. He is with the Department of Finance Canada for a 20-month period on an executive interchange.

Tim Wach's title is Director, Legislative Development, Department of Finance Canada. It goes on much longer than that, but for the purposes of this committee meeting, I think that should be enough. This will be the first bill in whose development Mr. Wach has had the opportunity to participate. I look forward to having him take some of the weight off my shoulders in the future, for this and subsequent bills.

With that, I would like to introduce Mr. Wach and also Mr. Jovanovic, Senior Chief, Savings and Investment Section, in our Personal Income Tax Division. I turn the floor over to Mr. Wach.

The Chair: Mr. Wach, congratulations on your appointment. We look forward to working with you on other bills as well. This particular committee deals with the machinery of government: legislation, estimates and budget implementation.

Tim Wach, Director, Legislative Development, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you very much. It is a pleasure to be here. My first couple of months with the department has been an interesting and exciting time. As I refer to it, it is my second "tour of duty," because I actually worked for Mr. Lalonde 20-plus years ago when I was a wee lad, fresh out of the bar exams.

I am not sure exactly how you would like to go through matters. As was pointed out, Part 1 of Bill C-51 deals with the Income Tax Act in terms of legislative changes as well as the related changes to the Income Tax Regulations. They deal with the three principal outstanding measures from last year's budget: The Home Renovation Tax Credit, the Working Income Tax Benefit and the First-Time Home Buyers' Credit.

There are several different clauses in the bill that deal with the implementation of the HRTC and the First-Time Home Buyers' Tax Credit, and with the changes to the Working Income Tax Benefit. Many of the changes are consequential changes. As with any change to the Income Tax Act, you make a change in one place and it ripples through the act and there are other items that have to be amended. For example, there are a number of clauses that deal with ordering of the claiming of credits and different credits by a taxpayer. Many of the clauses are consequential.

There are a number of new definitions introduced into the act. Those are found in clause 4, which is probably the clause of principal interest with the most substantive content to it. It includes the various definitions relevant for the Home Renovation Tax Credit as well as the specific provisions that provide for the claiming of that credit and the First-Time Home Buyers' Tax Credit.

au sujet du projet de loi C-51. J'en suis d'autant plus heureux qu'à la différence de mes comparutions précédentes, où j'avais donné la majeure partie des explications demandées par les sénateurs, je suis accompagné aujourd'hui de Tim Wach, de Gowling Lafleur Henderson, un cabinet juridique très réputé, qui vient de se joindre au ministère des Finances pour une période de 20 mois dans le cadre d'un programme d'échange de cadres supérieurs.

Tim Wach occupe le poste de directeur de l'élaboration des lois au ministère des Finances du Canada. Son titre officiel est beaucoup plus long mais je crois que la version raccourcie que je viens de vous donner sera suffisante. Ce projet de loi est le premier à l'élaboration duquel M. Wach a eu l'occasion de participer. C'est avec grand plaisir que je vais le laisser assumer une partie du fardeau qui m'incombe d'habitude, non seulement pour ce projet de loi mais aussi pour bien d'autres qui le suivront.

Je vous présente aussi M. Jovanovic, chef principal du Secteur de l'épargne et de l'investissement de notre Division de l'impôt des particuliers, et je cède maintenant la parole à M. Wach.

Le président : Monsieur Wach, nous vous félicitons de votre nomination. Nous serons heureux de collaborer avec vous pour l'étude de ce projet de loi et des suivants. Notre comité s'intéresse avant tout à la mécanique gouvernementale, c'est-à-dire à la législation, aux prévisions budgétaires et à l'exécution des budgets.

Tim Wach, directeur de l'élaboration de la loi, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Merci beaucoup. C'est un plaisir pour moi d'être ici. Mes deux premiers mois au ministère ont déjà été très intéressants. Je dis souvent qu'il s'agit en fait de ma deuxième affectation car j'ai déjà travaillé sous les ordres de M. Lalonde, il y a plus de 20 ans, lorsque j'étais un gamin venant juste de terminer ses examens du Barreau.

Je ne sais pas exactement quelle procédure vous souhaitez adopter, monsieur le président. Comme vous l'avez dit, la partie 1 du projet de loi C-51 contient des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement. Il s'agit essentiellement des trois principales mesures pendantes du budget de l'an dernier : le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, la Prestation fiscale pour le revenu de travail, et le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.

Il y a dans le projet de loi différents articles concernant la mise en œuvre du CIRD, du Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, et des modifications à la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Bon nombre de ces modifications sont corrélatives. Comme toujours, lorsqu'on modifie telle ou telle disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu, cela a des répercussions sur d'autres dispositions qui doivent aussi être modifiées. Par exemple, plusieurs articles portent sur la manière dont un contribuable peut réclamer différents crédits. Bon nombre des articles sont donc corrélatifs.

On trouve également plusieurs nouvelles définitions dans la loi. Elles sont réunies à l'article 4, qui est probablement le plus important dans ce contexte. Il s'agit de définitions concernant le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire et le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.

That is the overview. I do not know if you would like me to take you through each particular provision or simply respond to questions.

The Chair: Why do you not try to give something half way between? We do not need you read each of the clauses, but honourable senators will be asked to look at items such as I see on in clause 4(3) on page 5, where we have “ $A \times (B - \$1,000)$ ” and that kind of thing.

We need some reassurance from you that this is achieving the policy statement that we saw in the budget. Our role is to review the implementation in legislation of the policy statement that has been made. We need some reassurance that is achieving that, no more and no less.

Mr. Wach: I can take you through the salient, most important principles.

The Chair: As I see, Part 1 goes from clause 2 to clause 17 on page 17, and that is the part that we are dealing with at this time; is that correct?

Mr. Wach: That is correct. As I said, clause 4 is the most important one because it outlines the principal criteria, for example, for qualifying for the Home Renovation Tax Credit. It has the various definitions, including that of an “eligible dwelling.”

Perhaps, before we get into the minutiae, I should start with the bigger picture, which is subclause 4(3), which is found on page 5 of the bill.

As you pointed out, that is “ $A \times (B - \$1,000)$.” That provides for the basic credit, which is 15 per cent of the amount that a taxpayer incurs in respect of eligible expenditures. That is what variable A is; that will be your 15 per cent for determining the amount of the credit. The “ $(B - \$1,000)$ ” outlines the second part of the computation of the credit, B being the amount that the taxpayer spends on eligible expenditures, up to a maximum of \$10,000. That is, B is the lesser of \$10,000 and the total of all qualifying expenditures. You take that and subtract \$1,000, because the credit is available only for expenditures in excess of \$1,000. You multiply the difference by A, which is 15 per cent to reach the amount of the credit. This would be up to \$1,350, which is the maximum available to a taxpayer who has expended the maximum amount.

I will back up a bit and explain why we use 15 per cent. That reflects the tax rate applicable at the federal level on the lowest marginal tax rate — the lowest bracket — applicable to an individual. Every individual who incurs qualifying expenditures, whether in the lowest bracket or the highest bracket, gets the same benefit from having incurred that expenditure.

This has been crafted as a credit so that everyone, whether lower income or higher income, or lower marginal tax bracket or higher marginal tax bracket, all get the same benefit from having incurred the same expenditure. This is opposed to, for example, a

Voilà donc l’aperçu général. Voulez-vous que j’explique en détail chacune des dispositions ou préférez-vous que je réponde simplement aux questions?

Le président : Essayons plutôt de trouver un moyen terme. Vous n’avez pas besoin de lire chacun des articles mais les sénateurs voudront sans doute savoir ce que signifient des choses telles que « $A \times (B - 1\,000 \$)$ » qu’on trouve au paragraphe 4(3).

Ce que nous attendons de vous, c’est que vous nous donniez l’assurance que le projet de loi correspond bien à la politique énoncée dans le budget. Notre rôle consiste à nous assurer de cette concordance, ni plus ni moins.

M. Wach : Je pourrais peut-être vous expliquer les principes les plus importants.

Le président : Si je ne me trompe, la partie 1 va de l’article 2 à l’article 17, page 17, n’est-ce pas?

M. Wach : C’est exact. Comme je l’ai dit, l’article 4 est le plus important car c’est celui où l’on trouve les principaux critères d’admissibilité au Crédit d’impôt pour la rénovation domiciliaire, par exemple. Il comporte diverses définitions, notamment celle d’un « logement admissible ».

Avant d’entrer dans les détails, je devrais peut-être exposer le contexte général, c’est-à-dire le paragraphe 4(3) à la page 5 du projet de loi.

Comme vous l’avez dit, c’est « $A \times (B - 1\,000 \$)$ ». Cette formule représente le crédit de base, qui est de 15 p. 100 du montant que paye un contribuable au titre de dépenses admissibles. C’est ce que représente le facteur A de l’équation, les 15 p. 100 déterminant le montant du crédit. Le terme « $(B - 1\,000 \$)$ » permet de calculer le deuxième facteur du crédit, B étant la somme qu’a payée le contribuable au titre de dépenses admissibles, jusqu’à un maximum de 10 000 \$. Autrement dit, B est le moins élevé de 10 000 \$ ou du total de toutes les dépenses admissibles. Vous prenez cette somme et en déduisez 1 000 \$, puisque le crédit ne vaut que pour les dépenses dépassant 1 000 \$. Vous multipliez la différence par A, c’est-à-dire les 15 p. 100, ce qui donne la valeur du crédit, le maximum étant de 1 350 \$ puisque c’est le crédit maximum que peut obtenir un contribuable ayant fait la dépense maximum.

Permettez-moi d’expliquer pourquoi nous utilisons 15 p. 100. Cela reflète le taux d’imposition fédéral applicable au plus bas taux d’imposition marginal — la tranche la plus basse — d’un particulier. Chaque contribuable ayant assumé des dépenses admissibles, qu’il soit dans la tranche d’imposition la plus basse ou la plus haute, bénéficie du même avantage fiscal pour avoir fait ces dépenses.

Cet avantage a été établi sous forme de crédit d’impôt afin que tout le monde — revenus modiques ou revenus élevés, tranche d’imposition marginale basse ou tranche d’imposition marginale élevée — reçoive le même bénéfice pour avoir fait les mêmes

deduction, which generally comes off the highest amount of income the individual has. With a deduction, those who are in higher tax brackets get greater benefits.

The Chair: I think we understand that. It is a 15 per cent from \$1,000 to \$10,000. The first \$1,000 receives no credit. After that, up to \$10,000, it is 15 per cent.

Mr. Wach: Correct.

The Chair: Does that achieve that?

Mr. Wach: That little bit of mathematical magic achieves that, yes.

That is really the most important part of the Home Renovation Tax Credit. The provisions earlier in clause 4 outline an “eligible dwelling” as one that is occupied by the taxpayer, the taxpayer’s spouse or common-law spouse. “Eligible expenditures” are outlined and I can give you some idea of what “eligible expenditures” are, if you would like.

The Canada Revenue Agency has done a very good job of making this type of information available to taxpayers, so they can get the guidance they need. “Eligible expenditures” have to be of an enduring nature, what we in the tax world call “capital” in nature as opposed to “income” or “recurring.” Some of the examples on the Revenue Canada website, with which we would concur, are things like renovating your kitchen, your bathroom or your basement; putting in new flooring; acquiring a new furnace; installing permanent home ventilation systems; re-shingling your roof; and things of that nature.

Things that would not qualify would be things like furniture, household appliances, tools, carpet cleaning and housecleaning. I will back up for a second. The purchasing of tools is interesting because the Home Renovation Tax Credit is available whether you go to a third party and have that person, a contractor, for example, come and do the work for you, or whether you are a handy person and do it yourself, go to Rona, Home Depot or Canadian Tire and acquire the necessary goods. In terms of the qualifying expenditures, buying the hammer to do the work will not qualify. Buying the linoleum to redo your kitchen floor will qualify.

The Chair: I notice at page 8, “Subsection (1) applies to the year 2009 and subsequent tax years.” My understanding is that this is for one tax year?

Mr. Wach: That is correct. You would find that in the definition of clause 4(1), in the paragraph dealing with the “eligible period.” That is expenditures incurred after January 28, 2009, which relates to the budget date; and before February, 2010. That reflects the temporary nature of the Home Renovation Tax Credit.

dépenses. Cela diffère d’une déduction, par exemple, qui s’applique généralement au revenu le plus élevé du contribuable. Avec une déduction, les tranches d’imposition les plus hautes reçoivent l’avantage fiscal le plus élevé.

Le président : Je pense que nous comprenons cela. C’est 15 p. 100 de 1 000 \$ à 10 000 \$. Aucun crédit n’est accordé pour les mille premiers dollars. Après ça, jusqu’à 10 000 \$, c’est 15 p. 100.

M. Wach : Exactement.

Le président : C’est ce que fait cette formule?

M. Wach : Oui, c’est ce que fait cette petite formule mathématique magique.

Il s’agit là de la partie la plus importante du Crédit d’impôt pour la rénovation domiciliaire. Selon la définition de « logement admissible » de l’article 4, un logement admissible est un logement occupé par le contribuable, son époux ou son conjoint de fait. En ce qui concerne les « dépenses admissibles », elles sont également définies à l’article 4 et je peux vous en donner une idée, si vous voulez.

L’Agence du revenu du Canada a publié d’excellentes informations à ce sujet à l’intention des contribuables. Ainsi, une « dépense admissible » doit être une dépense consacrée à une rénovation durable, c’est-à-dire à ce qu’on appelle dans le monde de la fiscalité une dépense « d’immobilisation » par opposition à une dépense « de revenu » ou une dépense « renouvelable ». Parmi les exemples figurant sur le site web de Revenu Canada, que nous approuvons, vous trouverez des choses telles que rénover une cuisine, une salle de bains ou un sous-sol, installer un nouveau plancher, acheter un nouveau système de chauffage, installer de nouveaux systèmes de ventilation permanents, poser de nouveaux bardeaux de toit, et autres choses de cette nature.

Pour ce qui est des choses qui ne sont pas admissibles, il s’agit par exemple de l’achat de meubles, d’appareils ménagers ou d’outils, du nettoyage de tapis ou du nettoyage de la maison. Permettez-moi de faire marche arrière. L’achat d’outils est intéressant car le Crédit d’impôt pour rénovation domiciliaire est accordé si vous vous adressez à une tierce partie, un entrepreneur, par exemple, qui vient faire le travail chez vous, ou que vous allez vous-même, parce que vous êtes bricoleur, chez Rona, Home Depot ou Canadian Tire pour acheter les biens nécessaires. Dans ce contexte, acheter un marteau pour faire le travail n’est pas une dépense admissible, mais acheter du linoléum pour remplacer le couvre-plancher de votre cuisine est une dépense admissible.

Le président : Je lis à la page 8 que « le paragraphe (1) s’applique aux années d’imposition 2009 et suivantes ». J’avais cru comprendre que ce crédit ne valait que pour un seul exercice budgétaire.

M. Wach : C’est exact. C’est expliqué à la définition de « période admissible » au paragraphe 4(1). Autrement dit, cela vaut pour les dépenses assumées après le 28 janvier 2009, date de dépôt du budget, et avant février 2010. Cela reflète le caractère temporaire du Crédit d’impôt pour la rénovation domiciliaire.

The Chair: Do you want to finish up on the other items in Part 1 and then we will go to question and answer dialogue on that particular part?

Mr. Wach: If you would like, I can do exactly that.

Also in clause 4, on page 6 now, in what will be section 118.05 of the Income Tax Act, you will find the relevant definitions for the first-time homebuyers' credit. If you go to subclause (3) on page 7, you will find the provision that provides for the claiming of the credit by the taxpayer. Again, there are some mathematical gymnastics to get to the desired result. Again, we are using the 15 per cent tax rate. You multiply the \$5,000 number given there by 15 per cent and that gives you the \$750 credit that is available for a first-time homebuyer.

The most important definition in this set of changes is that of a "qualifying home." Paragraph (a), subparagraph (ii), requires that the individual claiming the credit did not own a home in the preceding four calendar years. That is the line that has been drawn in terms of determining when this is a first-time home for a qualifying individual.

The Chair: For how many years does that apply?

Mr. Wach: It is a one-time credit.

The Chair: Is it the same time frame that we just looked at?

Mr. Wach: No; this does not have a sunset on it.

The Chair: That is page 8, line 16, where I see "Subsection (1) applies to the 2009 and subsequent taxation years?"

Mr. Wach: Correct.

The other principal change is to the Working Income Tax Benefit. In case it is not obvious to everyone, that is an existing provision in the act. It is intended to ease the transition for people moving into the workforce and off social assistance. When someone makes that move, they not only face income tax on the income that they earn from their newly acquired employment, but they lose their social assistance. When you look at the combined impact of losing social assistance and the tax on income, it results in what economists refer to as the "welfare wall." In other words, you get to a point where the individual making the move says, "Why am I making this change? Why am I going out and incurring all the impact on my personal life," for example, figuring out how to deal with daycare for their children, "when I am going to be hitting a high effective tax rate by giving up my social assistance?" The Working Income Tax Credit has been there for some years. The changes from the Budget 2009 are to push out and cushion, to a greater extent, the impact of hitting that welfare wall.

Le président : Voulez-vous terminer votre explication des autres éléments de la Partie 1, après quoi nous pourrions passer aux questions sur cette partie?

M. Wach : Si vous voulez.

Il y a également à l'article 4 — je passe à la page 6 — les définitions permettant à un contribuable de réclamer le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation. Elles se trouvent à l'article 118.05 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Si vous lisez le paragraphe (3), à la page 7, vous trouverez la disposition permettant aux contribuables de réclamer ce crédit. Encore une fois, il faut faire un peu de gymnastique mathématique pour obtenir le résultat souhaité. Ici encore, nous utilisons le taux d'imposition de 15 p. 100. Vous multipliez le chiffre de 5 000 \$ par 15 p. 100 et cela vous donne le crédit de 750 \$ dont peut se prévaloir l'acheteur d'une première habitation.

La définition la plus importante dans cette série de modifications est celle d'une « habitation admissible ». Au titre de l'alinéa a)(ii), le contribuable réclamant le crédit d'impôt ne doit pas avoir été propriétaire d'une habitation pendant les quatre années civiles précédentes. C'est la limite qui a été fixée pour déterminer qu'il s'agit de la première habitation d'un particulier admissible.

Le président : Pendant combien d'années cela s'appliquera-t-il?

M. Wach : Ce crédit ne sera accordé qu'une seule fois.

Le président : Est-ce la même période que précédemment?

M. Wach : Non, cette disposition ne comporte pas de date d'extinction.

Le président : C'est ce que veut dire la ligne 16 de la page 8 : « Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition 2009 et suivantes »?

M. Wach : Exact.

L'autre modification principale concerne la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Au cas où ce ne serait pas évident pour tout le monde, c'est une disposition qui existe déjà dans la loi. Elle est destinée à aider les gens qui font la transition de l'assistance sociale vers la population active. Si une personne tributaire de l'assistance sociale décide d'occuper un emploi, elle devra acquitter l'impôt sur le revenu qu'elle tirera de son nouvel emploi et perdra également ses prestations d'assistance sociale. Quand on calcule l'effet conjugué de la perte de l'assistance sociale et du paiement de l'impôt sur le revenu, on tombe dans ce que les économistes appellent « le piège de l'aide sociale. » Autrement dit, la personne qui prend cette décision va se dire : « Pourquoi ferais-je ce changement? Pourquoi voudrais-je subir tout cet effet sur ma vie personnelle? ». Par exemple, la personne devra peut-être payer en plus des frais de garde d'enfants et se demandera s'il vaut donc la peine de renoncer à l'assistance sociale et d'être frappée par un taux effectif d'imposition élevé? La Prestation fiscale pour le revenu de travail existe depuis plusieurs années et les modifications issues du budget de 2009 sont destinées à repousser l'effet du piège de l'aide sociale en offrant une sorte de coussin de protection au contribuable.

In *Canada's Economic Action Plan — Budget 2009*, at page 113, Chart 3.1 is helpful in understanding how this affects individuals and how the changes that are proposed or were proposed in the budget are contained in Bill C-51. It shows how they affect the impact of the tax, in particular in this case, on a single individual moving into the workforce.

The changes will amend the Working Income Tax Benefit to provide a credit up to 25 per cent, it is currently 20 per cent, on each dollar of income earned in excess of \$3,000, to a maximum credit of \$925. That is an increase from the current level of \$522 for individuals. The credit will go up to \$1,044 for families. It also reduces, by 15 per cent, the outer end reduction in the credit so that, as proposed, it will apply to income in excess of \$10,500, which is up from the current \$9,923. Again, this will smooth the impact of the move into the workforce and the impact of tax on the individual doing so.

The Chair: We will go to questions now.

Senator Di Nino: For clarification, I think you made a comment that the maximum credit for an individual is \$925. I may have misunderstood you, but I think you said that for families it goes up to \$1,044. My notes indicate that for families it goes to \$1,680.

Mr. Wach: Sorry, it is up \$1,680 from \$1,044.

Senator Di Nino: There is a disability supplement component to that as well. Can you take a moment and speak on that as well, please?

The Chair: That will be helpful. Thank you for that clarification.

Mr. Wach: The credit it is greater and more extensive for individuals who qualify for the disability tax credit. Currently, the credit is at 20 per cent, and that will be moved up to 25 per cent for income earned in excess of \$1,150, down from \$1,750. The maximum credit for someone so qualifying will go up to \$426.50 from the current \$261.

The Chair: Thank you for that clarification. Before we go to questions, I want to ask about one thing in the income tax regulations. We have several lists of various regions of different provinces. To what do those relate?

Mr. Wach: That is a good question. Those relate to something that we have not discussed this morning, namely, the provision in the act that permits farmers to claim certain deductions. In the past, these deductions have been available where they have faced drought conditions, and, as a result of those drought conditions, have been forced to sell all or part of their breeding herds. The deduction allows them to defer the tax impact of those sales into further years. The intent is that if drought conditions reverse, as everyone hopes and expects they will, the farmers will replenish their breeding herds and be able to offset the tax impact that would have arisen in the earlier year when they sold some of their breeding herd. It will offset the income inclusion from the earlier

Le tableau 3.1 figurant à la page 129 du *Plan d'action économique du Canada — Le budget de 2009* permet de comprendre comment cela touche les particuliers et comment les modifications qui sont proposées, ou qui étaient proposées dans le budget, se retrouvent dans le projet de loi C-51. Il montre l'incidence de l'impôt sur une personne à revenu unique entrant dans la population active.

Les modifications à la Prestation fiscale pour le revenu de travail sont destinées à fournir un crédit pouvant atteindre 25 p. 100 — c'est actuellement 20 p. 100 — de chaque dollar de revenu gagné au-delà de 3 000 \$, jusqu'à un crédit maximum de 925 \$. À l'heure actuelle, le crédit maximum est de 522 \$ pour les particuliers. Dans le cas d'une famille, le crédit pourra atteindre un maximum de 1 044 \$. En outre, les modifications réduiront de 15 p. 100 la réduction du crédit au niveau supérieur, c'est-à-dire qu'elle s'appliquera aux revenus supérieurs à 10 500 \$, contre 9 923 \$ actuellement. Cela atténuera donc l'incidence de l'impôt sur le revenu d'une personne qui décide de réintégrer la population active.

Le président : Nous passons maintenant aux questions.

Le sénateur Di Nino : Je voudrais une précision. Vous avez dit que le crédit maximum pour un particulier sera de 925 \$. Je vous ai peut-être mal compris mais vous avez dit que ce sera 1 044 \$ pour les familles alors que, selon mes notes, ce devrait être 1 680 \$.

M. Wach : Veuillez m'excuser, le crédit passera de 1 044 \$ à 1 680 \$.

Le sénateur Di Nino : Je crois qu'il y a également une disposition concernant les personnes handicapées. Pourriez-vous nous l'expliquer?

Le président : En effet, ce serait utile. Merci de cette précision.

M. Wach : Le crédit sera plus élevé et aura une plus large application pour les personnes admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ce crédit, qui est actuellement de 20 p. 100, sera porté à 25 p. 100 pour le revenu gagné au-delà de 1 150 \$, alors que le seuil était auparavant de 1 750 \$. Autrement dit, le crédit maximum pour une personne admissible passera de 261 \$ à 426,50 \$.

Le président : Merci de cette précision. Avant de passer aux questions, je voudrais aussi une précision concernant le Règlement de l'impôt sur le revenu. Nous avons plusieurs listes de différentes régions dans différentes provinces. De quoi s'agit-il?

M. Wach : C'est une bonne question. Il s'agit d'une disposition dont nous n'avons pas encore parlé ce matin, autorisant les agriculteurs à réclamer certaines déductions. Dans le passé, ces déductions étaient disponibles lorsqu'un agriculteur avait été obligé de vendre tout ou partie d'un troupeau reproducteur à cause de la sécheresse. La déduction lui permettait de reporter sur les années futures l'incidence fiscale de cette vente, le principe étant que l'agriculteur reconstituerait son troupeau reproducteur à la fin de la période de sécheresse, comme tout le monde peut le souhaiter et l'espérer, et que l'incidence fiscale de la vente de son troupeau reproducteur serait atténuée. Cela atténuerait la hausse de revenu provoquée par la vente du troupeau reproducteur et la

year and the deduction that would be available from replenishing their herd in the later years. Bill C-51 extends this treatment to farmers in designated regions who have suffered as a result of excessive moisture or floods. It provides the same treatment for similar impacts, but at the opposite end of the climatic spectrum.

The regulations specify the regions that qualify for this type of treatment, whether because of drought or because of excess moisture, and the regulations provide the outline. We do not set those because they are done by another department.

Mr. Lalonde: Agriculture and Agri-Food Canada is responsible for that.

Mr. Wach: Yes, Agriculture Canada determines the regions that qualify because the program is not available generally from coast to coast.

The Chair: That is only for farmers of breeding stock who experience drought or flood conditions. Is that correct?

Mr. Wach: Yes.

The Chair: They sell their breeding stock and do not have to pay tax that year, provided they replenish their stock after the emergency is past.

Mr. Wach: That is correct.

The Chair: I do not mean to put some of these points in layman's terms but it is helpful to confirm that I understand your comments. Is that all we are to find in Part 1 of the bill?

Mr. Wach: That is the entirety, yes.

The Chair: Honourable senators, I propose that we deal with this part and then bring forward other witnesses to help us with other areas of the bill.

Senator Merchant: I have a question on the explanation you gave for replenishing the stock. Is there a time limit?

Mr. Wach: Yes, it is within a particular taxation year. The assumption is that the drought or excessive moisture will arise in one year, so farmers face the condition in a particular year. This works because farmers generally operate on a cash basis accounting system. If they sell some of their herd, they have to recognize all of the proceeds as income and pay tax on it. That means they have much less in the bank for the purpose of replenishing their herd the following year if circumstances change. The assumption is that conditions will change. If they do not, that region may be prescribed again the next year, in which case they would be able to defer tax payments an additional year. Hopefully that will not be the case but it is part of the system.

Senator Merchant: Thank you for the clarification.

Senator Ringuette: I have a few questions, beginning with the Home Renovation Tax Credit (HRTC), at page 3 and forward. Why have we specified the items that are not to be included in the

déduction qui serait disponible après reconstitution du troupeau reproducteur dans les années suivantes. Avec le projet de loi C-51, cette mesure sera également offerte aux agriculteurs de régions désignées qui ont souffert d'une période d'humidité excessive ou d'inondation. Il s'agira donc du même traitement de conséquences similaires, mais à l'autre extrémité du spectre climatique.

Les régions admissibles à ce traitement pour raison de sécheresse aussi bien que d'humidité excessive sont indiquées dans le Règlement. C'est un autre ministère que le nôtre qui détermine les régions concernées.

M. Lalonde : C'est Agriculture et Agroalimentaire Canada.

M. Wach : Oui, c'est Agriculture Canada qui désigne les régions car le programme n'est pas proposé pour la totalité du pays.

Le président : C'est seulement pour les éleveurs qui ont subi les effets d'une sécheresse ou d'une inondation, n'est-ce pas?

M. Wach : Oui.

Le président : Ils vendent leur bétail et ne sont pas obligés de payer l'impôt sur le revenu résultant de cette vente à condition de reconstituer leur troupeau reproducteur une fois que la crise est passée.

M. Wach : C'est bien cela.

Le président : Je ne tiens pas nécessairement à exprimer ces choses-là en termes simplistes mais il est utile de confirmer que je comprends vos remarques. C'est tout ce que nous allons trouver dans la Partie 1 du projet de loi?

M. Wach : Oui, c'est la totalité.

Le président : Honorables sénateurs, je vous propose de traiter de cette partie maintenant. Nous aborderons ensuite les autres parties avec les autres témoins.

Le sénateur Merchant : J'ai une question à vous poser sur la reconstitution du troupeau reproducteur. Y a-t-il une limite de temps?

M. Wach : Oui, c'est dans une année fiscale particulière. Le principe est que la sécheresse ou l'humidité excessive sera apparue à un certain moment et que l'agriculteur aura subi les conséquences cette année-là. Cela marche parce que les agriculteurs appliquent généralement la comptabilité de caisse. Quand ils vendent du bétail, ils doivent déclarer tout le produit de la vente comme revenu et acquitter l'impôt correspondant. Cela veut dire qu'ils ont beaucoup moins d'argent en banque pour reconstituer leur troupeau reproducteur l'année suivante si la situation s'est améliorée. On suppose que la situation s'améliorera. Si tel n'est pas le cas, le ministère aura la possibilité de désigner à nouveau la région pour l'année suivante, auquel cas l'impôt sur le revenu sera différé d'une année supplémentaire. Idéalement, ça ne devrait pas être le cas mais ça fait partie du système.

Le sénateur Merchant : Merci de cette explication.

Le sénateur Ringuette : J'ai plusieurs questions à poser et je commence avec le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, le CIRP, à partir de la page 3. Pourquoi a-t-on indiqué les

program? I understand why items such as home entertainment, household appliances, recurring or routine maintenance and repair are not being included. However, who will determine what work is recurring or routine repair? One could say that painting the windows of a house is a recurring thing, but that depends on the extent of the painting that has to be done. Who will determine precisely what qualifies?

Mr. Wach: The Canada Revenue Agency will determine the answers to such questions as they typically do in assessment and audit procedures. These types of distinctions are not unusual in the income tax world. Businesses face them all the time in determining what they can deduct as an expense of earning income for that particular year and what is capital in nature and must be amortized or depreciated over a number of years. On its website, the CRA has done a good job of guiding taxpayers on what qualifies for the tax credit. Having taken a look at it, I think they have done a good job in terms of reflecting what the courts have told us traditionally are income expenses or capital expenditures. It is admittedly a little different because we are out of the income-earning milieu, if you will, but the same kinds of principles apply.

Senator Ringuette: Is it usual for the CRA to provide such details, guidelines and interpretations of legislation before it is enacted?

Mr. Wach: It is a little bit unusual but, in this case it is appropriate, in particular because the tax credit is time-limited and taxpayers desire to take advantage of it as soon as possible. To the CRA's credit, they moved early and quickly on this to give taxpayers guidance.

Senator Ringuette: It is highly unusual for a department to move ahead with guidelines to a program that technically does not exist because the bill has not passed Parliament. It is also highly unusual to spend advertising dollars for a program that does not exist. How much money has the federal government, whether Industry Canada or any other department, spent on advertising on this non-existent program?

Mr. Wach: I cannot answer that question. I do not know whether anyone at the Department of Finance Canada can answer that question because we have not been involved in that.

The Chair: Can you tell us who could answer that question?

Mr. Lalonde: We could go back to our communications and conferences people to ask whether they have the figure for the overall advertising campaign to promote the Home Renovation Tax Credit. I will clarify a couple of things, if I may.

It is unusual, although I might not say highly unusual, for the CRA to respond so quickly in providing guidance to taxpayers on various tax issues. It takes time to do these things generally but the Canada Revenue Agency has responded quickly because it is a time-limited program and taxpayers want the information.

éléments qui ne font pas partie du programme? Je comprends pourquoi des choses telles que de l'équipement de loisirs, les appareils ménagers ou les dépenses d'entretien et de réparation renouvelables ou de routine ne sont pas admissibles mais qui décidera qu'une dépense était renouvelable ou de routine? Quelqu'un pourrait dire que repeindre les fenêtres est une activité renouvelable mais tout dépend de l'ampleur du travail à faire. Qui déterminera exactement quelles dépenses sont admissibles?

M. Wach : C'est l'Agence du revenu du Canada qui répondra à ce genre de questions comme elle le fait couramment dans ses procédures d'évaluation et de vérification. Ce genre de distinction n'est pas inusité dans le monde de l'impôt sur le revenu. Les entreprises sont constamment confrontées à des décisions de cette nature lorsqu'elles doivent déterminer les dépenses qu'elles peuvent déduire de leur revenu et déterminer les dépenses d'immobilisation qu'elles peuvent amortir sur un certain nombre d'années. L'ARC explique très bien sur son site web les dépenses admissibles au crédit d'impôt. Après avoir consulté le site web, je dois dire qu'elle a très bien indiqué ce que les tribunaux considèrent comme des dépenses de revenu ou des dépenses d'immobilisation. Certes, c'est un peu différent parce que nous ne parlons pas ici de dépenses de revenu mais ce sont les mêmes principes qui s'appliquent.

Le sénateur Ringuette : Est-il fréquent que l'ARC fournisse autant de détails, de lignes directrices et d'interprétations d'un texte de loi avant qu'il ait été adopté?

M. Wach : C'est assez inhabituel mais c'était légitime dans ce cas, notamment parce que le crédit d'impôt est de durée limitée et que les contribuables désiraient en tirer parti le plus vite possible. Il faut rendre crédit à l'ARC d'avoir agi rapidement pour guider les contribuables dans leurs décisions.

Le sénateur Ringuette : Il est extrêmement inhabituel qu'un ministère produise des lignes directrices au sujet d'un programme qui n'existe pas encore, techniquement parlant, parce que le projet de loi n'a pas encore été adopté. Il est également très rare qu'on consacre des budgets publicitaires à un programme qui n'existe pas. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé pour faire la publicité de ce programme inexistant? Je parle ici d'Industrie Canada ou de n'importe quel autre ministère.

M. Wach : Je ne peux répondre à cette question. Je ne sais pas si quelqu'un du ministère des Finances peut y répondre puisque nous n'avons rien à voir avec cela.

Le président : Pouvez-vous me dire qui pourrait répondre à cette question?

M. Lalonde : Nous pourrions demander à nos agents de communications et de conférences s'ils connaissent le total des dépenses publicitaires concernant le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. Permettez-moi également d'apporter quelques précisions.

Il est inhabituel, mais je ne dirai peut-être pas extrêmement inhabituel, que l'ARC agisse si rapidement pour guider les contribuables sur des questions d'ordre fiscal. Ces choses-là

The document released yesterday, *Canada's Economic Action Plan A Fourth Report to Canadians*, mentions in various places that the Canada Revenue Agency has received a large number of hits on their website by people seeking information on the HRTC. As to whether the response of the CRA has been highly unusual, it is normal for the CRA to provide information and guidance to taxpayers, not unusual. To be out of the gate so fast in this particular case is different, but it is also highly appropriate because of the time-limited nature of the program.

Senator Ringuette: All things being equal, I do not understand why the government was in such a hurry to pass Bill C-10, which authorized \$52 billion in buyback to provide liquidity to our financial institutions. Yet, it has taken 10 months for the Home Renovation Tax Credit, which has a maximum value of \$1,300, to pass through Parliament. There is certainly an imbalance there with regard to helping the few rather than helping the many.

I have two other questions on the Home Renovation Tax Credit. Estimates must have been done on this program. What was the estimate of how many homeowners would take advantage of this tax credit, and what is the estimated total cost for this program?

Mr. Lalonde: I would like to respond to some of the issues you raised earlier about the timing of the bill and why it took 10 months to get a tax credit of only a maximum of \$1,350 per household to this stage. It is true that that is the maximum for that particular measure. If you look in Annex 5 of *Canada's Economic Action Plan — Budget 2009*, you will see that the Home Renovation Tax Credit, far from being a minor amendment to the Income Tax Act, produces a cost of some \$3 billion in terms of federal revenues. That is a large amount, and it was important to ensure that the department and the government get this right.

For example, it is not hard to understand the renovations that a conventional household might do, but not every household is conventional. Some households are condominiums. What do you do when, for example, the roof of the condominium is repaired? How would you determine what the credit should be? Would it be for only the people in the condominium units that are directly underneath that roof, in the case of a high-rise building? They are the ones who will not get rained on, but that is not the way condominiums work. They spread the cost of such capital repairs among all the condominium owners, and special rules had to be put in for that.

There are other situations where people do not own the unit but rather own a share in a cooperative organization that gives them the right to occupy a unit. What do you do in that case? What do you do with people who occupy homes that are held in

prennent généralement plus de temps, mais l'Agence du revenu du Canada a réagi rapidement parce qu'il s'agit d'un programme de durée limitée et que les contribuables avaient besoin d'informations.

On mentionne à plusieurs reprises dans le document publié hier, *Plan d'action économique du Canada : Quatrième rapport aux Canadiens*, que le site web de l'Agence du revenu du Canada a été beaucoup consulté par des gens cherchant des renseignements sur le CIRD. En ce qui concerne le caractère hautement inusité de la réaction de l'Agence, il est normal, et non pas inhabituel, que l'ARC donne des informations pour guider les contribuables. Certes, le fait qu'elle ait réagi aussi rapidement était différent mais c'était également tout à fait légitime à cause de la durée limitée du programme.

Le sénateur Ringuette : Toutes choses étant égales par ailleurs, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement était si pressé de faire adopter le projet de loi C-10 autorisant 52 milliards de dollars pour fournir des liquidités à nos établissements financiers alors qu'il a fallu 10 mois pour que le Parlement approuve le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire dont la valeur maximale est de 1 300 \$. Il y a là manifestement un déséquilibre entre l'aide donnée à quelques-uns et l'aide donnée à la multitude.

J'ai deux autres questions concernant le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. On a dû produire des estimations au sujet de ce programme et je voudrais donc savoir combien de propriétaires se prévalent de ce crédit d'impôt, selon ces estimations, et quel sera le coût total du programme.

M. Lalonde : Permettez-moi de répondre aux questions posées sur le délai d'adoption du projet de loi et sur la raison pour laquelle il a fallu 10 mois pour que soit adopté un crédit d'impôt d'une valeur maximale de seulement 1 350 \$ par ménage. Il est vrai que c'est le maximum de cette mesure. Si vous examinez l'annexe 5 du document intitulé *Le plan d'action économique du Canada — Le budget de 2009*, vous verrez que le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, loin d'être une modification mineure de la Loi de l'impôt sur le revenu, coûtera quelque 3 milliards de dollars au Trésor public. C'est une grosse somme et il était important que le ministère et le gouvernement prêtent beaucoup d'attention à la formulation du programme.

Par exemple, il n'est pas difficile de comprendre ce que peuvent être des rénovations pour un logement traditionnel mais tous les logements ne sont pas traditionnels. Il y a par exemple des appartements en copropriété. Que fait-on, par exemple, quand il faut réparer le toit de l'immeuble? Comment calcule-t-on le crédit? Le calcule-t-on uniquement pour les personnes habitant immédiatement sous le toit? Ce sont évidemment les personnes qui voudront éviter que la pluie tombe dans leur appartement, mais ce n'est pas comme ça que fonctionnent les immeubles en copropriété. Les dépenses de réparation de cette nature sont réparties entre tous les copropriétaires et il fallait donc élaborer des règles spéciales à cette fin.

Dans certains cas, les gens ne sont pas propriétaires de leur appartement mais possèdent plutôt une action dans une coopérative, ce qui leur donne le droit d'occuper une unité. Que fait-on dans ce cas? Que fait-on aussi pour les gens qui occupent une

trust for them? What do you do with communal organizations such as the Hutterites in the West? They have additional circumstances that must be taken into account.

We like to pride ourselves at the Department of Finance on the legislation we produce, but we certainly are not all knowing. In the weeks and months following a budget, it is often helpful to get taxpayer input, especially when you are developing something brand new. It is not that hard to modify the Working Income Tax Benefit, for example, by changing the numbers. That is easy. When you are manufacturing a whole new tax credit, it is not always that easy, and the parameters are sometimes difficult to set out.

In that context, the first few months after the budget were very important. The House of Commons does not sit in the summer, so this bill was tabled early in the fall and has worked its way through the House of Commons and is now here at your committee on, I would suggest, a timely basis.

Senator Ringuette: I appreciate all your comments with regard to my earlier remarks, but my two questions were: How many households, or units, if you want to take into consideration condominiums, co-ops and so forth, has it been estimated will receive the renovation tax credit; and what is the estimated cost?

Mr. Lalonde: In answer to the second question, it is about \$3 billion, as I mentioned.

Mr. Jovanovic can respond to the number of households.

Miodrag Jovanovic, Senior Chief, Savings and Investment Section, Department of Finance Canada: I can provide a bit more detail. Based on official Statistics Canada data, it is estimated that about 4.6 million Canadian families will benefit from the credit. That is about one half of owner-occupied households in Canada.

Senator Ringuette: You are saying that half of Canadian homeowners will participate in this program and will receive a tax credit under it?

Mr. Jovanovic: Yes. The other half, presumably, do not spend more than \$1,000.

Senator Irving Gerstein (Deputy Chair) in the chair.

The Deputy Chair: I am Senator Gerstein, deputy chair of the committee. As Senator Day has excused himself for a few moments, I will occupy the chair until he returns.

maison qui est détenue en fiducie pour eux? Que fait-on dans le cas d'organisations communales comme chez les Huttérites de l'Ouest? Il s'agit là de situations spéciales dont il fallait tenir compte.

Au ministère des Finances, nous sommes fiers des textes législatifs que nous produisons mais nous ne sommes certainement pas omniscients. Dans les semaines et mois qui suivent un budget, il est souvent utile d'obtenir les réactions des contribuables, surtout lorsqu'il y a des mesures totalement nouvelles. Il n'est pas très difficile de modifier la Prestation fiscale pour le revenu de travail, par exemple, en changeant les chiffres. C'est facile. Par contre, quand on fabrique un crédit d'impôt totalement nouveau, ce n'est pas toujours aussi facile et les paramètres sont parfois difficiles à établir.

Dans ce contexte, les tout premiers mois suivant le budget étaient très importants. La Chambre des communes ne siège pas en été et le projet de loi a donc été déposé à l'automne, puis il a fait son chemin dans le processus législatif pour se retrouver finalement devant votre comité dans un délai raisonnable, je crois.

Le sénateur Ringuette : Je vous remercie de toutes vos réponses concernant mes remarques mais je n'ai pas encore eu de réponse à mes deux questions. Combien de propriétaires de logements, ou d'unités si vous voulez ajouter les immeubles en copropriété, les coopératives, et cetera, réclameront le crédit d'impôt à la rénovation, selon vos estimations, et quel sera le coût final du programme?

M. Lalonde : Pour ce qui est de la deuxième question, ce sera 3 milliards de dollars environ, comme je l'ai dit.

M. Jovanovic peut répondre à la question concernant le nombre de propriétaires.

Miodrag Jovanovic, chef principal, Secteur de l'épargne et de l'investissement, ministère des Finances Canada : Je peux vous donner quelques détails. À partir des données officielles de Statistique Canada, nous estimons que 4,6 millions de familles environ se prévaleront du crédit d'impôt. Cela représente environ la moitié des logements occupés par leur propriétaire au Canada.

Le sénateur Ringuette : Vous dites que la moitié des propriétaires de logements du Canada participeront au programme et qu'ils recevront un crédit d'impôt à ce titre?

M. Jovanovic : Oui. L'autre moitié, je suppose, ne dépensera pas plus de 1 000 \$.

Le sénateur Irving Gerstein (vice-président) occupe le fauteuil.

Le vice-président : Je suis le sénateur Gerstein, vice-président du comité. Comme le sénateur Day doit s'absenter quelques instants, je présiderai le comité jusqu'à son retour.

Mr. Lalonde, am I correct in assuming that implementing all the measures in any budget always requires multiple pieces of legislation, particularly when you have a very complex situation like the HRTC? It was discussed and voted on as part of the main budget debate. Is the government following the usual procedure for implementing a measure such as this?

Senator Ringuette: To that you have to say “yes.”

Mr. Lalonde: Yes, with one caveat. You have asked whether that is always the case. I can go back almost 28 years, but not to the beginning of the introduction of the income tax system in my personal experience. I will not state that it is always the case, but in my experience it is very common.

Senator Di Nino: That was a tough question.

You have mostly answered my first question. For clarification, I have an addition. You talked about different housing units such as condos, co-ops and communal buildings. Would those who own property on leased lands be eligible for credits of this nature?

Mr. Lalonde: If they own the housing unit, yes.

Senator Di Nino: There are quite a number of people who have 99-year leases. That would be covered as well?

Mr. Lalonde: That is correct.

Senator Di Nino: With the global downturn in the economy, the government brought these measures in to try to stimulate economic activity that would be of benefit to our country and also to help Canadians achieve objectives in varying areas. Home renovation was one measure and the Working Income Tax Benefit was another.

What has the uptake been on these? Has the \$3 billion that you have estimated all been taken up?

Mr. Lalonde: The government will not know for certain until the income tax returns for 2009 have been filed and processed by the CRA. We can say that the Canada Revenue Agency has experienced a great deal of taxpayer interest in this measure. We think that interest translates into action and, we hope we will be proven right when those tax returns are filed.

Senator Di Nino: Would you have a similar opinion on the First-Time Home Buyers' Tax Credit?

Mr. Lalonde: That would be the exact same answer: We will not know the take-up until we start seeing tax returns. As Mr. Wach noted, the First-Time Home Buyers' Tax Credit is not a one-year special program; it is a continuing program that will apply indefinitely.

Senator Di Nino: I understand that.

Monsieur Lalonde, ai-je raison de penser que la mise en œuvre de toutes les mesures d'un budget exige toujours plusieurs textes de loi, surtout lorsqu'il s'agit d'une situation très complexe comme celle du CIRD? Cette mesure avait fait l'objet d'un débat et d'un vote dans le cadre du débat principal consacré au budget. Le gouvernement a-t-il suivi la procédure habituelle pour la mettre en œuvre?

Le sénateur Ringuette : Vous devez certainement répondre oui à cette question.

M. Lalonde : Oui, avec une réserve. Vous me demandez si c'est toujours le cas. Je peux remonter près de 28 ans en arrière mais pas jusqu'à la création du système d'impôt sur le revenu. Je ne dirais pas que c'est absolument toujours le cas mais, si j'en crois mon expérience, c'est très courant.

Le sénateur Di Nino : Ça, c'était une question difficile.

Vous avez pratiquement répondu à ma première question. J'ai cependant besoin d'un éclaircissement. Vous avez parlé de différents types de logements, comme des copropriétés, des coopératives et des organisations communales. Pouvez-vous me dire si les personnes possédant des biens immobiliers sur des terrains loués sont admissibles aux crédits de cette nature?

M. Lalonde : Oui, si elles sont propriétaires de ces logements.

Le sénateur Di Nino : Bien des gens ont des baux emphytéotiques. Ils peuvent également bénéficier du crédit?

M. Lalonde : Oui.

Le sénateur Di Nino : Le gouvernement a adopté ces mesures dans le sillage de la récession économique mondiale afin de stimuler l'activité économique dans l'intérêt du pays et d'aider les Canadiens à atteindre des objectifs dans certains domaines. La rénovation domiciliaire est l'une de ces mesures, tout comme la Prestation fiscale pour le revenu de travail.

Quel a été le taux d'utilisation de ces mesures? Les 3 milliards de dollars dont vous avez parlé sont-ils totalement utilisés?

M. Lalonde : Le gouvernement ne le saura pas avec certitude tant que les déclarations d'impôt de 2009 n'auront pas toutes été traitées par l'ARC. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'Agence du revenu du Canada a constaté beaucoup d'intérêt des contribuables à l'égard de cette mesure. Nous pensons que cet intérêt se traduira par une action concrète et espérons que cela sera confirmé lorsque les déclarations d'impôt auront été produites.

Le sénateur Di Nino : Est-ce que votre réponse serait la même pour le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation?

M. Lalonde : Ce serait exactement la même : nous ne connaissons le taux d'utilisation qu'après avoir obtenu les déclarations d'impôt. Comme l'a dit M. Wach, le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation n'est pas un programme spécial d'une durée d'un an, c'est un programme de durée illimitée.

Le sénateur Di Nino : J'entends bien.

One measure which has not been talked about a lot is the Working Income Tax Benefit. It is probably one of the best provisions in this bill, in that it does allow low-income earners a little more breathing room in being able to both work and keep a little bit more of their money.

I asked about the disability component before, which I think is also very commendable. Do we have any experience on how that has resulted in helping Canadians; do we have any data at this point?

Mr. Jovanovic: The program is still too young to be able to assess that. The answer is no, we have not clearly assessed that yet.

Mr. Lalonde: In that regard, though, I would like to make one important point. Part of a taxpayer's Working Income Tax Benefit can be estimated in advance by the taxpayer and provided in documentation to the Canada Revenue Agency. It can then be issued as a cheque, as an early refund, to the taxpayer.

The increases in those amounts will not be able to be made until this bill is passed. Indeed, any excess refunds for the 2009 taxation year that the Canada Revenue Agency has to issue that depend on these additional amounts being made, cannot be refunded until the bill is passed. One might ask, and legitimately so, how is it that they can administer the HRTC in advance but they cannot issue these cheques? There is a fundamental difference in that the HRTC is a credit that is applied against your tax payable but cannot exceed it. Therefore, the Canada Revenue Agency will be in a position of foregoing collecting tax but will never actually have to cut a cheque and pay a refund.

To cut a cheque and pay a refund, they need authority. The Working Income Tax Benefit is a refundable credit, which is to say that, even if the taxpayer has no tax payable and the credit is effectively giving rise to a negative tax, the Canada Revenue Agency can pay out a cheque to the individual claiming the HRTC. However, they cannot do it for the additional amounts that are provided for in this bill.

Senator Di Nino: Mr. Lalonde, this is a little scary. We have been across from each other too long. You anticipated my last question, which was to be that, until we pass this bill, these measures will not be effective. To be able to give Canadians this benefit, we have to pass this bill. That is what you really said, is it not?

Mr. Lalonde: That is correct.

Senator Di Nino: Thank you.

Senator Mitchell: Thank you. First, I have a couple of technical questions. I think you said that \$3 billion is the actual fiscal cost of the Home Renovation Tax Credit.

Nous n'avons pas encore beaucoup parlé de la Prestation fiscale pour le revenu de travail. C'est probablement l'une des meilleures dispositions de ce projet de loi dans la mesure où elle permettra à des personnes à revenus modiques d'avoir un peu plus de latitude pour pouvoir occuper un emploi et conserver un peu plus d'argent.

J'ai parlé tout à l'heure de la disposition concernant les personnes handicapées, que j'estime également très louable. Savez-vous dans quelle mesure cette disposition a été utile aux Canadiens? Avons-nous des données à ce sujet?

M. Jovanovic : Ce programme est encore trop récent pour pouvoir être évalué. Ma réponse est non, nous n'en avons pas encore clairement évalué le résultat.

M. Lalonde : J'aimerais cependant faire une remarque importante à ce sujet. Une partie de la Prestation fiscale pour le revenu de travail peut être estimée à l'avance par le contribuable et être communiquée à l'Agence du revenu du Canada. Le contribuable peut alors recevoir un chèque à titre de remboursement anticipé.

Les sommes en jeu ne pourront pas être rehaussées tant que le projet de loi n'aura pas été adopté. De fait, tous les remboursements excédentaires que l'Agence du revenu du Canada fera pour l'année d'imposition 2009 qui dépendent de ces montants additionnels ne pourront pas être remboursés tant que le projet de loi n'aura pas été adopté. On peut logiquement se demander comment il se fait que l'Agence est capable de gérer le CIRD à l'avance mais n'est pas capable d'émettre ces chèques? Il y a une différence fondamentale dans la mesure où le CIRD est un crédit qui s'applique à l'impôt payable par le contribuable mais sans pouvoir l'excéder. Par conséquent, l'Agence du revenu du Canada sera en mesure de renoncer à percevoir de l'impôt mais n'aura jamais à rédiger de chèque pour faire un remboursement.

Pour faire un remboursement au moyen d'un chèque, elle a besoin d'une autorisation. La Prestation fiscale pour le revenu de travail est un crédit remboursable, ce qui veut dire que, même si le contribuable n'a pas d'impôt à acquitter et que le crédit engendre en fin de compte un impôt négatif, l'Agence du revenu du Canada peut envoyer un chèque au contribuable réclamant le CIRD. Toutefois, elle ne peut pas le faire pour les sommes additionnelles prévues dans ce projet de loi.

Le sénateur Di Nino : Monsieur Lalonde, cela fait un peu peur. Cela fait longtemps que nous sommes face-à-face au sein de ce comité. Vous avez anticipé ma dernière question qui était que ces mesures ne seront pas appliquées tant que nous n'aurons pas adopté le projet de loi. Si nous voulons que les Canadiens puissent en bénéficier, nous devons adopter le projet de loi. C'est bien ce que vous venez de dire en réalité, n'est-ce pas?

M. Lalonde : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : Merci.

Le sénateur Mitchell : Merci. Voici tout d'abord quelques questions d'ordre technique. Vous avez dit que le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire coûtera 3 milliards de dollars au Trésor public.

Mr. Lalonde: It is the amount that is estimated in the 2009 budget documents; that is correct.

Senator Mitchell: It is the amount by which taxes to Canadians would be reduced; is that right?

Mr. Lalonde: That is correct.

Senator Mitchell: It is not the amount they are spending. If 4.6 million families are using it, the average tax savings to a family using it would be \$650. That is the math of it, and they would be investing about \$5,000, on average; is that correct?

Mr. Jovanovic: That is the average.

Senator Mitchell: Do you have any idea of how many jobs that created?

Mr. Jovanovic: No.

Senator Mitchell: Is anybody responsible for assessing the number of jobs that would have been created?

Mr. Lalonde: It is very difficult to calculate or determine that. From the numbers, you can know that amount of money is going into the construction sector, writ large. As Mr. Wach has indicated, you do not have to hire a contractor to do this.

Senator Mitchell: Exactly.

Mr. Lalonde: If you go out and buy the drywall yourself and put it up, no new jobs are being created directly because you are doing it yourself. However, the drywall does not appear out of thin air. Somebody is making this drywall and, hence, you have the economic stimulus of the manufacturers that produce the construction goods.

When you start getting into second-order items like that, it becomes very difficult to estimate. Based on taxpayer behaviour, we can estimate how much we think people will spend on home renovations. We cannot really estimate how many jobs will be created. The end result, though, is that jobs will be created and there will be additional circulation of funds within the economy.

Senator Mitchell: However, there is no specific effort to develop a methodology, nor is there anyone specifically responsible for trying to count the jobs in this case that might be created in this case? You are just saying it is too difficult to do?

Mr. Lalonde: It is very difficult.

Mr. Jovanovic: No one is doing that specifically for the Home Renovation Tax Credit.

Senator Mitchell: I am also interested in the credit to assist first-time home buyers. It is a great thing to help people do that, and it should stimulate housing construction, at least potentially. I think it was considered at a time when housing prices were still relatively high, and I think they have dropped considerably since that time.

M. Lalonde : Oui, c'est l'estimation qui figure dans les documents du budget de 2009.

Le sénateur Mitchell : Autrement dit, c'est le montant de la réduction d'impôt dont bénéficieront les Canadiens, n'est-ce pas?

M. Lalonde : C'est cela.

Le sénateur Mitchell : Ce n'est pas la somme qu'ils auront dépensée. Si 4,6 millions de familles se prévalent du crédit, l'impôt économisé par les familles sera en moyenne de 650 \$. C'est ce que donne le calcul mathématique, et les familles auront investi en moyenne 5 000 \$, à peu près, n'est-ce pas?

M. Jovanovic : C'est la moyenne.

Le sénateur Mitchell : Avez-vous une idée du nombre d'emplois qui auront été créés?

M. Jovanovic : Non.

Le sénateur Mitchell : Quelqu'un a-t-il été chargé d'évaluer le nombre d'emplois qui auront été créés?

M. Lalonde : Ce serait très difficile à calculer. À partir des chiffres disponibles, on pourra calculer la somme d'argent qui aura été versée dans le secteur de la construction, au sens très large. Comme l'a dit M. Wach, tout le monde n'engagera pas un entrepreneur pour faire ça.

Le sénateur Mitchell : Exactement.

M. Lalonde : Si vous allez acheter vous-même votre placoplâtre et que vous l'installez vous-même, aucun nouvel emploi n'aura été créé par votre rénovation. Par contre, ce placoplâtre viendra bien de quelque part. Quelqu'un aura dû le fabriquer et, par conséquent, votre achat aura stimulé la fabrication de produits de construction.

Quand on arrive à des éléments de deuxième niveau de cette nature, il devient très difficile de faire des estimations. Considérant le comportement des contribuables, nous pouvons estimer combien d'argent les gens consacreront probablement à la rénovation domiciliaire mais nous ne pouvons pas vraiment estimer combien d'emplois seront créés. Quoi qu'il en soit, le résultat final est que des emplois auront été créés et que plus d'argent aura circulé dans l'économie.

Le sénateur Mitchell : Toutefois, aucun effort particulier n'a été déployé pour établir une méthodologie et personne n'a reçu la tâche explicite de calculer le nombre d'emplois qui auront pu être créés grâce à cette mesure? Vous dites simplement que ce serait trop difficile?

M. Lalonde : Ce serait très difficile.

M. Jovanovic : Personne ne fait cela précisément pour le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.

Le sénateur Mitchell : Je m'intéresse également au crédit destiné à l'achat d'une première habitation. C'est très bien d'aider les gens à ce sujet car cela devrait normalement stimuler la construction domiciliaire. Je pense qu'on avait envisagé cette mesure à une époque où les prix étaient encore relativement élevés mais je pense qu'ils ont considérablement baissé depuis.

They are coming back, so that maybe makes it more relevant again because it makes it a little less expensive for somebody to buy a house. However, is there some relationship between housing prices and how long that \$750 credit would remain? Is there a defined period of time?

Mr. Wach: There is no sunset clause on the provision of this credit. There is no consideration at this point of capping it. If I understand the question correctly, there has been no discussion of removing it if housing prices are not at particular levels or something of that nature.

Senator Mitchell: I am not suggesting that should be the case. However, I am interested in it when you are facing a \$56 billion deficit, and the government is now beginning to cut programs. Is there consideration this might be cut in order to deal with the deficit?

Mr. Lalonde: That is not something we can answer at our level. I think that is something that has to be asked of our minister. If I were aware of such a thing, I could not tell you. It is kind of awkward to say I am not aware of it because if you ask me enough questions and I refuse to answer, you will probably know what is going on, but there is nothing afoot.

Senator Mitchell: I am not trying to trick you, believe it or not.

I might be with this next question, just to let you know.

I notice there are a number of provisions here for the IMF and so on. They seem to be relatively perfunctory, though I am not entirely sure. Certainly the voting representation and that kind of thing is.

However, the question of policy might be more rigorous. It raises another question in my mind. I know that more and more businesses now are being expected to tell shareholders and reveal the level of risk they think they may be confronting because of climate change. I cannot imagine but that the international community and financial institutions, too, will begin to consider those issues. Undoubtedly they are.

However, in your dealings and our dealings with the IMF, is that beginning to become an issue; namely, that Canada's relationship to international monetary markets will be considered in the context of the risks that confront us and our economy because of climate change?

The Deputy Chair: Senator Mitchell, I believe our next witnesses will be dealing with the IMF specifically and perhaps they are more appropriately suited to answering your question.

Senator Mitchell: Maybe they could let us know if they want to answer.

Mr. Lalonde: My answer is that we are here on Part 1, Income Tax. That is a large enough subject for us to keep our minds wrapped around. We tend to leave questions about the IMF to people who really know what they are talking about.

Ils ont recommencé à monter, ce qui veut dire que cette mesure est redevenue un peu plus pertinente puisqu'elle permettra à certaines personnes d'acheter plus facilement un logement. Y a-t-il cependant une relation entre le prix des logements et la durée de ce crédit de 750 \$? Est-ce qu'il sera offert pendant une période limitée?

M. Wach : Aucune date d'expiration n'a été fixée à l'octroi de ce crédit. On n'envisage pas pour le moment de le plafonner. Si je comprends bien votre question, on n'a pas du tout envisagé de l'abolir si le prix des logements n'atteint pas tel ou tel niveau.

Le sénateur Mitchell : Je ne dis pas que tel devrait être le cas. Par contre, je m'interroge quand je constate que nous avons un déficit de 56 milliards de dollars et que le gouvernement commence à abolir des programmes. Est-il possible que cette mesure soit abolie si l'on décide de s'attaquer au déficit?

M. Lalonde : Ce n'est pas une question à laquelle nous pouvons répondre à notre niveau. C'est plus une question qu'il faudrait poser à notre ministre. Si j'étais au courant d'une telle proposition, je ne pourrais pas vous en parler. Il est un peu gênant pour moi de vous dire que je n'en sais rien car, si vous me posiez suffisamment de questions auxquelles je refuserais de répondre, vous pourriez probablement deviner ce qu'il en est, mais il n'y a rien à ce sujet en ce moment.

Le sénateur Mitchell : Je n'essaie pas de vous piéger, croyez-le ou non.

J'essaierai peut-être avec la question suivante, je vous préviens.

Je constate qu'il y a un certain nombre de dispositions concernant le FMI, entre autres. J'ai l'impression que ce sont des dispositions de routine mais je n'en suis pas tout à fait sûr. Je parle de la représentation pour voter et de choses de ce genre.

Toutefois, il y a une question de politique fondamentale qui est peut-être plus rigoureuse. Cela m'amène à autre chose. Je sais que de plus en plus d'entreprises sont censées informer leurs actionnaires en leur révélant le niveau de risque auquel elles pensent être exposées à cause du changement climatique. Je suis sûr que les institutions communautaires et financières internationales vont également s'intéresser à cela. Je ne doute pas qu'elles le fassent déjà.

Quoi qu'il en soit, dans vos relations et dans nos relations avec le FMI, commence-t-on à parler de cela? Autrement dit, est-ce que la relation du Canada avec les marchés monétaires internationaux sera envisagée dans le contexte des risques auxquels nous et notre économie sommes exposés par le changement climatique?

Le vice-président : Sénateur Mitchell, je pense que les témoins suivants vont précisément nous parler du FMI et qu'ils seront donc peut-être mieux placés pour répondre à votre question.

Le sénateur Mitchell : Peut-être pourraient-ils nous dire s'ils veulent répondre?

M. Lalonde : Ma réponse est que nous sommes ici pour parler de la Partie 1, Impôt sur le revenu. Croyez-moi, c'est déjà un sujet suffisamment vaste pour nous tenir occupés. Nous avons tendance à renvoyer les questions concernant le FMI à des gens qui savent de quoi ils parlent.

The Deputy Chair: We will look forward to that question in the next segment.

Senator Mitchell: Thank you.

The Deputy Chair: I have a supplementary from Senator Di Nino.

Senator Di Nino: I think Senator Mitchell asked some good questions about the provision for first-time homebuyers. However, my understanding was that one of the reasons that this was introduced was to help first-time homebuyers who would need the additional assistance in order to be able to buy their first homes. If prices were to go up, however, it would be even more difficult. In that case, I would argue that we would need it even more, and possibly a larger benefit. Could you comment on that?

Senator Mitchell: Prices were going down. I agree with you, though; it is logical.

Mr. Lalonde: Prices go up for homes, sometimes they go down. This particular measure is not really geared at the entry level in the market, whether it has gone up or down. Whatever that level is, this will assist those people who are buying their first home.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Di Nino. Senator Dawson.

[Translation]

Senator Dawson: About program compatibility, when the provinces and Quebec decide to set up tax credits similar to the federal system for home renovation, is there any collaboration or sharing of information relating to participation criteria, among other things?

Mr. Lalonde: You will find in the Bill a provision stating that the federal tax credit will not be adjusted on the basis of provincial assistance or any type of assistance. So, any province, such as Quebec, can introduce its own tax credit without this having any impact on the federal tax credit.

Senator Dawson: In other words, theoretically, if I apply the \$1,500 maximum to a renovation project and I receive \$650 or \$800 from the government of Quebec, this will not affect my tax credit from the Canadian government?

M. Lalonde: Correct.

Senator Dawson: But is there any cooperation? You stated a while ago, Mr. Wach, that the list of eligible items is acceptable to the Ministry of Revenue, but do you share information with them in order to have the same list? Do you adapt your list to theirs or vice versa?

Mr. Lalonde: That is a question for the province of Quebec. It could adopt the federal rules but it has its own tax system and may therefore make other decisions.

Senator Dawson: Are there similar programs in other provinces?

Mr. Lalonde: No.

Le vice-président : Nous écouterons la réponse avec beaucoup d'intérêt pendant la prochaine partie de la séance.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le vice-président : Le sénateur Di Nino souhaite poser une question supplémentaire.

Le sénateur Di Nino : Je pense que le sénateur Mitchell a posé de bonnes questions au sujet des primo-accédants. Toutefois, j'ai cru comprendre que cette mesure a été proposée afin d'aider les primo-accédants qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire pour acheter leur première habitation. Si les prix devaient monter, ce serait encore plus difficile. Dans ce cas, à mon avis, cette aide deviendrait encore plus nécessaire et il faudrait peut-être même l'accroître. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Mitchell : Les prix baissaient. Je suis d'accord avec vous, cependant, c'est logique.

M. Lalonde : Le prix des maisons monte, le prix des maisons baisse. Cette mesure n'est pas particulièrement axée sur le niveau d'entrée du marché, qu'il y ait eu une hausse ou une baisse. Quel que soit ce niveau, la mesure aidera les personnes qui achètent leur première habitation.

Le vice-président : Merci, sénateur Di Nino. Sénateur Dawson.

[Français]

Le sénateur Dawson : Sur la question de la compatibilité entre les programmes, lorsque les provinces et le Québec décident de mettre en branle un système de crédit similaire à celui du fédéral pour la rénovation, quel est le mécanisme de collaboration ou de partage d'informations concernant les critères de participation, entre autres?

M. Lalonde : Il y a un article dans la loi stipulant qu'aucun ajustement au crédit fédéral ne sera appliqué pour l'aide provinciale ou n'importe quelle sorte d'aide. Donc, une province, comme la province de Québec, peut introduire son propre crédit sans avoir d'impact sur le crédit fédéral.

Le sénateur Dawson : Autrement dit, théoriquement, si j'applique le maximum de 1 300 \$ à un projet de rénovation et que je reçois un montant de 650 \$ ou 800 \$ du gouvernement du Québec, cela n'affectera pas mon crédit d'impôt du gouvernement canadien.

M. Lalonde : C'est cela.

Le sénateur Dawson : Mais le mécanisme de collaboration ou de définition — vous avez parlé plus tôt, monsieur Wach, de la liste définie comme étant acceptable pour le ministère du Revenu de ce que sont les items —, partagez-vous l'information dans le but d'avoir les mêmes items? Vous adaptez-vous à ce qu'ils ont eux? Ou bien s'adaptent-ils à ce que, vous, vous avez établi?

M. Lalonde : Ceci est une question pour la province de Québec. On peut adopter les règles fédérales, mais cette province a son propre système d'impôt, donc il peut introduire d'autres décisions.

Le sénateur Dawson : Existe-t-il des programmes semblables dans d'autres provinces?

M. Lalonde : Non.

Senator Dawson: Thank you, Mr. Lalonde.

[English]

The Deputy Chair: Thank you, senator. We have completed round one. We will now move to round two.

Senator Ringuette: I have one more question with regard to the Home Renovation Tax Credit. You indicated that a \$3 billion tax credit take-up was anticipated. In order to generate \$3 billion in credits, Canadian homeowners would have to have purchased more than \$20 billion in goods and services for their home renovations. When they purchase \$20 billion of goods and services, they pay the GST at 7 per cent which is roughly \$1.4 billion. The actual net cost of this program, maximum, is \$1.6 billion. Is my rationale correct?

The Deputy Chair: I think GST is 5 per cent.

Senator Ringuette: Is it 5 per cent?

The Deputy Chair: Yes; it was reduced.

Senator Ringuette: No, that 2 per cent was what Visa and MasterCard had in fees.

Let us say we are looking at \$1 billion. The total cost is really, then, maximum \$2 billion. Is that rationale better?

Mr. Jovanovic: That is a good question and one way to look at it. However, it would not be consistent with how we measured the costs of specific measures.

The tricky part here is to ask: If they do not spend the money there, what would they have done with it? It is difficult to assess the net impact regarding GST because they could have spent it anyway — maybe not now, but later.

Senator Ringuette: Or not have spent it at all.

Mr. Jovanovic: At some point, they may have generated that GST. That would require specific analysis of the substitution in your spending pattern, which is complicated.

Senator Ringuette: The rationale here is that in order to generate the \$3 billion that has been cited in the government documents, there is a minimum need to purchase of over \$20 billion.

Mr. Jovanovic: Yes.

Senator Ringuette: If one purchases over \$20 billion at 5 per cent, then it is \$1 billion in GST. You cannot say that we will give \$3 billion for the tax credit and not understand that, in order to give that \$3 billion, purchases must be made. If purchases must be made, then the GST is being paid. It is not a switch whatsoever. You have estimated, in government-paid documents — and a whole lot of publicity has been done on it at large expense — that it will provide \$3 billion in tax credit money.

Le sénateur Dawson : Merci, monsieur Lalonde.

[Traduction]

Le vice-président : Merci, sénateur. Nous avons fini le premier tour et nous entamons le deuxième.

Le sénateur Ringuette : J'ai une autre question concernant le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. Vous avez dit vous attendre à une participation de 3 milliards de dollars. Pour produire 3 milliards de dollars de crédits, il faudra que les propriétaires canadiens de logements aient acheté pour plus de 20 milliards de dollars de biens et services pour faire des rénovations. Quand ils achèteront pour 1 milliard de dollars de biens et de services, ils paieront une TPS de 7 p. 100, soit environ 1,4 milliard de dollars. Donc, le coût net du programme sera au maximum de 1,6 milliard, n'est-ce pas?

Le vice-président : Je pense que la TPS est de 5 p. 100 maintenant.

Le sénateur Ringuette : C'est 5 p. 100?

Le vice-président : Oui, elle a été baissée.

Le sénateur Ringuette : Non, 2 p. 100, c'est la commission de Visa et MasterCard.

Disons que ce sera 1 milliard de dollars. Le coût total sera donc au maximum de 2 milliards. Est-ce mieux?

M. Jovanovic : C'est une bonne question et c'est une manière de voir les choses. Toutefois, ça ne concorde pas avec la manière dont nous mesurons le coût des mesures fiscales.

Ce qui est compliqué, c'est ceci : s'ils n'avaient pas dépensé l'argent de cette manière, l'auraient-ils consacré à autre chose? Il est difficile de mesurer l'incidence nette de la TPS car ils auraient peut-être quand même dépensé l'argent pour autre chose, peut-être pas maintenant mais plus tard.

Le sénateur Ringuette : Ou ils ne l'auraient peut-être pas dépensé du tout.

M. Jovanovic : À un certain moment, ils auraient peut-être payé de la TPS. Votre question obligerait à faire une analyse détaillée de l'effet de substitution des dépenses, ce qui serait compliqué.

Le sénateur Ringuette : Mon raisonnement est que, pour produire les 3 milliards de dollars cités dans les documents du gouvernement, il faudra avoir dépensé au minimum plus de 20 milliards de dollars.

M. Jovanovic : Oui.

Le sénateur Ringuette : Si on achète pour 20 milliards de dollars de choses, une TPS de 5 p. 100 produit 1 milliard de dollars. Vous ne pouvez donc pas dire que vous allez donner 3 milliards de dollars pour le crédit d'impôt sans tenir compte du fait que, pour donner ces 3 milliards de dollars, les gens devront avoir fait des achats. S'ils font des achats, ils doivent payer la TPS. Ils ne peuvent pas y échapper. Dans les documents publiés par le gouvernement, vous avez estimé — et on en a fait beaucoup de publicité, à grands frais — que cela produira 3 milliards de dollars de crédit d'impôt.

Mr. Jovanovic: It will. The marginal effect of having this measure in the system, understanding that other taxes exist, is \$3 billion, and that is the general approach. This is how we measure the cost of a specific measure. We look at the differential compared to the benchmark system, that is, how the system is. We introduce that and then calculate the net marginal differential effect. In this case, it is \$3 billion.

Mr. Lalonde: An example of what Mr. Jovanovic is describing would be a household that is planning to do some renovations. They might have a schedule. They are planning to do this over the next five years. They are going to spend some money this year and a bit more in each of the following five years. They would have paid GST on their expenses to do those home renovations over the course of those five years. As a result of the HRTC, they will move their expenses forward into this period where economic stimulus is desired and do all the renovations this year in order to maximize their credit. They would have paid the GST in the normal course of events. They do pay the GST in this calendar year, but this year they will get 15 per cent back of their expenditures between \$1,000 and \$10,000.

Senator Ringuette: Yes. However, whether they spend it over five years or one year, that does not change the fact that in order to generate \$3 billion in Home Renovation Tax Credit, as a country, they need to have purchased at least \$20 billion worth of goods and services to do those renovations. That \$20 billion will generate at least \$1 billion in GST, whether it is marginal or whatever. When you go to the store, they do not ask what marginal GST you want to pay. You have to pay 5 per cent.

Mr. Lalonde: The store does not ask it, but, in doing our fiscal forecasting, we certainly do.

Senator Ringuette: I have two more questions on two other issues. First, the transition to workforce section. There is \$400 for people with disabilities. If you look at 50 weeks of work in a year, you are looking at \$8 a week. That is not a lot of money. I understand that it is better than nothing, but it is not much money to receive in consideration of the special needs of a person with disabilities. Certainly, there are tax credits for some items, such as transportation and equipment, but there is an entire slate of additional expenses for the disabled when they re-enter the workforce, and \$8 per week does not go far.

Mr. Lalonde: I have a couple of points to make on that. It is not as if all they get is \$8 a week. That is in addition to the amount payable under their regular Working Income Tax Benefit (WITB). It is an enhancement of the WITB. In the case of persons with disabilities, in the overall picture, it is not an insubstantial tax expenditure, which Mr. Jovanovic will describe in a minute. It is also important to note that the WITB is part of the overall picture, as Mr. Wach described, in terms of trying to bring down the welfare wall. It is not the overall picture of what the tax system does for persons with disabilities. We have the disability tax credit, which is a large tax expenditure, and a number of other provisions that deal with persons with disabilities. They tend to

M. Jovanovic : En effet. L'effet marginal de cette mesure, étant bien entendu qu'il existe d'autres taxes, sera de 3 milliards de dollars, et c'est l'approche générale. C'est comme ça que nous calculons le coût de cette mesure. Nous examinons le différentiel par rapport au système de référence, le système actuel. Nous introduisons cette mesure et calculons ensuite l'effet différentiel marginal net. Dans ce cas, c'est 3 milliards de dollars.

M. Lalonde : Un exemple de ce que décrit M. Jovanovic serait un ménage envisageant de faire des renovations. Il pourrait envisager de les faire progressivement au cours des cinq prochaines années. Il va donc dépenser un peu d'argent cette année et un peu pendant chacune des quatre années suivantes. Si tel est le cas, il paiera de la TPS sur les dépenses qu'il consacrera à ses renovations au cours des cinq prochaines années. Avec le CIRDT, il décidera peut-être d'effectuer toutes ses dépenses durant cette période où l'on souhaite stimuler l'économie et fera toutes ses dépenses cette année pour maximiser son crédit d'impôt. Au lieu de payer la TPS sur une période de cinq ans, il la paiera en totalité cette année mais, en contrepartie, on lui remboursera 15 p. 100 de ses dépenses entre 1 000 \$ et 10 000 \$.

Le sénateur Ringuette : Oui. Toutefois, qu'il fasse ses dépenses sur cinq ans ou sur un an, cela ne change rien au fait que, pour produire 3 milliards de dollars de Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, nous devons avoir collectivement acheté pour au moins 20 milliards de dollars de biens et services de rénovation. Ces 20 milliards de dollars engendreront au moins 1 milliard de dollars de TPS, que ce soit marginal ou non. Quand vous allez au magasin, on ne vous demande pas si c'est la TPS marginale que vous voulez payer. On vous fait payer 5 p. 100.

M. Lalonde : Le magasin ne vous le demande pas mais, quand nous faisons nos prévisions budgétaires, c'est certainement ce que nous faisons.

Le sénateur Ringuette : J'ai deux autres questions sur deux autres sujets. Premièrement, la transition vers l'emploi. Il y a 400 \$ pour les personnes handicapées. Si vous considérez qu'il y a 50 semaines de travail dans une année, ça fait huit dollars par semaine. Ce n'est vraiment pas beaucoup. Certes, c'est sans doute mieux que rien mais ce n'est pas beaucoup par rapport aux besoins spéciaux des personnes handicapées. Je sais qu'il y a des crédits d'impôt pour d'autres choses, comme l'équipement de transport, mais une personne handicapée qui souhaite réintégrer la population active doit faire face à toute une flopée de dépenses supplémentaires et elle n'ira pas loin avec huit dollars par semaine.

M. Lalonde : Permettez-moi de faire plusieurs remarques à ce sujet. Cette personne ne recevra pas que huit dollars par semaine. Cette somme viendra s'ajouter à la somme payable au titre de la Prestation fiscale pour le revenu de travail, la PFRT régulière. Ce sera une bonification de la PFRT. Dans le contexte de la situation globale des personnes handicapées, ce ne sera pas une dépense fiscale mineure, comme M. Jovanovic l'expliquera dans une minute. Il importe également de noter que la PFRT fait partie d'un dispositif global, comme l'a dit M. Wach, consistant à essayer d'éviter le piège de l'aide sociale. Ce n'est pas la seule mesure fiscale existante pour aider les personnes handicapées. Il y a le crédit d'impôt pour personnes handicapées, qui représente

have higher medical expenses and the medical expense tax credit applies. There are a number of provisions that apply to persons with disabilities, so you should not focus on the \$8 per week as being the amount that the government gives to persons with disabilities. It is all part of an overall, much larger system of features in the income tax system to provide assistance and support to persons with disabilities.

Senator Ringuette: My last question is twofold with regard to tax deferrals for livestock breeders facing drought and flood. It is my understanding that this is retroactive to 2007. Is that right?

Mr. Lalonde: I believe it goes back to 2008. I will find that for you quickly. Yes, it is retroactive, in part to ensure that it picked up the flood conditions in Manitoba about that time.

Senator Ringuette: Let us say, for instance, that a farmer suffered from a flood in Manitoba in 2007 and sold his herd. We are in fiscal year 2009. The revenue from his or her sale in 2007 would have been reported in 2007. What will happen, because this is retroactive? Will there be efforts to contact such farmers who paid taxes on the proceeds of the sale of their herds following a flood in 2007?

Mr. Lalonde: I am sorry, when you first posed your question I thought you were talking about the introduction of the deferral for flood and excessive moisture conditions. Hearing more of your question, I think you might be speaking to some of the regulations that come in to be effective for the 2007 taxation year. It is a good question. We are in 2009, so what did they do in filing their tax returns for 2007? It is quite common for income tax regulations to come in after the fact. Indeed, for new provisions, we cannot process the regulations generally until the associated amendments to the act are passed, unless we put those amendments straight into the enacting legislation, which we have done here in the case of the drought and excessive moisture conditions.

How does the taxpayer deal with it? As Mr. Wach indicated, we prescribe the drought areas on the recommendations of the Minister of Agriculture. Those recommendations come quite early. The Minister of Agriculture publishes early in time for taxpayers to deal with the situation the lists of regions in Canada that have suffered from drought in a particular year.

Senator Ringuette: My question pertained to a farmer who had to sell part or all of his cattle and paid income tax on the revenue in fiscal year 2007.

Mr. Lalonde: In fiscal year 2007, they sold their livestock. They knew that they were selling part of their breeding herd because it was in a drought condition. They did not file that return until sometime in 2008. By the time tax return filing time arrived, the Minister of Agriculture would have released those regions

une grosse dépense fiscale, et plusieurs autres dispositions pour aider les personnes handicapées. Celles-ci ont tendance à avoir des dépenses médicales plus élevées et il existe un crédit d'impôt pour frais médicaux. Il existe donc diverses dispositions à l'intention des personnes handicapées et vous ne devriez pas considérer que les huit dollars par semaine représentent tout ce que le gouvernement donne aux personnes handicapées. Ça fait partie d'un système d'ensemble beaucoup plus vaste comprenant diverses mesures fiscales pour aider les personnes handicapées.

Le sénateur Ringuette : Ma dernière question sera double. Elle concerne le report de l'impôt sur le revenu des éleveurs de troupeaux reproducteurs faisant face à la sécheresse et aux inondations. Je crois comprendre que cette mesure est rétroactive à 2007. C'est bien ça?

M. Lalonde : Je crois qu'elle est rétroactive à 2008. Je peux vérifier rapidement. Oui, elle est rétroactive, en partie pour tenir compte des inondations qui se sont produites au Manitoba à cette époque-là.

Le sénateur Ringuette : Supposons qu'un éleveur ait été touché par les inondations du Manitoba en 2007 et ait vendu son troupeau. Nous sommes maintenant dans l'année fiscale 2009. Normalement, c'est dans sa déclaration d'impôt de 2007 que cet éleveur aura déclaré le produit de la vente. Que se passera-t-il avec cette mesure rétroactive? Va-t-on essayer de contacter les éleveurs qui ont payé de l'impôt sur le produit de la vente de leurs troupeaux à la suite des inondations de 2007?

M. Lalonde : Veuillez m'excuser, quand vous avez commencé à poser votre question, je pensais que vous parliez de l'introduction du report pour raisons d'inondation ou de conditions d'humidité excessive. Après avoir entendu toute votre question, je pense que vous parlez plutôt de certains des règlements qui sont entrés en vigueur pour l'année fiscale 2007. C'est une bonne question. Comme nous sommes en 2009, qu'ont fait les éleveurs quand ils ont déclaré leur impôt sur le revenu de 2007? Il est très courant qu'un règlement de l'impôt sur le revenu entre en vigueur après coup. De fait, quand il s'agit de nouvelles dispositions, nous ne pouvons généralement pas formuler le règlement tant que toutes les modifications associées à la loi n'ont pas été adoptées, à moins de pouvoir les placer toutes directement dans la loi d'origine, comme nous l'avons fait ici au sujet des questions de sécheresse et d'humidité excessive.

Que doit faire le contribuable? Comme l'a dit M. Wach, nous désignons les régions de sécheresse sur recommandation du ministre de l'Agriculture. Ces recommandations sont formulées très tôt. Le ministre de l'Agriculture les publie tôt à l'intention des contribuables se trouvant dans les régions ayant souffert de sécheresse durant l'année.

Le sénateur Ringuette : Ma question concernait l'éleveur qui a dû vendre la totalité ou une partie de son troupeau et qui a payé de l'impôt sur son revenu de 2007.

M. Lalonde : Disons qu'il a vendu son bétail en 2007. Il savait alors qu'il le vendait à cause de la sécheresse. Il n'a pas produit sa déclaration d'impôt avant 2008. Au moment où le ministre a reçu sa déclaration d'impôt, le ministre de l'Agriculture avait normalement publié la liste des régions désignées pour

for 2007 intended to be prescribed for the purposes of this measure. Based on that, the farmer would have excluded the proceeds of the sale of the livestock from their income. The CRA would have accepted that tax deferral provisionally on the basis that those regulations would be passed in the same way, the CRA is doing that for the HRTC. It will administer tax measures that have been proposed by the government until such time as it becomes apparent that those tax measures will not proceed.

In this particular case, the CRA would know that these regulations are coming down the pipe, would administer on that basis, and would not seek to collect taxes in respect of proceeds of disposition of sale of breeding livestock that fell within the drought area.

Senator Ringuette: This is very, very important.

The Deputy Chair: Could we make it brief? If it is that important, you should ask the question.

Senator Ringuette: You are saying that a government minister has told these farmers that they would not pay taxes on the proceeds from the sale of livestock in 2007 and that Parliament is only getting the relevant legislation in December 2009?

Mr. Lalonde: The regulations dealing with drought regions, as I indicated, will be provided on a list produced by the Minister of Agriculture and Agri-Food Canada. It may well have been in early 2008 rather than in 2007, as your example indicated, that these lists came out. The government has the option to proceed through the normal regulatory process for developing regulations or to append the regulations to a bill, such as they have done here. In this case, it was decided to append them to the bill because of the associated amendments in the bill dealing with the flood and excessive moisture conditions, extending the previous measures that dealt only with drought to the new measures dealing with flood.

Yes, these regulations go back to 2007. They effectively change behavior only from the beginning of 2008. I believe that I have heard this question from you before. It is quite common for measures in the tax system to be applied as of the date of their announcement pending confirmation to the CRA that the measures will not go forward. That could happen, for example, by a bill being defeated in the House of Commons. At that time, the CRA would have to seek guidance from the government as to what would happen from that measure. It is common practice and it is convention in Canada for tax measures to be implemented and to be administered from the date of their announcement.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Lalonde. That concludes amendments related to the Income Tax Act, Part 1. I thank the witnesses on behalf of all committee members.

The Chair: Thank you for being here, Mr. Hall, Mr. Lessard, Mr. Forbes and Mr. Wright.

We will now proceed. Honourable senators will want to locate clauses 18 to 23 of this legislation. We are moving on quite nicely. This is the beginning of Part 2 entitled Miscellaneous.

l'année 2007. Par conséquent, cet éleveur avait normalement exclu de son revenu le produit de la vente de son bétail. L'ARC avait normalement accepté provisoirement ce report d'impôt en considérant que le règlement serait adopté, et c'est également ce que fera l'Agence avec le CIRD. Elle appliquera les mesures fiscales proposées par le gouvernement jusqu'au moment où il deviendrait évident pour elle qu'elles pourraient ne pas être adoptées.

Dans ce cas particulier, l'ARC sait qu'un règlement sera proposé et elle l'appliquera en supposant qu'il sera adopté. Par conséquent, elle ne tentera pas de percevoir d'impôt sur le revenu de la vente d'un troupeau reproducteur dans une région touchée par la sécheresse.

Le sénateur Ringuette : C'est très, très important.

Le vice-président : Pourriez-vous être brève? Si c'est tellement important, vous devriez poser votre question.

Le sénateur Ringuette : Vous dites qu'un ministre a dit à ces éleveurs qu'ils n'auront pas à payer d'impôt sur le produit de la vente de leur bétail en 2007 et que c'est seulement en décembre 2009 que le Parlement se penche sur la législation correspondante?

M. Lalonde : Comme je l'ai dit, le règlement relatif aux régions touchées par la sécheresse sera produit sous forme de liste publiée par le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. C'est peut-être bien au début de 2008 que cette liste a été publiée, plutôt qu'en 2007, comme dans votre exemple. Le gouvernement a le choix d'adopter ces règlements par le truchement du processus réglementaire normal ou en les joignant en annexe à un projet de loi, comme il vient de le faire ici. Dans ce cas, on a décidé de les joindre au projet de loi à cause des modifications associées du projet de loi concernant les situations de sécheresse et d'humidité excessive, afin d'étendre aux cas d'inondations les mesures qui existaient déjà au sujet de la sécheresse.

Oui, ce règlement remonte à 2007. Il ne change effectivement le comportement des contribuables que depuis le début de 2008. J'ai l'impression que vous m'avez déjà posé cette question. Il est très fréquent que des mesures fiscales soient appliquées dès le moment où elles sont annoncées, jusqu'à ce qu'on confirme à l'ARC qu'elles ne seront pas adoptées. Cela pourrait fort bien arriver si un projet de loi était rejeté par la Chambre des communes. À ce moment-là, l'ARC devrait demander au gouvernement ce qu'il veut qu'elle fasse. Selon la pratique habituelle et les conventions en vigueur au Canada, les mesures fiscales sont mises en œuvre et sont appliquées dès le jour où elles ont été annoncées.

Le vice-président : Merci, monsieur Lalonde. Cela met fin à notre étude des modifications de la partie 1, Loi de l'impôt sur le revenu. Je remercie les témoins au nom de tous les membres du comité.

Le président : Merci de votre présence, monsieur Hall, monsieur Lessard, monsieur Forbes et monsieur Wright.

Nous allons continuer. Honorables sénateurs, nous passons maintenant aux articles 18 à 23 de ce projet de loi. Nous avançons bien. Nous sommes au début de la partie 2, « Divers ».

Who would like to be the spokesperson? When we go through this part, it would be interesting if you could tell us if these items are directly or indirectly related to the budget.

Chris Forbes, Director General, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada: You have a range of officials here and more coming in. I do not know if we have global remarks other than those you pointed out.

The Chair: I hope Ottawa does not come to a halt today because of this hearing.

Mr. Forbes: This group is here to talk about clauses 18 to 23, which will cover the multilateral debt relief, payments to the Province of Nova Scotia under the offshore accords, changes to the Bretton Woods and Related Agreements Act and changes to the Broadcasting Act.

These items, for the large part, are mentioned in some way in the budget. Not all of them are mentioned expressly, but there is some link to the 2009 budget. The government stated its intent in most of these areas and subsequent areas in the 2009 budget.

That is all I would say on our part. I will turn the floor over to questions. Would you like us to walk through this in more detail?

The Chair: A little bit. Honourable senators are looking at the policy but they have not had a chance to focus on the way that Justice Canada has reflected that policy.

Philippe Hall, Senior Economist, International Trade and Finance, Department of Finance Canada: Clause 18 is basically an administrative change to help us administer what we call the Multilateral Debt Relief Initiative, which is an initiative the government signed on to in 2005 at the Gleneagles G8 Summit.

The change we are requesting is to make the payment a statutory payment in the Main Estimates. It is currently a payment under the Department of Finance's vote 5. There is more than one payment in this vote, whether in the Main Estimates or in the various supplementary estimates.

We are making it statutory to enable us to fulfill this commitment in line with the agreement we signed with the various international financial institutions we are compensating for their provision of this debt relief. It is mainly a housekeeping exercise to make our commitment even stronger.

The Chair: You say to "meet our commitment." Was there a commitment to make it statutory, or was it our commitment to make payment? The payment could be made under vote 5 as well as being statutory. This is the one that goes on to 2054. Give us some comfort here.

Mr. Hall: This is why you have someone my age to talk about something that will go on until 2054.

Qui veut commencer? Pour notre examen de cette partie, il serait utile que vous nous disiez quels éléments sont reliés directement ou indirectement au budget.

Chris Forbes, directeur général, Direction des relations fédérales-provinciales et des politiques sociales, ministère des Finances Canada : Vous avez devant vous une brochette de fonctionnaires et il y en a d'autres qui arrivent encore. Je ne sais pas si nous avons d'autres remarques d'ordre général à formuler.

Le président : J'espère qu'Ottawa ne va pas s'arrêter à cause de cette audience.

M. Forbes : Notre groupe est ici pour parler des articles 18 à 23, ce qui englobe l'allègement de la dette multilatérale, un paiement à la Nouvelle-Écosse au titre des hydrocarbures extracôtiers, des modifications à la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, et des modifications à la Loi sur la radiodiffusion.

Ces éléments sont en grande mesure mentionnés dans le budget, sous une forme aucune autre. Ils n'y sont pas tous explicitement mentionnés mais il y a un lien avec le budget de 2009. Le gouvernement a annoncé son intention sur ces diverses questions dans le budget de 2000.

C'est tout ce que je peux dire à ce sujet et je suis prêt à passer aux questions. Voulez-vous que nous vous donnions plus de détails?

Le président : Un peu. Les honorables sénateurs s'intéressent à la politique fondamentale mais ils n'ont pas eu la possibilité de se pencher sur la manière dont Justice Canada a traduit cette politique en termes législatifs.

Philippe Hall, économiste principal, Finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada : L'article 18 est à toutes fins utiles une modification administrative destinée à nous aider à gérer ce que nous appelons l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, qui est une initiative que le gouvernement a signée en 2005 lors du Sommet du G-8 à Gleneagles.

Au titre de cette modification, le gouvernement demande le droit de faire du paiement un paiement législatif dans le cadre du Budget principal des dépenses. À l'heure actuelle, ce paiement relève du crédit 5 du ministère des Finances. Il y a plus d'un paiement sous ce crédit, que ce soit dans le Budget principal des dépenses ou dans les divers budgets supplémentaires.

Nous souhaitons en faire un paiement législatif de façon à pouvoir nous acquitter de cet engagement conformément à l'accord que nous avons signé avec les diverses institutions financières internationales que nous compensons lorsqu'elles accordent cet allègement de la dette. C'est essentiellement une mesure administrative qui renforce notre engagement.

Le président : Quand vous dites « nous acquitter de cet engagement », voulez-vous parler de l'engagement à rendre cela législatif ou de notre engagement à faire le paiement? Le paiement pourrait être fait au titre du crédit 5 et être également législatif. C'est celui qui va jusqu'en 2054. Essayez de nous rassurer.

M. Hall : C'est parce que ça va jusqu'en 2054 qu'on a demandé à quelqu'un de mon âge de vous en parler.

The Chair: There will not be any senators left when this ends.

Mr. Hall: The commitment made in 2005 was to basically to say to IDA, which is part of the World Bank group, and the African Development Fund, which is part of the African Development Bank: “We understand that you will be forgoing payments on loans you have issued to certain HIPC (Debt Initiative for Heavily Indebted Countries) countries.” That is, loans to countries which have been identified as being heavily indebted and poor.

In order for them to continue with their activities, they need a commitment from donor governments that we will compensate them dollar-for-dollar for payments that they will not be receiving. In 2005, the government clearly indicated its commitment to compensate these institutions dollar-for-dollar. In the past, we have been using the Department of Finance Canada’s vote 5 which is for grants and contributions.

There are numerous grants and contributions in vote 5. Given the uncertainty of supplementary bills being passed — as we witnessed last year, for instance, when Supplementary Estimates (A) and Supplementary Estimates (B) were delayed for various reasons — we decided it was better for us to have it as a statutory payment. That would allow us to make our payment on January 15 every year, as committed. We would not be in a position where we would have to go to these institutions and say, “We would love to make such payments, but, unfortunately, our appropriations bill has not been passed yet and we will have to delay our payment.”

The Chair: I do not want to delay the other presentations, but is the international commitment until 2054?

Mr. Hall: The international commitment is indeed until 2054. The reason is that IDA and the African Development Bank make long-term loans. In 2005, they had loans repayable over 50 years. Hence, when we talk with these institutions and tell them that we will compensate them dollar-for-dollar on payments that identified countries would have made on these loans, we have to make a commitment until the end of these loans, which lasts until 2054.

The Chair: Are there any questions following from that, before we go on to the next part of this? If not, thank you, Mr. Hall.

Will someone help us with the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord and Bretton Woods and Related Agreements Act?

Mr. Forbes: I will try the offshore petroleum resources and then Mr. Lessard will look after Bretton Woods.

This payment involves a much shorter time horizon, April 2010. It is a payment to the Province of Nova Scotia. This is part of the Crown share adjustment. This is a long-standing agreement with Nova Scotia that dates back to the 1980s. You may recall this from previous budgets. A joint Canada-Nova Scotia panel reported in 2008 on an agreement as to how to deal with this Crown share program. We made an initial payment to Nova Scotia in the last fiscal year. This

Le président : Il ne restera plus de sénateurs à ce moment-là.

M. Hall : L’engagement pris en 2005 consistait essentiellement à dire à l’IDA, qui fait partie du groupe de la Banque mondiale, et au Fonds africain de développement, qui fait partie de la Banque africaine de développement : « Nous savons que vous allez renoncer à des paiements concernant des prêts que vous avez accordés à certains PPTE, des pays pauvres très endettés. » Autrement dit, des prêts consentis à des pays considérés comme des pays très lourdement endettés et pauvres.

Pour pouvoir continuer leurs activités, ils avaient besoin de l’engagement des gouvernements donateurs qu’ils compenseraient à 100 p. 100 les paiements qu’ils ne recevraient pas. En 2005, le gouvernement a clairement exprimé son engagement de compenser ces institutions en totalité. Dans le passé, nous avons utilisé le crédit 5 du ministère des Finances Canada, qui est un crédit de subventions et de contributions.

Il y a beaucoup de subventions et de contributions qui relèvent du crédit 5. Étant donné l’incertitude entourant l’adoption des budgets supplémentaires des dépenses — comme nous l’avons constaté l’an dernier, par exemple, lorsque les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) ont été retardés pour diverses raisons —, nous avons décidé qu’il était préférable de faire de ce paiement un paiement législatif. Cela nous permettra de faire le paiement le 15 janvier de chaque année, comme nous l’avons promis. Nous ne serons pas obligés de dire à ces institutions : « Nous aimerions beaucoup faire ce paiement mais, malheureusement, notre projet de loi de subsides n’a pas encore été adopté et vous allez devoir attendre. »

Le président : Je ne veux pas retarder les autres exposés mais est-ce que cet engagement international vaut jusqu’en 2054?

M. Hall : En effet, l’engagement international vaut jusqu’en 2054. La raison en est que l’IDA et la Banque africaine de développement font des prêts à long terme. En 2005, elles avaient des prêts remboursables sur 50 ans. De ce fait, quand nous disons à ces institutions que nous allons les compenser en totalité pour les paiements qu’elles ne recevront pas des pays désignés auxquels elles ont accordé ces prêts, nous devons prendre l’engagement jusqu’à l’échéance de ces prêts, c’est-à-dire jusqu’en 2054.

Le président : Y a-t-il des questions à ce sujet, avant de passer à la partie suivante? Sinon, merci, monsieur Hall.

Qui va nous parler de l’Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les ressources pétrolières offshore et de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes?

M. Forbes : Je vais essayer de vous parler des ressources pétrolières offshore et M. Lessard s’occupera ensuite de Bretton Woods.

Ce paiement est à échéance beaucoup plus rapprochée, avril 2010. C’est un paiement à la Nouvelle-Écosse. Il fait partie de l’ajustement de la part fédérale. Il s’agit d’un accord de longue date avec la Nouvelle-Écosse puisqu’il remonte aux années 1980. Vous vous souviendrez peut-être d’en avoir traité dans le cadre de budgets antérieurs. Un comité mixte Canada-Nouvelle-Écosse a produit en 2008 un rapport sur un accord concernant la manière de traiter ce programme de partage fédéral. Nous avons fait un premier

payment is with respect to the 2008-09 and the 2009-10 fiscal years under the Crown share fiscal program. That describes the payment for you.

The Chair: This will continue after this, is that correct? This is for two years?

Mr. Forbes: Yes. There is a subsequent amendment later on. The changes to the program, which have been agreed to by the federal government and the Nova Scotia government, will be made in regulation. There is a change later on in clauses 47 to 50 in this bill. That change later on allows us to implement the agreed parameters through regulations.

Again, the joint Canada-Nova Scotia panel made its recommendations. This gives a payment for the 2008-09 and the 2009-10 fiscal years. Subsequent clauses amend the offshore act to allow us to make the regulatory changes necessary to implement the agreement.

The Chair: The \$174 million is for two years?

Mr. Forbes: For two fiscal years, yes.

The Chair: Anything further on that?

Senator Ringuette: I was under the impression that the same accord was also with the Province of Newfoundland.

Mr. Forbes: There is an offshore accord with Newfoundland and Labrador, but the Crown share program, which allows Nova Scotia to access a portion of the federal share of an energy project in the province, was an agreement specific with Nova Scotia. That part is for Nova Scotia only.

Regarding the overall offshore accords, you are right, there is also one with the Province of Newfoundland and Labrador.

The Chair: Next, we will deal with Bretton Woods.

Trevor Lessard, International Economist, International Trade and Finance, Department of Finance Canada: These amendments are to upgrade Schedule 1 of the Bretton Woods and Related Agreements Act.

In July of this year, Canada ratified amendments to the articles of agreement which is the international treaty underlying the IMF. As a matter of good legislative housekeeping, these clauses outline the specificities of the articles of agreement that are being changed. In terms of your earlier questions, it has no budgetary consequences since Canada's position is not changing.

I am now willing to answer any questions.

The Chair: Was there any mention of Bretton Woods in the budget?

Mr. Lessard: I do not believe so.

The Chair: Thank you. Anything further on Bretton Woods?

paiement à la Nouvelle-Écosse lors du dernier exercice budgétaire. Ce paiement-ci portera sur les exercices budgétaires de 2008-2009 et de 2009-2010 au titre du programme de participation de la Couronne. Voilà la description du paiement.

Le président : Cela continuera, n'est-ce pas? C'est pour deux ans?

M. Forbes : Oui. Il y a un autre amendement plus loin. La modification du programme convenue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se fera par voie réglementaire. Il y a un changement plus loin, aux articles 47 à 50 de ce projet de loi, pour nous permettre de mettre en application par voie réglementaire les paramètres convenus.

Je rappelle que le comité mixte Canada-Nouvelle-Écosse a formulé ses recommandations. Cette mesure permet de faire un paiement pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010. Les articles suivants modifient la loi offshore pour nous permettre d'effectuer les modifications réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'accord.

Le président : C'est 174 millions de dollars pour les deux années?

M. Forbes : Oui, les deux exercices budgétaires.

Le président : Autre chose?

Le sénateur Ringuette : J'avais l'impression qu'il y avait le même accord avec Terre-Neuve.

M. Forbes : Il y a un accord offshore avec Terre-Neuve-et-Labrador mais le programme de participation de la Couronne, qui permet à la Nouvelle-Écosse d'avoir accès à une partie de la part fédérale d'un projet énergétique dans la province, était un accord particulier avec la Nouvelle-Écosse. Cette partie ne concerne que la Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne les accords offshore de manière générale, vous avez raison, il y en a également un avec Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Nous passons maintenant à Bretton Woods.

Trevor Lessard, économiste international, Finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada : Ces amendements sont destinés à mettre à jour l'annexe I de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

En juillet de cette année, le Canada a ratifié des amendements au protocole d'accord qui est le traité international fondant le FMI. Par souci de bonne administration législative, ces articles contiennent les détails des modifications apportées au protocole d'accord. Considérant vos questions antérieures, je vous dis tout de suite que cela n'a aucune conséquence budgétaire puisque la position du Canada ne change pas.

Je peux maintenant répondre à vos questions.

Le président : Parlait-on de Bretton Woods dans le budget?

M. Lessard : Je ne crois pas.

Le président : Merci. Autre chose sur Bretton Woods?

Senator Mitchell: Sorry, are these clarifying questions?

The Chair: Yes. We can ask generally afterwards, but it is sometimes easier to ask the officials when they have just made their comments. You have a big one for later?

Senator Mitchell: It is not that big.

The Chair: Now the Broadcasting Act, the right to borrow.

Ian Wright, Chief, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: This is clause 23. It is to amend paragraph 46 of the Broadcasting Act which contains the enabling legislation for the CBC. It is to increase their borrowing authority which currently has a maximum limit of \$25 million to allow it to borrow up to \$220 million. This is to ensure that the CBC has the necessary ability to deal with some current financial issues. I think you are aware that the broadcasting sector has reduced revenues. This will allow them to enter into commercial transactions to manage themselves through the current period.

The Chair: Can they pledge assets in their borrowing?

Mr. Wright: I have to go back and check on that.

The Chair: Could you do that for us? That determines how easy it is for them to borrow money. This is a significant increase, from \$25 million to \$220 million. We understand there has been a reduction in revenue for the CBC and that is the reason for this, but has there been any insertion of additional funds in then CBC to help them through this difficult downturn such as we have seen with other industries during the economic downturn?

Mr. Forbes: This is the primary action that we are taking for the CBC; that is, the capacity to do additional borrowing. This is part of their broader plan to deal with the downturn. Their appropriations have not changed. There will be no other changes

The Chair: You said “primary,” are there any secondary stimulus funds going to them to help them through this?

Mr. Forbes: Specifically for the CBC, there is no other aspect of the action plan spending that will go directly to the CBC.

Senator Ringuette: In regard to the CBC, what is its market value?

Mr. Forbes: I would not be able to answer that question.

Senator Ringuette: This is important. Further to Senator Day’s comments, in order to have good loan conditions, you need to provide, for example, your asset as guarantee. To say “Because the federal government is not adding any more money, they have to borrow” is one thing, but they will be borrowing almost \$200 million more, just to get by this fiscal year.

Mr. Wright: You have to talk to the CBC about the specific details. What they are looking at in the two transactions that they have approached us on is to monetize some future revenues. They

Le sénateur Mitchell : Vous en êtes aux questions d’éclaircissement, monsieur le président?

Le président : Oui, nous entamerons la période normale des questions après. Il est parfois plus facile d’obtenir des éclaircissements immédiatement après les remarques liminaires. Vous avez une question importante à poser?

Le sénateur Mitchell : Pas si importante que cela.

Le président : Maintenant, la Loi sur la radiodiffusion, le droit d’emprunter.

Ian Wright, chef, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : C’est l’article 23. Il est destiné à modifier le paragraphe 46 de la Loi sur la radiodiffusion qui contient la législation habilitante de Radio-Canada. L’objectif est de relever la limite d’emprunt de la Société, qui est actuellement de 25 millions de dollars, en la portant à 220 millions de dollars. Cela donnera à Radio-Canada la marge de manœuvre nécessaire pour faire face à certaines de ses difficultés financières actuelles. Je pense que vous savez que les revenus du secteur de la radiodiffusion ont baissé. Cela permettra à la Société d’effectuer des transactions commerciales pour surmonter ses difficultés actuelles.

Le président : Est-elle autorisée à donner des biens en garantie pour emprunter?

M. Wright : Je devrai vérifier.

Le président : Pourriez-vous vérifier? Cela détermine sa facilité d’emprunter. C’est une forte augmentation, de 25 millions à 220 millions. Nous savons que les revenus de Radio-Canada ont baissé, et c’est ce qui explique cette mesure législative, mais a-t-on accordé des fonds supplémentaires à Radio-Canada pour l’aider à traverser cette récession difficile, comme on en a accordé à d’autres entreprises durant cette récession?

M. Forbes : C’est l’action primaire que nous prenons pour Radio-Canada. Je parle du pouvoir d’emprunter plus. Cela fait partie de son plan global pour surmonter la récession. Son budget n’a pas changé. Il n’y aura pas d’autres changements.

Le président : Quand vous dites « primaire », cela veut-il dire qu’il y aura des fonds secondaires du budget de relance pour lui venir en aide?

M. Forbes : Il n’y a aucun autre aspect de dépense du plan d’action qui soit destiné directement à Radio-Canada.

Le sénateur Ringuette : En ce qui concerne Radio-Canada, quelle est sa valeur marchande?

M. Forbes : Je ne saurais répondre à cette question.

Le sénateur Ringuette : C’est important. Considérant les remarques du sénateur Day, pour emprunter à de bonnes conditions, on doit fournir des actifs en garantie par exemple. Dire que la Société doit emprunter parce que le gouvernement fédéral n’augmente pas son budget, c’est une chose, mais elle va emprunter près de 200 millions de dollars de plus rien que pour franchir cet exercice budgétaire.

M. Wright : Vous devrez vous adresser à Radio-Canada pour obtenir des détails. Ce qu’elle envisage, dans les deux transactions au sujet desquelles elle nous a contactés, c’est de monétiser certains

have some revenues associated with commercial properties and are looking at selling those revenues in order to get money now to enable them to develop the plans over the coming period to find further savings within the corporation

Senator Ringuette: Mr. Chair, could we invite witnesses from the CBC? I would like to understand this situation better.

The Chair: We will put them on the list of potential witnesses other than government officials.

Senator Di Nino: To follow up on your question, Mr. Chair, does the federal government have any liability associated with this borrowing authority? The more direct question might be: Does the federal government guarantee these loans?

Mr. Wright: The CBC is an agent Crown corporation, so any activities they undertake related to these kinds of actions are full faith and credit of the Crown, so, ultimately, yes. That is an important part of any structure that they would put forward to ensure that, when they go to the markets, they get as good a rate as possible.

Senator Gerstein: Am I correct in understanding that when this increased borrowing authority comes into effect, the CBC cannot simply go out and borrow at any time for any reason, that the Broadcasting Act still requires them to identify any proposed borrowings in its corporate plan, and that the corporate plan and any individual request for borrowing must be approved by the Minister of Finance?

Mr. Wright: That is correct. Under the provisions of the Broadcasting Act, there is a requirement for the CBC to present to the responsible minister a corporate plan detailing their activities. Within those plans, any borrowing or intent to borrow requires the approval of the Minister of Finance. Any subsequent individual transactions must be approved by the minister as well.

Senator Gerstein: It does not open the floodgates or their ability to simply go out and borrow at their own discretion.

Mr. Wright: No, it does not. For any transactions they enter into following the initial transaction, they have to come back for further access to borrow within that limit.

The Chair: As a follow up, you indicated that this was to cover a shortfall in broadcasting revenue, which is an operating loss. They would not have predicted that at the front end in their business plan for the year. How do you handle that kind of situation? Should we bring the CBC in here to talk about that?

Senator Ringuette: We should do that.

Mr. Wright: Probably you should deal with the CBC on that issue.

The Chair: There is a difference between operating shortfall and a desire for capital expenditure. We will ask the CBC to come in and explain that to us.

revenus futurs. Elle tire certains revenus de diverses propriétés commerciales et elle envisage de céder ces revenus pour obtenir de l'argent immédiatement dans le but de dresser des plans pour la période à venir afin de trouver d'autres économies en son sein.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le président, pourrions-nous convoquer Radio-Canada? J'aimerais mieux comprendre cette situation.

Le président : Nous mettrons la Société sur la liste des témoins potentiels autres que du gouvernement.

Le sénateur Di Nino : Sur le même sujet, monsieur le président, le gouvernement fédéral assume-t-il un passif quelconque avec ce pouvoir d'emprunt? Pour vous poser la question encore plus directement : est-ce que le gouvernement fédéral se porte garant de ces emprunts?

M. Wright : Radio-Canada est une société d'État et toutes les activités de cette nature qu'elle entreprend reposent complètement sur la confiance et le crédit de la Couronne. Donc, en dernière analyse, oui. C'est un élément important de toute structure qu'elle proposerait pour s'assurer d'obtenir le meilleur taux possible si elle décidait de s'adresser aux marchés.

Le sénateur Gerstein : Ai-je raison de penser que, lorsque ce pouvoir d'emprunt supplémentaire entrera en vigueur, Radio-Canada ne pourra pas tout simplement aller emprunter à n'importe quel moment pour n'importe quelle raison mais qu'elle sera encore tenue, au titre de la Loi sur la radiodiffusion, d'indiquer ses projets d'emprunt dans son plan d'entreprise, et que son plan d'entreprise et toute demande d'emprunt devront toujours être approuvés par le ministre des Finances?

M. Wright : C'est exact. En vertu des dispositions de la Loi sur la radiodiffusion, Radio-Canada est tenue de soumettre au ministre pertinent son plan d'entreprise exposant le détail de ses activités. Dans ce contexte, tout projet d'emprunt doit obtenir l'approbation du ministre des Finances. En outre, tout projet subséquent de transaction doit également être approuvé par le ministre.

Le sénateur Gerstein : Cela ne lui donne donc pas toute latitude pour aller emprunter à son gré.

M. Wright : Non. Toute transaction qu'elle voudra effectuer après la transaction initiale l'obligera à formuler une demande pour pouvoir emprunter dans le cadre de cette limite.

Le président : Vous avez dit que cette mesure est destinée à couvrir une baisse des revenus de la radiodiffusion, c'est-à-dire une perte d'exploitation. Elle n'avait probablement pas prévu une telle éventualité dans son plan d'entreprise de cette année. Comment gérez-vous cette situation? Devrions-nous convoquer la Société pour obtenir des explications?

Le sénateur Ringuette : Nous devrions le faire.

M. Wright : C'est probablement avec Radio-Canada que vous devriez régler cette question.

Le président : Il y a une différence entre une perte d'exploitation et le désir de faire une dépense d'immobilisation. Nous devons demander à Radio-Canada de venir nous donner des explications.

Senator Mitchell: My first question concerns the CBC. Why is it that the CBC is being driven to the markets to raise money, which will be more expensive than government funding would be. Is that always the case?

Mr. Forbes: I cannot speak to the costs of their costs of borrowing versus ours. I would say that the CBC, in consideration of the current and past economic environment, came up with a plan as to how they would deal with revenue shortfalls and other issues over the next few years. Like all broadcasters, they face a challenging time. The chosen approach was to monetize their assets, as Mr. Wright indicated. I do not know what costs of borrowing they will face on this.

Senator Mitchell: They do not have to borrow to monetize, because they will simply sell assets. Is that right?

Mr. Forbes: Yes.

Senator Mitchell: Is that the euphemism for selling the asset?

Mr. Wright: It is selling but it is the nature of what the particular transactions were, where a guarantee is involved such that CBC would ensure that the purchaser of the asset is kept whole. That creates the ongoing liability in the sense that should these payments or future payments not materialize from the counterparty, the CBC would step in and ensure that the purchaser is kept whole.

Senator Mitchell: You said, "kept whole." Is that as in remain liquid or as in retain some ability to receive the payments?

Mr. Wright: Kept whole as in receive the payment that they expect to receive.

Senator Mitchell: What would happen if they were to simply go bankrupt?

Mr. Wright: I am sorry? Who goes bankrupt?

Senator Mitchell: If the entity that purchased the asset and is supposed to pay the CBC were to go bankrupt, what would happen?

Mr. Wright: These are related to accounts receivable or receivables that the CBC has. If there were a default on the receivables that the CBC is selling, then the CBC is on the hook.

Senator Mitchell: Are the multilateral debt initiative and the Bretton Woods and Related Agreements Act two completely separate things? Could you have a multilateral debt initiative kind of debt offering that is negotiated or determined under that act?

Mr. Hall: The two clauses in this bill are definitely distinct. The one link is the Multilateral Debt Relief Initiative allows for the IMF to forgive debts that are owed to it by these selected countries.

Senator Mitchell: I put this question earlier. Perhaps you can help me with it. In the context of international debt and loans, is there greater concern, assessment and accommodation given to emerging issues with respect to climate change? We know that the face of risk is changing, but are these markets beginning to adjust to that risk?

Le sénateur Mitchell : Ma première question concerne Radio-Canada. Comment se fait-il qu'elle soit poussée à s'adresser aux marchés pour obtenir de l'argent puisque cela coûtera plus cher qu'obtenir des fonds du gouvernement? Est-ce toujours le cas?

M. Forbes : Je ne peux comparer le coût de ces emprunts au nôtre. Tout ce que je peux dire, c'est que Radio-Canada, après avoir examiné l'environnement économique actuel et passé, a dressé un plan pour faire face à son manque de revenus et à d'autres questions au cours des prochaines années. Comme tous les radiodiffuseurs, elle traverse une passe difficile. La solution qu'elle a choisie est de monétiser des actifs, comme l'a dit M. Wright. Je ne sais pas ce que lui coûteront ses emprunts dans ce contexte.

Le sénateur Mitchell : Elle n'est pas obligée d'emprunter pour monétiser car elle peut simplement vendre des actifs, n'est-ce pas?

M. Forbes : Oui.

Le sénateur Mitchell : Est-ce un euphémisme pour une vente d'actifs?

M. Wright : Elle va en vendre mais la nature de ces transactions particulières est telle qu'il y a une garantie en vertu de laquelle elle garantira à l'acheteur que l'actif reste intact. Cela engendre une responsabilité continue au sens où, si ces paiements futurs de la contrepartie ne se matérialisent pas, Radio-Canada pourra intervenir et assurer que l'acheteur est protégé.

Le sénateur Mitchell : Vous dites « protégé ». Cela veut-il dire rester liquide ou conserver la possibilité de recevoir des paiements?

M. Wright : C'est protégé au sens de recevoir le paiement auquel elle s'attend.

Le sénateur Mitchell : Que se passerait-il si elle décidait simplement de déclarer faillite?

M. Wright : Vous dites? Qui déclarerait faillite?

Le sénateur Mitchell : Si l'entité achetant l'actif et censée payer Radio-Canada déclarait faillite, que se passerait-il?

M. Wright : Cela ferait partie des créances de la Société. S'il y avait défaillance du créancier auquel Radio-Canada a vendu un actif, c'est elle qui assumerait une perte.

Le sénateur Mitchell : L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes sont-elles deux choses complètement séparées? Pourrait-il y avoir une dette de type initiative de dette multilatérale qui soit négociée ou déterminée en vertu de la loi?

M. Hall : Ces deux dispositions du projet de loi sont tout à fait distinctes. Celle concernant l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale permet au FMI de faire grâce de leurs dettes aux pays mentionnés.

Le sénateur Mitchell : Je reviens sur une question de j'ai déjà posée. Vous pouvez peut-être m'aider. Dans le contexte des dettes et des emprunts internationaux, y a-t-il plus de préoccupation, d'évaluation et d'accommodement accordé aux questions émergentes concernant le changement climatique? Nous savons que la nature du risque est en train de changer mais est-ce que les marchés commencent à s'adapter à ce changement?

Mr. Lessard: I do not know how well placed I am to answer that question. Current articles of agreement were the result of a two-year negotiation whose focus was on increasing the voice and representation of certain countries in terms of the IMF's role and mandate. Its role in climate change would be discussed going forward. As to whether that discussion is occurring or what is happening in those discussions, you would have to ask the minister.

Senator Mitchell: I would be happy to ask.

Senator Mahovlich: Two or three years ago, the Conservative government cut back funding to CBC, which had to cancel many of my favourite programs, one being Disc Drive with Jurgen Gothe on Radio 2. You are telling us today that things have backfired and the CBC needs more money. Is that right?

Mr. Forbes: The broadcast industry as a whole, not just the CBC, has faced a sharp drop-off in advertising revenues with the economic slowdown and global recession.

Senator Mahovlich: There was a drop-off because they no longer have good programs.

The Chair: I am glad that at least *Hockey Night in Canada* was not cancelled.

Senator Ringuette: The music was cancelled.

Senator Dawson: The well-known television cable tax that will be coming in when it is approved by the CRTC seems to be supported by the government. The CBC will have revenues from that. How do you calculate how much money they will really need? You are telling them that they are allowed to borrow an additional \$200 million but they will receive millions of dollars out of this new cable TV tax? How do you factor that revenue in calculating how much they need to borrow?

Mr. Forbes: I have two comments. Obviously, that is a subsequent decision because the situation is still evolving. I could not comment on how the CRTC will rule one way or the other. You would probably want to talk to the CBC about that eventuality and what their plans would be. I cannot really answer that question.

Senator Dawson: I thought it would be calculated as a taxable revenue since it is created by government giving permission to ask for new money. Would it not be the Department of Finance that would be calculating how much revenue is coming out of that?

Mr. Forbes: There is no tax in this case. We are not talking about a tax in the way my colleagues were talking about earlier in terms of income tax and GST, et cetera. Obviously, if the CBC's situation change, if advertising revenues recover or there is some new source of funds, obviously in the process of their corporate plans that would be part of what we would deal with.

I would treat that potential revenue source like any other revenue source and it would be dealt with through the planning.

M. Lessard : Je ne sais pas si je suis bien placé pour répondre à cette question. L'accord de protocole actuel est le fruit de deux années de négociation qui visaient à rehausser la présence et la représentation de certains pays dans le contexte du rôle et du mandat du FMI. Son rôle dans le contexte du changement climatique est un problème pour demain. Quant à savoir si l'organisation s'en préoccupe déjà et de quelle manière, vous devrez poser la question au ministre.

Le sénateur Mitchell : Je le ferai avec plaisir.

Le sénateur Mahovlich : Il y a deux ou trois ans, le gouvernement conservateur a réduit le budget de Radio-Canada et le réseau anglais a dû annuler certaines de mes émissions préférées, comme Disc Drive, de Jurgen Gothe, sur Radio 2. Vous nous dites aujourd'hui que cela s'est retourné contre la Société et qu'elle a maintenant besoin de plus d'argent. C'est bien ça?

M. Forbes : Tout le secteur de la radiodiffusion, pas seulement Radio-Canada, a subi une chute brutale de ses recettes publicitaires à cause du ralentissement de l'économie et de la récession mondiale.

Le sénateur Mahovlich : Les recettes ont baissé parce qu'il n'y a plus de bonnes émissions.

Le président : Je me réjouis en tout cas qu'on n'a pas annulé *Hockey Night in Canada*.

Le sénateur Ringuette : Mais on a annulé la musique.

Le sénateur Dawson : La fameuse taxe sur la câblodiffusion qui entrera en vigueur quand elle aura été approuvée par le CRTC semble avoir l'appui du gouvernement. Radio-Canada en tirera des revenus. Comment calculez-vous la somme dont elle aura réellement besoin? Vous lui dites qu'elle sera autorisée à emprunter 200 millions de dollars de plus mais cette nouvelle taxe sur la câblodiffusion lui rapportera des millions de dollars, n'est-ce pas? Avez-vous tenu compte de ce facteur dans le calcul de la somme quelle aura besoin d'emprunter?

M. Forbes : Deux remarques. Évidemment, cela concerne une décision future étant donné que la situation continue d'évoluer. Je ne saurais préjuger de la décision du CRTC. Vous pourrez probablement aborder la question quand Radio-Canada viendra témoigner au sujet de ses projets. Je ne peux donc pas répondre à votre question.

Le sénateur Dawson : Je pensais que le produit de cette taxe serait considéré comme un revenu imposable puisque c'est une création du gouvernement donnant l'autorisation de demander de l'argent frais. Est-ce que le ministère des Finances ne devrait pas tenir compte des revenus qui en découleront?

M. Forbes : Il n'y a pas de taxe dans ce contexte. Nous ne parlons pas ici d'une taxe semblable à celles dont parlaient mes collègues dans le cadre de l'impôt sur le revenu ou de la TPS. Évidemment, si la situation de Radio-Canada change, si ses recettes publicitaires se redressent ou qu'elle trouve une nouvelle source de fonds, elle devra en tenir compte dans ses plans d'entreprise.

À mon avis, ces nouvelles recettes éventuelles devraient être considérées comme n'importe quelle autre source de revenu et être prises en compte dans la planification.

Senator Gerstein: If I might just make one comment that I believe is in response to a comment made by Senator Ringuette. We are also looking at Supplementary Estimates (B) in the ensuing days, and I note that on page 139 reference is made to a \$60-million grant to be given to the CBC. That is separate from this.

Senator Ringuette: Yes, but they are still looking at borrowing.

Senator Gerstein: They may. They have to present a business plan. They have to give specific information.

Senator Ringuette: I think we should look into this. The CBC is a Crown corporation and its assets do not belong to the CBC. They are assets that belong to all the taxpayers of Canada. If they plan to sell assets, that is a concern.

The Chair: We have all agreed, I think, we will try to bring the Canadian Broadcasting Corporation here so we can ask them some of these questions that we would not expect our colleagues on the financial side to be able to answer. We will work with the clerk of this committee in attempting to do so. Are there any other questions of this panel?

Seeing none, then I would like to thank each of you for being here and helping clarify this bill, Bill C-51.

Honourable senators, you can get your act ready for sections 24 to 57, which will be dealt with by the next panel.

I would like to welcome our next panelists, who can help us through these various sections. You have been here to hear the process we have been following. We will ask you to speak, and then if there are any clarifications we will ask for that. Then we will go to any general questions.

Who can help us by starting with the Budget Implementation Act, 2009, as amended?

Shane Williamson, Executive Director, Knowledge Infrastructure Program, Industry Canada: That would be me. This amendment relates to the \$2-billion program to fund infrastructure improvements at universities and colleges across Canada, part of Budget 2009's Economic Action Plan.

The budget language clearly spelled out the intent to finance repair and maintenance and expansion of new construction projects at universities and colleges. Our funding was provided in two tranches, if you will; half through the Budget Implementation Act and half through vote 35 and the supplementary estimates. The original BIA language inadvertently referred to repair and maintenance only. This is an amendment intended to correct that. It is technical and will allow us to use the funds provided through the BIA to finance new construction and expansion as well.

The Chair: My recollection is that when we dealt with this — and I forget whether it was Bill C-10 or the first estimate — there was \$1 billion that had to be used by the end of June. Are we into the same program? That had to be used very quickly.

Le sénateur Gerstein : Permettez-moi de faire une remarque qui sera aussi, je crois, une réponse au sénateur Ringuette. Nous examinerons bientôt le Budget supplémentaire des dépenses (B) où je constate qu'on mentionne une subvention de 60 millions de dollars pour Radio-Canada. C'est en plus de ceci.

Le sénateur Ringuette : Certes, mais elle devra quand même emprunter.

Le sénateur Gerstein : Peut-être. Elle devra présenter un plan d'entreprise et fournir des informations détaillées.

Le sénateur Ringuette : Je pense que nous devrions creuser cette question. Radio-Canada est une société d'État et ses actifs ne lui appartiennent pas. Ils appartiennent à tous les contribuables canadiens. Si elle a l'intention d'en vendre, ça nous concerne.

Le président : Je pense que nous sommes d'accord tous d'accord pour convoquer la société Radio-Canada afin de lui poser les questions auxquelles nos collègues du ministère des Finances ne peuvent légitimement à répondre. Nous verrons avec le greffier du comité ce que nous pouvons faire. Avez-vous d'autres questions à poser à ce groupe de témoins?

Comme il n'y en a pas, je vous remercie tous d'être venus nous aider à mieux comprendre le projet de loi C-51.

Honorables sénateurs, nous passons maintenant aux articles 24 à 57 que nous allons examiner avec un autre groupe de témoins.

Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux témoins qui ont pu constater comment nous procédons. Nous vous demandons de nous donner des explications générales et, si nécessaire, nous demanderons certains éclaircissements. Ensuite, nous passons à la période des questions.

Qui va nous parler de la Loi d'exécution du budget de 2009 telle que modifiée?

Shane Williamson, directeur exécutif, Programme d'infrastructure du savoir, Industrie Canada : C'est moi. Cet amendement concerne le programme de 2 milliards de dollars destiné à améliorer les infrastructures des universités et collèges, programme qui fait partie du Plan d'action économique du budget de 2009.

Il est clairement dit dans le budget que ce programme est destiné à financer la réparation, la maintenance et l'agrandissement de nouveaux projets de construction dans les universités et collèges du Canada. Nos fonds nous ont été fournis en deux tranches, si je peux dire : la moitié dans le cadre de la Loi d'exécution du budget et la moitié par le truchement du crédit 25 et du Budget supplémentaire des dépenses. Dans la LEB, on n'a mentionné par inadvertance que la réparation et la maintenance et cet amendement est destiné à corriger cette erreur. C'est un amendement d'ordre technique qui nous permettra d'utiliser les fonds accordés dans le cadre de la LEB pour financer également de nouvelles constructions et des travaux d'agrandissement.

Le président : Je crois me souvenir que, quand nous nous sommes penchés là-dessus — je ne sais plus si c'était dans le cadre du projet de loi C-10 ou du premier budget des dépenses —, nous avons constaté qu'un milliard de dollars devrait être dépensé avant la fin du mois de juin. S'agit-il du même programme? Cette somme devait être utilisée très rapidement.

Mr. Williamson: Was that the general vote 35?

The Chair: Yes.

Mr. Williamson: Yes, that was shared amongst all infrastructure programs.

The Chair: Was it not just this particular one?

Mr. Williamson: Not just this particular one.

The Chair: Okay. Senator Eggleton would like clarification on this.

Senator Eggleton: Are you just dealing with the colleges and universities program?

Mr. Williamson: That is correct.

Senator Eggleton: We always hear how much is committed, but how much is actually out the door on this? How much has been expended and how much is under way?

Mr. Williamson: In the Economic Action Plan we have 536 projects. We are fully committed. We have agreements in place with all provinces and territories, and some direct agreements. The \$2 billion has been fully committed.

Of those 536 projects, roughly 70 per cent are under way, with either design or construction under way.

Senator Eggleton: How much money has actually been expended so far?

Mr. Williamson: We do not have a firm number. We are getting quarterly reports from provinces as we sign and as they get their systems in place. We do not have a global number on that.

Senator Eggleton: The 70 per cent under way, how do you know that is the case? Is this from the applications that come in?

Mr. Williamson: We have been supplementing that with our own on-the-ground intelligence. We have regional offices across Canada, and we have been contacting the institutions for that information.

The Chair: To your knowledge, were any of the funds used on new construction even though the wording was not quite as clear as we had all hoped it would be?

Mr. Williamson: There are projects that do involve new construction, that is true, but half of the funding we had in place could accommodate new construction. We are just trying to ensure that we make this all consistent so that both pots of money can be applied to new construction.

The Chair: With the same rules?

Mr. Williamson: That is correct.

The Chair: Is this backdating then?

Mr. Williamson: That is correct.

M. Williamson : Vous parlez du crédit général 35?

Le président : Oui.

M. Williamson : Oui, la somme a été répartie entre tous les programmes d'infrastructures.

Le président : Ce n'était pas seulement pour celui-ci?

M. Williamson : Non, pas seulement celui-ci.

Le président : Bien. Le sénateur Eggleton a besoin d'un éclaircissement.

Le sénateur Eggleton : Ce programme ne concerne que les collèges et universités?

M. Williamson : Oui.

Le sénateur Eggleton : On nous parle toujours de la somme qui est engagée mais pas de la somme qui est vraiment dépensée. Combien a-t-on dépensé dans ce contexte jusqu'à maintenant et combien reste-t-il encore à dépenser?

M. Williamson : Dans le cadre du Plan d'action économique, nous avons 536 projets. La somme totale a été engagée. Nous avons passé des ententes avec toutes les provinces et les territoires, et nous avons aussi quelques ententes directes. Les 2 milliards de dollars sont complètement engagés.

Sur les 536 projets, environ 70 p. 100 sont en cours de réalisation, c'est-à-dire qu'on en a commencé la conception ou, dans certains cas, la construction.

Le sénateur Eggleton : Combien d'argent a-t-on réellement dépensé jusqu'à présent?

M. Williamson : Nous n'avons pas de chiffre définitif. Nous obtenons des rapports trimestriels des provinces indiquant quels projets sont en cours ou prévus. Nous n'avons pas de chiffre global.

Le sénateur Eggleton : Vous parlez de 70 p. 100 de projets en cours de réalisation mais comment le savez-vous? Grâce aux demandes qui sont déposées?

M. Williamson : Oui, et aussi avec nos propres renseignements obtenus sur le terrain. Nous avons des bureaux régionaux et nous interrogeons directement les établissements d'enseignement.

Le président : Savez-vous si certaines sommes ont déjà été consacrées à de nouvelles constructions mêmes si le libellé de la loi n'était pas aussi clair qu'on aurait pu l'espérer?

M. Williamson : Certains projets représentent de nouvelles constructions, c'est vrai, mais la moitié des fonds dont nous disposons déjà permettait de financer les nouvelles constructions. Nous essayons simplement de nous assurer que les dispositions légales sont parfaitement conformes afin de pouvoir utiliser les deux sources d'argent pour financer de nouvelles constructions.

Le président : Avec les mêmes règles?

M. Williamson : Exactement.

Le président : Ce sera donc rétroactif?

M. Williamson : C'est exact.

The Chair: This is retroactive legislation allowing for money to be spent more broadly than initially stipulated; is that correct?

Mr. Williamson: That is correct, yes.

The Chair: Are there any other questions on this particular matter for Mr. Williamson?

How are we going to get some indication about how much money is out there, how much money has actually gone out and is being used, as Senator Eggleton asked?

Mr. Williamson: As I mentioned, quarterly reports are being provided by the provinces and the institutions. We are working to collate those and pull those all together. Each province is progressing at its own pace, and some are further along in the process than others. There are set-up costs to get our systems in place and get them to be able to report because we are working through the provinces to the institutions. What is clear is that work is under way on these projects.

The Chair: How many quarterly reports have you received?

Mr. Williamson: As I said, we have quarterly reports from five or six provinces, and we are waiting for the remainder to come.

The Chair: Is it possible for us to gain access to those quarterly reports?

Mr. Williamson: We can certainly look at the ones that are available.

The Chair: The ones that are available, obviously.

Mr. Williamson: We will look into that.

The Chair: Nothing further on that? We will then go on to the Canada Pension Plan.

Mr. Forbes: I will cover that. That is paragraphs 25 to 42. The budget mentioned that the triennial review of the Canada Pension Plan which is undertaken by federal-provincial-territorial Ministers of Finance was under way and that the government would implement any joint recommendations that came out. In late May, the results of the triennial review were made public. These sections put in place the joint recommendations of the federal-provincial-territorial ministers.

I will just cover four and then there are a number of technical measures. There are probably four of the larger ones.

One is to remove the work cessation test which currently is in place. Currently, if you take your pension early, you have to stop working for two months or reduce your earnings to quite a low level in order to take the CPP. This was determined not to be necessary and to be an unnecessary barrier, so we are increasing flexibility for people at or near retirement age by removing the work cessation test.

We are also taking steps in this act to enhance the general dropout provision. This comes up in clause 34. The dropout provision allows you to eliminate years of low income in the

Le président : C'est une législation rétroactive pour permettre de dépenser de l'argent de manière plus large que ce qui avait été indiqué, n'est-ce pas?

M. Williamson : Oui, vous avez raison.

Le président : Y a-t-il d'autres questions pour M. Williamson à ce sujet?

Allez-vous nous donner des informations sur la somme qui a été dépensée jusqu'à maintenant, comme le demandait le sénateur Eggleton?

M. Williamson : Comme je l'ai dit, les provinces et les établissements nous envoient des rapports trimestriels. Nous allons les dépouiller et faire le calcul. Chaque province avance à son propre rythme et certaines sont plus avancées que d'autres. Il y a certains frais de démarrage pour mettre nos systèmes en place afin de leur permettre de faire rapport parce que nous travaillons avec les établissements par le truchement des provinces. Ce qui est clair, c'est que les travaux sont en cours pour ces projets.

Le président : Combien de rapports trimestriels avez-vous reçus?

M. Williamson : Comme je l'ai dit, nous avons des rapports trimestriels de cinq ou six provinces et nous attendons les autres.

Le président : Pourrons-nous avoir accès à ces rapports trimestriels?

M. Williamson : Nous pouvons certainement voir ceux qui sont disponibles.

Le président : Évidemment, ceux qui sont disponibles.

M. Williamson : Nous verrons ce que nous pouvons faire.

Le président : Rien d'autre? Nous passons donc au Régime de pensions du Canada.

M. Forbes : C'est moi qui vais vous en parler. Il s'agit des articles 25 à 42. On disait dans le budget que la revue trimestrielle du Régime de pensions du Canada par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances était en cours et que le gouvernement mettrait en œuvre les recommandations qui en découleraient. Fin mai, les résultats de la revue trimestrielle ont été rendus publics. Ces articles sont destinés à mettre en œuvre les recommandations communes des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux.

Je n'en mentionnerai que quatre, qui sont probablement les plus importants, les autres étant plus des mesures à caractère technique.

Le premier changement consiste à abolir le critère de cessation du travail. Actuellement, si vous prenez une retraite anticipée, vous devez cesser de travailler pendant deux mois ou ramener vos gains un niveau très bas pour pouvoir toucher le RPC. Cette condition a été jugée inutile. Elle constitue un obstacle inutile et nous rendons le système plus souple pour les gens qui ont atteint l'âge de la retraite ou qui en sont proches en abolissant le critère de cessation du travail.

Nous prenons également des mesures pour améliorer la disposition générale d'exclusion, ce qui concerne l'article 34. La disposition d'exclusion permet d'éliminer les années de revenus

calculation of your CPP. Right now you can drop your seven lowest years; we are moving that to around eight years in two phases. By 2014, you will be able to drop your eight lowest years. It means a greater benefit for people with a number of low-income years.

The third major change is we are extending participation in the CPP to working beneficiaries. People under the age of 65 who start to take the CPP early will now continue to contribute to the CPP to build up additional benefit if they continue to work. Those over 65 can choose, if they are still working, to continue to contribute to the CPP in order to build up additional benefit.

The Chair: How would that work? Those over 65 have an election?

Mr. Forbes: Yes, and under 65 it would be a requirement. This will start in 2012. I believe it will be phased in at that time.

The Chair: Once the agreements with all the provinces have been put in place?

Mr. Forbes: With all these changes, and I should have mentioned this, we are giving some time for people who are at or near retirement to understand what the changes are and adjust their plans accordingly. Most of the measures here would come into place in 2012 or later.

The Chair: Let us say we are into 2012 and there might be someone who is over 65 who is drawing his or her CPP pension. Why would he or she elect to keep paying? If he or she elects to keep paying into CPP, can he or she still draw a pension and pay in?

Mr. Forbes: Yes.

The Chair: How does that work?

Mr. Forbes: There are people who will be drawing the CPP at the same time as they are still working and have employment earnings. What we are doing here is giving people flexibility. It is hard to know what choices people make and what timing they want to have with their retirement benefits and their work decisions. However, if someone over the age of 65 is still working and collecting CPP, they could continue to contribute to the CPP and thus build further benefits down the road.

The Chair: So you are already drawing benefits?

Mr. Forbes: Yes.

The Chair: How do the benefits change if you are drawing but paying in?

Mr. Forbes: Once you stop working, if I am correct, and finally retire, at that point in time you would collect. I think it is the age of 70 where we insist.

Michel Montambeault, Director, Canada Pension Plan/Old Age Security, Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada: No. I will bring some precision on that.

faibles dans le calcul des prestations de RPC. À l'heure actuelle, on peut éliminer les sept années les plus faibles et nous allons passer à huit années, par étapes. D'ici à 2014, on pourra éliminer les huit années les plus faibles, ce qui se traduira par des prestations plus élevées pour les gens qui ont eu plusieurs années de revenus faibles.

Le troisième changement consiste à étendre la participation au RPC aux bénéficiaires qui travaillent. Les gens de moins de 65 ans qui commencent à toucher des prestations de RPC de manière anticipée pourront continuer de cotiser au régime de façon à accroître leurs prestations s'ils continuent de travailler. Les gens de plus de 65 ans qui continuent de travailler pourront choisir de continuer à cotiser au régime afin d'accroître leurs prestations.

Le président : Comment feront-ils? Les plus de 65 ans auront le choix?

M. Forbes : Oui. Pour les moins de 65 ans, ce sera obligatoire. Ça commencera en 2012. Je pense que ce sera mis en œuvre par étapes à ce moment-là.

Le président : Une fois que vous aurez passé un accord avec toutes les provinces?

M. Forbes : Avec cette réforme, j'aurais dû le mentionner, nous donnons aux gens qui ont atteint l'âge de la retraite ou qui en sont proches le temps requis pour bien comprendre tous les changements et s'adapter en conséquence. La plupart des mesures entreront en vigueur en 2012 ou après.

Le président : Disons que nous sommes en 2012 et qu'une personne de plus de 65 ans touche des prestations du RPC. Pourquoi choisirait-elle de continuer à payer? Si elle choisit de continuer à cotiser au régime, elle pourra continuer de toucher sa pension tout en cotisant?

M. Forbes : Oui.

Le président : Comment ça fonctionnera?

M. Forbes : Il y aura des personnes qui toucheront des prestations de RPC tout en continuant de travailler et de gagner un revenu d'emploi. Ce que nous faisons, c'est que nous assouplissant le système. Il est difficile de savoir ce que les gens veulent faire et à quel moment ils peuvent vouloir commencer à toucher des prestations de retraite et continuer de travailler. Toutefois, une personne de plus de 65 ans qui touche des prestations et qui continue de travailler pourra continuer à cotiser au régime de façon à accumuler des prestations accrues pour plus tard.

Le président : Mais la personne touche déjà des prestations?

M. Forbes : Oui.

Le président : Comment changeront ses prestations si elle continue de cotiser?

M. Forbes : Une fois qu'elle cessera de travailler, si je ne me trompe, et qu'elle prendra définitivement sa retraite, c'est à ce moment-là qu'elle touchera l'argent. Je pense que 70 ans est la limite absolue.

Michel Montambeault, directeur, Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse, Bureau du surintendant des institutions financières Canada : Non. Permettez-moi d'apporter quelques précisions.

Let us assume you are 65 and you are receiving your benefit. You now have the option of saying, "Should I contribute because I am working?" If you do decide to contribute on a voluntary basis, on each January 1 of each subsequent year, depending on the earnings you had the previous year, we will provide a supplemental retirement benefit. Based on what you have contributed, each January 1 of the year following, it will be adjusted for the age you are at for the adjustment actual factors.

It is a monthly benefit payable for life and acts like the regular benefit.

The Chair: Thank you.

Senator Ringuette: I understand how that will work because the eight-year low income will already have been taken into consideration at the time of first application.

Mr. Montambeault: Yes.

Senator Ringuette: There is one thing in here that I do not quite understand. There is a provision here that says if the employer of a person who is collecting CPP, the employer can ask for a reimbursement of the employer portion and that the employee will receive their portion later. I did not misread that.

First, the adjustment you just mentioned would include the employer portion, would it not?

Mr. Montambeault: If you elect to opt in after age 65, the employer has no choice. You have to go to an election process, and the employer has to contribute his part, too.

I think what you are referring to is a case in which the election was not made properly and the employer was not aware and he did not pay his share. Eventually, the employee will be able to pay the share that the employer did not pay because he was not duly made aware of the fact that the employee wanted to keep contributing to the plan.

Senator Ringuette: I understand what you are saying. What would be the case where an employer would claim the portion that he has paid for that employee?

Mr. Montambeault: If he pays for it, he will not get reimbursement for it.

Senator Ringuette: Oh, yes. I read this. If you want to move on to another question, I will find it. Maybe we can come back to this later.

The Chair: We can come back to that. In the meantime, I will ask Senator Mitchell, from Alberta, if he has an intervention.

Senator Mitchell: I am really interested in the CPP stuff; I guess many people are. I am getting to be that age.

The eight years will not be retroactive, will it? That is, if someone started this 10 years ago and they dropped seven years, they will not be able to go back and drop an eighth year?

Mr. Forbes: No.

Prenons le cas d'une personne de 65 ans qui touche ses prestations. Elle aura maintenant la possibilité de continuer à cotiser si elle continue de travailler. Si elle décide volontairement de continuer à cotiser, nous lui verserons une prestation de retraite supplémentaire à partir du 1^{er} janvier de chaque année suivante, en fonction des gains qu'elle aura obtenus l'année précédente. Autrement dit, en fonction de ce qu'elle aura cotisé, sa pension de retraite sera ajustée le 1^{er} janvier de chaque année suivante d'après les facteurs d'ajustement selon son âge.

C'est une prestation mensuelle payable à vie qui fonctionne comme la prestation ordinaire.

Le président : Merci.

Le sénateur Ringuette : Je comprends comment ça fonctionnera puisque les huit années de faibles revenus auront déjà été prises en compte au moment de la première demande.

M. Montambeault : Oui.

Le sénateur Ringuette : Il y a une chose que je ne comprends pas. Il existe ici une disposition disant que si l'employeur d'une personne qui touche des prestations de RPC... l'employeur peut demander le remboursement de sa part des cotisations et l'employé recevra sa part plus tard. Ai-je bien compris?

Premièrement, l'ajustement dont vous avez parlé comprendra la partie de l'employeur, n'est-ce pas?

M. Montambeault : Si vous décidez d'adhérer après l'âge de 65 ans, l'employeur n'aura pas le choix. Vous devrez suivre le processus de choix et l'employeur devra verser sa part de cotisation aussi.

Je pense que vous évoquez le cas où le choix n'a pas été fait correctement et que l'employeur n'a pas été informé et n'a donc pas payé sa part. À terme, l'employé aura la possibilité de payer la part que l'employeur n'a pas payée parce qu'il n'avait pas été correctement informé du fait que l'employé voulait continuer à cotiser au Régime.

Le sénateur Ringuette : Je comprends ce que vous dites. Que se passera-t-il si l'employeur réclame la portion qu'il a payée pour cet employé?

M. Montambeault : S'il a payé, il ne sera pas remboursé.

Le sénateur Ringuette : Oh, si. Je l'ai lu quelque part. Si vous voulez passer à un autre sujet, je vais essayer de retrouver ça. Nous pourrions peut-être revenir là-dessus dans un instant.

Le président : Nous pourrions y revenir. Entre-temps, je demande au sénateur Mitchell, de l'Alberta, s'il souhaite intervenir.

Le sénateur Mitchell : Ces histoires de RPC m'intéressent beaucoup, comme beaucoup de gens, je suppose, parce que j'ai bientôt l'âge.

Les huit années ne seront pas rétroactives, n'est-ce pas? Si quelqu'un a commencé ça il y a 10 ans et a éliminé sept années, il ne pourra pas revenir en arrière et en éliminer une huitième?

M. Forbes : Non.

Senator Mitchell: To get the math right, at 65 an individual takes their CPP and if they made maximum contributions throughout their life, it would be \$7,000 per year. What would be the premiums be after that point? Would they continue to be exactly what they have been paying up to that point?

Mr. Forbes: You would still pay the combined 9.9 per cent of your earnings which we all pay up to the annual maximum. It would be the same contribution rates as everyone else.

Senator Mitchell: Now I get the pension to help me pay it.

Mr. Forbes: As Mr. Montambeault said, at the beginning of every subsequent year, for example, your \$7,000 would be boosted slightly by the fact that you made an additional year's contribution.

Senator Mitchell: By the time I am 65 and I retire outright, it still will not be as much as I would have been had I not taken anything from ages 60 to 65, but it will be closer to that than it was yesterday under the old rules, will it not?

Mr. Montambeault: Yes, it will.

Mr. Forbes: Yes.

Senator Mitchell: Depending on how much you think you need at 65, it will be interesting to see what the difference will be — somewhere between 70 per cent and 100 per cent. What do you expect the 70 per cent would rise to?

I will be taking 70 per cent at age 60 right now. Then I will be getting something more each year. What do you anticipate that "something more" would be; will it be three percentage points extra or five?

Mr. Montambeault: Let us say you took your benefit and you contributed on maximum pensionable earnings. Let us say the maximum pensionable earnings were \$40,000 and you contributed to the maximum, you will get one-fortieth of the \$40,000, because the accrual rate under CPP is assumed to be one-fortieth. Your full career goes to age 65. If you take out the seven years of dropout, it is about 47 minus 7, so about 40 years.

The accrual rate of your pension is assumed to be one-fortieth. If you contributed on \$40,000 the year before, on January 1, you will get one-fortieth of the \$40,000. You will get \$1,000, adjusted for the age at which you took it.

Let us say you are age 61 now. Right now, it is 70 per cent but, at age 61, it is 76 per cent adjustment. Therefore, your \$1,000 will be adjusted for that. The maximum is 25 per cent of the average pensionable earnings, and you will get one-fortieth of 25 per cent of the \$40,000. Therefore, you will get \$250 adjusted for the age of benefit. That is on a yearly basis.

Senator Mitchell: Therefore, over 5 years, it will be \$1,250. Therefore, it goes up to \$8,250 a year at age 65, rather than the maximum, which might have been \$10,000 a year; is that correct?

Mr. Montambeault: Yes.

Le sénateur Mitchell : Faisons le calcul. À 65 ans, une personne touche ses prestations de RPC et, si elle a cotisé au maximum pendant toute sa vie, elle touche 7 000 \$ par an. Quelles seront ses primes ensuite? Est-ce qu'elle continuera de payer exactement la même somme à partir de ce moment-là?

M. Forbes : Elle continuera de payer la prime combinée de 9,9 p. 100 de ses gains, comme nous tous, jusqu'au maximum annuel. Son taux de cotisation sera exactement le même que pour tout le monde.

Le sénateur Mitchell : Et elle touchera des prestations qui l'aideront à payer ses cotisations.

M. Forbes : Comme l'a dit M. Montambeault, au début de chaque année suivante, les prestations de 7 000 \$ seront légèrement rehaussées parce que la personne aura cotisé pendant une année supplémentaire.

Le sénateur Mitchell : Si je prends ma retraite définitive à 65 ans, ce ne sera quand même pas autant que si je n'avais rien touché entre 60 et 65 ans, mais ce sera quand même plus proche de cela qu'en vertu des anciennes règles, n'est-ce pas?

M. Montambeault : Oui.

M. Forbes : Oui.

Le sénateur Mitchell : Dépendant de mon évaluation de mes besoins, il serait intéressant de savoir quelle serait la différence — ce serait entre 70 p. 100 et 100 p. 100. Quand pensez-vous qu'il y aura une augmentation à partir de 70 p. 100?

À l'heure actuelle, je toucherai 70 p. 100 à l'âge de 60 ans. Ensuite, ce sera un peu plus chaque année. Quel devrait être le complément? Est-ce que ce serait 3 p. 100? 5 p. 100?

M. Montambeault : Supposons que vous avez touché votre prestation et avez continué de cotiser au maximum des gains ouvrant droit à une pension. Supposons que ce maximum était 40 000 \$ et que vous avez cotisé au maximum. Vous obtiendrez le quarantième de 40 000 \$ puisque le taux d'accumulation du RPC est réputé être un quarantième. Si vous enlevez les sept années d'exclusion, c'est environ 47 moins 7, soit environ 40 ans.

Le taux d'accumulation de votre pension est réputé être un quarantième. Si vous avez cotisé sur 40 000 \$ pendant une année, vous toucherez un quarantième de 40 000 \$ à partir du 1^{er} janvier suivant. Vous toucherez donc 1 000 \$, somme corrigée en fonction de l'âge où vous avez commencé à toucher.

Disons que vous avez maintenant 61 ans. Actuellement, c'est 70 p. 100 mais, à l'âge de 61 ans, c'est un redressement de 76 p. 100. Par conséquent, vos 1 000 \$ seront corrigés en conséquence. Le maximum est de 25 p. 100 des gains moyens ouvrant droit à pension et vous toucherez le quarantième de 25 p. 100 de 40 000 \$. Autrement dit, vous toucherez 250 \$ corrigés en fonction de l'âge de prestation. C'est sur une base annuelle.

Le sénateur Mitchell : Donc, sur cinq ans, ça fera 1 250 \$. Autrement dit, ça montera à 8 250 \$ à l'âge de 65 ans, plutôt qu'au maximum possible de 10 000 \$ par an. C'est bien ça?

M. Montambeault : Oui.

Senator Mitchell: These are rough numbers. If you did present value, you would want to start it at 60. However, many people have not because of this eligibility thing of two months off. Do you see a huge hit on the CPP now because, all of a sudden, people who would have waited five years are saying they will start it?

Mr. Montambeault: Under the proposed new provisions, there could be an incentive to take it earlier at age 60 because you are removing the work cessation test. However, at the same time, we are also increasing the reduction for those who take it before age 65. You were talking about 70 per cent. This is the current penalty at age 60. However, the new proposal is to restore neutrality to the system. It will be a reduction of 36 per cent versus 30 per cent.

Therefore, there will be an incentive to take it early because we are removing the work cessation test, but then you have a higher penalty.

Senator Mitchell: What is the point of doing it if you are trying to maintain balance? Does not it kind of “nil” out?

Mr. Forbes: Part of it is to ensure the system overall is fair and flexible. Maybe the individual changes offset each other. We need to ensure these changes remain sound over the long run, so the costs of the various measures do not put into question the long run soundness of the system. As well, you want to give people the flexibility to make the retirement decisions they want without being unduly affected or being unfairly treated by the CPP.

While they may seem somewhat offsetting from the outside, the fact is that, depending on your circumstances, you may look at these changes and be better able to make a decision. It just means that no one will be forced to try to figure out a two-month work cessation or artificial measure to get early CPP. The idea is to simplify it and try to make it more neutral and fair, overall.

Senator Mitchell: Was this something people were clamouring for, or was this a determination by the CPP administration of how to make it fairer and more flexible?

Mr. Forbes: If you go back, it is a process of the federal and provincial-territorial finance ministers. They do it every three years. They look at priorities, which can come from outside or internally. You look at this package and this is a lot about flexibility and ensuring that people who retire early are treated fairly vis-à-vis those who retire late. There are a whole series of changes that way.

It came from the work of the ministers and their officials.

The Chair: We have in our briefing note here adjustment factors that apply to early or late take-up of retirement pensions, fixed in 2010, in the regulations. Presumably, that is in one of these clauses of the bill that is in front of us. Maybe could you direct me to the right clause.

Mr. Montambeault: It is clause 46.

Le sénateur Mitchell : C'est un calcul sommaire. Si vous preniez la valeur actualisée, vous voudriez commencer à 60 ans. Toutefois, bien des gens ne le font pas à cause de cette disposition d'admissibilité de deux mois. Pensez-vous que cela coûtera cher au RPC parce que, d'un seul coup, des gens qui auraient attendu cinq ans vont décider de commencer immédiatement?

M. Montambeault : En vertu des nouvelles dispositions, on pourrait être incité à commencer plus tôt, à 60 ans, parce qu'on supprime la disposition de cessation du travail. Toutefois, nous augmentons en même temps la réduction pour ceux qui prennent leur pension avant l'âge de 65 ans. Vous parliez de 70 p. 100 environ. C'est la pénalité actuelle à l'âge de 60 ans. Toutefois, la nouvelle proposition vise à rétablir la neutralité du système. Ce sera une réduction de 36 p. 100 au lieu de 30 p. 100.

Il y aura donc une incitation à commencer plus tôt, puisque nous supprimons la condition de cessation du travail, mais il y aura une pénalité plus élevée.

Le sénateur Mitchell : Quelle est la justification de cette mesure si vous essayez de maintenir l'équilibre? Est-ce que ça ne s'annule pas?

M. Forbes : Il s'agit d'assurer en partie que le système global est juste et flexible. Il se peut que les changements s'annulent l'un l'autre. Nous devons nous assurer que les changements restent sains à longue échéance, c'est-à-dire que le coût des diverses mesures ne nuit pas à l'intégrité du système à long terme. En outre, nous voulons donner aux gens la possibilité de prendre leur décision de retraite sans influence induue ou sans traitement injuste par le RPC.

Bien que les mesures semblent s'annuler mutuellement, le fait est que, dépendant de votre situation personnelle, vous serez mieux à même de prendre votre décision. Cela veut simplement dire que personne ne sera forcé de tenir compte d'une cessation de travail de deux mois ou d'une mesure artificielle pour prendre sa retraite de manière anticipée. L'objectif ultime est de simplifier le système et de le rendre globalement plus neutre et plus équitable.

Le sénateur Mitchell : Ces changements ont-ils été réclamés par la population ou procèdent-ils simplement d'une décision des gestionnaires du régime de le rendre plus équitable et plus souple?

M. Forbes : Ils résultent du processus des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances. Ils revoient le système tous les trois ans. Ils examinent les priorités, qui peuvent émaner de l'extérieur ou de l'intérieur. Cette fois, les mesures proposées portent surtout sur la souplesse et sur le souci de traiter équitablement les gens qui prennent une retraite anticipée par rapport à ceux qui la prennent plus tard. Il y a toute une série de changements de cette nature.

Cette réforme émane du travail des ministres et de leurs collaborateurs.

Le président : Nous avons dans notre note d'information les facteurs de redressement qui s'appliquent à la retraite anticipée et à la retraite tardive, fixés en 2010, dans le règlement. Je suppose que cela fait partie d'un des articles du projet de loi. Pouvez-vous nous indiquer lequel?

M. Montambeault : C'est l'article 46.

The Chair: You are living and breathing this, are you, Mr. Montambeault?

The adjustment factors are the percentage reduction in the benefit if you take it early, and the percentage increase if you take it late. However, are the adjustment factors also the age at which you take up early or late?

Mr. Montambeault: The current adjustment factors are applied. If you take your benefit before age 65, there is a reduction in benefit, and it is a 0.5 per cent per month reduction. If you take it between age 60 and 65, you have 60 months. Therefore, your penalty is 60 months times 0.005, which gives the current 30 per cent reduction.

It is proposed to increase that 0.5 per cent per month before age 65 to 0.6 per cent per month. That means that, at age 60, instead of a 30 per cent reduction, it will be a 36 per cent reduction. For those who opt to delay after age 65, the current increase factor is 0.5 per cent per month.

Therefore, someone who waits till age 70 gets a pension that is 30 per cent higher right now. Under the proposed changes, if you wait till age 70, the factor will be 0.7 per cent per month, giving you a 40 per cent increase in your benefit by age 70.

It is gradual. If you take it at age 66, it is 12 months times the 0.07. You apply the number of months to that 0.7 per cent, if you wait after 65. It is a reduction before age 60. For those who take it at age 60, even though there might be a greater reduction under the proposed plan, we have increased the dropout from 7 to 8 years and we have introduced the working beneficiaries provision. Someone who takes it at 60 will take a greater reduction in benefit but he will have a chance to make up that penalty by working, contributing and having that additional benefit every January 1. That is the bottom line. Yes, those factors go by age.

The Chair: I understand it does.

When you say that the adjustment factors will be negotiated by federal and provincial and territorial ministers, are the 60 year and 70 year provisions up for adjustment as well? Could it be that you will be able to take your Canada Pension Plan only at 63? Is that up for debate and does that clause cover that, as well?

Mr. Montambeault: There is no discussion about changing which age you can take your CPP. The flexible retirement provision that allows you to take it as early as 60 or as late as 70 is the same as it has always been since 1987.

The Chair: Some other jurisdictions around the world have moved up the age at which you can first start drawing a pension to try to encourage people to stay in the workforce. We are doing it a little differently here by increasing the penalty before 65, and increasing the benefit after 65 in order to encourage that.

Le président : Vous avez ça dans le sang, n'est-ce pas, monsieur Montambeault?

Les facteurs de redressement sont les pourcentages de réduction de la prestation pour la retraite anticipée et d'augmentation pour la retraite tardive. Toutefois, les facteurs de redressement dépendent-ils également de l'âge réel auquel on prend sa retraite, de manière anticipée ou tardive?

M. Montambeault : On applique les facteurs de redressement actuels. Si vous prenez votre retraite avant 65 ans, vos prestations sont réduites de 0,5 p. 100 par mois. Si vous la prenez entre 60 ans et 65 ans, vous avez 60 mois. Par conséquent, votre pénalité est de 60 mois multipliés par 0,005, ce qui donne la réduction actuelle de 30 p. 100.

On propose de faire passer cette réduction de 0,5 p. 100 par mois avant l'âge de 65 ans à 0,6 p. 100 par mois. Autrement dit, à l'âge de 60 ans, ce sera une réduction de 36 p. 100 au lieu de 30 p. 100. Pour ceux qui choisissent de prendre leur retraite après 65 ans, le facteur de relèvement actuel est de 0,5 p. 100 par mois.

Par conséquent, quelqu'un qui attend d'avoir atteint l'âge de 70 ans pour toucher sa retraite obtiendra actuellement des prestations supérieures de 30 p. 100. Avec les modifications proposées, si vous attendez 70 ans, le facteur d'augmentation sera de 0,7 p. 100 par mois, ce qui vous donnera une augmentation de 40 p. 100 de vos prestations à partir de 70 ans.

Ce sera progressif. Si vous prenez votre retraite à 66 ans, ce sera 12 mois multipliés par 0,07. À partir de 65 ans, vous multipliez le nombre de mois par 0,07. Avant 60 ans, c'est une réduction. Pour ceux qui prennent leur retraite à 60 ans, même s'il pourrait y avoir une plus grande réduction en vertu de la réforme proposée, nous avons relevé les années d'exclusion de 7 à 8 et avons proposé la disposition des bénéficiaires qui travaillent. Quelqu'un qui prend sa retraite à 60 ans assumera une plus grande réduction de ses prestations mais aura la possibilité de compenser cette pénalité en travaillant, en cotisant et en obtenant cette prestation supplémentaire tous les 1^{er} janvier. Voilà le résultat final. Oui, ces facteurs dépendent de l'âge.

Le président : Je comprends.

Quand vous dites que les facteurs de redressement seront négociés par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux, est-ce que les dispositions de 60 ans et de 70 ans pourraient aussi être modifiées? Se pourrait-il qu'on décide que les gens ne pourraient commencer à bénéficier du Régime de pensions du Canada qu'à partir de 63 ans, par exemple? Est-ce que cela pourrait également changer ou est-ce que c'est déjà aussi prévu dans cet article?

M. Montambeault : Il n'existe aucun projet de modification de l'âge auquel vous pouvez bénéficier du RPC. La disposition vous permettant de prendre votre retraite dès 60 ans ou seulement à partir de 70 ans n'a pas changé depuis 1987.

Le président : Certains pays ont relevé l'âge de la retraite pour essayer d'inciter les gens à rester dans la population active. Nous le faisons de manière un peu différente en relevant la pénalité avant 65 ans et en augmentant la bonification après 65 ans pour encourager ça.

Mr. Forbes: It is important to note the existing formula had been in place since 1987, as my colleague pointed out. These were, in some senses, actuarially unfair, given life expectancies, et cetera. The existing reduction and increased post-65 were not in line with life expectancies and other changes.

This change make the CPP a bit more neutral and fair in the sense that those retiring early, given current life expectancies, incomes, et cetera, are being treated fairly, and the incentive to retire early is removed vis-à-vis those who retire at 65 or, indeed, at 70.

Senator Ringuette: I find that more women are retiring early to take care of elderly parents. Will that increase in penalty not discriminate against them more?

Mr. Montambeault: For people retiring below age 65, the reduction will be increased from 0.5 per cent to 0.6 per cent per month. One important element of the proposed changes is the fact that we are increasing the dropout period from seven to eight years and this helps more women than men because of their lower average career earnings and greater disconnection with the labour force.

Therefore the impact of the proposed changes will be less for females than for men. This is reported in our twenty-fourth CPP report that was tabled to accompany Bill C-51. If you look at the results in that report, there are a few tables that show the impact, and it shows that women will be less affected.

Senator Ringuette: Could we have a copy of that?

Mr. Montambeault: These could be provided to you. They are on our website also.

Senator Ringuette: I have two questions. First, you must have made an actual analysis. I would like you to table it with the clerk so we can see the analysis that was done.

Second, I was under the impression that the provincial premiers looking into the pension situation will report in January of 2010. Am I right on that?

Mr. Forbes: It is a different process, but, yes.

Senator Ringuette: Are we to conclude that, in regard to provincial premiers looking at pensions, that these are the only changes they wish to see in regard to the CPP?

Mr. Forbes: To your first question, we can definitely table the actuarial report with you. As Mr. Montambeault said, it has been tabled in the House of Commons. We can make sure you have it.

There are two processes; admittedly it is confusing. The triennial review of the CPP by the federal Minister of Finance with his provincial and territorial counterparts happens every three years and was completed last May.

M. Forbes : Il importe de souligner que la formule actuelle existe depuis 1987, comme l'a dit mon collègue. Il y avait dans un sens des dispositions inévitables sur le plan actuariel, étant donné l'espérance de vie, et cetera. Les facteurs actuels de réduction avant 65 ans et d'augmentation après 65 ans ne correspondaient pas aux facteurs d'espérance de vie et à d'autres changements.

Cette modification rend le RPC un peu plus neutre et équitable au sens où ceux qui prendront une retraite anticipée, considérant les facteurs actuels d'espérance de vie, de revenus, et cetera, seront traités plus équitablement et où l'incitation à prendre une retraite anticipée sera éliminée vis-à-vis de ceux qui prennent leur retraite à 65 ans ou même à 70 ans.

Le sénateur Ringuette : Je constate qu'il y a plus de femmes qui prennent une retraite anticipée pour prendre soin de parents âgés. Ce relèvement de la pénalité n'aura-t-il pas un effet plus discriminatoire à leur égard?

M. Montambeault : Pour les gens qui prennent leur retraite avant 65 ans, la réduction sera portée de 0,5 p. 100 à 0,6 p. 100 par mois. L'un des éléments importants des modifications proposées est le fait que nous faisons passer de 7 ans à 8 ans la période d'exclusion, ce qui avantage plus les femmes que les hommes parce qu'elles ont en moyenne des gains moins élevés durant leur carrière et des facteurs plus élevés de sortie de la population active.

Par conséquent, les modifications proposées auront moins d'impact sur les femmes que sur les hommes. Cela figure dans notre 24^e rapport du RPC qui a été déposé pour accompagner le projet de loi C-51. Si vous examinez les résultats mentionnés dans ce rapport, vous trouverez quelques tableaux sur cet impact et vous constaterez qu'ils montrent qu'il est moindre pour les femmes.

Le sénateur Ringuette : Pourrions-nous en avoir un exemplaire?

M. Montambeault : Sans problème. Il se trouve également sur notre site web.

Le sénateur Ringuette : J'ai deux questions. Premièrement, vous avez certainement fait une analyse actuarielle. J'aimerais que vous la remettiez au greffier du comité pour pouvoir l'examiner.

Deuxièmement, j'avais l'impression que les premiers ministres provinciaux se sont penchés sur les questions de retraite et produiront un rapport en janvier 2010. Est-ce que j'ai raison?

M. Forbes : C'est un processus différent, mais oui.

Le sénateur Ringuette : Devons-nous en conclure, en ce qui concerne l'examen des questions de retraite par les premiers ministres des provinces, que ces changements sont les seuls qu'ils souhaitent au sujet du RPC?

M. Forbes : Pour répondre à votre première question, nous remettrons le rapport actuariel au greffier du comité. Comme l'a dit M. Montambeault, il a été déposé à la Chambre des communes. Nous veillerons à vous le communiquer.

Il y a deux processus et je reconnais que cela peut prêter à confusion. La revue triennale du RPC par le ministre fédéral des Finances avec ses homologues provinciaux et territoriaux se fait une fois tous les trois ans et elle s'est terminée en mai dernier.

There has been ongoing discussion by finance ministers and premiers about the retirement income system more broadly. This would include private pensions, registered pension plans and RRSPs. There are perhaps a number of processes. Specifically, the provincial premiers have a process under way where they are looking for a summit on retirement income issues.

There is also a finance minister's process under way to do research on retirement income adequacy. That is, beyond the CPP, looking at the retirement income adequacy of seniors and future seniors. There is a report that will be presented to the ministers at their meeting in Whitehorse later this month.

Senator Ringuette: Last but not least, Quebec has its own pension plan. Will the Quebec provincial pension plan be modified to reflect what has been done federally?

Mr. Forbes: You would have to ask the Quebec government. They have these proposals. I do not know if they have stated their intent to follow them completely. It is their decision as to which of these they follow or whether they have their own measures. That is really up to them.

Senator Ringuette: If these changes come from the input of provincial premiers, which would include Quebec's Premier Charest, then you must have an indication of whether there will be a similar process done for Canadians living in Quebec. If this is a beneficial measure, they should be able to benefit also.

Mr. Forbes: The Quebec government is well aware of the analysis that went into the review of the CPP and the outcomes. Again, it is the Quebec government that decides what changes to follow with the QPP and which ones they do not. In the end, that will be their decision. No one else is involved in that, at least not from over here.

[Translation]

Senator Rivard: In the past, I believe, any time a change was introduced to the federal pension fund, Quebec adjusted its plan in the following months. It always made sure that both systems matched, did it not?

Mr. Montambeault: In general, I would say that in the past there has always been some similarity in the proposed changes.

As far as these proposed changes are concerned, relating to retirees or beneficiaries who will have the opportunity to continue to pay premiums in order to receive a supplement, that provision has been in existence since 1998.

Among all the changes implemented in 1998, one of those that were adopted by Quebec is the one relating to working beneficiaries. We are introducing this measure today and, most of the time, the measures match but that is not necessarily always the case. This time, Quebec agrees with the changes proposed to the Canada Pension Plan but they have their own process to consult the public and they will have to make some choices at that time.

Il y a aussi des discussions continues entre les ministres des Finances et les premiers ministres des provinces au sujet du système global de revenu des retraités. Elles portent à la fois sur les régimes de retraite privés, les régimes de retraite enregistrés et les REÉR. Il y a peut-être plusieurs processus. En ce qui concerne les premiers ministres des provinces, plus précisément, un processus est en cours dans le cadre duquel ils envisagent de tenir un sommet sur les questions de revenu à la retraite.

Il y a aussi un processus en cours du ministre des Finances au sujet du caractère adéquat ou non du revenu à la retraite. Dans ce contexte, au-delà du RPC, on se demande si le revenu des personnes âgées, actuelles et futures, est adéquat. Un rapport sera présenté aux ministres lors de leur réunion de Whitehorse à la fin du mois.

Le sénateur Ringuette : Finalement, et ce n'est pas négligeable, le Québec a son propre régime de pensions. Le régime du Québec sera-t-il modifié pour refléter ce qui se fait au niveau fédéral?

M. Forbes : Vous devrez poser la question au gouvernement du Québec. Il connaît ces propositions. Je ne sais pas s'il a exprimé l'intention de les suivre totalement. C'est lui qui décidera s'il veut en adopter certaines ou s'il veut formuler ses propres mesures. La décision lui appartient totalement.

Le sénateur Ringuette : Si ces modifications émanent des premiers ministres des provinces, c'est-à-dire d'un groupe comprenant le premier ministre Charest du Québec, vous devez certainement savoir si le Québec a l'intention d'adopter un processus similaire pour les Canadiens vivant au Québec. Si cette mesure est bénéfique, ils devraient pouvoir en profiter également.

M. Forbes : Le gouvernement du Québec est parfaitement au courant de l'analyse qui a été faite dans le cadre de la revue du RPC et de ses résultats. Toutefois, c'est le gouvernement du Québec lui-même qui décidera quels changements il veut apporter au RRQ ou non. En fin de compte, c'est lui qui décidera. Personne d'autre ne s'occupe de cela, en tout cas chez nous.

[Français]

Le sénateur Rivard : Je pense que, par le passé, chaque fois qu'il y a eu un changement au fonds de pension fédéral, le Québec a suivi dans les mois qui ont suivi. Il y a toujours eu un appariement. Est-ce que vous partagez mon avis?

M. Montambeault : En général, je dirais que par le passé il y a toujours eu une certaine similarité dans les changements proposés.

Pour ce qui est de ceux dont nous parlons présentement, relativement à des personnes qui sont déjà à la retraite ou déjà bénéficiaires, et qui vont avoir la chance de cotiser et d'avoir un supplément, cette provision existe déjà depuis 1998.

Parmi tous les changements apportés en 1998, un de ceux adoptés par le Québec était d'amener cette provision de « working beneficiaries ». On introduit cette mesure aujourd'hui et la plupart du temps les changements se ressemblent, mais ce n'est pas nécessairement vrai à chaque fois. Cette fois-ci, le Québec est d'accord avec les changements proposés au Régime de pensions du Canada, mais ils ont leur propre processus de consultation publique et ils auront des choix à faire à ce moment-là.

Senator Rivard: Thank you very much.

The Chair: Does the Quebec Ministry of Finance take part in the meetings of the provincial ministers?

Mr. Montambeault: You mean the triennial review of the Canada Pension Plan? Yes.

The Chair: All right. Senator Di Nino?

[English]

Senator Di Nino: I want to refocus on what I understand to be one of the purposes of the changes, and that is to encourage workers to stay and/or return to the labour force, we talked about it a little bit before, while receiving the CPP benefits. That obviously would be of value certainly to the employees but also to the economy.

What have we seen so far? What have the results been? Has this resulted in the intended benefits that we were looking for?

Mr. Forbes: Are you talking about the proposed changes?

Senator Di Nino: Yes.

Mr. Montambeault: The first changes, the factor after age 65, will come into effect in 2011. We will not see until 2012 how people will behave.

Senator Di Nino: Thank you.

Senator Ringuette: Clause 43 talks about coming into force. Although you say the changes will be in effect in 2012, it is my understanding that these changes will only come into force by order-in-council and, most importantly, with the consent of two thirds of the provinces with two thirds of the population of Canada. What is the process to get two thirds of the provinces that represent two thirds of the population?

Mr. Forbes: Mr. Montambeault will correct me if I am wrong. The process is under way. The provinces have approved these already and they have their own legislative processes to go through once this legislation is passed. The provinces, the two thirds and two thirds, were all part of the unanimous agreement to propose these changes. Our expectation would be that they would all follow suit.

Senator Ringuette: Is there an agreement that within the next year, the proper legislation would be enacted provincially?

Mr. Forbes: Mr. Montambeault may be able to correct me, but the provinces need to have their legislation done by the middle of next year.

Mr. Montambeault: By the end of summer.

Mr. Forbes: By September next year; and so before the summer recess in the provincial legislatures in order to make sure we can enact changes in 2011.

Senator Ringuette: Whatever we do today or do not do today with this bill, there is still this provision that this legislation cannot be enacted until two thirds of the provinces have agreed to it.

Le sénateur Rivard : Merci beaucoup.

Le président : Est-ce que le ministre des finances du Québec participe aux réunions des ministres des provinces?

M. Montambeault : La revue triennale du Régime de pensions du Canada? Oui.

Le président : D'accord. Sénateur Di Nino?

[Traduction]

Le sénateur Di Nino : J'aimerais revenir sur ce que j'estime être l'un des objectifs de la réforme, encourager les gens à continuer de travailler ou à reprendre le travail, tout en continuant de toucher des prestations du RPC. Cela serait évidemment avantageux pour eux mais aussi pour l'économie.

Qu'avons-nous vu jusqu'à présent? Quels ont été les résultats? A-t-on constaté les bienfaits que l'on attendait?

M. Forbes : Vous parlez des changements qui sont proposés?

Le sénateur Di Nino : Oui.

M. Montambeault : Le premier changement, le facteur de redressement après 65 ans, entrera en vigueur en 2011. Nous ne saurons donc pas avant 2012 comment les gens ont réagi.

Le sénateur Di Nino : Merci.

Le sénateur Ringuette : L'article 43 porte sur l'entrée en vigueur. Même si vous dites que les changements entreranno en vigueur en 2012, je crois comprendre qu'ils n'entreranno en vigueur que par décret du conseil et, ce qui est particulièrement important, seulement avec le consentement des deux tiers des provinces regroupant les deux tiers de la population du Canada. Quel processus a-t-on envisagé pour obtenir le consentement des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population?

M. Forbes : M. Montambeault me corrigera si je me trompe mais le processus est en cours. Les provinces ont déjà donné leur approbation et elles vont devoir mettre en route leurs propres processus législatifs une fois que ce projet de loi aura été adopté. Les provinces, les deux tiers et deux tiers, ont donné leur accord unanime en proposant ces changements. Nous nous attendons à ce qu'elles maintiennent toutes leur accord.

Le sénateur Ringuette : A-t-on prévu, par exemple, que les lois provinciales pertinentes devront toutes avoir été adoptées l'an prochain?

M. Forbes : M. Montambeault pourra me corriger mais il faudra que toutes les provinces aient adopté les lois pertinentes au milieu de l'année prochaine.

M. Montambeault : Pour la fin de l'été.

M. Forbes : En septembre prochain, ce qui veut dire, avec les congés d'été des assemblées provinciales, avant le début de l'été, pour nous permettre d'appliquer les modifications voulues en 2011.

Le sénateur Ringuette : Quoi que nous fassions aujourd'hui de ce projet de loi, il ne pourra de toute façon pas entrer en vigueur tant que les deux tiers des provinces n'auront pas donné leur accord.

Mr. Forbes: Yes, certainly, until they have taken the necessary steps.

Mr. Montambeault: And the Royal Assent.

The Chair: You indicated 2011, Mr. Forbes. Did Mr. Montambeault not mention earlier 2012?

Mr. Forbes: There are different dates for different aspects. I believe the earliest start date of any of the changes would be 2011. Some of them start in 2012 and then they are phased in over a number of years.

The Chair: We have Mr. Wright here to tell us about the Canada Pension Plan Investment Board Act. I notice that clause 44 repeals a section of that. I hope you will tell us what is being repealed and why the amendments are here.

Mr. Wright: These are a couple of housekeeping items related to the legislation. Section 37 of the Canada Pension Plan Investment Board Act refers to some provisions within the Income Tax Act that were repealed in 2005, so they relate to foreign property investment rules. This was just a tidying up to reflect the fact that those provisions are not required any more.

The Chair: Was that mentioned in the budget?

Mr. Forbes: Probably not explicitly.

Mr. Wright: Clause 45 of this act deals with section 53 of the CPPIP Act. This is a clarification to codify our current practice. The current wording of the act could be interpreted to imply that provincial approval, the two thirds and two thirds we were just talking about, would be required after the regulations had been printed in the *Canada Gazette*. Our current practice has been to get approval of the provinces in advance. What you are looking at here are just some amendments to clarify that you can have the approval in advance of the regulation being published.

Clause 45(2) deals with ensuring some enhanced transparency in the process so, if there is in the future some instance where approval is provided after the fact, the date upon which the two thirds and two thirds was met has to be published in the *Canada Gazette* by our minister.

Clause 46 is the coming into force and that is just to backdate these changes to ensure it captures any regulations that have been put in place since this piece came into force on April 1 of 1998.

The Chair: Do you anticipate there are some regulations that might not, under the old rules, be valid because of this? Is that why we are backdating this 11 years?

Mr. Wright: There have been some regulations brought in. I am not familiar with the details. I do not think there is a question that they are not in force, but this is just to ensure clarification.

The Chair: To ensure clarification?

Mr. Wright: To ensure the interpretation that they are in force, yes.

M. Forbes : Oui, certainement, tant qu'elles n'auront pas pris les mesures nécessaires.

M. Montambeault : Et la sanction royale.

Le président : Vous avez dit 2011, monsieur Forbes. M. Montambeault n'avait-il pas parlé plus tôt de 2012?

M. Forbes : Il y a des dates différentes pour différents aspects. Je crois que la toute première date d'entrée en vigueur de certains changements est 2011. Pour d'autres, ce sera 2012 et certaines mesures seront mises en œuvre par étapes sur plusieurs années.

Le président : Nous avons avec nous M. Wright pour nous parler de la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Je constate qu'un article de cette loi sera abrogé par l'article 44. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit et pourquoi on a proposé cet amendement?

M. Wright : Le projet de loi comporte plusieurs dispositions d'ordre technique concernant la loi. L'article 37 de la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada renvoie à certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui ont été abrogées en 2005 et qui concernaient les règles d'investissement dans des biens étrangers. Il fallait donc refléter la disparition de ces dispositions.

Le président : Cela figurait-il dans le budget?

M. Forbes : Probablement pas explicitement.

M. Wright : L'article 45 porte sur l'article 53 de la LOIRPC. Il s'agit d'une clarification pour codifier notre pratique actuelle. Le libellé actuel de la loi pourrait être interprété comme exigeant l'approbation provinciale, les deux tiers et deux tiers dont nous venons juste de parler, après la publication des dispositions réglementaires dans la *Gazette du Canada*. Nous avons pris l'habitude d'obtenir l'approbation des provinces à l'avance. Il s'agit donc simplement ici de modifier la loi pour indiquer que nous pouvons obtenir l'approbation des provinces avant la publication de dispositions réglementaires.

Le paragraphe 45(2) est destiné à rehausser la transparence du processus de façon que, s'il y a à l'avenir une situation où l'on obtient l'approbation après coup, la date à laquelle le critère des deux tiers et deux tiers aura été satisfait devra être publiée par notre ministre dans la *Gazette du Canada*.

L'article 46 porte sur l'entrée en vigueur et constitue simplement la datation rétroactive des modifications de façon à englober toute disposition réglementaire ayant pu être adoptée depuis l'entrée en vigueur de cette loi le 1^{er} avril 1998.

Le président : Pensez-vous que certaines dispositions réglementaires adoptées en vertu des anciennes règles pourraient être invalidées par ce projet de loi? Est-ce la raison de cette rétrodatation de 11 ans?

M. Wright : Certains règlements ont été adoptés. Je n'en connais pas les détails. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre doute sur leur application, il s'agit simplement d'une clarification.

Le président : D'une clarification?

M. Wright : Oui, pour avoir l'assurance absolue qu'ils sont en vigueur.

The Chair: But not to cover anything that you are aware of?

Mr. Wright: There have been some regulations brought in, but I am not familiar with exactly what those ones are, no.

The Chair: Anything further on that, honourable senators?

Then that is fine. We dealt with this aspect of offshore earlier but I have Andrew Staples, Chief, Canadian Health and Social Transfer and Policy Development, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada, who can talk about the offshore in Nova Scotia again. Is that necessary? Have we dealt with that?

Mr. Forbes: Only to the extent you have questions.

The Chair: I think honourable senators had a fairly good understanding of the changes when we dealt with that earlier. In fact, this section was referenced at the time we dealt with this in the earlier panel.

Mr. Forbes: Yes.

The Chair: On the custom tariffs, we have Mr. Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International Trade Policy Division, International Trade and Finance Branch, Department of Finance Canada. Sorry to keep you waiting so long on this. Please tell us about the custom tariff amendments and why this is desirable.

[Translation]

Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International Trade Policy Divisions, International Trade and Finance, Department of Finance Canada: The changes to the *Customs Tariff* are at clauses 51 and 57. In the 2009 Budget, the Government made the commitment to consult Canadians on further liberalizing the rules relating to using containers imported in Canada on a temporary basis.

[English]

Shortly after the budget the government consulted on those proposals through a notice in the *Canada Gazette*. They were widely supported by stakeholders, including the Canadian Chamber of Commerce, the Shipping Federation of Canada, the Canadian Trucking Alliance and the Retail Council of Canada and a number of companies. The governments of Manitoba, Saskatchewan and Alberta have also written to express their support.

The amendments in Bill C-51 result from these consultations. They are also consistent with recommendations that were made by the Standing Senate Committee on Transport and Communications back in June 2008.

The amendments are meant to relax some of the conditions for the tax and duty free treatment of temporarily imported containers and trailers and semi-trailers. Specifically clause 53(a) increases

Le président : Mais pas pour couvrir quelque chose dont vous avez connaissance?

M. Wright : Certains règlements ont été adoptés mais je ne sais pas exactement lesquels.

Le président : Y a-t-il d'autres questions à ce sujet, honorables sénateurs?

Très bien. Nous avons déjà traité du pétrole offshore mais je vois que nous avons ici Andrew Staples, chef, Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et Élaboration des politiques, Direction générale des relations fédérales-provinciales et des politiques sociales, ministère des Finances du Canada, qui peut nous parler à nouveau des hydrocarbures extracôtiers de la Nouvelle-Écosse. Est-ce nécessaire? Avons-nous réglé cette question?

M. Forbes : Seulement si vous avez des questions.

Le président : Je crois que les honorables sénateurs ont très bien compris les modifications dont nous avons déjà parlé. De fait, nous nous sommes penchés sur cette question avec les témoins précédents.

M. Forbes : Oui.

Le président : En ce qui concerne le tarif des douanes, nous avons Patrick Halley, chef, Accès aux marchés et politique tarifaire, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux, ministère des Finances du Canada. Je suis désolé de vous avoir fait attendre si longtemps. Veuillez nous expliquer ces modifications au tarif des douanes et pourquoi elles sont souhaitables.

[Français]

Patrick Halley, chef, Accès aux marchés et politique tarifaire, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada : Les amendements aux tarifs des douanes sont aux articles 51 et 57. Dans le budget de 2009, le gouvernement s'est engagé à consulter les Canadiens sur une libéralisation accrue des règles concernant l'utilisation de conteneurs temporairement importés au Canada.

[Traduction]

Peu après le budget, le gouvernement a entrepris des consultations au sujet de ces propositions en publiant un avis dans la *Gazette du Canada*. Les propositions ont été largement appuyées par les parties prenantes, notamment la Chambre de commerce du Canada, la Fédération maritime du Canada, l'Alliance canadienne du camionnage, le Conseil canadien du commerce de détail et un certain nombre d'entreprises. Les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont également écrit pour exprimer leur appui.

Les amendements du projet de loi C-51 résultent de ces consultations. Ils concordent également avec les recommandations qui avaient été formulées en juin 2008 par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

Ils sont destinés à assouplir certaines des conditions d'exonération de taxes et de droits de douane des conteneurs, remorques et semi-remorques importés temporairement. En

from 30 days to 365 days the amount of time that a temporarily imported container can stay in Canada free of the duties and sales tax that would otherwise be applicable at the time of importation.

In clause 53(b) our proposal is to remove the restriction that during that period of time, which has now increased to 365 days, those temporary imported containers can only be used in the transportation of goods between two points in Canada if that transportation is incidental to the international traffic of goods.

Finally, clause 55 provides a link to the schedule to the act.

The proposal is to remove the condition of foreign control and ownership of temporarily imported trailers and semi-trailers.

The other clauses are consequential and mainly technical. There is a coordinating amendment with the bill that is currently before the House of Commons to implement the Canada-Colombia free trade agreement.

[Translation]

Taken together, these changes will increase the capacity of the Canadian transportation network, will ensure a more efficient use of containers in Canada, will harmonize our rules relating to utilization of containers with those in the United States, will improve the effectiveness of the logistics networks and will facilitate trade in general.

Senator Rivard: I was a member of the Government of Québec in 1994 and I sat on the Transportation committee. We were already requesting such measures at that time. Better late than never! I am sure that transborder shippers and transporters will be very happy.

Is there more or less the same accommodation in the US? This change will apply to American transporters coming to Canada who will not have to pay any duties. Will that also apply in the other direction?

Mr. Halley: The US already had similar rules. To my knowledge, a few changes were made to those rules but they generally already exist in the US. As a matter of fact, this was one of the recommendations of the Standing Committee on Transportation and Communications, to harmonize our rules with those in the United States.

Senator Rivard: Do you know what the fiscal cost of this new provision will be?

Mr. Halley: There will not be any fiscal cost since it relates to the Customs Tariff. It is only an exemption of duties. However, in this case, sales taxes might apply.

As I said, the intent is to liberalize some conditions which, according to stakeholders, were too constraining and made the effectiveness of our transportation and trade networks less than optimal.

Senator Ringuette: Who collects those taxes?

particulier, l'alinéa 53(a) porte de 30 jours à 365 jours la période durant laquelle un conteneur importé temporairement peut rester au Canada en franchise de taxes et de droits de douane.

Avec l'alinéa 53(b), nous proposons d'abolir la condition voulant que, durant cette période, maintenant portée à 365 jours, ces conteneurs importés temporairement ne peuvent servir qu'au transport de marchandises entre deux points au Canada si ce transport est corrélatif au commerce international de marchandises.

Finalement, l'article 55 renvoie à l'annexe de la loi.

Globalement, l'objectif est d'éliminer la condition de contrôle et de propriété étrangère s'appliquant aux remorques et semi-remorques importés temporairement.

Les autres articles sont corrélatifs et sont essentiellement d'ordre technique. Il y a un amendement de coordination avec le projet de loi dont la Chambre des communes est actuellement saisie pour mettre en œuvre l'accord de libre-échange Canada-Colombie.

[Français]

Prises ensemble, ces mesures vont augmenter la capacité du réseau de transport de biens au Canada, promouvoir un mouvement plus efficace de ses conteneurs au Canada, harmoniser les règles concernant l'utilisation de ses conteneurs avec celles qui existent déjà aux États-Unis et améliorer l'efficacité des réseaux de logistique et faciliter le commerce en général.

Le sénateur Rivard : J'étais membre du gouvernement du Québec en 1994 et je siégeais au comité des transports. À ce moment-là, on demandait cet assouplissement. Donc, cela veut dire que mieux vaut tard que jamais! Je suis persuadé que les arrimeurs et les transporteurs transfrontaliers vont être très heureux de cette mesure.

Maintenant, est-ce qu'il y a à peu près les mêmes accommodements pour les États-Unis? Ce sont des transporteurs américains qui viennent ici et on veut leur réclamer un tarif de douanes. Est-ce que le contraire va s'appliquer?

M. Halley : Des règles similaires existent déjà aux États-Unis. À ma connaissance, quelques changements avaient été introduits là-bas concernant certaines de ces règles, mais en général, ces règles existaient déjà aux États-Unis. Ce qui était d'ailleurs une des recommandations du Comité permanent des transports et des communications, c'est-à-dire d'harmoniser ces règles avec celles qui existent déjà aux États-Unis.

Le sénateur Rivard : Avez-vous une idée du coût fiscal de cette nouvelle mesure?

M. Halley : Il n'y a pas de coût fiscal puisque c'est une mesure qui s'applique à des provisions du tarif des douanes, qui dispense de payer les droits, et, dans ce cas-ci, les taxes de vente qui pourraient être applicables.

Comme je l'ai mentionné, l'objectif était de libéraliser certaines des conditions qui, selon un certain nombre d'intervenants, étaient contraignantes et faisaient en sorte que l'efficacité des réseaux de transport et du commerce n'était pas optimale.

Le sénateur Ringuette : Qui est chargé de percevoir ces taxes?

Mr. Halley: The Canada Border Services Agency administers the Customs Tariff as well as legislation from the Minister of Finance.

Senator Ringuette: What tools are they provided with in order to collect those duties? If the period is raised from 30 days to 365 days, and considering that you referred to the effectiveness of the transportation networks, I suppose there will be increased movement of containers and trailers from region to region.

[English]

How are we going to police this? From my perspective, it was already hard to police when we were looking at a 30-day framework. If you look at 365 days and containers going from one Canadian port to another to another to another, coming back and so forth, who is policing that?

[Translation]

Mr. Halley: As I said, the Canada Border Services Agency is responsible for administering the *Tariff* in general, including these provisions. As I understand the systems the Agency uses to administer such provisions, there is a tracking system. One should also understand that the Canada Border Services Agency generally deals with all matters relating to the *Customs Tariff* in the context of verification after importation. Therefore, the collection of duties does not necessarily apply or sales taxes do not necessarily apply at the border. The agency deals with shippers and transporters through computerized connections.

Senator Ringuette: How many inspectors are there across the country to do this work?

Mr. Halley: I will check if this information is available.

Senator Ringuette: Thank you.

[English]

The Chair: Honourable senators, I have no one else on my list.

Thank you very much, each of you, for being here and helping us understand this Bill C-51, or your aspect of it. If there are any items that you have undertaken to produce for us, certainly the sooner you can make them available the better because we are trying to deal with this as quickly and expeditiously as we normally do in the Senate. You are very helpful in helping us do our job. Thank you, once again.

We are almost finished our work this morning. We could break, but I think we could be finished in half an hour. My inclination would be to finish and then we can go on about our other business.

We are now dealing with the final portions of Part 2, under the heading “Miscellaneous” of the Budget Implementation Act No. 2. We have representatives from Treasury Board Secretariat and from Industry Canada with us. Thank you very much for being here. I

M. Halley : L'Agence des services frontaliers du Canada administre le tarif des douanes et la législation du ministre des Finances.

Le sénateur Ringuette : Quels outils leur sont fournis pour percevoir les tarifs? Si le flot passe de 30 à 365 jours — et tout à l'heure, vous avez mentionné l'efficacité du transport, j'imagine donc qu'il y aura des déplacements de conteneurs, de tracteurs, de région en région.

[Traduction]

Comment va-t-on surveiller cela? Si je ne me trompe, il était déjà difficile de le faire quand la limite était de 30 jours. Maintenant, avec une limite de 365 jours et des conteneurs sillonnant le pays dans tous les sens pour aller d'un port à un autre, qui va surveiller ça?

[Français]

M. Halley : Comme je l'ai mentionné, l'Agence des services frontaliers est responsable de l'administration du tarif des douanes en général, incluant ces provisions-ci. Selon ma compréhension des systèmes qu'ils utilisent pour administrer de telles provisions, on a un mécanisme de suivi. Il faut comprendre aussi qu'en général, à l'Agence des services frontaliers, le processus concernant toutes les questions de tarif des douanes se fait dans un contexte de vérification ultérieure à l'entrée, donc la perception des droits de douane n'est pas nécessairement applicable ou la taxe de vente ne s'applique pas nécessairement à la frontière. Il s'agit de systèmes informatisés avec les compagnies ou avec, dans ce cas-ci, les compagnies de transport.

Le sénateur Ringuette : Combien d'inspecteurs à travers le pays sont attirés à cette tâche?

M. Halley : Je peux vérifier si ce chiffre est disponible.

Le sénateur Ringuette : Merci.

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs, je n'ai personne d'autre sur ma liste.

Je vous remercie tous et toutes d'être venus nous aider à comprendre ce projet de loi C-51. S'il y a des choses que vous vous êtes engagés à nous fournir, je vous invite à nous les envoyer le plus vite possible car nous allons essayer de traiter ce projet de loi aussi rapidement que nous le faisons normalement au Sénat. Votre contribution nous a été très utile. Merci à nouveau.

Nous avons presque terminé notre travail pour ce matin. Nous pourrions mettre fin à la séance mais je pense que nous pourrions terminer complètement en une demi-heure. Je vous propose de terminer, ce qui nous permettra de passer ensuite à autre chose.

Nous allons donc nous pencher maintenant sur les derniers éléments de la partie 2, « Divers », de la Loi d'exécution du budget n° 2. Nous avons des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor et d'Industrie Canada. Je vous remercie d'être

have seen the process we have been following. If we could continue that, if that is acceptable to you, we will deal with clauses 58 through to the end of the bill.

The first area is under the Financial Administration Act. These are the quarterly reports, I understand. We have, from the Treasury Board of Canada Secretariat: Mr. Bill Matthews, Assistant Comptroller General, Office of the Comptroller General, and Mr. Marcel Lalande, Director, Office of the Comptroller General. Please proceed.

Bill Matthews, Assistant Comptroller General, Office of the Comptroller General, Treasury Board of Canada Secretariat: I will deal with the next four clauses of the act which deal with the amendments to the Financial Administration Act for quarterly reporting. They are fairly straightforward, but I will run through them quickly.

The notion is that departments, Crown corporations and the Bank of Canada, would make public a quarterly financial report for the first three quarters of each fiscal year commencing in 2011. The reason we have said “the first three quarters” is that there is already substantial reporting done at year end by departments and Crowns, but there is nothing at present to deal with interim financial reporting at the organizational level at present. This will address a gap in terms of reporting in that we have estimates done early in the year, and then we typically do not report back to Parliament until the public accounts are tabled six months after year end. This proposed change will allow for increased scrutiny and transparency by having departments and Crowns publish a quarterly financial report for the first three quarters of each fiscal year, commencing in April 2011.

If you are curious about the 2011 date, the reason that was picked was twofold: We have departments getting ready to implement a new policy on internal controls that is quite intensive for them. That is under way already. As well, our colleagues from Crown corporations are busy gearing up to implement international financial reporting standards or other changes in accounting standards that go effective 2011, and we did not want to overburden them in terms of financial reporting in that period.

That is all I will say on the subject for now and I will take questions of clarification.

The Chair: Do these international accounting standards for the Crown corporations include quarterly reporting?

Mr. Matthews: They do not. They are to govern year-end reporting only. It is to coincide with a move made by the private sector in Canada where private sector organizations will move to international reporting standards, like many other countries in the rest of the world, effective in 2011. That will affect Crown corporations like Canada Post and EDC who are self-sufficient. Crown corporations that are more appropriation dependent will have a choice. They could move to international financial reporting standards or to public sector accounting standards. Either way, they have a change to make.

ici. Vous avez vu comment nous travaillons. Si nous pouvons continuer de la même manière, nous allons maintenant examiner les derniers articles du projet de loi à partir de l'article 58.

Le premier sujet concerne la Loi sur la gestion des finances publiques. Il s'agit de rapports trimestriels, si je comprends bien. Nous accueillons donc, du Secrétariat du Conseil du Trésor, Bill Matthews, contrôleur général adjoint, Bureau du contrôleur général, et Marcel Lalande, directeur, Bureau du contrôleur général. Messieurs, vous avez la parole.

Bill Matthews, contrôleur général adjoint, Bureau du contrôleur général, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je vais m'occuper des quatre articles suivants de la loi qui concernent des amendements à la Loi sur la gestion des finances publiques pour la production de rapports trimestriels. Ils sont relativement simples et je vais les expliquer rapidement.

L'objectif du gouvernement est de veiller à ce que les ministères, les sociétés d'État et la Banque du Canada publient un rapport financier trimestriel pour les trois premiers trimestres de chaque exercice budgétaire à partir de 2011. La raison pour laquelle il s'agit des trois premiers trimestres est que chacun de ces organismes publie déjà un rapport de fond en fin d'année mais qu'aucun n'est actuellement obligé de produire de rapports financiers intérimaires. Cette mesure comblera une faille existant actuellement puisque nous préparons les prévisions budgétaires au début de l'année et que nous ne faisons ensuite généralement plus rapport au Parlement avant le dépôt des comptes publics, six mois après la fin de l'exercice budgétaire. Cette modification rehaussera la surveillance et la transparence puisque les ministères et sociétés d'État devront publier des rapports financiers trimestriels pour les trois premiers trimestres de chaque exercice à partir d'avril 2011.

Si vous vous demandez pourquoi 2011, c'est pour deux raisons. Nous avons d'abord des ministères qui se préparent à appliquer une nouvelle politique de contrôle interne très intensive pour eux. Ce processus est déjà en cours. En outre, nos collègues des sociétés d'État se préparent à mettre en œuvre les normes internationales d'informations financières ou d'autres modifications des normes comptables qui entrent en vigueur en 2011, et nous ne voulions pas leur imposer de fardeau excessif en matière de rapports financiers durant cette période.

C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet pour le moment et je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président : Ces normes comptables internationales des sociétés d'État comprennent-elles la production de rapports trimestriels?

M. Matthews : Non, elles régissent uniquement les rapports de fin d'exercice. Il s'agit d'assurer la concordance avec la décision des organisations du secteur privé du Canada d'adopter les normes internationales d'informations financières, comme l'ont fait beaucoup d'autres pays, à partir de 2011. Cela s'appliquera à des sociétés d'État telles que Postes Canada et EDC qui sont autarciques. En ce qui concerne les sociétés d'État dépendant plus d'affectations budgétaires, elles auront le choix. Elles pourront adopter les normes internationales d'informations financières ou les normes de comptabilité du secteur public. Dans chaque cas, toutefois, il y aura un changement.

The Chair: You are aware that this committee was asked to review a Senate private member's bill dealing with this very subject of quarterly reporting.

Mr. Matthews: Yes, I appeared on that very bill two times I believe.

The Chair: We supported that concept after the information that you brought to us and your intervention. That bill did not include the provision proposed in clause 58 of this bill pertaining to section 65.1 of the Financial Administration Act that "The Treasury Board may, by regulation, exempt a department from the requirement." We did not have that.

Mr. Matthews: No, you did not.

The Chair: Why is that there and what are the parameters to be followed to determine whether you should exempt some department?

Mr. Matthews: I will speak to it generally. The Treasury Board often has the authority to make policy or regulations regarding financial reporting. Typically government does financial reporting through policy, not legislation. Therefore, this is somewhat strange.

There is a specific reason we want to do this. For example, think about some of our intelligence organizations. There may be organizations where it is simply not in national security interests to publish quarterly financial results, depending on the nature of what they are doing.

This is not a regulation we intend to use greatly. It is for those rare cases where you have an organization where it does not make sense, or possibly for a new organization that came into being three weeks into a quarter. In such a case, do you want to impose quarterly reporting on them in their first quarter? I am not sure. That is the sort of exemption we had in mind when we included this.

The Chair: Will there be defined parameters that the Treasury Board Secretariat will use to implement this exemption?

Mr. Matthews: To get a Treasury Board Secretariat exemption accepted, you have to go through the approval process of Treasury Board ministers.

We do not have defined parameters at this stage for an exemption. The intent of putting this requirement in law is that this will apply to the vast majority of organizations. We built this additional provision in for the rare exceptions. If the intent was not to have reporting widely done, it would not be showing up in legislation.

The Chair: I have been sitting through the consideration of Bill C-6. There are a lot of "give us the power and trust us." A number of honourable senators would like to see something in writing on how and when this will be implemented.

Mr. Matthews: The when is 2011.

The Chair: I am talking about the exemptions.

Le président : Vous savez que notre comité doit se pencher sur un projet de loi sénatorial d'initiative privée portant précisément sur cette question de rapports trimestriels.

M. Matthews : Oui, j'ai déjà comparu deux fois à ce sujet, je crois.

Le président : Nous avons approuvé ce concept après avoir obtenu vos informations et après votre intervention. Ce projet de loi ne comprenait pas les dispositions prévues à l'article 58 de celui-ci concernant l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques qui dispose que « Le Conseil du Trésor peut, par règlement, exempter tout ministère » de cette exigence. Nous n'avions pas cela.

M. Matthews : Non, vous ne l'aviez pas.

Le président : Quelle est la justification de cette disposition et en vertu de quels paramètres déciderez-vous que tel ou tel ministère sera exempté?

M. Matthews : Je vous donne une réponse générale. Le Conseil du Trésor a souvent le pouvoir d'adopter des politiques ou des règlements sur les rapports financiers. Typiquement, le gouvernement produit des rapports financiers au titre de politiques et non pas de lois. Donc, ceci est un peu étrange.

Il y a une bonne raison à cette proposition. Songez par exemple à nos organismes de renseignement. Pour certains organismes, il ne serait tout simplement pas dans l'intérêt de la sécurité nationale de publier des rapports financiers trimestriels, à cause de leur mission.

Ce n'est pas un règlement que nous avons l'intention d'invoquer souvent. Ce sera pour les cas rares d'organismes pour lesquels ce ne serait pas cohérent, ou peut-être de nouveaux organismes entrant en activité trois semaines après le début d'un trimestre. Dans ces cas, serait-il légitime de les obliger à produire un rapport financier le premier trimestre? Je n'en suis pas sûr. C'est donc en prévision de ce genre de situation que nous avons prévu cette exemption.

Le président : Y aura-t-il des paramètres clairs sur l'utilisation de cette exemption par le Secrétariat du Conseil du Trésor?

M. Matthews : Pour qu'une exemption du Secrétariat du Conseil du Trésor soit acceptée, il faudra obtenir l'approbation des ministres du Conseil du Trésor.

Pour le moment, nous n'avons pas de paramètres établis pour accorder une exemption. La raison pour laquelle cette exigence est formulée dans une loi est qu'elle s'appliquera à la grande majorité des organisations. Nous avons ajouté cette disposition supplémentaire pour les exceptions rares. Si l'objectif avait été de ne pas exiger de rapports financiers de la plupart des organisations, cette disposition ne figurerait pas dans le projet de loi.

Le président : J'ai participé à l'étude du projet de loi C-6. Il y a beaucoup de « donnez-nous le pouvoir et faites-nous confiance ». Plusieurs honorables sénateurs aimeraient voir quelque chose par écrit sur comment et quand ce sera mis en œuvre.

M. Matthews : Quand, c'est 2011.

Le président : Je parle des exemptions.

Mr. Matthews: They will be done on a one-off basis. There is no plan to put exemptions in place in the early stages. I mentioned the intelligence type of organizations where I think it is logical to pursue exemptions on that front.

The Chair: That is a good example, but it is not restricted to intelligence.

Mr. Matthews: It is not.

The other piece to keep in mind on the financial reporting front is that the Government of Canada is a world leader. We are the only country in the G8 to get a clean audit opinion on our financial statements for 11 years in a row. If you compare our public accounts to any other country, the disclosure we provide is far fuller. Some countries say it is too much. We have an excellent track record. We publish departmental financial statements for all organizations, except a handful, on an annual basis without any requirement to do so in law. As I mentioned, we normally do that through policy.

This one is in law, which is a little different but the intent is not to make broad use of this.

Senator Di Nino: Let me clarify. Would there still be requirements to publish annual reports?

Mr. Matthews: This does not impact the disclosure required under public accounts or departmental performance reports.

Senator Di Nino: You said that Treasury Board and all the ministers associated with Treasury Board would be required to approve this exemption in effect?

Mr. Matthews: The exemption would be done through regulation. That would involve Treasury Board ministers as well as the regular regulation process that goes through.

Senator Di Nino: Will this be known at the time this exemption would be given? Would some publication tell us that, in effect, these exemptions have been granted?

Mr. Matthews: When regulations are processed, they are typically public.

Senator Di Nino: It will be in the regulations.

Mr. Matthews: We can take on an ability to report on any organizations that do not publish these reports. We are happy, if and when that occurs, to make it known which organizations are not reporting. You will know because the reports and the regulations are made public. It will be very transparent.

Senator Di Nino: This committee will be dealing with that in our future anyway. I want to ensure I understood that, in fact, this is not one minister; it is the Treasury Board plus all of the other people involved in the process.

Mr. Matthews: The regulation process.

M. Matthews : Elles seront ponctuelles. Nous n'avons aucunement l'intention d'en accorder dès le début. J'ai parlé des organismes de renseignement pour lesquels il est logique, me semble-t-il, de prévoir une exemption.

Le président : C'est un bon exemple mais ça ne se limite pas à cela.

M. Matthews : Non, c'est vrai.

L'autre facteur pertinent en matière de rapports financiers est que le gouvernement du Canada est un chef de file mondial. Nous sommes le seul pays du G8 à avoir obtenu un audit parfait de nos états financiers pendant 11 années de suite. Si vous comparez nos comptes publics à ceux de n'importe quel autre pays, nous divulguons beaucoup plus d'informations. D'aucuns disent même que nous en divulguons trop. Nous sommes les meilleurs élèves de la classe. Nous publions des états financiers ministériels pour toutes les organisations, à part une poignée, sur une base annuelle, sans y être obligés de par la loi. Comme je l'ai dit, nous le faisons normalement en vertu de nos politiques.

Cette fois-ci, c'est en vertu d'une loi, ce qui est un peu différent mais nous n'avons pas l'intention d'en faire largement usage.

Le sénateur Di Nino : J'ai besoin d'une précision. Les organismes dont vous parlez seront-ils toujours obligés de publier des rapports annuels?

M. Matthews : Ceci n'a rien à voir avec l'exigence de divulgation dans le cadre des comptes publics ni avec les rapports de rendement ministériels.

Le sénateur Di Nino : Vous dites que le Conseil du Trésor et tous les ministres associés au Conseil du Trésor devront donner leur accord pour que cette exemption prenne effet?

M. Matthews : L'exemption sera accordée par voie réglementaire. Cela exigera l'approbation des ministres du Conseil du Trésor ainsi que le processus normal d'approbation des textes réglementaires.

Le sénateur Di Nino : Quand une exemption sera accordée, est-ce qu'on le saura? Y aura-t-il une publication quelconque nous disant que des exemptions ont été accordées?

M. Matthews : Quand des règlements sont proposés, c'est généralement public.

Le sénateur Di Nino : Ça sera dans les règlements.

M. Matthews : Nous pourrions envisager de signaler tout organisme qui ne publie pas ces rapports. Nous pourrions fort bien, si cela arrive, indiquer publiquement les organismes qui ne les publient pas. Vous le saurez parce que les rapports et les règlements sont publics. Ce sera très transparent.

Le sénateur Di Nino : Notre comité se penchera là-dessus à l'avenir, de toute façon. Je veux m'assurer d'avoir bien compris qu'il ne s'agit pas simplement d'un ministre particulier mais de l'ensemble du Conseil du Trésor et de toutes les autres personnes participant au processus.

M. Matthews : Le processus d'adoption des règlements.

Senator Di Nino: It does not impact on any requirement to publish annual reports. It will be made public with publication of the regulations.

Mr. Matthews: That is correct.

Senator Di Nino: Thank you.

The Chair: Thank you for that clarification, Senator Di Nino, and Mr. Matthews. For further clarification, when the regulation is published exempting a particular department, will the reason for the exemption appear in the regulation?

Mr. Matthews: I would say it would not be typically.

The Chair: I would say typically not as well.

Therefore, we still will not know what parameters are being applied.

Mr. Matthews: It will be on an application.

The Chair: Yes. You make a good point with respect to security — CSIS and possibly the RCMP. What about the Department of National Defence?

Mr. Matthews: In my view, the Department of National Defence would be producing these reports. We have had no discussion with National Defence about not producing them. Their public accounts reporting — their DPR — it is quite full. I do not see them as an organization that would be pursuing an exemption.

The Chair: That is helpful.

Is there anything further on that?

Next is the Public Service Superannuation Act.

Joan Arnold, Senior Director, Legislation, Authorities and Litigation Management, Treasury Board of Canada Secretariat: Yes, this is clause 62 of the bill. It is a technical amendment that adds PPP Canada Inc. to the schedule of the Public Service Superannuation Act to provide public service pension plan coverage for employees of that organization. It is a Crown corporation that was put in place to facilitate the establishment of large projects involving public private partnerships. It is merely to give pension coverage to those employees.

Senator Ringuette: I have some difficulty with that. In this committee, I questioned the hiring processes used at Public Private Partnership Canada. It was not that of the Public Service Commission. It was highly questionable.

This clause requests that their staff receive the same pensions as those people that have to go through the Public Service Commission hiring process. I have great difficulties with that.

Ms. Arnold: The Public Service Superannuation Act covers a number of corporations that are not subject to the Public Service Commission's hiring processes. A number of outside organizations are under the federal umbrella but do not follow the employment processes of the Public Service Commission. This would not be the first example.

Le sénateur Di Nino : Cela n'a aucune incidence sur l'obligation de publier des rapports annuels. Ce sera rendu public par la publication des règlements.

M. Matthews : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : Merci.

Le président : Merci de cette précision, sénateur Di Nino et monsieur Matthews. Pour que ce soit encore plus clair, lorsqu'un règlement accordant une exemption à un ministère sera publié, est-ce que la raison de l'exemption figurera aussi dans le règlement?

M. Matthews : Généralement, ça n'y figure pas.

Le président : En effet, ça n'y figure généralement pas.

Par conséquent, nous ne saurons pas quels paramètres ont été appliqués.

M. Matthews : Ce sera dans une demande.

Le président : Oui. Vous présentez un bon argument au sujet de la sécurité — du SCRS et, peut-être, de la GRC. Qu'en est-il du ministère de la Défense nationale?

M. Matthews : À mon avis, le ministère de la Défense nationale produira ces rapports. Nous n'avons pas discuté avec ce ministère de la possibilité qu'il ne les produise pas. Ces rapports de comptes publics — ces RRM — sont très complets. Je ne le vois pas parmi les organismes susceptibles de demander une exemption.

Le président : C'est une information utile.

Y a-t-il autre chose à ce sujet?

Sinon, nous passons à la Loi sur la pension de la fonction publique.

Joan Arnold, directrice principale, Législation, pouvoirs et gestion des litiges, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Oui, c'est l'article 62 du projet de loi. Il s'agit d'un amendement technique ajoutant PPP Canada Inc. à l'annexe de la Loi sur la pension de la fonction publique de façon à permettre aux employés de cet organisme de participer au régime de pension de retraite de la fonction publique. C'est une société d'État qui a été créée pour faciliter la réalisation de grands projets fondés sur des partenariats publics-privés. Il s'agit donc simplement de les faire participer au régime de pension de retraite.

Le sénateur Ringuette : Cela me pose un problème. J'ai déjà posé des questions, au sein de ce comité, sur le processus de recrutement employé par PPP Canada Inc. Ce n'est pas le même que celui de la Commission de la fonction publique. Il est hautement critiquable.

En vertu de cet article, les employés de cette société toucheront les mêmes pensions de retraite que les personnes assujetties au processus de recrutement de la Commission de la fonction publique. J'ai vraiment beaucoup de mal à accepter ça.

Ms. Arnold : La Loi sur la pension de la fonction publique s'applique à un certain nombre de sociétés qui ne sont pas assujetties au processus de recrutement de la Commission de la fonction publique. Il existe un certain nombre d'organismes extérieurs sous tutelle fédérale qui n'appliquent pas les processus de recrutement de la Commission de la fonction publique. Ce ne serait pas le premier.

Senator Ringuette: Is this also retroactive to the beginning of their employment?

Ms. Arnold: I believe this will only come into force when this legislation is passed. Remember that I am only the pension person. I am not the person that set up this organization. It is my understanding that the many of people in place currently are public servants on assignment from the rest of government. They will simply be continuing their public service coverage.

Senator Ringuette: That is not the information we received in this committee from the Public Service Commission about a special law for that particular body in regard to hiring practices. I have major reservations. I understand it is not your responsibility.

Maybe we could hear from PPP Canada.

The Chair: They could explain that to us a little more fully. We have been studying the importance of pensions while recognizing the benefit of public pensions versus private pensions. We understand why this group of employees might want to get in on a public pension. Thank you, Ms. Arnold. We appreciate your help in that regard.

We will hear from Industry Canada now about the Bankruptcy and Insolvency Act. We hear quite a bit about that from former employees of companies that are no longer in existence in the Ottawa region.

Roger Charland, Executive Director, Corporate and Insolvency Law Policy and Internal Trade, Industry Canada: The amendments to the BIA that are proposed in the bill are housekeeping amendments. As the committee might be aware, some insolvency reforms came into force quite recently. Certain provisions that dealt with eligible financial contracts related to derivatives were treated also under the Budget Implementation Act, 2007, known then as Bill C-52. A renumbering of the bill was done as it went through Parliament, which caused the cross-references to be flawed in a number of places. These amendments are to ensure that what was intended by the passing of these bills is what we have today. That is what we were trying to address.

Clause 63 simply removes the reference to section 55.1(8) because the definition is no longer there. Clauses 64 and 65 propose to write the sections of the BIA as they were meant to be, which did not occur because the references between the Budget Implementation Act, 2007, Bill C-52, and the bill that amended the provisions were not correct.

Clause 66 clarifies that the coming into force of these changes would occur after Royal Assent for filings that are later. That means there are no retroactive implications. Clause 67 repeals section 25 because that is redundant. Those are the proposed changes to the BIA.

The Chair: We understand that there is need from time to time, as you described, for housekeeping amendments to deal with administrative items. It would not make sense to have a stand-alone bill for those items. Periodically, there should be a bill that

Le sénateur Ringuette : Cette disposition s'appliquera-t-elle aussi rétroactivement à partir de leur engagement?

Ms. Arnold : Je crois qu'elle n'entrera en vigueur qu'après l'adoption du projet de loi. Je vous rappelle que je ne m'occupe que des pensions de retraite. Ce n'est pas moi qui ai créé cette organisation. Je crois comprendre que beaucoup de ses employés actuels sont des fonctionnaires détachés par divers ministères. Ils continueront donc simplement de participer au régime de la fonction publique.

Le sénateur Ringuette : Ce n'est pas ce que nous a dit la Commission de la fonction publique quand nous lui avons parlé d'une loi spéciale pour cet organisme et de ses pratiques de recrutement. J'ai de sérieuses réserves. Je comprends bien que vous n'y êtes pour rien.

Peut-être pourrions-nous convoquer PPP Canada?

Le président : Ils pourraient nous donner des explications plus complètes. Nous avons étudié l'importance des pensions de retraite et reconnaissons l'avantage des pensions publiques par rapport aux pensions privées. Nous comprenons pourquoi ce groupe d'employés souhaite adhérer à un régime de pension public. Merci, madame Arnold. Nous vous remercions de votre aide.

Nous allons maintenant entendre quelqu'un d'Industrie Canada nous parler de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Nous avons beaucoup entendu parler de cette question de la part d'anciens employés d'entreprises de la région d'Ottawa qui n'existent plus aujourd'hui.

Roger Charland, directeur exécutif, Politique du droit corporatif, de l'insolvabilité et du commerce intérieur, Industrie Canada : Les amendements à la LFI proposés dans le projet de loi sont d'ordre technique. Comme vous le savez, certains changements sont entrés en vigueur très récemment en ce qui concerne l'insolvabilité. Certaines dispositions concernant les contrats financiers admissibles reliés aux produits dérivés ont fait l'objet de la Loi d'exécution du budget de 2007, qui s'appelait alors que le projet de loi C-52. Le projet de loi a été renuméroté lors du processus parlementaire, ce qui fait que certains renvois sont erronés. Ces amendements sont destinés à faire en sorte que ce qui était prévu lors de l'adoption de ces projets de loi correspond à ce que nous avons aujourd'hui. Voilà ce que nous essayons de faire.

L'article 63 supprime simplement le renvoi au paragraphe 55.1(8) puisque la définition n'est plus là. Les articles 64 et 65 sont destinés à libeller les articles pertinents de la LFI comme c'était prévu, ce qui ne s'est pas fait parce que les renvois entre la Loi d'exécution du budget de 2007, le projet de loi C-52, et le projet de loi qui modifiait les dispositions n'étaient pas bons.

L'article 66 indique que ces modifications entrèrent en vigueur après la Sanction royale en ce qui concerne les procédures intentées après. Cela veut dire qu'il n'y aura pas d'application rétroactive. L'article 67 abroge l'article 25 qui est redondant. Voilà, ce sont les modifications proposées à la LFI.

Le président : Nous savons qu'il faut de temps à autre apporter aux lois des modifications d'ordre technique, comme vous dites, pour régler des problèmes d'ordre administratif. Il ne serait pas logique de proposer un projet de loi particulier pour ce genre de

would include all of these housekeeping items. Does somebody go round and ask if there are any housekeeping items? Could you tell us about the process for cleaning up the housekeeping details?

Mr. Charland: From what I understand, the Department of Justice does that on a regular basis. When we identify such a technical issue, we discuss it with the Department of Justice to find the appropriate vehicle to bring them forward. When the Department of Justice feels that there are enough of these items, they move forward on a technical bill. I would not be able to speak more in terms of what their policies are.

The Chair: Why do they happen to put them in a budget implementation bill?

Mr. Charland: In this case, it was a reference. The issues we are pointing out resulted in the amendments to Bill C-52, which was the Budget Implementation Act, 2007. The connection was doing the housekeeping as a result of amendments that were made to that bill.

The Chair: Are you saying that when there is a problem with one budget implementation bill, we should straighten it up with another budget implementation bill?

Mr. Charland: Well, that becomes a possibility.

Senator Di Nino: In this instance it is a little selective.

The Chair: Exactly. Are there other questions?

[Translation]

Senator Ringuette: Mr. Lalande, you are here as a director in the Office of the Comptroller General at Treasury Board . Treasury Board is the government body that approves all the expenditures of departments.

Marcel Lalande, Director, Office of the Comptroller General, Treasury Board of Canada, Secretariat: I am here to support Mr. Bill Matthews on the amendment to the Financial Administration Act relating to quarterly reports. That is why I am here this morning.

Senator Ringuette: You work in the Office of the Comptroller General at Treasury Board?

Mr. Lalande: Yes, it is part of the Treasury Board Secretariat.

Senator Ringuette: And Treasury Board approves the expenditures of the various departments. It also exerts some measure of control to ensure that expenditures do not exceed budget allocations. It also makes horizontal or vertical transfers within departments.

For some time now, this committee has tried to obtain information relating to the cost and the amounts spent in the current year for the Home Renovation Program. Obviously, since Treasury Board is the organization approving those expenditures, it would have all that information.

choses. Ne croyez-vous pas qu'il devrait avoir un projet de loi particulier rassemblant toutes ces modifications d'ordre technique? Y a-t-il quelqu'un qui fait le tour des ministères pour demander s'ils ont des modifications techniques? Pourriez-vous nous expliquer le processus par lequel on règle ce genre de détails techniques?

M. Charland : Si je ne me trompe, le ministère de la Justice le fait régulièrement. Quand nous relevons un problème technique de cette nature, nous en discutons avec le ministère de la Justice pour trouver la bonne solution. Lorsque le ministère de la Justice estime qu'il a suffisamment de telles modifications, il les présente sous forme de projet de loi à caractère technique. C'est tout ce que je peux vous dire à ce sujet.

Le président : Comment se fait-il qu'il les propose aujourd'hui dans un projet de loi d'exécution du budget?

M. Charland : Dans le cas présent, il s'agit d'un renvoi. Les problèmes que nous avons signalés résultaient de modifications apportées au projet de loi C-52, la Loi d'exécution du budget de 2007. On a voulu réparer les décalages techniques résultant des modifications qui ont été apportées à ce projet de loi.

Le président : Voulez-vous dire que, s'il y a un problème avec un projet de loi d'exécution d'un budget, nous devrions le régler au moyen du projet de loi d'exécution d'un autre budget?

M. Charland : Eh bien, c'est une possibilité.

Le sénateur Di Nino : Dans le cas présent, c'est un peu sélectif.

Le président : Exactement. Y a-t-il d'autres questions?

[Français]

Le sénateur Ringuette : Monsieur Lalande, vous êtes ici à titre de directeur du Bureau du contrôleur général au Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor est l'unité du gouvernement qui approuve les dépenses de tous les départements.

Marcel Lalande, directeur, Bureau du contrôleur général, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je suis ici pour accompagner M. Bill Matthews concernant l'amendement à la Loi sur l'administration financière concernant les rapports trimestriels. C'est à ce titre que je comparais ici ce matin.

Le sénateur Ringuette : Vous faites partie du Bureau du contrôleur général du Conseil du Trésor?

M. Lalande : Oui, qui est à l'intérieur du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le sénateur Ringuette : Et le Conseil du Trésor approuve les dépenses des différents ministères. Aussi, il exerce un certain contrôle pour ne pas qu'il y ait de surplus de dépenses qui n'aient pas été alloués. Il effectue également des transferts horizontaux ou verticaux à l'intérieur d'un département.

Depuis quelque temps, le comité est à la recherche d'information relative aux coûts et dépenses effectués dans l'année courante pour ce qui est du Programme de rénovation domiciliaire. Il est indéniable que le Conseil du Trésor, qui approuve ces dépenses, dispose de toutes ces informations.

Therefore, I would like you to provide that information to the clerk of the committee as soon as possible. How much has the government spent in the current year on advertising for the Home Renovation Program?

Mr. Lalande: I understand your question but I must repeat that I am here this morning to support Mr. Bill Matthews, my boss, relating to the Economic Recovery Act and the amendment to the Financial Administration Act.

I am director of financial and departmental reports and my job at the Office of the Comptroller General is to work on policy development, which relates to the amendment proposed this morning about quarterly reports. Therefore, I am not in a position to answer more fully.

Senator Ringuette: Could we ask the Comptroller General, your ultimate boss in that unit, to provide us with this information?

Mr. Matthews: I would like to answer this question.

[English]

Within the Treasury Board Secretariat there is the Comptroller General. The responsibilities of the Office of the Comptroller General are accounting policies and then tabling and preparing the financial statements of the Government of Canada.

In the in-year financial reporting, we monitor for trends, but we do not receive detailed spending reports from departments on an in-year basis. If I recall the discussion earlier, I believe that one of my colleagues from the Department of Finance Canada committed to trying to determine the amount spent in relation to advertising on the Home Renovation Tax Credit, although I might have misheard him. That was my recollection.

The Chair: That was my understanding as well. We are asking you to help him.

Mr. Matthews: Certainly, I can touch base with him. We receive information from each department on an on-going basis. Each department has its own financial system, tracks its own spending and provides a monthly summarized report to the centre.

It does not get into the details that you are asking about. We would not see that information. Public accounts reporting would not highlight spending of that detailed nature. You will see for each department what they have spent in the realm of advertising, but you will not see anything that specific. The question has to go back, for the most part, to departments because they are responsible for their own budgets.

Senator Ringuette: You are receiving monthly expense reports from these departments and you know these people that are mandated in the different departments to provide such information. Can I ask you to contact them and ask them for that specific information so that you could report to us?

C'est pourquoi j'aimerais que vous fournissiez cette information au greffier de notre comité dans les plus brefs délais. Quelles sont les dépenses en publicité qui ont été effectuées par le gouvernement dans l'année courante pour le Programme de rénovation domiciliaire?

M. Lalande : Je comprends votre question, mais je vais réitérer le fait que ce matin je suis ici pour accompagner M. Bill Matthews, qui est mon supérieur, concernant la Loi sur le recouvrement économique et l'amendement à la Loi sur la gestion des finances publiques.

Je suis directeur des rapports financiers et ministériels et mon rôle au Bureau du contrôleur général est de travailler au développement des politiques, qui tombent sous l'amendement qui a été présenté ce matin concernant les rapports trimestriels. Je ne suis donc pas en position de répondre plus à fond à votre question.

Le sénateur Ringuette : Peut-on demander au contrôleur général, qui est votre ultime patron à l'intérieur de cette unité, de nous fournir cette information?

M. Matthews : J'aimerais répondre à cette question.

[Traduction]

Au Secrétariat du Conseil du Trésor, il y a le Bureau du contrôleur général, dont les attributions portent sur les politiques comptables et sur la préparation et le dépôt des états financiers du gouvernement du Canada.

En ce qui concerne les rapports financiers en cours d'année, nous surveillons les tendances mais nous ne recevons pas de rapports de dépenses détaillés des ministères en cours d'année. Si je me souviens bien du débat antérieur, je crois qu'un de mes collègues du ministère des Finances s'est engagé à essayer de calculer la somme dépensée pour faire la publicité du Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, mais j'ai peut-être mal compris. C'est ce dont je me souviens.

Le président : C'est aussi ce que j'avais compris. Nous vous demandons de l'aider.

M. Matthews : Je peux certainement prendre langue avec lui. Nous recevons continuellement des informations de chaque ministère. Chacun a son propre système financier, surveille ses propres dépenses et adresse au centre un résumé mensuel.

Ce n'est pas aussi détaillé que vous le souhaitez. Nous n'avons pas ce genre d'information. Les rapports des comptes publics ne contiennent pas autant de détails sur les dépenses. Vous y trouverez le total que dépense chaque ministère pour la publicité mais rien d'aussi détaillé. À mon avis, il faudra interroger tous les ministères concernés puisqu'ils sont responsables de leurs propres budgets.

Le sénateur Ringuette : Vous recevez des rapports de dépenses mensuels de ces ministères et vous connaissez les gens des ministères qui ont pour mandat de fournir ce genre d'information. Puis-je vous demander de prendre contact avec eux pour leur demander cette information précise et de nous la communiquer?

Mr. Matthews: I will follow up with my colleague who has committed to do that to see if I can be of assistance. The information we receive will not help me out on this front, but I will follow up with him.

Senator Ringuette: Every little bit helps because we have been run around in circles on this request. Everyone is pitching the ball to someone else.

The Chair: Mr. Charland, when you talked about the need for amendments with respect to the Bankruptcy and Insolvency Act, is that a result of seeing some errors in the earlier Budget 2007 implementation, or were there actually problems in bankruptcy proceedings that prompted this?

Mr. Charland: These amendments solely relate to numbering problems from the Budget Implementation Act, not errors. For example, let us say a particular clause was 109, I do not have the exact example here, and Bill C-12, which was the insolvency piece of legislation that moved in parallel, made cross references to section 109. However, as the Budget Implementation Act went through Parliament two clauses were deleted, which affected the numbering of all that followed. Therefore, when the insolvency legislation referred to section 109, it was no longer the right section. Those are the housekeeping and technical amendments that we are talking about.

The Chair: That is very helpful. Thank you. Are there any other questions?

Senator Mitchell: Speaking of insolvency, is this related to fallout from Nortel's pension issues, for example, and its bankruptcy?

Mr. Matthews: No.

Senator Mitchell: Speaking of that, the problem for the pensioners is that the Bankruptcy and Insolvency Act says that they are ranked quite low behind many other creditors. An explanation we had from a witness here as to why that priority ranking would be that way — to the disadvantage of pension subscribers for a company and that company in particular — was that if they were further up, the risks inherent in anyone loaning that company money would be greater because they would have to carry the potential costs, rather than the pensioners.

The flip side of that is the pensioners are actually subsidizing the cost of borrowing for that company, many of whom do not even belong to that company anymore. Therefore, it is an interesting issue. Are you aware of any other reason why pension subscribers and actual pensioners would be so diminished in the priority amongst creditors under the Bankruptcy and Insolvency Act?

Mr. Charland: The scheme that is provided in the Bankruptcy and Insolvency Act speaks to certain special super priorities in terms of deemed trust; then it goes to secured creditors and unsecured creditors. That was a certain logic that was established, which is consist and common with what we see in all the OECD countries. There are some little changes in here.

M. Matthews : Je prendrai contact avec mon collègue qui s'est engagé à faire cela afin de voir si je peux l'aider. L'information que nous recevons ne me sera d'aucune utilité à cet égard mais je ferai le suivi avec lui.

Le sénateur Ringuette : Tout ce que nous pourrions obtenir nous sera utile car on nous fait tourner en rond à ce sujet. Tout le monde se renvoie la balle.

Le président : Monsieur Charland, quand vous avez parlé d'amendements nécessaires à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, était-ce parce qu'on avait constaté des erreurs dans la Loi d'exécution du budget de 2007 ou parce qu'on a constaté des problèmes concrets dans des procédures de faillite?

M. Charland : Ces amendements portant uniquement sur des problèmes de numérotation issus de la Loi d'exécution du budget, pas sur des erreurs. Je vous donne un exemple. Supposons qu'il y avait dans la loi un article 109 — c'est juste un exemple, je n'ai pas le texte avec moi — et que, dans le projet de loi C-12, qui était le projet de loi sur l'insolvabilité qui avançait en parallèle, on renvoyait à l'article 109. Lors de l'examen parlementaire de la Loi d'exécution du budget, toutefois, on a abrogé deux articles, ce qui a modifié la numérotation de tous les suivants. Par conséquent, lorsqu'on renvoyait à l'article 109 dans la loi sur l'insolvabilité, on ne renvoyait plus au bon article. C'est de ce genre d'amendement d'ordre technique qu'il s'agit aujourd'hui.

Le président : Merci, c'est très clair. Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Mitchell : Puisqu'on parle d'insolvabilité, est-ce relié aux questions de pensions de retraite de Nortel, par exemple, et à sa faillite?

M. Matthews : Non.

Le sénateur Mitchell : À ce sujet, le problème des retraités est qu'ils disent être placés bien après d'autres catégories de créanciers en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. L'un des témoins que nous avons entendus nous a expliqué que les retraités sont placés dans le bas de la liste — de n'importe quelle entreprise, et de celles-là en particulier — parce que, s'ils étaient placés plus haut, les risques qu'assume quiconque prête de l'argent à l'entreprise seraient plus élevés, ce qui pourrait se traduire par des coûts plus élevés pour le prêteur et non pas pour les retraités.

La contrepartie est que les retraités subventionnent en réalité les coûts d'emprunt de l'entreprise, alors que beaucoup n'en font même plus partie. C'est un dilemme intéressant. Savez-vous s'il y a une autre raison pour que les membres du régime de retraite et les retraités eux-mêmes passent après beaucoup d'autres créanciers en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité?

M. Charland : Le système prévu dans la Loi sur la faillite et l'insolvabilité comporte certaines super-priorités spéciales en termes de fiducie réputée, après quoi viennent les créanciers nantis et les créanciers non nantis. Il y avait une certaine logique à cela dans la mesure où ça concorde avec ce qui existe dans tous les pays de l'OCDE. Il y a quelques petits changements ici.

The implication of changing the order of precedence, as you pointed out, is always one of what is the impact on the overall treatment of credit, whether it is the cost of it or the availability of it. If you put one ahead, then you have someone who falls back, so those are the trade-offs.

As was pointed out this morning, there are a number of initiatives that are ongoing in terms of looking at pensions more globally. I cannot really speak to that today; but notionally, when we come down to the distribution scheme, it is always a matter of trade-offs in terms of the costs and availability, and the impact to the overall economic implications and the flow of credit that results from it. That is what we look at and those are the considerations we have to keep in mind as we look at these issues.

The Chair: If there is nothing else, honourable senators, thank you very much to each of our witnesses for being here. It has been a long day for you, but you now know as much as we know about this entire piece of legislation, and not just your few sections at the end. It has been helpful to us in understanding and doing our job.

Honourable senators, this concludes our first look, through government officials, at Bill C-51. We will continue tomorrow morning at 9:30, and it looks like we should be able to finish by 11:30. We will be finished by 12 for sure, I think, so you can do your planning in that regard.

We have two or possibly three panels — but two primarily to deal with. Then I would like to hear from you tomorrow, or now if you know, if there are any other witnesses you would like to hear from next week. If not, we would be ready to proceed with clause-by-clause consideration.

Senator Ringuette: Which day?

The Chair: Our normal day is Tuesday, but it depends on whether we have any other hearings. If we do not, I would assume we would be ready to go with clause-by-clause consideration on Bill C-51 on Tuesday.

We also have a report which will be sent out to you this afternoon on Supplementary Estimates (B). It is pretty straightforward, as it usually is; there are no recommendations or anything. If we can all read that and then adopt that on Tuesday, I could file both of those in the afternoon on Tuesday.

That leaves us with one other piece of business, Bill C-56, on which we have approval to do a pre-study. If you are interested in doing a pre-study, we could start that Monday morning or afternoon. That way, we have got started on our final bill, all of which have to be done before we go home.

Senator Ringuette: Why do we not sit Monday with the Supplementary Estimates (B) report and the pre-study on Bill C-56? Then we could resume Tuesday and go to clause-by-clause consideration or vice versa.

Si l'on modifie l'ordre de priorité des créanciers, comme vous l'avez indiqué, le risque est toujours le même, c'est-à-dire qu'on ne sait pas quelle incidence cela pourra avoir sur le traitement global du crédit, qu'il s'agisse de son coût ou de sa disponibilité. Si vous faites monter quelqu'un dans la liste, vous faites d'office descendre quelqu'un d'autre, c'est inévitable.

Comme quelqu'un l'a dit ce matin, plusieurs initiatives sont actuellement envisagées en ce qui concerne les pensions de retraite, plus globalement. Je ne peux pas vraiment en parler aujourd'hui mais, théoriquement, en ce qui concerne le classement des créanciers, c'est toujours une question de compromis du point de vue des coûts et de la disponibilité, et de l'incidence que cela peut avoir sur l'économie de manière générale et sur l'accès au crédit. Voilà les questions sur lesquelles nous nous penchons et les facteurs dont nous devons tenir compte dans ce contexte.

Le président : S'il n'y a rien d'autre, honorables sénateurs, je remercie sincèrement tous les témoins que nous avons accueillis aujourd'hui. Je sais que la journée a été longue mais vous en savez maintenant autant que nous sur tout ce que contient ce projet de loi et pas seulement sur les parties dont vous vous occupez. Votre participation nous a beaucoup aidés à comprendre le texte et à faire notre travail.

Honorables sénateurs, cela met fin à notre premier examen du projet de loi C-51 avec l'aide des représentants du gouvernement. Nous continuerons demain matin à 9 h 30 et tout permet de penser que nous pourrions finir à 11 h 30. Je crois que nous aurons de toute façon fini à midi et que vous pouvez vous organiser en conséquence.

Nous avons encore deux groupes de témoins à entendre, et peut-être trois, mais surtout deux. Ensuite, j'aimerais que vous me disiez demain, ou même maintenant si vous le savez, s'il y a d'autres témoins que nous devrions convoquer pour la semaine prochaine. Sinon, nous pourrions entreprendre l'étude article par article.

Le sénateur Ringuette : Quel jour?

Le président : Notre jour normal est le mardi mais il faudra voir si nous avons d'autres audiences avec témoins. Sinon, je suppose que nous pourrions commencer l'étude article par article du projet de loi C-51 mardi.

Nous allons également recevoir un rapport cet après-midi sur le Budget supplémentaire des dépenses (B). Ce sera relativement simple, comme d'habitude, sans recommandations. Si nous pouvons tous le lire puis l'adopter mardi, je pourrais déposer les deux mardi après-midi.

Il nous restera ensuite un autre sujet, le projet de loi C-56, dont nous avons obtenu l'autorisation d'entreprendre l'étude préliminaire. Si vous souhaitez entreprendre cette étude préliminaire, nous pourrions commencer lundi matin en après-midi. De cette manière, nous aurons commencé l'étude de notre dernier projet de loi et tout pourrait être fini avant notre retour à la maison.

Le sénateur Ringuette : Pourquoi ne pas siéger lundi pour étudier le Budget supplémentaire des dépenses (B) et commencer l'étude préliminaire du projet de loi C-56? De cette manière, nous pourrions revenir mardi pour l'étude article par article, ou vice versa.

The Chair: Or if you have any other witnesses. CBC is one we talked about. We could, if you agree. I do not normally like to go to clause-by-clause consideration after having witnesses; but with respect to CBC, we could have them as a single witness and then go to clause-by-clause consideration after that on Tuesday.

We could do it Monday afternoon or morning. That is what I want to know.

Senator Mitchell: I may have a conflict with another committee.

The Chair: I do too, but nothing is more important right now than this.

Senator Di Nino: Since we have the authority, why do we not meet early on Tuesday morning?

The Chair: We do anyway.

Senator Di Nino: Meet at 8:30 Tuesday morning and carry on. We all have conflicts. In other words, the three or four hours we have on Monday, let us do them on Tuesday. We have authority, like we have today.

The Chair: My concern with that is that I want to have enough time to have our clerk and the team get the documents ready to file in the Senate on Tuesday afternoon, because the time starts running and we cannot rely on unanimous consent. I would like to make sure we do that. I am not sure with witnesses and everything if we would be able to.

If you cannot make it Monday afternoon, maybe you could get a substitute, just to let us get started on Bill C-56. We will have government officials only. Afternoon or morning?

Senator Di Nino: I have a big problem. I have four meetings scheduled already. Anyway, that is my problem, not yours.

The Chair: Afternoon or morning?

Senator Ringuette: Afternoon.

The Chair: Start at one o'clock, so we will not conflict with Standing Senate Committee on National Security and Defence.

Senator Mitchell: That is not mine; my committee is the Standing Senate Committee on Human Rights, which would be at 2 p.m.

The Chair: Let us get started at 1 p.m.

Senator Ringuette: Why do we not do a compromise? His is 2 to 4 p.m.; are you okay for 4 to 6 p.m.?

The Chair: I am not — I have the Standing Senate Committee on Security and Defence, which lasts until 7:30. We have to meet earlier on Monday to deal with this. Do you want to start at 7:30?

Le président : Ou si vous avez d'autres témoins. On a parlé de Radio-Canada. Ce serait possible, si vous êtes d'accord. Normalement, je n'aime pas commencer l'étude article par article après avoir entendu des témoins. Par contre, en ce qui concerne Radio-Canada, nous pourrions les convoquer comme seuls témoins et commencer immédiatement après l'étude article par article mardi.

Nous pourrions faire cela lundi après-midi ou matin. C'est ce que je veux savoir.

Le sénateur Mitchell : J'aurai peut-être un conflit avec un autre comité.

Le président : Moi aussi mais rien n'est plus important maintenant que ceci.

Le sénateur Di Nino : Comme nous en avons le pouvoir, pourquoi ne pas nous réunir tôt mardi matin?

Le président : C'est déjà prévu.

Le sénateur Di Nino : Nous pourrions commencer à 8 h 30 mardi matin et continuer. Nous avons tous des conflits avec autre chose. Autrement dit, les trois ou quatre heures que nous avons lundi, faisons-les mardi. Nous en avons le pouvoir, comme aujourd'hui.

Le président : Mon problème est que je tiens à avoir suffisamment de temps pour que le greffier et l'équipe puissent préparer les documents de façon à en faire le dépôt au Sénat mardi après-midi car le temps passe vite et nous ne pouvons pas avoir l'assurance d'un consentement unanime. J'aimerais m'assurer que nous ferons ça. Je ne sais pas si nous pourrions le faire avec les témoins et tout le reste.

Si vous ne pouvez pas venir lundi après-midi, vous pourriez peut-être vous faire remplacer, simplement pour nous permettre de commencer l'étude du projet de loi C-56. Nous n'aurons que des témoins du gouvernement. L'après-midi ou le matin?

Le sénateur Di Nino : J'ai un gros problème. J'ai déjà quatre réunions prévues. Quoi qu'il en soit, c'est mon problème, pas le vôtre.

Le président : L'après-midi ou le matin?

Le sénateur Ringuette : L'après-midi.

Le président : Nous pouvons commencer à 13 heures de façon à ne pas siéger en même temps que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Le sénateur Mitchell : Ce n'est pas le mien. Le mien, c'est le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, qui doit se réunir à 14 heures.

Le président : Commençons à 13 heures.

Le sénateur Ringuette : Acceptez-vous un compromis? Le sien, c'est de 14 heures à 16 heures. Que diriez-vous de 16 heures à 18 heures?

Le président : Ça ne va pas. J'ai le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et la défense jusqu'à 19 h 30. Nous devons commencer plus tôt lundi matin pour régler ça. Voulez-vous commencer à 7 h 30?

Senator Di Nino: It does not make sense. I still think we should meet at 8:30 on Tuesday morning.

The Chair: It will back things up and it gets dangerous. We have Monday.

Senator Ringuette: Let us say 1 to 3 p.m. or 12 to 2 p.m.?

The Chair: 1 to 3 p.m..

Senator Di Nino: Can we cut the broadcast off?

The Chair: This meeting is now concluded.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Di Nino : Non, ça ne tient pas debout. Je crois toujours que nous devrions nous réunir à 8 h 30 mardi matin.

Le président : Les choses vont s'accumuler et ça sera dangereux. Nous avons lundi.

Le sénateur Ringuette : Disons de 13 heures à 15 heures ou de midi à 14 heures.

Le président : De 13 heures à 15 heures.

Le sénateur Di Nino : Pouvons-nous couper la télédiffusion?

Le président : Cette séance est maintenant terminée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Friday, December 4, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-51, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009, and to implement other measures, met this day at 9:33 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I wish to thank you all for being here this morning. We are continuing our study of Bill C-51, which is the government's second Budget Implementation Act. Other items described as "miscellaneous" are included in the bill, and we have been dealing with them as well.

Our work today will be divided into three sessions. In the first session we will hear from representatives of the Canadian Home Builders' Association. In the second session, further to our discussions yesterday, we have arranged to hear from the President of the CBC, who will be with us via videoconference from Vancouver. Finally, we will have a session focusing on the Canada Pension Plan provisions in Bill C-51. Our time in each session is limited, and you will appreciate that in order to arrange for the videoconference, the first session will have to finish at precisely 10:15.

Without further ado, I would like to welcome Mr. Gary Friend, President of the Canadian Home Builders' Association. Mr. Friend is accompanied by his Chief Operating Officer, Mr. John Kenward.

Mr. Friend, you have some introductory remarks, and then honourable senators may have questions and comments. The floor is yours, sir.

Gary Friend, President, Canadian Home Builders' Association: As the chair mentioned, I am the Canadian Home Builders' Association (CBHA) national president. I have been a new home builder and home renovator in Surrey, British Columbia for over 25 years.

The Canadian Home Builders' Association represents Canada's residential construction industry. Our membership includes new home builders, renovators, developers, suppliers,

OTTAWA, le vendredi 4 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, qui a été saisi du projet de loi C-51, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui à 9 h 33 pour examiner ledit projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, je vous remercie d'être ici ce soir. Nous poursuivons notre examen du projet de loi C-51, qui est la deuxième loi portant exécution du budget. Nous examinons également d'autres mesures, regroupées sous la rubrique « divers » et incluses dans le projet de loi.

Aujourd'hui, nous allons diviser notre réunion en trois parties. Au cours de la première, nous accueillerons des représentants de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations. Pendant la deuxième, nous avons prévu, à la suite d'une discussion d'hier, d'entendre le président de CBC/Radio-Canada, qui s'adressera à nous par vidéoconférence depuis Vancouver. La troisième partie de notre réunion portera sur les dispositions du projet de loi qui concernent le Régime de pensions du Canada. Notre temps est limité pour chacune des séances, et, pour que nous puissions organiser la vidéoconférence, la première séance devra se terminer à 10 h 15 précises.

Sans plus tarder, je vais souhaiter la bienvenue à M. Gary Friend, président de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations. M. Friend est accompagné de John Kenward, administrateur en chef des opérations.

Monsieur Friend, je crois savoir que vous avez une déclaration liminaire, après quoi, les sénateurs voudront sans doute vous poser des questions. Vous avez la parole.

Gary Friend, président, Association canadienne des constructeurs d'habitations : Comme l'a indiqué le président, je suis le président national de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, l'ACCH. Je fais de la construction et de la rénovation de maisons depuis plus de 25 ans à Surrey, en Colombie-Britannique.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations représente l'industrie de la construction domiciliaire au Canada. Nous comptons parmi nos membres des constructeurs de maisons,

trades, manufacturers, lenders and other professionals. We are pleased to provide the committee with brief comments on some aspects of Bill C-51.

My remarks focus on how the bill relates to the home renovation sector of our industry. Specifically, I would like to address the Home Renovation Tax Credit and issues pertaining to home renovation activities by Canadians.

The CHBA supported the introduction of the Home Renovation Tax Credit (HRTC) earlier this year. Given the economic uncertainty that confronts our nation, the HRTC is an appropriate measure to stimulate consumer investment in home renovations. The HRTC is having a significant and positive effect on the level of home renovation across the country. As a result, we are not experiencing the same downturn in renovation activity that we are seeing in new house construction.

In their work with consumers, renovators report that the HRTC is a significant factor in motivating homeowners to initiate home renovation projects. This view is reinforced by building material retailers, who also report increased sales as a result of the HRTC. In short, the experience of our industry is that the HRTC is stimulating a significant level of economic activity.

I can offer the committee some additional brief points in relation to the credit. First, there is evidence that the HRTC is complementing other federal initiatives, such as the ecoENERGY Retrofit - Homes program. Our renovator members report that many consumers are including energy-efficiency measures in their projects. This is allowing them to take advantage of both the HRTC and the ecoENERGY grants, as well as compatible provincial grants and incentives. This observation is supported by data from Natural Resources Canada showing an unprecedented consumer demand for home energy evaluations, a prerequisite for ecoENERGY grant eligibility.

Taken together, the HRTC and the ecoENERGY grants form an effective package that is working well. This is stimulating home renovation projects that are enhancing both the value and the environmental performance of Canada's housing stock. I note that in the government's recent fourth report on Canada's Economic Action Plan, it is estimated that some 4.6 million families will take advantage of the HRTC. In short, the HRTC is a success story.

We have also been pleased to see some major building material retail chains add additional incentives for consumers doing renovation work that qualifies for the HRTC. The HRTC has also delivered another important benefit by encouraging consumers to carry out projects using the services of legitimate tax-paying renovators. By requiring receipts to support HRTC claims, the government is moving consumers away from dealings with underground cash operators. Given the Canada Revenue Agency's apparent inability to address the underground cash

des renovateurs, des promoteurs, des fournisseurs, des corps de métier, des fabricants, des prêteurs et d'autres professionnels. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de vous dire ce que nous pensons de certains aspects du projet de loi C-51.

Je vais parler essentiellement des dispositions du projet de loi qui portent sur le secteur de la rénovation domiciliaire, et plus particulièrement sur le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire et sur les différentes activités de rénovation domiciliaire des Canadiens.

L'ACCH a appuyé la mise en œuvre cette année d'un Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, le CIRD. Étant donné le climat d'incertitude économique dans lequel nous vivons, le CIRD est un bon moyen de stimuler l'investissement des consommateurs dans la rénovation domiciliaire. Le CIRD a actuellement un effet positif important sur le secteur de la rénovation domiciliaire au Canada, à telle enseigne que ce secteur ne connaît pas le même ralentissement que celui qu'on observe dans le secteur de la construction domiciliaire.

Par leurs contacts avec les consommateurs, les renovateurs ont constaté que le CIRD encourage nettement les propriétaires de maison à entreprendre des projets de rénovation. C'est ce que pensent également les vendeurs de matériaux de construction, dont les ventes ont augmenté depuis la mise en œuvre du CIRD. Bref, nous constatons que le CIRD contribue nettement à stimuler l'activité économique.

Permettez-moi de vous mentionner brièvement d'autres données connexes. Premièrement, on constate que le CIRD sert de complément à d'autres initiatives fédérales, comme le programme écoÉnergie Rénovation-Maisons. D'après nos membres qui font de la rénovation domiciliaire, bon nombre de consommateurs intègrent des mesures d'économie d'énergie dans leurs projets de rénovation. Cela leur permet de profiter à la fois du CIRD et des subventions à la rénovation, sans parler des subventions et incitations similaires consenties par les provinces. Ainsi, d'après des données de Ressources naturelles Canada, les demandes d'évaluation écoénergétique résidentielle ont atteint des niveaux sans précédent, l'évaluation étant une condition pour obtenir une subvention à la rénovation.

Ensemble, le CIRD et les subventions à la rénovation sont donc un dispositif qui marche bien. Ils permettent de stimuler la rénovation domiciliaire, ce qui augmente à la fois la valeur et l'éco-performance du parc immobilier canadien. Je vois que, dans le quatrième rapport du Plan d'action économique du Canada, on estime que 4,6 millions de familles profiteront du CIRD. Bref, le CIRD est un vrai succès.

Nous avons aussi appris, non sans plaisir, que certains grands détaillants de matériaux de construction offrent des incitatifs supplémentaires aux consommateurs qui font des travaux de rénovation admissibles au CIRD. Le CIRD a eu un autre effet positif important, celui d'encourager les consommateurs à faire appel à des renovateurs déclarés, qui paient dûment leurs impôts. En effet, en exigeant que les demandes de CIRD soient accompagnées de reçus, le gouvernement encourage les consommateurs à ne plus faire affaire avec des renovateurs

economy through tax compliance measures, it is instructive to see that the HRTC is having a positive impact in this area. This is a benefit shared by consumers who are better served when dealing with legitimate tax-paying companies. It also benefits government through higher tax and other revenues that would otherwise be lost to underground cash activity.

I will conclude my comments with a caution. It is clear that the HRTC is having a positive impact on the level of home renovation activity in Canada. This initiative will end in early 2010. A few months later, the harmonized sales tax will be introduced in both Ontario and British Columbia, resulting in a tax increase on home renovations amounting to about \$1 billion each year.

Our industry is extremely concerned about this situation. Clearly, it will have a significant impact on both the level of renovation activity and the number of jobs lost to the underground cash economy. We know this because it is exactly what happened in Atlantic Canada when the harmonized sales tax was introduced there in the 1990s. To put matters simply, the positive benefits flowing from the HRTC will be more than nullified by the impacts of sales tax harmonization.

In order to address the situation, the CHBA calls upon the federal government to introduce a permanent 2.5 per cent GST rebate for home renovation expenditures. This would be a rebate that, like the HRTC, would go straight to the consumer. It will achieve tax neutrality with the pre-GST federal sales tax.

I should note that the federal government did not provide a renovation tax rebate when it implemented the GST. This resulted in a substantial additional tax burden on Canadians who renovate their homes using the services of tax-paying renovators. In both Ontario and British Columbia, CHBA provincial associations — the Ontario Home Builders' Association and CHBA-BC — are urging their provincial governments to enact similar renovation tax rebates to achieve revenue neutrality in relation to the provincial portion of the harmonized sales tax.

I would point out that our association recognizes that the harmonized sales tax offers broad economic and competitive benefits. However, housing presents a unique case where HST impacts will be particularly significant and unfair. This represents an acute problem in relation to home renovations and can be best addressed through permanent renovation tax rebates, federally and provincially.

We brought reports on the Canadian housing industry performance and trends and the potential impact of sales tax harmonization on the renovation sector.

The Chair: Mr. Friend, thank you very much for your comments.

clandestins. Quand on sait que l'Agence du revenu du Canada a du mal à retracer cette économie clandestine, il est intéressant de voir que le CIRD a un impact positif dans ce domaine. Les consommateurs en profitent car ils sont mieux servis quand ils s'adressent à des entreprises déclarées. Quant au gouvernement, il y trouve lui aussi son intérêt puisqu'il augmente ses rentrées fiscales et autres revenus qui, sinon, disparaîtraient dans l'économie clandestine.

Je vais conclure ma déclaration par une petite mise en garde. Il est évident que le CIRD a un impact positif sur le secteur de la rénovation domiciliaire au Canada. Mais l'initiative va se terminer au début de 2010. Quelques mois plus tard, la taxe de vente harmonisée va être mise en œuvre en Ontario et en Colombie-Britannique, ce qui va se traduire par une augmentation de la taxe sur les rénovations domiciliaires, pour une valeur d'environ 1 milliard de dollars chaque année.

Cela inquiète beaucoup notre industrie, car il est évident que cela aura un impact sur le niveau d'activité du secteur de la rénovation, et qu'un certain nombre d'emplois vont disparaître dans l'économie clandestine. Nous le savons parce que c'est exactement ce qui s'est passé dans le Canada atlantique, lorsque la taxe de vente harmonisée a été mise en œuvre dans les années 1990. Autrement dit, les bienfaits du CIRD seront plus que neutralisés par l'impact de l'attaque de vente harmonisée.

Pour remédier à la situation, l'ACCH demande au gouvernement fédéral de consentir une diminution permanente de 2,5 p. 100 de la TPS pour les projets de rénovation domiciliaire. Tout comme le CIRD, ce rabais profiterait directement aux consommateurs. De cette façon, la TPS serait égale à la taxe de vente fédérale avant la TPS.

J'aimerais rappeler que le gouvernement fédéral n'avait pas prévu un rabais de la taxe sur les travaux de rénovation lorsqu'il a mis en œuvre la TPS. Cela s'est traduit par une augmentation considérable du fardeau fiscal des Canadiens qui font appel à des entreprises déclarées. En Ontario et en Colombie-Britannique, les associations provinciales de l'ACCH — l'Ontario Home Builders' Association et la CHBA-BC — recommandent à leurs gouvernements provinciaux respectifs d'adopter des rabais semblables pour les projets de rénovation, afin de compenser la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée.

Notre association reconnaît que la taxe de vente harmonisée présente des avantages économiques et concurrentiels importants. Toutefois, la construction et la rénovation domiciliaires sont un secteur qui sera particulièrement touché par la TVH, et ce, de façon injuste. La meilleure solution, à notre avis, est d'instaurer un rabais permanent de cette taxe pour les travaux de rénovation.

Nous vous avons apporté des rapports sur le rendement et les perspectives de l'industrie canadienne de la construction et de la rénovation domiciliaires, ainsi que sur l'impact potentiel de la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée sur le secteur de la rénovation domiciliaire.

Le président : Monsieur Friend, je vous remercie beaucoup de votre déclaration.

I remind senators that the second portion of Mr. Friend's submission deals with the harmonized sales tax, which is a bill currently before the House of Commons. This bill has not arrived in the Senate, but perhaps Mr. Friend is foretelling something.

The indications are that that bill may be coming to us, if it passes in the House of Commons. You have already given us some information on it. Although we do not have authority for a pre-study, it helps us a little to understand the impact it has on the industry.

We will now focus on what is contained in Bill C-51, namely, the home renovation tax credit. It is interesting that you should point out that there is a synergy with the ecoENERGY program. Everyone here is pleased to see movement towards a green industry and energy savings in relation to renovations. You are seeing that in your industry, and I am glad you are here to confirm that for us.

I will now go to my list.

Senator Ringuette: Welcome, gentlemen. I can see that you have done a lot of analysis on the different issues affecting your industry.

Yesterday, we were told by officials that this 15 per cent tax credit will generate a loss in revenue of \$3 billion. For that to happen, there would have to be \$20 billion of purchases either of products or labour. Is it your observation that this program has generated \$20 billion of purchasing throughout the country?

Mr. Friend: We do not yet have any hard numbers on what the home renovation tax credit has brought in. From talking to renovator members across the country, I gather that it is foremost on consumers' minds. It is almost always brought up in their phone calls, and it has brought people into the marketplace to do renovations. It has dramatically increased the amount of renovation going on, and it is creating jobs and employment.

In my own area of Vancouver, most renovations are well above the \$10,000 limit for the tax credit. There is a lot of spinoff of extra economic activity.

Senator Ringuette: Calculations also indicate that it is generating \$1 billion in GST revenue for the federal government. I cannot talk about the net income because we still do not have the information about the cost of all the advertising for the program.

You mentioned the underground economy. What impact has the current financial crisis, with all the layoffs across the land, had on your members? Are people who are laid off doing renovation work on the side and contributing to the underground economy? Have you noticed an impact?

Mr. Friend: Our industry, like others in Canada, was severely affected by the downturn in the economy. There is historical data on the renovation sector that has an underground cash economy operating in it. That occurred when the HST came into Atlantic Canada.

J'aimerais rappeler aux sénateurs que la deuxième partie de la déclaration de M. Friend porte sur la taxe de vente harmonisée, laquelle fait l'objet d'un projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre des communes. Le Sénat n'en a pas encore été saisi, mais M. Friend a sans doute un pressentiment.

Il semble que nous serons saisis de ce projet de loi, s'il est adopté par la Chambre des communes. Vous nous avez déjà dit ce que vous en pensez. Même si nous n'avons pas encore le mandat de l'examiner, vos commentaires nous aident à mieux comprendre l'impact qu'il aura sur votre industrie.

Nous allons maintenant revenir au projet de loi C-51, et plus précisément sur le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. Il est intéressant que vous ayez fait un parallèle avec le programme écoÉnergie Rénovation-Maisons. Tout le monde ici se réjouit de voir qu'on évolue vers une industrie plus verte et vers des rénovations écoénergétiques. C'est ce que vous constatez dans votre industrie, et je suis content que vous nous l'ayez confirmé aujourd'hui.

Je vais maintenant consulter ma liste.

Le sénateur Ringuette : Bonjour, messieurs. Je constate que vous avez bien analysé les différentes initiatives qui ont un impact sur votre industrie.

Hier, des témoins nous ont dit que ce crédit d'impôt de 15 p. 100 va représenter, pour le fisc, un manque à gagner de 3 milliards de dollars. Si c'est le cas, cela signifie que 20 milliards de dollars ont été dépensés en produits ou en main-d'œuvre. Pensez-vous que ce programme se soit traduit par des achats de 20 milliards de dollars dans l'ensemble du pays?

M. Friend : Nous n'avons pas encore de données précises sur l'impact du Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. D'après ce que me disent les rénovateurs qui sont membres de l'association, c'est le mobile principal des consommateurs dans l'ensemble du pays. Ils en parlent toujours quand ils appellent, et le crédit les incite vraiment à se lancer dans des projets de rénovation. Cela a été un véritable coup de fouet pour le secteur de la rénovation, et des emplois ont été créés.

Chez moi, dans la région de Vancouver, la plupart des travaux de rénovation dépassent le plafond de 10 000 \$ prévus par le crédit. Cela se traduit par des retombées économiques considérables.

Le sénateur Ringuette : D'après les statistiques, ce crédit génère 1 milliard de dollars de TPS pour le gouvernement fédéral. Nous ne savons pas encore quel apport net cela représentera pour le gouvernement étant donné que nous n'avons pas les chiffres exacts des coûts de publicité de ce programme.

Vous avez parlé d'économie clandestine. Quel impact la crise financière actuelle, avec la disparition de beaucoup d'emplois, a-t-elle eu sur vos membres? Est-ce que les gens qui ont été mis à pied se sont mis à travailler au noir? Qu'avez-vous constaté?

M. Friend : Comme d'autres au Canada, notre industrie a été sévèrement touchée par le ralentissement économique. Il existe des données sur le secteur de la rénovation domiciliaire et ses liens avec l'économie clandestine. C'est ce qui s'est produit lorsque la TVH a été mise en œuvre dans le Canada atlantique.

One of the successes of the Home Renovation Tax Credit is the requirement for receipts, because it takes away from the underground economy. The consumer needs the receipts to get the tax credit, which stops the underground economy from growing. That is a positive benefit.

Senator Ringuette: You are unable to say at this time whether the laid off workers have gone into the different trades to do home renovations and thereby removed jobs from your membership that do pay income tax and GST.

Mr. Friend: In my own market, I am not aware of people I have had to lay off in my own company that have gone to the underground. Traditionally, those in the underground economy are not the professional tradespeople that work within the industry.

Senator Di Nino: I was struck by one of your comments, Mr. Friend. Did you say that your own experience indicates that the renovations being undertaken by homeowners are usually over the \$10,000 mark?

Mr. Friend: When I made that comment, I was making a reference to my own experience. I am from the Vancouver marketplace where houses are expensive.

Senator Di Nino: That is what you have seen yourself.

Mr. Friend: Yes.

Senator Di Nino: Has your experience been that those who are renovating do not stop at the \$10,000 maximum but are spending more than that?

Mr. Friend: Yes.

Senator Di Nino: Have any of your colleagues expressed similar thoughts in your discussions across the country?

Mr. Friend: In my own market in Vancouver and in meeting with my members across the country, it seems to be fairly prevalent that the renovations are going above the \$10,000 for those who have the money to spend. It is common that people are spending more than that and creating more jobs.

Senator Di Nino: It seems that the economic activity is greater than some may have anticipated.

Mr. Friend: I think so. Renovations as an industry in the housing sector is larger than new construction today. It was \$53 billion in 2008. That is a large part of the industry.

Senator Di Nino: That is worth repeating. I did not know that. The renovation market is larger than construction in the new housing market.

Mr. Friend: Yes.

Senator Di Nino: That is a good statistic for us to know.

I want to go back to your comment about the underground economy. I was struck by your comment that some people who participate in the underground economy are generally not qualified professionals. They are people who are handymen and handywomen, as opposed to those who would have professional qualifications.

L'un des éléments positifs du Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire est qu'il exige des reçus, ce qui neutralise l'économie clandestine. Comme le consommateur a besoin de reçus pour avoir droit au crédit d'impôt, l'économie clandestine ne peut pas en profiter. C'est un élément positif.

Le sénateur Ringuette : Pour l'instant, donc, vous ne pouvez pas nous dire si les ouvriers qui ont été licenciés se sont reconvertis dans la rénovation domiciliaire clandestine et ont, de ce fait, retiré du travail à vos membres qui paient des impôts et de la TPS.

M. Friend : Dans mon propre secteur, je n'ai connaissance d'aucune personne que j'aie dû mettre à pied et qui s'est mise à travailler au noir. Traditionnellement, ceux qui travaillent au noir ne sont pas des professionnels.

Le sénateur Di Nino : Vous avez dit une chose qui m'a beaucoup surpris, monsieur Friend. Vous avez bien dit que les rénovations domiciliaires entreprises par les propriétaires étaient généralement de plus de 10 000 \$?

M. Friend : Je vous parlais de ma région, et à Vancouver, les maisons coûtent très cher.

Le sénateur Di Nino : Mais c'est ce que vous avez constaté.

M. Friend : Oui.

Le sénateur Di Nino : Vous avez donc constaté que ceux qui font des rénovations ne s'arrêtent pas au plafond des 10 000 \$ et qu'ils dépensent davantage?

M. Friend : Oui.

Le sénateur Di Nino : Et vos collègues vous ont dit la même chose dans l'ensemble du pays?

M. Friend : Dans ma région de Vancouver, et il semble que ça soit aussi le cas ailleurs d'après mes discussions avec des membres de tout le pays, les rénovations dépassent largement le plafond des 10 000 \$, pour ceux qui en ont les moyens. Autrement dit, il arrive fréquemment que des gens dépensent plus que le maximum, ce qui crée davantage d'emplois.

Le sénateur Di Nino : J'ai l'impression que l'activité économique est plus dynamique que certains ne le prévoyaient.

M. Friend : C'est ce que je pense aussi. Le secteur de la rénovation est plus important aujourd'hui que le secteur de la construction. En 2008, il représentait 53 milliards de dollars. C'est un secteur important.

Le sénateur Di Nino : C'est bon de le savoir. Le secteur de la rénovation domiciliaire est plus important que le secteur de la construction domiciliaire.

M. Friend : Oui.

Le sénateur Di Nino : C'est bon que nous le sachions.

J'aimerais maintenant revenir sur ce que vous avez dit au sujet de l'économie clandestine. J'ai été étonné de vous entendre dire que ceux qui travaillent au noir ne sont généralement pas des professionnels qualifiés, mais plutôt des hommes ou des femmes à tout faire.

Mr. Friend: That is correct.

Senator Di Nino: The program that the government initiated has not only enabled the government to collect its share of the revenue, which must be added to the calculation that my friend is talking about with respect to the actual tax pluses and minuses, but it has also been an indirect benefit to the trades and the industry itself.

Mr. Friend: Absolutely.

Senator Di Nino: I must admit that it caught me by surprise because I had not thought about it, but you linked the HRTC to the ecoENERGY Retrofit grants. You suggested that individual homeowners are spending over \$10,000. Is that partially because of the ecoENERGY Retrofit grants as well, or would that be over and above?

Mr. Friend: Yes, it is over and above.

Senator Di Nino: Those two programs are generating a great deal of economic activity, particularly at this time of our country's economic challenges in the global crisis. The news that we got this morning about the increase in job numbers may be a reflection of this as well.

Mr. Friend: Absolutely.

Senator Gerstein: Mr. Friend, I was interested in your comment that the renovation market is larger than the new home building market. Would you have any information or statistics as to the balance of renovations done by individuals themselves on their own homes versus how much is put out to contractors?

Mr. Friend: The numbers on the level of the market and the dollar amounts are contained in both these reports in different fashions. As a general rule of thumb, the renovation activity is two thirds renovation contractor and one third do-it-yourself or home owners.

The Chair: That information is in the brochures you have made available.

Mr. Friend: That is right.

The Chair: We will give those to the clerk and he will make them available to all members of the committee. Thank you for bringing those along.

In that report do you have any statistics on the success of eco-renovations? How much energy is being saved by this investment by Canadians in eco-renovation?

Mr. Friend: The report contains the amount of budget allowed for ecoENERGY retrofits. We are seeing a large uptake in the marketplace. As far as the amount of energy saved, we will not know until the end of the year how many audits have been done and what has happened. However, I would say it is significant. Consumers have a real appetite for reducing energy use.

The Chair: With respect to the eco-renovation, there is a pre-renovation audit and a post-renovation audit required. That information will be compiled and will be available in due course?

M. Friend : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : Donc, le programme que le gouvernement a mis en œuvre lui a permis non seulement de percevoir sa part des revenus, ce qu'il faut prendre en compte dans le calcul dont parle ma collègue au sujet des avantages et des désavantages de la taxe, mais a eu aussi un effet positif sur l'industrie et sur les corps de métier que vous représentez.

M. Friend : Absolument.

Le sénateur Di Nino : Vous avez fait un lien entre le CIRD et les subventions à la rénovation, et je dois vous avouer que cela m'a surpris car je n'y avais pas pensé. Vous avez dit que les gens dépensaient plus de 10 000 \$. Est-ce que ce chiffre comprend les subventions à la rénovation, ou bien est-ce en plus?

M. Friend : C'est en plus.

Le sénateur Di Nino : Ces deux programmes génèrent donc une grande activité économique, ce qui est particulièrement important en cette période de ralentissement économique mondial. Les chiffres que nous avons entendus ce matin au sujet de l'augmentation du nombre d'emplois en est peut-être aussi l'illustration.

M. Friend : Tout à fait.

Le sénateur Gerstein : Monsieur Friend, vous avez dit que le marché de la rénovation domiciliaire était plus important que le marché de la construction domiciliaire, et cela m'intéresse. Avez-vous des données ou des statistiques indiquant le pourcentage des rénovations faites par les consommateurs eux-mêmes par opposition aux rénovations faites par des entrepreneurs?

M. Friend : Les rapports que j'ai apportés vous fournissent ces chiffres, selon des perspectives différentes. En gros, les deux tiers des rénovations sont faites par des entrepreneurs, et le tiers par des bricoleurs ou par les propriétaires.

Le président : Ces données se trouvent dans les brochures que vous nous avez apportées.

M. Friend : C'est exact.

Le président : Nous allons les remettre à la greffière pour qu'elle puisse les distribuer à tous les membres du comité. Merci de les avoir apportées.

Le rapport contient-il des statistiques sur le succès des écorénovations? Autrement dit, quelles économies d'énergie ces investissements ont-ils permises?

M. Friend : Le rapport indique le budget autorisé pour des rénovations écoénergétiques. Quant aux économies d'énergie réalisées, nous ne le saurons pas avant la fin de l'année, avec les vérifications qui seront faites. Je pense toutefois qu'elles seront importantes. Les consommateurs sont vraiment intéressés à diminuer leur consommation d'énergie.

Le président : Les subventions à la rénovation exigent une évaluation a priori et a posteriori de la rénovation. Les résultats vont-ils en être publiés en temps et lieu?

Mr. Friend: When it is all done, yes. We have seen a substantial increase in the audits by NRCan.

The Chair: I have a question that flows from those of Senators Di Nino and Gerstein.

These programs are maintaining employment in this industry. What is your position on the fact that these programs are coming to an end in a month? Do you anticipate a major drop in employment in this area following the incentive programs?

Mr. Friend: Both programs are a much needed incentive to the consumer to carry out these renovations. Energy retrofits are not inexpensive. It is very expensive to change windows, heating systems, et cetera. The fact that these programs are coming to an end is one reason we are calling for a permanent 2.5 per cent GST rebate on renovations, which would allow tax relief and neutrality to the consumer to be able to spend monies moving forward.

The Chair: You tied that into HST implementation did you not?

Mr. Friend: Yes.

The Chair: Do you want to separate those now?

Mr. Friend: We are calling for a permanent federal GST rebate of 2.5 per cent on renovations. We are also calling for a rebate at the provincial level on the HST.

The Chair: Irrespective of whether Ontario and B.C. go ahead with the HST program?

Mr. Friend: Yes. We are calling for a federal rebate on the GST, and our provincial associations are also calling on their own provincial governments for a rebate for renovations under the HST provincial portion.

The Chair: You anticipate that the 2.5 per cent federal rebate that you talked about on GST would make up for the Home Renovation Tax Credit program that is coming to an end at the end of January?

Mr. Friend: I do not know if it would make up for it directly in that way, but it would bring relief to the consumer and create tax neutrality on the GST charge on renovations. The net result is that it would help them.

The Chair: We have heard suggestions from others on an individual basis, not before this committee, that because the recovery is so fragile it might be a good idea to extend the home renovation tax credit for another year. What is your position on that?

Mr. Friend: It has obviously been taken up by the marketplace. It has done a lot to raise awareness of renovation and has created activity and jobs, so it has been of benefit.

The Chair: You do not have a position as an association as to whether it should be extended?

M. Friend : Oui, quand elles auront été faites, et je peux vous dire que le nombre d'évaluations par NRCan a considérablement augmenté.

Le président : J'aimerais poser une question qui fait suite à celles des sénateurs Di Nino et Gerstein.

Ces programmes permettent de conserver des emplois dans l'industrie. Que va-t-il se passer dans un mois, lorsqu'ils vont arriver à échéance? Pensez-vous que ce secteur va enregistrer une baisse considérable du nombre d'emplois?

M. Friend : Les deux programmes jouent un rôle indispensable pour encourager les consommateurs à entreprendre ce genre de renovations, qui ne sont généralement pas bon marché. Ça coûte très cher de changer les fenêtres, les systèmes de chauffage, et cetera. Le fait que ces programmes arrivent bientôt à échéance est l'une des raisons pour lesquelles nous réclamons un rabais permanent de 2,5 p. 100 de la TPS pour les travaux de rénovation. Comme la taxe globale resterait au même niveau qu'avant, le consommateur aurait la possibilité de dépenser de l'argent ailleurs.

Le président : Vous disiez tout à l'heure que cela devrait se faire en même temps que la mise en œuvre de la TVH, n'est-ce pas?

M. Friend : Oui.

Le président : Mais maintenant vous voulez les séparer?

M. Friend : Nous demandons un rabais permanent de 2,5 p. 100 de la TPS fédérale pour les travaux de rénovation. Nous demandons également un rabais de la TVH, au niveau provincial.

Le président : Que l'Ontario et la Colombie-Britannique acceptent ou non de mettre en œuvre le programme de la TVH?

M. Friend : Oui. Nous réclamons un rabais fédéral de la TPS, et nos associations provinciales demandent à leur gouvernement provincial d'accorder aux travaux de rénovation un rabais de la portion provinciale de la TVH.

Le président : Vous pensez qu'un rabais de 2,5 p. 100 de la TPS fédérale compenserait la disparition du Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, qui arrive à échéance à la fin janvier?

M. Friend : Je ne sais pas si ça compensera vraiment, mais ça allégera le fardeau du consommateur en maintenant la part de la TPS au même niveau, pour les travaux de rénovation. Au final, ça aidera les consommateurs.

Le président : Certaines personnes nous ont dit à titre personnel, pas devant notre comité, qu'étant donné que la reprise est particulièrement fragile, ce serait peut-être une bonne idée de prolonger le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire pendant encore un an. Qu'en pensez-vous?

M. Friend : C'est ce que pensent les entreprises du secteur. Le crédit d'impôt a permis de sensibiliser les gens à la rénovation de leur maison, de doper l'économie et de créer des emplois, c'est donc positif.

Le président : Votre association n'a donc pas pris position là-dessus, si le crédit devait être prolongé ou non?

Mr. Friend: I will ask Mr. Kenward to comment on that.

John Kenward, Chief Operating Officer, Canadian Home Builders' Association: Our position is that if the economy remains fragile, this is certainly one of the stimulus measures the federal government has put in place that would deserve serious consideration for renewal. At the same time, we are also saying that we would not see that as a substitute for the permanent home renovation tax rebate of the goods and services tax.

This is a success story, and there is a deep rationale for continuing it as an economic stimulus, if that is required.

The Chair: We will not know how successful it was until income tax time when people make claims on the program. However, from the industry you are seeing that it is a successful program?

Mr. Kenward: Absolutely. When the stimulus program first came out, we were not sure what effect it would have. As Mr. Friend has observed, it has had a profound impact. It has been quite amazing. It is impressive to see how much activity the tax credit motivated. We are all quite taken aback by it.

Mr. Friend: I have a figure that I use when I look at the marketplace. Renovation activity has grown for the last 10 years. This year, renovation activity has remained stable. At the same time, new home starts have decreased in some markets by double digits. Using that comparison, renovation is outperforming new home starts in this market. Part of that has to be due to the renovation tax credit.

The Chair: You are suggesting that, had it not been for this program, there would have been a drop in home renovations, as there was in new home construction?

Mr. Friend: Yes, the numbers seem to show that.

The Chair: That is helpful.

Senator Lang: I want to pursue one aspect off your recommendation to have a decrease in the HST if it does come about, both federally and provincially. If you had to choose between the extension of the Home Renovation Tax Credit and a decrease in GST and HST, what would be your position? I want to have this clarified, because one interesting aspect of your comments was that the necessity for homeowners to get receipts for the work they are having done is causing a significant decrease in the underground cash marketplace, which does not pay taxes to any level of government.

Just as an observation, it seems to me that, if there is to be a continuation of economic stimulus and incentive for people to spend, we should be looking at the extension of the Home Renovation Tax Credit, in view of its success, as opposed to doing strictly a marketplace decrease in HST or GST.

M. Friend : Je vais demander à M. Kenward de vous répondre.

John Kenward, administrateur en chef des opérations, Association canadienne des constructeurs d'habitations : Nous estimons que, si l'économie reste fragile, cet incitatif que le gouvernement fédéral a mis en place mériterait certainement d'être reconduit. En revanche, nous ne voudrions pas que cela remplace un rabais permanent de la TPS pour les travaux de rénovation domiciliaire.

C'est un programme qui a beaucoup de succès, et c'est certainement un argument pour le maintenir, si cela est nécessaire pour stimuler l'économie.

Le président : Nous ne saurons pas dans quelle mesure ce programme a du succès tant que les contribuables n'auront pas fait leur déclaration d'impôt. Mais selon vous, le programme est très populaire, n'est-ce pas?

M. Kenward : Absolument. Quand le plan d'action a été annoncé, nous n'étions pas sûrs de l'effet que cela aurait. Comme le dit M. Friend, le crédit d'impôt a eu un impact considérable. C'est même impressionnant de voir toute l'activité qu'il a générée. Nous en sommes nous-mêmes très surpris.

M. Friend : Je vais vous en donner une petite idée. Le secteur de la rénovation est en croissance depuis 10 ans, et cette année, l'activité est restée stable. Parallèlement, le secteur de la construction domiciliaire a enregistré, sur certains marchés, un recul de plus de 10 p. 100. On peut en déduire que le secteur de la rénovation affiche une performance supérieure à celle du secteur de la construction domiciliaire, grâce, en partie, au Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.

Le président : Voulez-vous dire que, si le crédit n'avait pas été mis en œuvre, on aurait observé une contraction du secteur de la rénovation domiciliaire, tout comme cela s'est produit pour le secteur de la construction domiciliaire?

M. Friend : Oui, c'est ce que les chiffres semblent indiquer.

Le président : C'est intéressant.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur votre recommandation de prévoir un rabais de la TVH, si elle est adoptée, à la fois au niveau fédéral et au niveau provincial. Si vous deviez choisir entre la reconduction du Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire et une diminution de la TPS et de la TVH, que feriez-vous? J'aimerais avoir une réponse claire parce que vous avez dit, et c'est intéressant, que le fait que les propriétaires soient obligés de présenter des reçus pour réclamer le crédit d'impôt avait réduit considérablement l'activité de l'économie clandestine, laquelle ne paie pas d'impôt aux gouvernements.

À mon avis, et c'est simplement une constatation, si nous voulons continuer de stimuler l'économie et d'encourager les consommateurs à dépenser, il vaudrait mieux envisager de reconduire le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire puisqu'il est si populaire, plutôt que de réduire la TVH ou la TPS pour certaines activités commerciales.

Mr. Friend: CHBA's position is that we are calling for a permanent GST rebate of 2.5 per cent on renovations. Just as with the Home Renovation Tax Credit, you would need a receipt. When we do new homes, people are audited to ensure that when they claim for the GST rebate, they have the figures to back it up.

The stimulus program has done a lot of good, but it has a sunset clause. In the long run, it does not protect the consumer in terms of tax neutrality, so we would call for a permanent rebate if we had to choose between the two.

Of course, in these economic times it may be worth considering that the Home Renovation Tax Credit be extended.

Senator Lang: I would like to ask questions on the First-Time Home Buyers' Tax Credit, which you did not comment on, as well as on the increase to \$20,000 for withdrawals from RRSPs for first-time home buyers.

In your experience in this past year, has it worked in some cases?

Mr. Friend: Yes, it has. It has helped first-time home buyers to be able to use their RRSPs for a down payment. Of course, the First-Time Home Buyers' Tax Credit for the purchase of a new home gives them \$750 back on up to \$5,000 of closing costs, so it is a benefit to home buyers.

Senator Lang: Has that been another reason for people to get into the new home construction marketplace?

Mr. Friend: Yes. Every penny helps, particularly for first-time home buyers.

Senator Peterson: Thank you, gentlemen, for your presentation. What are the rules with regard to the program that ends early next year? Do you have to be completed before the deadline? Can new starts go right up to the deadline? What validates a new start? Is it someone filling out a form? How does that keep moving, to maximize it?

Mr. Friend: I do not have the rules before me, but I understand the cut-off date is the cut-off date. Whatever work is done to that point can be claimed.

For example, if you are doing your windows and they are ordered but not installed you may claim the cost of the windows but not the installation because it has not been done yet. As long as you have a valid bill for what has taken place that qualifies, you can use that. If you have product where there is supply and installation and the supply is done, you can still capture that, but you may not get the installation because of the cut-off date.

Senator Peterson: Do you think that is an area where there could be some relief? It is no fault of the home owner that there was a delivery problem. They were probably counting on that.

M. Friend : L'ACCH préfère demander une réduction permanente de 2,5 p. 100 de la TPS pour les rénovations. Comme pour le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, il faudrait que les consommateurs soient obligés de présenter des reçus. Lorsque nous construisons des maisons, les demandes de réduction de la TPS font l'objet de vérifications.

Le programme de stimulation économique a été très utile, mais il ne durera pas éternellement. À la longue, le consommateur ne sera pas protégé contre une augmentation de la taxe, et c'est pour ça que nous préférons avoir une réduction permanente de la taxe, si on nous donne le choix.

Bien sûr, vu la conjoncture économique, il faudrait peut-être envisager de reconduire le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.

Le sénateur Lang : J'aimerais poser des questions au sujet du Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, dont vous n'avez pas parlé, et sur la somme maximum qui peut être retirée d'un REER par un primo-accédant, laquelle est passée à 20 000 \$.

Ces deux mesures ont-elles donné des résultats au cours de cette année?

M. Friend : Oui. La deuxième mesure a permis aux primo-accédants d'utiliser leur REER pour faire un premier versement. Par ailleurs, le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation leur fait récupérer 750 \$ sur un montant maximum de 5 000 \$ de frais de clôture de la transaction. C'est donc intéressant pour les acheteurs.

Le sénateur Lang : Cela a-t-il encouragé les gens à faire l'achat d'une nouvelle maison?

M. Friend : Oui. Chaque dollar compte, surtout pour les primo-accédants.

Le sénateur Peterson : Je vous remercie, messieurs, de votre déclaration liminaire. Quelles sont les règles en ce qui concerne le programme qui se termine au début de l'année prochaine? Le projet de rénovation doit-il être terminé avant la date d'échéance? Peut-on entreprendre un projet juste avant la date d'échéance? Qu'est-ce qu'on considère comme un nouveau projet? Est-ce que quelqu'un remplit un formulaire? Comment fait-on pour déduire le maximum des coûts?

M. Friend : Je n'ai pas les règles avec moi, mais je sais que la date d'échéance c'est la date d'échéance. Toutes les rénovations qui sont faites avant sont admissibles.

Par exemple, si vous faites remplacer vos fenêtres, qu'elles ont été commandées mais qu'elles ne sont pas encore installées, vous pouvez déduire le coût des fenêtres, mais pas celui de l'installation puisqu'elles ne sont pas encore installées. Du moment que vous avez une facture en bonne et due forme, ça suffit. Si le matériel que vous avez commandé été livré mais qu'il n'est pas encore installé, vous pouvez déduire le coût du matériel, mais pas celui de l'installation puisqu'elle n'a pas été faite avant la date d'échéance.

Le sénateur Peterson : Pensez-vous qu'on devrait se montrer plus souples à cet égard? Car enfin, ce n'est pas la faute du consommateur s'il y a des problèmes de livraison. Et il comptait sans doute sur le crédit d'impôt.

Mr. Friend: I think it is on consumers' minds because I am hearing from our renovator members in Vancouver that their phones are quite busy right now. We feel that part of that is people are looking at the date coming up and they have to get things done.

The Chair: My understanding is that the advertising done by the government says it is for goods and services supplied by the end of January. Anything after that and the program does not apply.

Senator Ringuette: We are all aware of the dire housing situation in our native communities. Would you know what the impact of this program has been in regards to the renovation, purchase or building of housing in our native communities?

Mr. Friend: I do not have direct figures on that, but I will pass it on to Mr. Kenward to provide some information.

Mr. Kenward: I cannot provide specific numbers but I would just register that the federal government has implemented a major program on the affordable housing front. A considerable portion of this is dedicated to the rehabilitation of housing. I would imagine that there has been considerable investment, or there is considerable money available for investment in that area.

Senator Ringuette: Has there been anything noticeable from your members in regards to the CHBA and the specific program we are examining?

Mr. Kenward: No, I do not have specific information. I can certainly try to get it for you.

Senator Ringuette: I would appreciate that. .

Senator Lang: I would like to pursue another area that, as a home owner, I found confusing. We have the various programs put in by the federal government. Then the local territorial and provincial governments put in programs and you have to apply to various agencies. You almost have to be unemployed for a period of time in order to have the time to apply for everything to go about reducing your carbon footprint and the other things that you are attempting to do.

The Chair: Then you cannot afford the accountant to help you.

Senator Lang: That is right.

All these programs are well intended and put in place politically by the various levels of government to meet various objectives. Has your organization ever considered looking to see what could be done to coordinate between the federal, provincial and territorial governments? There could perhaps be two or three easy-to-apply-for, streamlined programs to give better value for the tax dollar that may be forgiven and provide more incentive so more people take advantage of it? Have you done reviews of that?

M. Friend : C'est ce qui motive les consommateurs car, d'après ce que me disent les rénovateurs de Vancouver, leur téléphone n'arrête pas de sonner. Nous pensons que c'est parce que les gens se rendent compte que la date d'échéance approche et qu'il faut qu'ils se décident.

Le président : Si je me souviens bien de la publicité faite par le gouvernement, les biens et services livrés avant la fin janvier sont admissibles au crédit d'impôt. Après cette date, c'est fini.

Le sénateur Ringuette : Nous savons tous ce que, dans les collectivités autochtones, la situation du logement est très problématique. Savez-vous si le programme a encouragé les Autochtones à faire des rénovations, à acheter ou à faire construire des maisons?

M. Friend : Je n'ai pas de chiffres précis avec moi, et je vais donc demander à M. Kenward de vous répondre.

M. Kenward : Je n'ai pas non plus de chiffres précis, mais j'aimerais rappeler que le gouvernement fédéral a mis en œuvre un programme important pour ce qui est des logements abordables, dont l'un des principaux volets concerne la rénovation des logements. Je suppose que cela a donné lieu à des investissements considérables, ou que des sommes considérables ont été débloquées dans ce secteur.

Le sénateur Ringuette : Les membres de l'ACCH vous ont-ils parlé des effets de ce programme?

M. Kenward : Non, je n'ai pas d'informations précises à ce sujet. Je peux essayer d'en obtenir.

Le sénateur Ringuette : Je vous en remercie d'avance.

Le sénateur Lang : J'aimerais passer à une autre question que, en tant que propriétaire de maison, j'ai trouvée un peu compliquée. Nous avons, d'un côté, des programmes qui ont été mis en place par le gouvernement fédéral et, d'un autre côté, d'autres programmes qui ont été mis en place par les gouvernements territoriaux et provinciaux, pour lesquels il faut s'adresser à diverses agences. Il faudrait presque être au chômage pour avoir le temps de remplir tous les formulaires de demande, qu'il s'agisse de réduire votre empreinte carbone ou de bien d'autres choses.

Le président : Mais à ce moment-là, vous ne pouvez pas vous permettre de faire appel à un comptable.

Le sénateur Lang : C'est bien vrai.

Tous ces programmes pleins de bonnes intentions ont été mis en œuvre par les différents paliers de gouvernement en vue d'atteindre certains objectifs. Votre organisation a-t-elle essayé de voir comment on pourrait coordonner tous ces programmes entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux? On pourrait par exemple avoir deux ou trois programmes simplifiés, si bien qu'il serait plus facile pour le consommateur de soumettre une demande et de savoir à combien il a droit, et ça l'encouragerait aussi à en profiter. Y avez-vous réfléchi?

Mr. Friend: We have a fairly up-to-date list of the incentives and programs out there in the jurisdictions federally, provincially and locally that we provide to our members to inform consumers. Mr. Kenward could expand on that.

Mr. Kenward: It is difficult to keep that list up to date.

Senator Lang: That is my point.

Mr. Kenward: However, I would observe that in addition to our list, Natural Resources Canada has also developed and is maintaining a pretty good list of various initiatives. We have not taken the step of suggesting to various levels of government that perhaps one should consider pulling these together and amalgamating them. Our sense of urgency was to position our renovators more strongly in terms of their ability to advise potential customers of what was available. We managed to put together a list, but that probably needs to be updated in the near future.

Senator Lang: I have a question about employment. We talked about how successful the Home Renovation Tax Credit program has been across the country. The \$53 billion involved in home renovations is a huge number. Do you any idea of employment statistics? How many jobs have been created? Are we at the stage where you can give an indication on that?

Mr. Friend: We have not yet put together the numbers for this year. Renovation activity is larger than new home construction, so it creates a lot of jobs. There is no question about that.

The Chair: Mr. Friend, do you have any statistics on the rate of unemployment within the industry of new home builders and renovation? How does that compare to the 8.5 per cent of Canadians looking for work and the many who have given up?

Mr. Friend: I do not have the figures before of me of what part our industry plays in the current employment rate.

Mr. Kenward: I will try to get information for you on that particular point. It does stretch us into another field, which I will not go into in detail. Despite the fact that we may be in difficult times economically, the rate of unemployment simply does not reflect the demand that continues to grow within our industry for trades and people with special skills. It is an interesting point that even during very difficult economic times our members in many parts of Canada continue to report that finding the kinds of qualified people they need is a challenge. That is another issue altogether.

The Chair: I was hoping you would get into that issue because we are talking to many Canadians who are looking for work. If you are telling us that there is a shortage and you anticipate, for the foreseeable future, a shortage in skilled trades for new home building and renovation, that should be made public.

Mr. Friend: I can tell you firsthand, as a builder in Vancouver, even today I have difficulty getting the qualified people I need to complete my jobs. I know the economic downturn has masked the shortage of skilled trades in the short term. I can assure you that in

M. Friend : Nous tenons à jour une liste des incitatifs et des programmes offerts par les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux, et nous la distribuons à nos membres pour qu'ils puissent en informer les consommateurs. M. Kenward va vous donner plus de détails.

M. Kenward : Il est difficile de tenir cette liste à jour.

Le sénateur Lang : C'est exactement ce que je voulais dire.

M. Kenward : Mais je peux vous dire qu'en plus de cette liste, Ressources naturelles Canada a une liste assez complète des différents programmes qui existent. Nous n'avons pas pris l'initiative de suggérer aux différents paliers de gouvernements d'étudier la possibilité de regrouper tous ces programmes. Pour le moment, nous estimons plus utile de fournir cet outil à nos rénovateurs afin qu'ils soient mieux en mesure de conseiller des clients potentiels. Nous avons donc dressé une liste de ces programmes, mais il faudra sans doute bientôt la mettre à jour.

Le sénateur Lang : J'aimerais poser une question au sujet de l'emploi. Nous avons parlé du succès du Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, qui a généré 53 milliards de dollars de rénovations domiciliaires, ce qui est énorme. Avez-vous des statistiques sur le nombre d'emplois qui ont été créés? Êtes-vous en mesure de nous en parler?

M. Friend : Nous n'avons pas encore compilé les chiffres de cette année, mais je peux vous dire que le secteur de la rénovation étant plus dynamique que celui de la construction, il crée davantage d'emplois. Ça ne fait aucun doute.

Le président : Monsieur Friend, avez-vous des statistiques sur le taux de chômage dans le secteur de la construction et de la rénovation domiciliaires? Est-il inférieur ou supérieur au taux de 8,5 p. 100 qu'on connaît dans l'ensemble du Canada?

M. Friend : Je n'ai pas ces chiffres avec moi.

M. Kenward : Je vais essayer de vous faire parvenir des statistiques là-dessus. Cela empiète sur un autre secteur, mais je n'entrerai pas dans les détails. Malgré la conjoncture économique difficile, le taux de chômage n'est pas un reflet de la demande, laquelle continue d'augmenter au sein de notre secteur, pour les différents corps de métier et pour les travailleurs spécialisés. Il est surprenant de constater que, même dans une conjoncture économique difficile, beaucoup de nos membres, de toutes les régions du Canada, ont du mal à trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin. Mais c'est un autre problème.

Le président : J'espérais justement que vous aborderiez ce problème, car nous sommes en contact avec beaucoup de Canadiens qui cherchent actuellement du travail. S'il y a véritablement une pénurie et que vous anticipez, à court terme, une pénurie de travailleurs spécialisés dans la construction et la rénovation domiciliaires, il faudrait que cela se sache.

M. Friend : Je peux vous dire que, personnellement, je construis des maisons à Vancouver et que j'ai du mal à trouver les travailleurs qualifiés dont j'ai besoin pour mener à bien mes projets. Je sais que le ralentissement économique occulte cette

the long term this problem is not going away. There is a worldwide competition for qualified trades and they have the mobility to choose where to go. It will haunt us for some time to come.

The Chair: This is getting into an area not covered by this particular matter but it is an area we may want to get into in the future. That is, what is the best way to train these people for the skilled trades where there is a shortage and a foreseeable shortage? We will look forward to that debate again sometime in the future.

Senator Finley: The question I was going to pose has been asked by my colleague, Senator Lang, but just so I understand this. It is certainly a key part of Senator Ringuette's equation on tax balance.

There have been new jobs created by HRTC. You do not know how many, but there have been. Would you say it was significant? Do you have any kind of guess at it? Is it 5 per cent or 3 per cent?

Mr. Friend: I could not guess a percentage. I look at the fact that the renovation sector has pretty much held steady compared to the declines in new house starts. I would say in today's market, it has contributed significantly to maintain and increase employment.

Senator Finley: These people pay tax.

Mr. Friend: Absolutely. One of the benefits of the Home Renovation Tax Credit is it gets the consumer involved and ensures the receipts are on the table.

Senator Finley: The newly employed people pay tax.

Mr. Friend: The contractor has to be on the books to issue a receipt which is a great benefit.

Senator Finley: That should be added to your tax balance, Senator Ringuette.

Senator Ringuette: Perhaps we could look at a total cost of this program as even less than \$1.5 billion, if you remove the GST portion and add the taxable income it is generating. Maybe at the end of the day this is a revenue-neutral program.

Senator Lang: Perhaps you could put on the books, as well from a revenue-neutrality position, is that for those new employees who are paying taxes, a percentage would be taken off the Employment Insurance program.

The Chair: All of this has to be calculated, and as the National Finance Committee, we have a habit of doing that, of thinking about the overall cost to the public purse as well as the social costs that are important to take into consideration.

Thank you, Mr. Friend and Mr. Kenward, very much for being here. We wish you well in your business and thank you for bringing to our attention some of these other important issues

pénurie de travailleurs qualifiés à court terme. Mais je peux vous assurer qu'à long terme, ce problème ne va pas disparaître. Dans tous les pays, les entrepreneurs recherchent des travailleurs qualifiés, et ces derniers peuvent se permettre de choisir où ils veulent aller. Ce sera vraiment un problème.

Le président : C'est une question qui déborde un peu de notre mandat, mais nous pourrions y revenir plus tard. En effet, il faudra bien se demander de quelle façon on peut former tous ces travailleurs qualifiés dont on prévoit une pénurie à court terme. J'espère que nous pourrions avoir une discussion là-dessus bientôt.

Le sénateur Finley : La question que je voulais poser l'a déjà été par mon collègue, le sénateur Lang, mais je voudrais être sûr d'avoir bien compris. Cela rejoint également la question du sénateur Ringuette au sujet de l'équilibre fiscal.

Le CIRD a permis de créer de nouveaux emplois. Même si vous ne savez pas combien exactement, pensez-vous que le nombre est important? En avez-vous une petite idée? Peut-on parler de 5 p. 100 ou de 3 p. 100?

M. Friend : Je ne voudrais pas hasarder un pourcentage. Je constate simplement que le secteur de la rénovation a tenu bon, surtout si on le compare au secteur de la construction qui a connu une contraction. On peut dire que le secteur de la rénovation a grandement contribué à la protection et à la création d'emplois dans l'ensemble de l'industrie.

Le sénateur Finley : Vous parlez d'emplois déclarés, des gens qui paient des impôts.

M. Friend : Absolument. L'un des avantages du Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire est d'obliger le consommateur à faire appel à des entreprises déclarées, s'il veut avoir les reçus nécessaires.

Le sénateur Finley : Les nouveaux employés paient des impôts.

M. Friend : L'entrepreneur doit être déclaré pour pouvoir délivrer un reçu, ce qui est un net avantage.

Le sénateur Finley : Ça fait partie de votre équilibre fiscal, sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : Si ça se trouve, le coût total du programme est inférieur à 1,5 milliard de dollars, si l'on enlève la part de la TPS et qu'on ajoute les revenus imposables que le crédit génère. Peut-être même qu'au bout du compte, le programme ne coûte rien.

Le sénateur Lang : Puisqu'on parle de fiscalité neutre, on pourrait aussi tenir compte du fait que les nouveaux employés, en plus de payer des impôts, n'émargent plus au programme d'assurance-emploi.

Le président : Il faudrait faire tout ce calcul, et notre Comité des finances nationales a l'habitude de faire ce genre de choses, de faire la somme de tous les coûts, sociaux et autres, qui émargent au Trésor public.

Je vous remercie, messieurs Friend et Kenward, d'avoir comparu devant notre comité. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos entreprises et vous remercions d'avoir

that are outside of what we are dealing with today in Bill C-51 but are important points that we will pursue.

Mr. Friend: It was our pleasure.

The Chair: During our discussions yesterday, some points came up with respect to CBC/Radio-Canada. On very short notice and with our thanks, we have arranged for a video conference with Hubert T. Lacroix, President and CEO of CBC/Radio-Canada. We are pleased he is with us from Vancouver. Mr. Lacroix, if you have a few introductory remarks, honourable senators may then have some questions and dialogue.

Hubert T. Lacroix, President and CEO, CBC/Radio-Canada: Mr. Chair, it is a big day for Vancouver, for British Columbia and for public broadcasting in Canada because we are opening our new broadcast centre here. We expect approximately 20,000 Canadians to visit our new premises. The building improvements are spectacular, and it will help improve our connection with the Vancouver community.

I understand you have questions about Bill C-51 with respect to CBC/Radio-Canada's borrowing provisions. Before I get to questions, I will give you some background of what has been happening over the last 18 months at CBC/Radio-Canada.

We have been under financial pressure, like other broadcasters. Between 40 and 50 per cent of television budgets come from advertising. Those ad revenues have been on a steady decline for a number of years. The meltdown everyone experienced last year made things worse. As we entered our financial year, April 1, 2009, to March 31, 2010, we were facing a budget shortfall of \$171 million.

We are in a strange position, when you look at us with respect to the other broadcasters in the country, because we have no access to capital markets. We cannot borrow. When we lose ad revenues like we did, we can only do one of two things. When we lose a dollar of revenue, either we cut the expense or postpone the expense. We simply decided that we would put together a recovery plan to deal with our shortfall.

To start the plan, we anchored it into a set of guiding principles to protect our most important priorities. These priorities were that we did not want to put any advertisements on our radio networks; we wanted to continue investing in new media; we wanted to continue creating strong Canadian programming across all our networks; and, very important, we wanted to ensure we were going to stay deeply rooted in our communities. As a result, we did not close a station across the country as we implemented this plan.

However, we had to make difficult decisions because you cannot "find" \$171 million. It is more than that amount when you factor in the severance payments that we had to make. The total was about \$221 million. We eliminated 800 full-time positions from our corporation. We cancelled some programs and reduced the number of episodes of others. We made permanent reductions

attiré notre attention sur d'autres questions importantes qui débordent de notre mandat d'aujourd'hui, qui est le projet de loi C-51, mais qui méritent néanmoins qu'on s'y intéresse.

M. Friend : Tout le plaisir était pour nous.

Le président : Au cours de notre réunion d'hier, des questions ont été posées au sujet de CBC/Radio-Canada. Avec un très court préavis, nous avons réussi à organiser une vidéoconférence avec Hubert T. Lacroix, président et DGE de CBC/Radio-Canada, que je remercie d'avoir accepté. Nous avons donc le plaisir de le saluer, puisqu'il va nous parler de Vancouver. Monsieur Lacroix, je vous invite à dire quelques mots, après quoi, les sénateurs voudront sans doute vous poser des questions.

Hubert T. Lacroix, président et DGE, CBC/Radio-Canada : Monsieur le président, c'est une journée importante pour Vancouver, la Colombie-Britannique et la radiotélédiffusion publique en général, car nous y inaugurons aujourd'hui notre nouveau centre de diffusion. Nous attendons la visite d'environ 20 000 Canadiens. La rénovation de l'immeuble est spectaculaire, et cela nous permettra d'améliorer nos connexions avec la communauté de Vancouver.

Je crois que vous avez des questions à me poser au sujet des dispositions du projet de loi C-51 qui concernent le pouvoir d'emprunt de Radio-Canada. Avant de répondre aux questions, je vais vous donner un aperçu de ce qui s'est passé au cours des 18 derniers mois.

Tout comme les autres radiotélédiffuseurs, Radio-Canada subit des pressions financières. De 40 à 50 p. 100 de nos budgets de télévision proviennent de la publicité. Or, les recettes publicitaires diminuent régulièrement depuis plusieurs années. Le ralentissement économique que nous avons tous connu l'an dernier n'a pas arrangé les choses. Au début de l'exercice financier, soit le 1^{er} avril 2009, il nous manquait 171 millions de dollars.

Nous sommes dans une situation particulière, en comparaison des autres radiotélédiffuseurs du Canada, en ce sens que nous n'avons pas accès aux marchés de capitaux. Nous ne pouvons pas emprunter. Lorsque nos recettes publicitaires diminuent, nous avons le choix entre deux solutions : soit réduire nos dépenses, soit les reporter. Nous avons tout simplement décidé de préparer un plan de reprise pour pallier ce manque à gagner.

Nous avons articulé ce plan autour d'une série de principes directeurs afin de protéger nos priorités les plus importantes. Ces priorités sont les suivantes : nous refusons la publicité sur nos réseaux radiophoniques; nous voulons continuer à investir dans les nouveaux médias; nous voulons continuer d'avoir des programmes à fort contenu canadien dans tous nos réseaux; et, surtout, nous voulons maintenir notre ancrage dans les collectivités. La mise en œuvre de ce plan n'a donné lieu à la fermeture d'aucune station dans tout le Canada.

Toutefois, nous avons dû prendre des décisions difficiles car on ne « trouve » pas 171 millions de dollars comme ça. En fait, la somme était plutôt de 221 millions de dollars, si l'on tient compte des indemnités de départ que nous devons verser. Nous avons supprimé 800 emplois à plein temps. Nous avons annulé certaines émissions et, pour d'autres, avons réduit le nombre d'épisodes.

in our discretionary spending. We froze or reduced the target compensation for all our senior managers. It still was not enough so we had to start thinking about selling some assets to make up for the shortfall.

The first asset we sold was some receivables from a transaction carried out three years ago, the sale of the Galaxy Digital Radio service. This gave us about \$20-21 million. The provisions in Bill C-51, which we hope are passed, will enable us to complete a second transaction, which is modelled on the first one. It is a set of receivables from a land transaction in Toronto a few years ago. The payments started when the transaction was made and go until 2027. If we are able to complete that transaction, if the advertising revenue projections from the beginning of the year hold — and we are seeing now that they will — and if we complete our sales of assets, I am confident we will balance our budget by March 31, 2010. This has been the number one focus of the CBC management team since we identified the shortfall.

In the meantime, we are making some changes to our programming. We are trying to be more efficient. We are trying to be closer to Canadians. We have new programs and have revamped our news. We are trying to ensure value to Canadians, despite all the crazy challenges.

I would be happy to take your questions on the bill because we have been at this since the beginning of January 2008. I might help you with some of the concerns that I read that you had yesterday.

The Chair: Thank you, Mr. Lacroix. We appreciate your thorough analysis of the finances. You are speaking, as you know, with the Standing Senate Committee on National Finance. Could you expand on the receivables from land transactions in the Toronto region to which you made reference?

Mr. Lacroix: Absolutely. I will give you a little more feedback before I get to the precise answer to your question. When you look at the assets we have on our balance sheet, CBC/Radio-Canada has a simple balance sheet in terms of assets. We have programming rights and inventory, so we cannot sell that.

We were trying to find ways to balance the budget so we had to sell some of the furniture in the house to save the house. What did we have in the house?

We had some land across the country, but a down market would have been not the best of timing for us to come in and do sale and leaseback transactions. It was not as if selling the land would have been the end of our problem. Selling the land, the broadcast centres or the stations we had across the country would simply have meant that the physical premises would have gone to a new owner, but we would not be moving the studios. We would have become a tenant, and that would simply adding liabilities. We were not sure we would get full value. In addition, the timing of these transactions was going to be 12 to 18 months, which was

Nous avons imposé des réductions permanentes à nos dépenses discrétionnaires. Nous avons gelé ou réduit la rémunération globale de tous les cadres supérieurs. Et, comme cela ne suffisait toujours pas, nous avons commencé à envisager de vendre des actifs.

Le premier actif que nous avons vendu était une créance associée à une transaction conclue il y a trois ans avec la vente du service Galaxy Digital Radio. Cela nous a donné de 20 à 21 millions de dollars. Le projet de loi C-51 nous permettra, s'il est adopté comme nous l'espérons, de conclure la seconde transaction, qui est calquée sur la précédente. Il s'agit de créances associées à une transaction foncière conclue à Toronto il y a quelques années. Les paiements ont commencé à la signature de la transaction, et se poursuivent jusqu'à 2027. Si nous réussissons à vendre cet actif, si les recettes publicitaires prévues en début d'année se maintiennent — et il semble que oui — et si nous vendons d'autres actifs, je suis sûr que nous pourrions équilibrer notre budget le 31 mars 2010. Ce fut le souci primordial de l'équipe de gestion de Radio-Canada depuis que nous avons constaté que nous nous dirigeons vers un déficit.

Parallèlement, nous apportons certains changements à notre programmation. Nous essayons d'être plus efficaces et de nous rapprocher des Canadiens. Ainsi, nous avons prévu de nouvelles émissions et nous avons repensé nos émissions d'actualités. Notre objectif continue d'être la qualité et l'efficacité, malgré les défis énormes que nous devons relever.

Je serai heureux de répondre à vos questions sur le projet de loi, car nous planchons sur ce dossier depuis le début de janvier 2008. Je pourrai, si vous le désirez, répondre aux préoccupations dont vous avez parlé hier, d'après ce que j'ai lu.

Le président : Merci, monsieur Lacroix, de nous avoir brossé un tableau détaillé de votre situation financière. Comme vous le savez, vous vous adressez au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Pourriez-vous nous donner des précisions sur la créance dont vous avez parlé, au sujet de la transaction foncière que vous avez conclue dans la région de Toronto?

M. Lacroix : Volontiers. Permettez-moi, avant de vous répondre, de situer votre question dans son contexte plus général. Le bilan des actifs de CBC/Radio-Canada est assez simple. Il y a les droits de diffusion et l'inventaire, que nous ne pouvons pas vendre.

Pour équilibrer notre budget, il nous fallait donc vendre des meubles pour sauver la maison. Qu'avions-nous comme meubles?

Nous avions des terrains, mais vu la conjoncture économique, ce n'était pas le moment de nous embarquer dans des transactions de vente ou de crédit-bail. En plus, la vente des terrains n'aurait pas mis fin à nos problèmes. En effet, la vente de terrains et de centres ou stations de diffusion aurait signifié que les bâtiments avaient un nouveau propriétaire, mais nous n'aurions pas déménagé pour autant nos studios. Nous serions devenus locataires, ce qui n'aurait fait qu'augmenter notre passif. De plus, nous n'étions pas sûrs de pouvoir vendre à la valeur réelle. Sans compter que, pour de telles transactions, il faut prévoir 12 à 18 mois, ce qui dépassait

outside our budgeting year. We looked at all of this. We thoroughly analyzed our real estate portfolio and we thought that that was not the best way to do it.

We had two other things we could have done. We looked at our accounts receivable and factored some of them. That was not a good idea because of the discount involved. We would not get full value for the accounts receivable.

What we did, was to look at the result of a sale of land in Toronto around the broadcast centre. The total value was \$220 million, to be paid to us \$11.6 million every year for 20 years. There was value in that stream of receivables. We went to investment bankers, because I did such transactions in my previous life on a regular basis. The idea is to find a person who will give you today the value of those amounts owed to you over time. You have to negotiate a discount factor because \$11 million in 2022 is not worth \$11 million today.

Sitting down with government officials and with our investment bankers and advisers, we structured a deal. These receivables will be monetized to us and for us as soon as Bill C-51 is passed. We think it will take about three weeks. They will be sold in the marketplace through an investment banker. Pension funds and other institutions of that kind are willing to buy that stream of receivables over time and to pay you right now some amount of money for it. We think that we will get something like \$125 to \$130 million if the markets hold and if we are good at negotiating at the last minute the lowest possible discount factor to our receivable.

That is the concept behind trying to plug the big hole we had on the budget shortfall in selling some of the assets on our balance sheet. The only assets that we could go to that were liquid enough to allow us to do this within the budget year were these two streams of receivable, the Galaxy transaction and the other deal. Does that answer your question?

The Chair: It does clarify matters, and there may well be questions arising from that. From looking at the clause without any background and explanation, and we are pleased we have that information today, I understood that the borrowing authority of CBC/Radio-Canada was being increased, which means you could go out and borrow from any institution. What you are describing to me sounds more like you are selling some assets.

Mr. Lacroix: That is exactly right. Let me tell you why we have to go through our Broadcasting Act and the borrowing authority. I will try not to fall into too much detail here, but I will give you some of it so I can bring you to the borrowing concept.

We sold those receivables to a third party, to Cadillac Fairview in Toronto. Cadillac Fairview, as you know, is a wholly owned subsidiary of the Ontario Teachers' Pension Plan. It has pretty good credit. We feel confident that the \$11.6 million that Cadillac Fairview owes us every year, would be paid to us until the end and the termination of the debt. This has been the case so far

largement le cadre de l'exercice financier. Après une analyse approfondie de notre portefeuille immobilier, nous avons décidé que ce n'était pas la meilleure chose à faire.

Nous avons deux autres solutions. Nous avons examiné nos comptes à recevoir et en avons factorisé un certain nombre. Cela n'était pas une bonne idée non plus car nous ne pouvions pas obtenir la pleine valeur de ces comptes à recevoir.

Finalement, nous avons décidé de voir ce qu'il en était de la transaction foncière que nous avons conclue à Toronto, près du centre de diffusion. La valeur totale de cette transaction s'élevait à 220 millions de dollars, qui devaient nous être payés à raison de 11,6 millions de dollars par an pendant 20 ans. Cet échelonnement des remboursements présentait une certaine valeur. Nous nous sommes adressés à des banquiers d'affaires. Je faisais régulièrement ce genre de transaction dans des postes que j'ai occupés antérieurement. L'objectif est de trouver une personne qui vous donnera aujourd'hui la valeur des sommes qui vous sont dues au cours des années. Il faut négocier un facteur d'actualisation car 11 millions de dollars en 2022 n'ont pas la même valeur que 11 millions de dollars aujourd'hui.

Avec l'aide de fonctionnaires et de banquiers d'affaires, nous avons réussi à faire un montage financier. Ces créances nous seront payées dès que le projet de loi C-51 sera adopté. Nous pensons que cela prendra environ trois semaines. Elles seront vendues sur le marché par un banquier d'affaires. Les fonds de pension et autres institutions de ce genre sont souvent intéressés à acheter des créances à long terme et sont prêts à vous en payer immédiatement une partie. Nous pensons en tirer environ 125 à 130 millions de dollars, si le marché se maintient et si nous sommes capables de négocier à la dernière minute le plus bas facteur d'actualisation possible.

C'est donc en vendant certains actifs que nous avons décidé de pallier notre manque à gagner. Les deux séries de créances dont j'ai parlé, la transaction Galaxy et l'autre, sont les deux seuls actifs suffisamment liquides pour pouvoir être vendus pendant cet exercice financier. Ai-je répondu à votre question?

Le président : Vos explications sont claires, mais elles généreront peut-être d'autres questions. Avant de les avoir entendues, j'avais compris, à la lecture de l'article du projet de loi, qu'on augmentait le pouvoir d'emprunt de CBC/Radio-Canada, ce qui signifiait que vous pouviez aller emprunter auprès de n'importe quelle institution financière. D'après ce que vous nous avez expliqué, il s'agit plutôt de la vente de certains actifs.

M. Lacroix : C'est tout à fait ça. Je vais vous expliquer pourquoi nous devons passer par la Loi sur la radiodiffusion et le pouvoir d'emprunt. Sans entrer dans le menu détail, je vais vous dire quelques mots sur ce pouvoir d'emprunt.

Nous avons vendu ces créances à une tierce partie, Cadillac Fairview, de Toronto. Comme vous le savez, Cadillac Fairview est une filiale à cent pour cent du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Elle jouit d'un bon crédit. Nous sommes convaincus qu'elle nous versera chaque année les 11,6 millions de dollars qu'elle nous doit, et ce, jusqu'à la fin. Il n'y a eu aucun problème jusqu'à présent.

If I turn around and I sell you the receivable that comes from Cadillac Fairview, you might say: "It is really a good thing that your debtor is Cadillac Fairview, but I do not want to deal with them. I want to deal with the CBC. You will have to give me a guarantee that if the dollars that come from the people at Cadillac Fairview are not paid to me, now that you have sold me the receivable, I can come to you and I can make a claim on you." That is fair. We are not too concerned.

On top of that, if we give a guarantee of the kind that is requested from us in the public markets, we actually get a better value. Because of the government's credit, we get a better value for the sale of that receivable and the discount factor is less. It is all to the advantage of Canadians.

When you look, then, at the accounting principles behind this transaction, the guarantee given by CBC to a third party is the equivalent of the concept of borrowing. Because we borrow from the government to try to extend the guarantee to a third party, we then run afoul of the \$25 million limit that we have in the act. That is the reason we are in front of you trying to get the limit increased from \$25 million to \$220 million, because that is the value of the whole of the transaction that we are trying to monetize, over time, in tranches.

Now you understand the context in which we are selling our assets. This does not mean that all of a sudden we have a free rein to borrow \$220 million. The transaction is already done, and it is simply the backstop of the government guarantee to CBC selling the assets that is akin to borrowing that forces us to have you look at Bill C-51 and have a conversation with me this morning from Vancouver.

The Chair: You have made that very clear. We appreciate that.

Two other points came up from our discussion yesterday. Assuming you are within your borrowing authority, can you pledge assets to borrow? What steps do you have to go through in order to do so?

Mr. Lacroix: Regarding the pledging of assets, we have no free rein for any transaction which is akin to borrowing. Let us say we were trying to sell something outside our limits. Any transaction has to go through our minister and the Treasury Board Secretariat, the framework within which we work on a regular basis. Right now, we are looking at a transaction in Toronto where we will lease some square footage to new tenants in our building. We have to do what we normally do. It starts with the minister and then goes to Treasury Board Secretariat. The Finance Committee looks at it, and then it comes back to us. All the same guidelines and touch points and restrictions we have with respect to our financial abilities, will be there in this context.

The Chair: That is helpful. The second point that came out yesterday that we did not have an answer to was in relation to federal grants to CBC/Radio-Canada. We saw a figure in the Main Estimates, and we were wondering if that is an increase or decrease over previous years.

Si je change d'avis et que je décide de vous revendre la créance de Cadillac Fairview, vous allez peut-être vous dire : « C'est bien beau que votre créancier soit Cadillac Fairview, mais je ne veux pas traiter avec cette société. Je veux traiter avec Radio-Canada. Vous allez donc me donner la garantie que, si Cadillac Fairview ne me paie pas, puisque c'est à moi que vous avez revendu la créance, je peux vous réclamer la somme due. » C'est juste. Cela ne nous inquiète pas.

En plus, si nous donnons la garantie qui nous est demandée sur les marchés publics, nous obtiendrons en fait un prix plus intéressant. Étant donné le crédit dont jouit le gouvernement, nous pourrions tirer davantage de la vente de cette créance, et le facteur d'actualisation sera moindre. C'est donc dans l'intérêt des Canadiens.

Pour ce qui est maintenant des principes de comptabilité qui s'appliquent à la transaction, la garantie donnée par SRC à une tierce partie nous ramène à la question de l'emprunt. Si nous empruntons au gouvernement l'argent qu'il faut pour offrir la garantie à une tierce partie, nous dépassons la limite de 25 millions de dollars que prévoit la loi. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de faire passer la limite de 25 millions à 220 millions de dollars, ce dernier montant correspondant à la valeur totale de la transaction que nous essayons de nous faire payer en plusieurs tranches.

Vous comprenez maintenant un peu mieux le contexte dans lequel nous vendons nos actifs. Cela ne signifie pas que, d'un seul coup, nous pouvons librement emprunter 220 millions de dollars. La transaction est déjà conclue, il s'agit simplement de permettre à SRC d'emprunter afin d'offrir la garantie du gouvernement à la tierce partie qui achètera la créance. Le projet de loi C-51 nous donne cette capacité d'emprunt, et c'est la raison pour laquelle je m'entretiens avec vous ce matin, de Vancouver.

Le président : Vos explications sont très claires, et nous vous en remercions.

Deux autres questions ont surgi au cours de notre discussion d'hier. Supposons que vous ne dépassiez pas votre capacité d'emprunt, pouvez-vous engager des actifs pour emprunter? Dans ce cas-là, quelles mesures devez-vous prendre?

M. Lacroix : Pour ce qui est d'engager des actifs, nous n'avons aucune latitude lorsque la transaction est synonyme d'emprunt. Supposons que nous essayons de vendre quelque chose et que cela dépasse notre limite. Toute transaction doit être soumise à notre ministre et au Secrétariat du Conseil du Trésor; c'est la procédure normale. À l'heure actuelle, nous envisageons de louer quelques mètres carrés à de nouveaux locataires, dans notre immeuble de Toronto. Nous devons pour cela suivre la procédure régulière, c'est-à-dire soumettre la transaction au ministre et ensuite au Secrétariat du Conseil du Trésor. Le comité des finances l'examine, et ensuite, le document nous revient. Les mêmes directives, conditions et restrictions qui nous sont imposées normalement continueront de s'appliquer pour cette transaction.

Le président : Parfait. La deuxième question qui s'est posée hier et pour laquelle nous n'avons pas de réponse concernait les subventions fédérales à CBC/Radio-Canada. Nous nous demandions si le chiffre qui apparaît dans le Budget principal des dépenses correspond à une augmentation ou à une diminution par rapport aux années précédentes.

Mr. Lacroix: Are you talking about the \$60 million that is the envelope that we normally get on a yearly basis?

The Chair: Yes.

Mr. Lacroix: The \$60 million is an amount that government has given to us since 2000. It is the same amount. It is either given to us for two years or one year. Last year, April 1, 2009 to March 31, 2010, the government gave it to us for one year. The purpose of the \$60 million is to invest in Canadian programs and Canadian programming. We have to hand over a detailed list of where those dollars go. It is the same amount we have been receiving since 2000.

The Chair: Was there any special, extraordinary injection of funds from the federal government to CBC/Radio-Canada as a result of the economic downturn in this fiscal year?

Mr. Lacroix: Absolutely not. We have managed our way out of a difficult situation. The only help we got from government, once they realized that we had to sell some assets, was to figure out a way to get all the approvals for the transactions that we suggested, which is the sale of our receivables. We did not get a dollar from the federal government in this context.

The Chair: Thank you. Some of those questions may prompt other questions from honourable senators. I will begin with a senator from New Brunswick, Senator Ringuette.

Senator Ringuette: Thank you, Mr. Lacroix. I appreciate the explanation that you just gave us. However, I have major concerns. This deals with year one of less advertising. You are selling your accounts receivable to compensate for a loss in operating funds. What will you do next year and the year after that?

Mr. Lacroix: That is a good question, senator.

Senator Ringuette: This concerns me, because CBC/Radio-Canada plays a vital role in many facets of our nation. I would not want to see you being obliged to sell more of your necessary assets in order to continue operations.

I want to add a second question or comment with regard to that. Even though you are facing this shortfall in this budget year of operations, you laid off, in a period of financial crisis, 800 employees. They lost what I consider to be good jobs.

[Translation]

The government is boasting about its action plan whereby billions of dollars are invested to stimulate economic activity, while at the same time you had to lay off 800 employees to compensate for your budget shortfall, without any help from the federal government.

[English]

Mr. Lacroix: Thank you for that comment. Let me say a few things to try to alleviate some of the concerns you have with respect to next year.

M. Lacroix : Voulez-vous parler de l'enveloppe de 60 millions de dollars que nous recevons normalement chaque année?

Le président : Oui.

M. Lacroix : C'est le budget que nous donne le gouvernement depuis 2000. Ça n'a pas changé. On nous le donne soit pour deux ans soit pour un an. L'an dernier, pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le gouvernement nous l'a donné pour un an. Ce budget de 60 millions de dollars est destiné à des émissions canadiennes et à de la programmation canadienne. Nous devons justifier, par une liste détaillée, où sont allés ces crédits. Nous recevons le même budget depuis 2000.

Le président : Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas accordé une allocation spéciale à Radio-Canada en raison du ralentissement économique que nous connaissons actuellement?

M. Lacroix : Absolument pas. Nous avons dû nous débrouiller tout seuls pour sortir de cette situation difficile. La seule façon dont le gouvernement nous a aidés, une fois qu'il s'est rendu compte que nous devons vendre des actifs, a été de nous faire obtenir toutes les approbations nécessaires pour les transactions que nous proposons, c'est-à-dire la vente de nos créances. Mais nous n'avons pas reçu un sou du gouvernement fédéral pour ça.

Le président : Merci. Cette discussion suscitera peut-être d'autres questions de la part de mes collègues. Je vais commencer par donner la parole au sénateur du Nouveau-Brunswick, le sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : Bonjour, monsieur Lacroix. Je vous remercie des explications que vous venez de nous donner, mais je reste très inquiète. C'est la première année que vos rentrées publicitaires diminuent, et vous vendez des créances pour compenser ce manque à gagner. Mais qu'allez-vous faire l'année prochaine et celle d'après?

M. Lacroix : C'est une bonne question, sénateur.

Le sénateur Ringuette : Ça m'inquiète, parce que CBC/Radio-Canada joue un rôle crucial dans notre pays, à bien des égards. Je ne voudrais pas que vous soyez obligés de vendre d'autres créances importantes pour renflouer votre budget de fonctionnement.

J'aimerais poser une deuxième question sur le même sujet. Votre budget de fonctionnement pour cette année est insuffisant, alors que vous avez mis à pied, en cette période de difficultés économiques, 800 employés. Ces employés ont perdu de bons emplois.

[Français]

Le gouvernement se pète les bretelles en investissant des milliards pour stimuler l'économie et créer des emplois, et vous, vous avez dû mettre à pied 800 employés afin de boucler votre budget sans l'aide du gouvernement fédéral.

[Traduction]

M. Lacroix : Merci de ces commentaires. Je vais essayer de dissiper vos craintes pour l'an prochain.

In the context of the recovery plan that we put together and the 800 jobs that we took out, we permanently reduced CBC/Radio-Canada's costs by \$135 million. Not only did we do one-offs, meaning we cut everything we could see to bring it to \$221 million, but we also brought the whole of the costs of CBC/Radio-Canada's production units down by \$133 million. Therefore, less revenue is now matching less expense.

With what we are seeing right now for the next 12 months in the next budget, I think we will be okay. It will work, subject to getting the \$60 million. That one-off for Canadian programming is important for us. It will work, subject to some of the CRTC initiatives being available to us like they are to everyone else. For example, there are things called the Local Programming Improvement Fund and the Canada Media Fund. Right now, the rules are being made, and the only point we are making to the regulators and to the world, is that we do not want to be prevented from participating. We want to be treated like everyone else, with the same rules applying to everyone. We think we should have access to these dollars.

The last thing I will say is that you have heard about the conversations about value for signal between the broadcasters and the cable companies. We think there is value in our signal, and that is why, again, we want to be treated like all the other private broadcasters and given a fair chance.

If all these pieces are available to us in a fair way, then we will be able to manage ourselves out of a difficult situation.

Senator Ringuette: You are saying that, in your future budget operation years, you are anticipating getting a share of this new CRTC tax for broadcasting?

Mr. Lacroix: It is not something that we have factored into our budgets because right now we do not know what the outcome is. My only point to you is that should there be dollars available to help the broadcasters in this country, private and public, we should be entitled to those dollars like everyone else. That is my point there. We have not factored in a single dollar of that as we are starting the budgeting process for 2010-11 because we do not know what the outcome will be.

Senator Ringuette: Concerning the 800 employees who were laid off, did you have a plan with regard to those who were not at retirement age to try to identify new job avenues for them? I know you are a socially conscious corporation.

Mr. Lacroix: Absolutely. We did a few things. Because of our collective bargaining agreements, when we start cutting jobs, through the bumping process, the people who are normally affected the most are the last hires, the younger people in our corporation. We tried to give incentives to some of the older people to give away their spot as they were nearing retirement, so we could keep the jobs at the bottom. Three hundred and three people took what we coined the "voluntary retirement incentive plan."

Avec le plan de reprise que nous avons mis sur pied et les 800 emplois que nous avons supprimés, nous réduisons définitivement les dépenses de CBC/Radio-Canada de 135 millions de dollars. Non seulement nous avons supprimé tout ce que nous pouvions pour arriver à la somme de 221 millions de dollars, mais nous avons réussi à réduire les coûts des unités de production de CBC/Radio-Canada de 133 millions de dollars. Par conséquent, la baisse de nos dépenses compense la baisse de nos recettes.

Je pense que, pour les 12 prochains mois, ça va aller. À condition que nous recevions notre enveloppe de 60 millions de dollars. Ce budget est important pour nous et pour la programmation canadienne. À condition aussi que nous puissions nous prévaloir des initiatives décidées par le CRTC, au même titre que les autres radiodiffuseurs. Par exemple, en ce qui concerne le nouveau Fonds pour l'amélioration de la programmation locale et le Fonds des médias du Canada, qui ne nous sont pas accessibles, nous disons tout simplement, aux instances de réglementation et au monde entier, que nous voulons pouvoir y participer, être traités comme les autres, et être assujettis aux mêmes règles que les autres. Nous estimons que nous devrions être admissibles à ces fonds.

Pour terminer, j'aimerais parler de la valeur du signal, que les télédiffuseurs essaient actuellement de faire reconnaître aux télédiffuseurs. Nous pensons que notre signal a de la valeur et c'est pour cela, encore une fois, que nous voulons être traités comme tous les autres télédiffuseurs privés, sur un pied d'égalité.

Si tous ces programmes nous sont accessibles, au même titre qu'aux autres télédiffuseurs, nous réussirons à nous sortir de cette situation difficile.

Le sénateur Ringuette : Voulez-vous dire que, pour votre budget de fonctionnement des années suivantes, vous comptez obtenir une part de cette nouvelle taxe du CRTC pour la télédiffusion?

M. Lacroix : Pour l'instant, nous ne comptons pas là-dessus pour la préparation de nos budgets car nous ne savons pas ce qui arrivera. Je voulais simplement vous dire que, s'il y a des crédits disponibles pour les télédiffuseurs du Canada, publics ou privés, nous devrions y être admissibles, au même titre que les autres. C'est ce que je voulais dire. Mais nous ne comptons pas là-dessus pour la préparation de notre budget de 2010-2011 étant donné que nous ne savons pas ce qui arrivera.

Le sénateur Ringuette : Au sujet des 800 employés que vous avez mis à pied, aviez-vous un plan pour ceux qui n'avaient pas atteint l'âge de la retraite, afin de les aider à trouver un nouvel emploi? Je sais que votre société reconnaît ses responsabilités sociales.

M. Lacroix : Tout à fait. Il y a plusieurs choses. Conformément à nos conventions collectives, lorsque nous devons supprimer des emplois, nous commençons normalement par les dernières recrues, par les jeunes. Nous avons essayé de donner des incitatifs à ceux qui étaient près de la retraite pour que nous puissions conserver les emplois des nouvelles recrues. Trois cent trois personnes ont accepté ce que nous appelons « le programme incitatif de retraite volontaire ».

For the people who moved on, we had all sorts of mechanisms to help them, as they left our company, to ensure that we treated them as best as we could. Equally important, we are focusing on the people who stayed behind. They have to work extra hard, because we have to deliver to Canadians the same kind of services as when there were 800 more people in the company.

Senator Ringuette: Thank you very much, Mr. Lacroix. I congratulate you for dedication in ensuring that the CBC survives through all of this.

Mr. Lacroix: Thank you, senator.

Senator Peterson: Thank you, sir, for your presentation. You indicated that you do not want to sell your broadcast properties because you do not think you could get fair value for them. It seems to me that if you were to go to the market and sign a 25- or 30-year lease, you could possibly even get a premium on that because the returns that investors are getting are not as high as they used to be. This would give you some breathing room as you move forward in your restructuring.

If you were to do that and sell the property, would CBC get to keep the money or would you have to share it with other parts of the government?

Mr. Lacroix: Thank you for your question, Senator Peterson. Here is how we started this process. The first thing we did is we sat down with our minister and said, "Sir, if we do these transactions, we need some kind of commitment from government that we can keep the dollars for our own operations, because if we do these transactions and we cannot keep the dollars, then this is all for naught."

We got confirmation from our minister and from government that if we did these deals and they made business sense, and sense for Canadians, that we could keep the dollars. That is to your first point, which is an important point.

To your point on the real estate properties, I want to bring you back to September/October 2008, as world markets were melting and the financial institutions did not want to give credit to anyone. That would have been the time for us to go into the markets and try to sell real estate assets. In order to be able to sign a lease, as you know, I need a landlord. I need someone to buy the asset that we have in our different locations, for example, Regina and Saskatoon in your province, and Calgary.

Someone must be strong enough to buy the real estate at a value that we think is fair in that kind of market and get us as a tenant. The worst thing that we could have done, Senator Peterson, is to sell our assets at a discount and then walk in as a tenant, stuck with a 25-year lease actually paying premium rent to a landlord. We were concerned about this.

We were also concerned because when we talked to our advisers, they said it would take between 12-18 months to do this. That would have brought us into next year. Not only did we have issues with the value that Canadians would lose on our real estate

Aux gens qui ont dû partir, nous avons offert toutes sortes de mécanismes pour les aider et pour qu'ils soient traités de la meilleure façon possible. Nous devons également nous soucier de ceux qui restent, car ils vont devoir travailler plus fort étant donné que nous devons fournir aux Canadiens les mêmes services que nous leur offrions avec 800 personnes de plus.

Le sénateur Ringuette : Merci beaucoup, monsieur Lacroix. Je vous félicite de vous dévouer autant pour la survie de CBC/Radio-Canada.

M. Lacroix : Merci, sénateur.

Le sénateur Peterson : Je vous remercie de votre déclaration. Vous avez dit que vous ne vouliez pas vendre certaines propriétés parce que vous ne pensiez pas pouvoir en tirer un juste prix. Il me semble qu'actuellement, si vous signez un bail de 25 ou 30 ans, vous devez pouvoir en tirer un peu plus car les investisseurs n'ont plus des taux de rendement aussi élevés qu'avant. Cela vous donnerait un peu de marge de manœuvre pour votre restructuration.

Si vous décidez de vendre cette propriété, pourriez-vous garder cet argent ou seriez-vous obligés de le partager avec d'autres secteurs du gouvernement?

M. Lacroix : Je vous remercie de votre question, sénateur Peterson. Voici comment nous avons procédé. La première chose que nous avons faite a été de rencontrer notre ministre pour lui dire : « Monsieur le ministre, si nous concluons ces transactions, nous aurons besoin d'un engagement du gouvernement que nous pourrions garder cet argent pour notre budget de fonctionnement, car sinon, ça ne sert à rien. »

Le ministre et le gouvernement nous ont confirmé que si nous réussissions à en tirer un prix raisonnable, raisonnable pour les Canadiens, nous pourrions garder cet argent. C'était la première étape, mais une étape importante.

À la suite de ce que vous avez dit au sujet des propriétés immobilières, j'aimerais vous rappeler qu'en septembre/octobre 2008, les marchés étaient en train de s'effondrer et les institutions financières ne prêtaient plus d'argent à personne. Or, c'est à ce moment-là qu'il nous aurait fallu mettre nos propriétés sur le marché. Pour signer un bail, comme vous le savez, je dois être propriétaire. Il fallait que quelqu'un achète les biens que nous avons dans certaines villes comme Regina et Saskatoon, votre province, et Calgary.

Il faut qu'un investisseur ait les reins suffisamment solides pour acheter un immeuble à un prix qui nous paraît juste, et pour nous prendre ensuite comme locataire. Le pire que nous aurions pu faire, sénateur, c'est de vendre notre immeuble à rabais, nous y installer comme locataire et être pris avec un bail de 25 ans, avec un loyer sans doute très intéressant pour le propriétaire. Cela nous a fait réfléchir.

Cela posait également un autre problème, car nos conseillers nous ont dit que la transaction prendrait entre 12 et 18 mois. Ça nous amenait donc à l'année suivante. Bref, non seulement nous voulions éviter que les Canadiens y perdent sur la valeur de notre

portfolio, but we were concerned that we could not do this transaction within the necessary timeline to balance our budget for March 31.

Senator Peterson: Is it too late now? If you went into the market now, I think you would fare a lot better. Have you solved your problems and therefore do not need this? Why could you not go to the market now?

Mr. Lacroix: With the transactions that you are looking now, with the ONTREA transaction which is the object of Bill C-51, we will be okay and we will not touch our real estate portfolio. Should we see markets collapse again and ad revenues disappear even further, we will not have any choice but to go to the real estate portfolio. As I mentioned, we have a simple balance sheet involving simple assets, and the only item we could look to for sale is the real estate portfolio. I hope we will not have to go there, but if we have to, that would be the next step.

Senator Di Nino: Good morning, sir, and welcome. First, let me congratulate you on your clear explanation of this transaction. Frankly, even those of us who may have a little more knowledge in this area than others are not particularly clear about what was happening with this borrowing authority. I want to congratulate you because you put it in everyday, proper terms.

I want to make sure that I understand — and for the benefit of the record — that when you monetized your receivable, which is the mortgage you got back on the property, the current market value of \$130 million was an actuarially calculated value. Is that correct?

Mr. Lacroix: No. The \$130 million that we hope we will get out of the sale of this receivable will be a market-negotiated discount. Let us assume we get your approval today and we get the last Treasury Board Secretariat approval on December 10. We would like to start selling this on the market for about a five- or seven-day period. That is where we will know the exact rate for this kind of paper, the value with the government guarantee.

Based on the information we currently have, we have a feeling that the value will be about \$130 million. The value that we are selling is about \$202-203 million, over time, in the market today, depending on what the rates are. The rates will only be finalized, allowing us to determine what CBC/Radio-Canada gets from the sale, once the buyers of that paper sit down with our investment bankers and us, in a market-negotiated transaction in the week, we hope, of December 14. We do not know that the value will be exactly \$130 million. The result of those negotiations will give us the final number. Is that clear?

Senator Di Nino: Yes. Thank you for that clarification. I thought that number had been established already.

Mr. Lacroix: No.

Senator Di Nino: The fact that the Government of Canada is backing you should enable you to get some extra value than would be the situation otherwise; is that correct?

portefeuille immobilier, mais on nous avait dit que nous ne pourrions pas conclure ces transactions à temps pour équilibrer notre budget, c'est-à-dire avant le 31 mars.

Le sénateur Peterson : Est-ce trop tard maintenant? Si vous mettiez vos propriétés sur le marché maintenant, je pense que vous en tireriez bien plus. Mais vous avez peut-être déjà réglé vos problèmes et n'avez plus besoin de le faire? Pourquoi ne pas mettre ces propriétés sur le marché maintenant?

M. Lacroix : Avec les transactions qui sont en cours et la transaction ONTREA dont il est question dans ce projet de loi, nous nous en sortirons sans toucher à notre portefeuille immobilier. Si les marchés s'effondrent à nouveau et que nos rentrées publicitaires diminuent encore, nous n'aurons d'autre choix que de vendre des immeubles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nos actifs sont très simples, et la seule chose que nous pourrions envisager de vendre est le portefeuille immobilier. J'espère que nous n'en arriverons pas là, mais s'il le faut, ce sera la prochaine étape.

Le sénateur Di Nino : Bonjour monsieur et bienvenue parmi nous. J'aimerais tout d'abord vous féliciter de nous avoir expliqué clairement cette transaction. Très franchement, même ceux qui s'y connaissent un peu n'arrivaient pas à comprendre en quoi consistait ce pouvoir d'emprunt. Merci de l'avoir expliqué en termes très clairs.

J'aimerais m'assurer que j'ai bien compris, et que le compte rendu sera clair à ce sujet. Lorsque vous avez calculé le montant de votre créance, c'est-à-dire l'hypothèque que vous aviez sur la propriété, la valeur marchande de 130 millions de dollars était une valeur actuarielle, n'est-ce pas?

M. Lacroix : Non. Les 130 millions de dollars que nous espérons tirer de la vente de cette créance sont un montant négocié. Supposons que nous obtenions votre approbation aujourd'hui et celle du Secrétariat du Conseil du Trésor, le 10 décembre. Nous aimerions pouvoir mettre en vente cette créance pendant une période de cinq à sept jours. C'est à ce moment-là que nous connaissons la valeur exacte de ce document, c'est-à-dire la valeur de la garantie du gouvernement.

Vu les informations dont nous disposons, nous pensons que cette valeur devrait se situer autour de 130 millions de dollars. Ce que nous vendons vaut 202 à 203 millions de dollars, compte tenu de l'échéance de la créance, du marché actuel et des taux en vigueur. Les taux ne seront finalisés qu'une fois que les acheteurs de ce document auront négocié avec nos banquiers d'affaires et avec nous, dans la semaine du 14 décembre, je pense, et c'est alors que nous serons en mesure de déterminer ce que CBC/Radio-Canada obtiendra de cette vente. Nous ne savons pas si cette valeur sera exactement de 130 millions de dollars. Ce n'est qu'après les négociations que nous le saurons. Est-ce clair?

Le sénateur Di Nino : Oui. Merci de ces précisions. Je croyais que ce chiffre avait déjà été déterminé.

M. Lacroix : Non.

Le sénateur Di Nino : Le fait que le gouvernement du Canada vous donne une garantie devrait vous permettre d'en tirer davantage, n'est-ce pas?

Mr. Lacroix: Absolutely.

Senator Di Nino: You advised us that 800 employees were let go. After consideration of all retirement costs and so on, how much will that save you in the first year and in ongoing years, making an assumption, which may be incorrect, that none of them will be replaced, at least in the second or third year?

Mr. Lacroix: It is difficult to pinpoint this number. I would like to return to the figure I cited a few moments ago. It is \$130 million in reduced costs for CBC/Radio-Canada on a permanent basis. Those labour costs are factored into the number I gave you. I should also help you by saying that the labour cost component is between \$38 and \$46 million. I am running it up to \$50 million when you put in a few other charges related to labour. The 800 jobs trigger a severance amount of close to \$50 million with the ancillary charges. That is factored into a permanent reduction of our budgets of \$133 million.

Senator Di Nino: Your comment about being treated like everyone else was related to the revenue sharing that may come because of a number of different initiatives. I took from that, as well, that you understood that the actions that you had to take were the same sort of medicine that the rest of world had to take in this economic crisis and that you are satisfied with the solution that is suggested. Am I correct?

Mr. Lacroix: It is not fun to lose 800 great employees and to be fighting through the challenges that we have. However, if Bill C-51 goes through as it is presented, and if we get the \$60 million of investment that we need for Canadian programming, I am satisfied that we will have received what we should be receiving to balance our budget this year, yes.

Senator Gerstein: I understand that CBC/Radio-Canada indicated in the spring that their funding is not stable. As you indicated, you might not know what advertising revenue might be. You also indicated that the \$60 million that is received from the government was, perhaps, an uncertainty. As I understand what you said today, this \$60 million has been given by the current and previous governments since 2000.

Do you factor the revenue that is being applied for in Supplementary Estimates (B) into your annual budget, or do you look at this each year as a possibility, that you may or may not get it?

Second, when you do get the \$60 million, does it have any strings attached as to how you can use it?

Mr. Lacroix: With respect to the \$60 million, we are never sure when we receive dollars from the government in something which is not our government appropriation because the \$60 million does not form part of our base. We are never sure whether we will get it. When you are trying, as president and CEO, to build budget in

M. Lacroix : Tout à fait.

Le sénateur Di Nino : Vous nous avez dit que vous aviez dû mettre à pied 800 employés. Si l'on tient compte des coûts de tous les départs à la retraite, combien ces mises à pied vont-elles vous permettre d'économiser la première année et les années suivantes, à supposer qu'aucun de ces employés mis à pied ne soit remplacé, mais je me trompe peut-être, tout au moins la deuxième ou la troisième année?

M. Lacroix : C'est difficile de vous donner un chiffre précis. Pour reprendre le chiffre que je vous ai indiqué tout à l'heure, CBC/Radio-Canada a opéré une réduction permanente de ses coûts de 130 millions de dollars. Les coûts liés aux salaires sont inclus, et je peux vous dire également qu'ils se chiffrent entre 38 et 46 millions de dollars. On peut arrondir ce chiffre à 50 millions de dollars si on tient compte d'autres coûts connexes. La mise à pied de 800 personnes représente des indemnités de départ de près de 50 millions de dollars, avec les frais connexes. Cela a été pris en compte dans la réduction permanente de nos budgets de 133 millions de dollars.

Le sénateur Di Nino : Vous avez dit que vous vouliez être traités comme les autres, en ce qui concerne le partage des fonds débloqués dans le cadre de certaines initiatives. J'en conclus que vous reconnaissez que les mesures que vous avez dû prendre ne sont pas différentes de celles que d'autres ont dû prendre en cette période de crise économique, et que vous êtes satisfaits de la solution proposée? Est-ce que je me trompe?

M. Lacroix : Ce n'est pas drôle, croyez-moi, de devoir mettre à pied 800 bons employés et de devoir se battre pour sortir du pétrin. Toutefois, si le projet de loi C-51 est adopté dans sa forme actuelle, et si nous obtenons les 60 millions de dollars dont nous avons besoin pour la programmation canadienne, je suis convaincu que nous aurons l'argent qu'il nous faut pour équilibrer notre budget de cette année, en effet.

Le sénateur Gerstein : Si je me souviens bien, CBC/Radio-Canada a indiqué le printemps dernier que son financement n'était pas stable. Comme vous l'avez dit, vous ne savez pas à combien s'élèveront vos recettes publicitaires l'an prochain. Vous avez également indiqué que l'enveloppe de 60 millions de dollars que vous recevez du gouvernement n'était pas garantie non plus, même si cette somme vous a été donnée par le gouvernement actuel et par le gouvernement précédent depuis 2000.

Est-ce que vous intégrez les crédits qui sont approuvés dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) dans votre budget annuel, ou bien est-ce que vous considérez, chaque année, que vous risquez de ne pas les avoir?

Deuxièmement, quand vous obtenez ces crédits de 60 millions de dollars, devez-vous vous plier à certaines conditions quant à la façon de les dépenser?

M. Lacroix : Pour ce qui est des 60 millions de dollars, nous ne sommes jamais sûrs de les recevoir car ces crédits gouvernementaux ne font pas partie de notre budget de base. Quand on essaie, en tant que président et DGE, de préparer un budget pendant une année difficile, et qu'on voit que CBC/Radio-Canada a reçu chaque

a tough year, and you see this amount having been received by CBC/Radio-Canada since 2000, you factor the \$60 million in your budget and count it. You also know that if you do not get it, you need a plan B.

This year, and this is not a criticism, it is simply a fact, we got confirmation that the \$60 million was going to be in the supps on March 28, which is three days before my year end. It is difficult to plan, as you know, when we get these dollars so late in the process. That was the point I made this spring, which you probably read, because I was in Toronto and I made a comment in a speech there. That was the comment, perhaps, that you remember. That is the issue with the \$60 million.

Does it come with strings attached? The idea behind the \$60 million from day one was that this goes into Canadian programs and Canadian programming. If you know our industry, Canadian programs are expensive, and we are the only ones that actually commit to a full line up of Canadian programs. Our competitors, CTV and CanWest-Global, because of their requirements to maximize their ad revenues, basically, have an all-foreign, all-U.S. programming schedule in the evening. The \$60 million that we get is to ensure that Canadians see great Canadian programs in prime time.

Does that answer your question, sir?

Senator Gerstein: Yes, it does and I thank you.

Mr. Lacroix: Thank you.

The Chair: Mr. Lacroix, your answer about the \$60 million in Supplementary Estimates (B) having been announced in late March leads to this question: Were you given an explanation as to why the \$60 million was not in Supplementary Estimates (A)?

Mr. Lacroix: No, sir. I do not have an answer to that question.

The Chair: Neither do we.

Senator Gerstein: As a clarification, could I add that it has been in Supplementary Estimates (B) since the year 2000, under both the current government and past government.

The Chair: Supplementary Estimates (A) were sooner this year than previously.

Mr. Lacroix: I am told, senator, that sometimes it is in Supplementary Estimates (A) or Supplementary Estimates (B). Being told that we would get the \$60 million and being able to plan for it in our cash flow, knowing that it would get to us and get to the right places by the end of December was better than not getting the \$60 million, so we are happy that it is in front of you now.

The Chair: In the end, I understand your point. It was just an interesting question. I have no idea why, but the Treasury Board Secretariat will be able to tell us why it was not reflected in Supplementary Estimates (A) and was in Supplementary Estimates (B). We see them regularly, and we will be able to ask them.

année depuis 2000 le même montant de 60 millions de dollars, on inclut cette somme dans son budget. On prévoit aussi un plan B, au cas où on ne l'obtiendrait pas.

Cette année, et ce n'est pas une critique, c'est simplement une constatation, nous avons eu confirmation le 28 mars que nous recevions les 60 millions de dollars par le budget supplémentaire, soit trois jours avant la fin de notre exercice financier. C'est difficile de planifier quand on obtient l'argent tout à la fin du processus. C'est ce que je voulais dire dans le discours que j'ai prononcé à Toronto au printemps dernier, et que vous avez sans doute lu. Vous vous en souvenez peut-être. Voilà ce qu'il en est des 60 millions de dollars.

Ce budget est-il assorti de conditions? Depuis le début, cette somme de 60 millions de dollars doit être consacrée à des émissions canadiennes et à de la programmation canadienne. Si vous connaissez notre industrie, vous savez que les émissions canadiennes coûtent cher et que nous sommes les seuls à vraiment promettre d'offrir une gamme complète d'émissions canadiennes. Nos concurrents, CTV et CanWest-Global, n'offrent en soirée que des émissions étrangères ou américaines, dont le but est de maximiser leurs rentrées publicitaires. Les 60 millions de dollars qu'on nous donne servent à offrir aux Canadiens des émissions canadiennes aux heures de grande écoute.

Ai-je répondu à votre question, sénateur?

Le sénateur Gerstein : Oui, et je vous en remercie.

M. Lacroix : Merci.

Le président : Monsieur Lacroix, vous venez de dire que votre Budget supplémentaire des dépenses (B) de 60 millions de dollars vous a été annoncé à la fin mars, et cela m'amène à vous poser la question suivante : vous a-t-on expliqué pourquoi cette somme de 60 millions de dollars ne figurait pas dans le Budget supplémentaire des dépenses (A)?

M. Lacroix : Non, je n'ai pas réponse à la question.

Le président : Nous non plus.

Le sénateur Gerstein : J'aimerais préciser que cette somme apparaît au Budget supplémentaire des dépenses (B) depuis 2000, et que cela se faisait déjà avec le gouvernement précédent.

Le président : Cette année, le Budget supplémentaire des dépenses (A) a été présenté plus tôt que d'habitude.

M. Lacroix : Sénateur, on me dit que c'est tantôt dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), tantôt dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Quoi qu'il en soit, nous avons été informés que nous aurions ces 60 millions de dollars d'ici la fin décembre, et c'est mieux que de ne rien avoir du tout. Nous sommes donc très heureux que vous ayez l'occasion d'examiner ce budget.

Le président : Je comprends votre point de vue. Je me posais tout simplement la question. J'espère que le Secrétariat du Conseil du Trésor pourra nous dire pourquoi cette somme apparaissait dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) et non dans le Budget supplémentaire des dépenses (A). Comme nous voyons régulièrement ses représentants, nous pourrions leur poser la question.

Senator Ringuette: I congratulate you on your analysis with regard to the sales of buildings at fire sale prices, and having to lease them back for 25 years, which is detrimental in comparison to just operating and having the occasional maintenance of the building. I must congratulate you because we in this committee have seen that it has been the trend for the current government to sell buildings and then lease them back for 25 years at a higher cost to taxpayers.

You said that you had to go to an investment banker and you have to negotiate a market discount. Do you have the approximate cost for these two items?

Mr. Lacroix: Do you mean what kind of discount we expect in the market?

Senator Ringuette: First, if you went to an investment banker you have to pay commission to that investment banker.

Mr. Lacroix: Clearly, yes.

Senator Ringuette: The other issue is that you are looking at a discount. Are you looking at a 2, 3, 4 or 5 per cent discount? I know it is not done yet, but you must have a general feeling about how much these two items, either separately or together, will cost the corporation.

Mr. Lacroix: Yes, we know this. You would be disappointed if I did not tell you that we know exactly what kind of numbers we are looking at now. Investment banking fees are regular fees for a transaction of this kind. When you are CBC/Radio-Canada and you are selling assets to maximize their value in the context of third party buyers who are experienced buyers and will negotiate the better discount rates in their favour and you are trying to maximize value for Canadians, you will equip yourself with the best investment banker to maximize the value for Canadians.

Through an RFP process, we went to RBC Capital Markets. Depending on the value of the transaction, they will get a standard fee, which is a percentage. Off the top of my head I do not remember what the percentage is, but it is not an irregular fee. Returns depend on the markets rates at that time. For example, a 10-year Government of Canada bond is 3.5 to 5 per cent in the markets. There are some comparables. You benchmark the value of your paper against that, and this is being negotiated.

To tell you what the rates are, one would have to look at today's rate and speculate from there. I hope my answers give you a feel for what we are expecting for final numbers.

Senator Ringuette: I feel that it will cost you roughly 7 per cent.

Mr. Lacroix: Frankly, I do not know. These are still market sensitive and kind of confidential in the conversation we are having now with the possible buyers. I do not want to jinx or affect the value of our deal.

Senator Ringuette: I am asking this because one of my colleagues, Senator Di Nino, says that you are being very well backed up by the federal government right now. I can tell you that you are not, and I will tell you why. It is because of the two costs

Le sénateur Ringuette : Je vous félicite d'avoir bien analysé la situation en ce qui concerne vos immeubles, car, plutôt que de les vendre à des prix sacrifiés pour les relouer ensuite pendant 25 ans, il vaut mieux continuer de les gérer et d'en assurer l'entretien. Je vous félicite parce que nous avons constaté que le gouvernement actuel a tendance à vendre des immeubles pour ensuite les relouer pendant 25 ans, ce qui coûte plus cher aux contribuables.

Vous avez dit que vous aviez dû vous adresser à un banquier d'affaires et que vous aviez dû négocier un facteur d'actualisation. Combien cela vous a-t-il coûté, dans chacun des deux cas?

M. Lacroix : Vous voulez savoir à quel facteur d'actualisation nous devons nous attendre?

Le sénateur Ringuette : D'abord, si vous vous adressez à un banquier d'affaires, vous devez lui payer une commission.

M. Lacroix : En effet, c'est évident.

Le sénateur Ringuette : Deuxièmement, vous avez parlé de facteur d'actualisation. À combien vous attendez-vous, 2, 3, 4 ou 5 p. 100? Je sais que ce n'est pas encore négocié, mais vous devez bien avoir une petite idée de ce que ces deux postes, ensemble ou séparément, vont coûter à votre société?

M. Lacroix : En effet, nous savons exactement ce que cela va nous coûter, et vous seriez sans doute déçue si je vous disais le contraire. Les commissions des banques d'affaires sont des commissions standards pour ce genre de transaction. Quand vous êtes CBC/Radio-Canada et que, dans l'intérêt des Canadiens, vous essayez d'obtenir le maximum de la vente d'un actif face à un acheteur expérimenté qui essaie d'obtenir le meilleur taux possible pour lui, vous faites appel au meilleur banquier d'affaires, celui qui est le plus susceptible d'en tirer la valeur maximum dans l'intérêt de tous les Canadiens.

À la suite d'un processus de DDP, nous nous sommes adressés à RBC Capital Markets. La commission de cette société est standard, c'est-à-dire qu'elle correspond à un pourcentage de la valeur de la transaction. Je ne me souviens plus de ce pourcentage, mais il n'est pas inhabituel. Le rendement dépendra du taux du marché à ce moment-là. Par exemple, une obligation du gouvernement du Canada sur 10 ans rapporte 3,5 à 5 p. 100 sur le marché. Il faut faire des analyses comparatives. Vous calculez la valeur de votre garantie par rapport à ça, et vous négociez.

Pour ce qui est des taux, il faudrait voir à quel niveau ils sont aujourd'hui et extrapoler à partir de là. J'espère que ma réponse vous donne une idée de ce à quoi nous nous attendons.

Le sénateur Ringuette : J'ai l'impression que ça va vous coûter à peu près 7 p. 100.

M. Lacroix : Très franchement, je n'en sais rien. Ce sont des données plutôt confidentielles que nous utilisons dans nos entretiens avec des acheteurs potentiels. Je ne voudrais surtout pas influencer sur la valeur de la transaction.

Le sénateur Ringuette : Je vous pose cette question parce que l'un de mes collègues, le sénateur Di Nino, estime que vous êtes en très bonne posture avec la garantie du gouvernement fédéral. Or, ce n'est pas du tout ce que je pense, et je vais vous dire pourquoi.

that you must incur in selling those receivables. The federal government has bought \$64 billion of mortgages and car leases to provide liquidity in the financial sector.

You are a Crown corporation. These receivables should have been backed without you having to incur all these costs from an investment banker and the discount in the market so that at the end of the day you would have had more operating money.

Mr. Lacroix, because of the costs you have to incur, because of the current financial crisis, and because the federal government has bought \$64 billion worth of mortgages and car leases from private entities, I think you are not properly backed by the current federal government.

The Chair: You may or may not wish to reply to that.

Mr. Lacroix: Senators, my job and that of my team is to manage CBC/Radio-Canada as best we can given the cards we have. What is in front of you is a solution to a nasty problem that we face this year. We did not like having to let 800 go people. A number of media companies in our environment had to do the same thing. We are just about able to balance our budget, and we hope that the two pieces before you now, the \$60 million for Canadian programming and the approval of the Bill C-51 amendment to our act to allow us to do the ONTREA deal will be approved so that we can move forward and look at 2010-11.

Senator Di Nino: I thank the witness for his response. It was very well done.

I am not sure what Senator Ringuette was saying. If you were wondering why we did not buy the paper and save all these costs, I suspect that when you put an asset on the balance sheets of the government you have to go through the same assessment that you would if you were selling it to the public. The costs would probably be just about the same, as would the discount. If you are going to manage the affairs of the people of this country in a professional and proper manner, you would have to do that. I do not think that would have saved any money, if that is what you were suggesting.

You said that perhaps we should have given an extra grant to the CBC. That is always an option, but there are many difficulties in this country. The federal government has undertaken a certain program which seems to be working quite well, better than in most other places in the world. Our witness understood that anyone involved has to be part of that solution and if there is a price to pay, we all have to pay it together.

The Chair: Mercifully, we are almost out of time, so I will not invite Senator Ringuette to respond.

Senator Lang has promised that his question will be very short.

Il y a ces deux coûts dont je parlais tout à l'heure et que vous allez devoir payer pour vendre ces créances. Le gouvernement fédéral a investi 64 milliards de dollars dans des hypothèques et des crédits automobiles afin de fournir des liquidités au secteur financier.

Vous êtes une société d'État. Ces créances auraient dû être garanties sans que vous n'ayez à payer la commission d'un banquier d'affaires et le facteur d'actualisation, moyennant quoi vous vous seriez retrouvés avec plus d'argent pour votre budget de fonctionnement.

Monsieur Lacroix, étant donné les coûts que vous devez assumer, la crise financière actuelle et le fait que le gouvernement fédéral a investi 64 milliards de dollars dans des hypothèques et des crédits automobiles consentis par des entités privées, j'estime que vous n'avez pas reçu une garantie suffisante du gouvernement fédéral actuel.

Le président : Vous n'êtes pas obligé de répondre à ce commentaire.

M. Lacroix : Sénateurs, mon rôle et celui de mon équipe consiste à gérer au mieux CBC/Radio-Canada, compte tenu de la situation. Ce que vous avez devant vous est une solution au grave problème que nous avons cette année. Ce n'est pas par plaisir que nous avons mis à pied 800 personnes. Un certain nombre d'autres entreprises du secteur des médias ont dû faire la même chose. Nous sommes sur le point d'équilibrer notre budget, et nous espérons que les deux textes dont vous êtes saisis, le budget de 60 millions de dollars pour la programmation canadienne et la disposition du projet de loi C-51 qui nous permet de conclure la transaction ONTREA, seront approuvés, si bien que nous pourrions avancer et nous occuper de notre budget de 2010-2011.

Le sénateur Di Nino : Je remercie le témoin de sa réponse, qui était très bien formulée.

Je n'ai pas très bien compris où voulait en venir le sénateur Ringuette. Si vous voulez savoir pourquoi nous n'avons pas acheté le document pour économiser tous ces coûts, je suppose que lorsqu'on veut mettre un actif au bilan du gouvernement, il faut passer par la même procédure d'évaluation que lorsqu'on veut le vendre à un acheteur public. Je pense que les coûts sont comparables, tout comme le facteur d'actualisation. Si on veut gérer les affaires de l'État de façon adéquate et professionnelle, c'est comme ça qu'il faut faire. Je ne pense pas que cela aurait économisé l'argent, si c'est ça que vous laissez entendre.

Vous dites que nous aurions peut-être dû donner une subvention supplémentaire à Radio-Canada. C'est toujours une option, mais notre pays connaît beaucoup de difficultés et le gouvernement fédéral a mis en œuvre un programme qui marche bien, apparemment, en tout cas mieux que dans beaucoup d'autres pays. Notre témoin a reconnu que tout le monde devait faire sa part, et que s'il y avait un prix à payer, nous devons tous l'assumer.

Le président : Dieu merci, notre temps est pratiquement écoulé, et je n'inviterai donc pas le sénateur Ringuette à répondre.

Le sénateur Lang a promis que sa question serait très courte.

Senator Lang: I am looking for more information. I believe that in your opening remarks you stated that CBC/Radio-Canada made the decision not to pursue ads on the radio. Is that correct?

Mr. Lacroix: Absolutely. Do you want me to comment on that, sir?

Senator Lang: We are talking about possible revenues, and I wonder why we would not go after that type of revenue.

Mr. Lacroix: In looking to increase our revenue lines in a number of ways, one way could be to add revenues to our radio networks. However, CBC/Radio-Canada has a duty to be distinctive and to provide Canadians with something different from the other networks you listen to. We also think that getting ad revenues on our radio network would be detrimental to the economies of the communities we are in. For example, the person who has a lumber store could choose, instead of putting his or her ad in the local paper, to put the ad on our local network. That would hurt the local economy in a different way. We also think that trying to leverage this at our level might not get us as far as we would want.

I do not know whether that will be our position forever. We will have to look at it on a year-by-year basis, but we do want to keep our radio networks in French and in English free from ads.

The Chair: Thank you very much, Mr. Lacroix.

I have two points to round out our record. How many employees does CBC/Radio-Canada have after the reductions?

Mr. Lacroix: About 9,200.

The Chair: If the CRTC rules in the manner in which you are hoping it will, although I appreciate you have not factored that into next year's budget, have you anticipated the revenue from those royalty fees?

Mr. Lacroix: It is impossible to assess that. In the old way of looking at the value of the signal, the CRTC coined the phrase "fee for carriage." It was going to be a percentage of revenue taken away from them and given to the broadcasters for the value of their signal. The CRTC has changed the way they are looking at the problem.

They are saying the broadcasters, cable and satellite providers should sit down and negotiate a rate which will express the value of the signal for the broadcaster and the cable provider. Depending on what that value is, and there is a whole set of criteria to be used to determine the value, then an amount would be paid to us and to CTV, Global and TVA and all the other private broadcasters in the country. That is why I cannot tell you what the impact would be on us and why we cannot factor in a single dollar in our budget next year. The amount we would receive would be the result of a negotiation to come between the parties. Obviously I do not know what that would be.

The Chair: Thank you very much for that answer and for all of your answers. This dialogue has been very helpful to us. I know I speak for all members of the committee in wishing you well in the

Le sénateur Lang : Je voudrais simplement avoir quelques précisions. Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit que CBC/Radio-Canada avait décidé de ne pas avoir de publicités à la radio. C'est bien ça?

M. Lacroix : Tout à fait. Voulez-vous une réponse plus détaillée?

Le sénateur Lang : Comme vous avez besoin d'argent, je me demande pourquoi vous n'explorez pas cette piste-là.

M. Lacroix : Il est vrai que nous pourrions augmenter nos recettes en acceptant la publicité à la radio. Toutefois, CBC/Radio-Canada a le devoir de se distinguer des autres réseaux et d'offrir aux Canadiens un contenu différent. Nous pensons également que le fait d'accepter des messages publicitaires dans nos émissions de radio nuirait à l'économie des collectivités dans lesquelles nous sommes implantés. Par exemple, un marchand de bois pourrait choisir de placer une annonce sur notre réseau local plutôt que dans le journal local. Cela pourrait avoir un effet nuisible sur l'économie locale. Nous pensons également que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Je ne sais pas si nous maintiendrons toujours cette position. Il faudra revoir la question chaque année, mais pour l'instant, nous préférons qu'il n'y ait pas de publicités sur nos radios francophones et anglophones.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Lacroix.

J'aimerais vous poser deux petites questions pour terminer. Combien d'employés vous reste-t-il, après les suppressions d'emplois?

M. Lacroix : Environ 9 200.

Le président : Si le CRTC prend la décision que vous espérez, avez-vous calculé, même si vous ne l'avez pas intégré à votre budget de l'an prochain, l'argent que cela pourrait vous apporter en redevances?

M. Lacroix : C'est impossible à évaluer. Autrefois, pour définir la valeur du signal, le CRTC avait trouvé la formulation « redevances d'abonnement », qui devait être un pourcentage perçu sur les revenus des télédistributeurs et versé aux télédiffuseurs pour la valeur de leur signal. Aujourd'hui, le CRTC a changé sa façon de voir les choses.

Il estime que les télédiffuseurs et les télédistributeurs, par câble ou par satellite, devraient s'entendre sur un taux qui reflète la valeur du signal pour les télédiffuseurs et pour les télédistributeurs. Selon les critères qui seraient utilisés pour déterminer cette valeur, le montant obtenu serait versé à Radio-Canada, à Global et à TVA, ainsi qu'à tous les autres télédiffuseurs privés du pays. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas vous dire quel en sera l'impact sur nous et pourquoi nous ne pouvons pas prévoir un seul sou de cette redevance dans notre budget de l'an prochain. Le montant que nous recevrons éventuellement sera le résultat d'une négociation entre plusieurs parties. Je ne peux donc pas le connaître dès maintenant.

Le président : Merci beaucoup de cette réponse et de toutes les autres réponses que vous nous avez données. La discussion nous a été très utile. Au nom de tous les membres du comité, je vous

opening of your broadcast centre in Vancouver and in thanking you for the good work that you and all 9,200 employees with CBC/Radio-Canada are doing for Canada.

Mr. Lacroix: Mr. Chair, thank you. I know it is difficult through a screen in your room. I wish I had been there. As I told you, it will be a pretty fun day here in B.C. Thank you for your questions.

The Chair: Thank you.

We are continuing to deal with Bill C-51, the second act to implement provisions of this year's budget.

For this final portion of today's session, we are very pleased to have with us: from the C.D. Howe Institute, Mr. Finn Poschmann, Vice President, Research; and from Towers Perrin, Mr. James Pierlot, Senior Consultant.

We will be discussing the provisions of Bill C-51 in relation to the Canada Pension Plan.

Finn Poschmann, Vice President, Research, C.D. Howe Institute: Thank you for inviting me. I have not been before this committee for some months at least. It is delightful to be back.

I speak for myself always. The C.D. Howe Institute does not take institutional positions, and that is not always clear to everyone. I always remind people that I do not speak for my members or board of directors, so do not blame them for things that I say.

I know that this committee mostly wants to hear about the second part of the budget implementation act, but there is a broader context. In the fiscal measures and tax measures introduced in Part I we have the Home Renovation Tax Credit, the home buyer's credit, and changes to the Working Income Tax Benefit. These are important things.

I have a couple of things in different directions that I will direct you to. One is process and timing. It is December, and these are some important personal income tax measures that will affect many people. In fact, the eligibility for the Home Renovation Tax Credit will run out soon and we have not legislated it yet. I want to express some frustration over the timing and process, which I understand is beyond this committee's control.

I have written on this point a number of times in the past. It is a little disturbing that Canadians are expected to comply with tax measures of different kinds long before they are legislated. It is a funny world we live in, and we ought to mention it and think about it every now and then. That is just process and does not really address the substance of the bill.

souhaite bonne chance pour l'inauguration de votre centre de télédiffusion à Vancouver et je vous remercie de tout le travail que vous et les 9 200 employés de CBC/Radio-Canada accomplissez pour le Canada.

M. Lacroix : Merci, monsieur le président. Je sais qu'il est difficile d'avoir une bonne discussion par écran interposé. J'aurais bien aimé être avec vous dans la salle. Aujourd'hui, comme vous le savez, je vais avoir une journée intéressante en Colombie-Britannique. Je vous remercie de vos questions.

Le président : Merci.

Nous allons poursuivre notre examen du projet de loi C-51, la deuxième loi qui porte exécution de certaines dispositions du budget de cette année.

Pour cette dernière partie de notre réunion, nous avons le grand plaisir d'accueillir M. Finn Poschmann, vice-président de la recherche, au C.D. Howe Institute Research; et M. James Pierlot, conseiller en chef, Towers Perrin.

Nous allons examiner les dispositions du projet de loi C-51 qui portent sur le Régime de pensions du Canada.

Finn Poschmann, vice-président de la recherche, Institut C.D. Howe : Merci de m'avoir invité. Cela fait au moins quelques mois que je n'ai pas comparu devant votre comité, et je suis ravi de me retrouver parmi vous.

Je parle en mon propre nom, comme d'habitude. Le C.D. Howe Institute ne prend jamais position en tant qu'institut, mais les gens ne le comprennent pas toujours. Je ne manque donc jamais de rappeler que je ne parle pas au nom de mes membres ou de mon conseil d'administration, et que ce n'est donc pas la peine de les blâmer pour ce que j'ai pu dire.

Je sais que votre comité s'intéresse surtout à la deuxième partie de la loi portant exécution du budget, mais il faut replacer les choses dans un contexte plus général. Parmi les mesures fiscales annoncées dans la partie I, nous avons le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation et des modifications à la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Ce sont des mesures importantes.

Il y a plusieurs choses dont j'aimerais vous parler. La première concerne les modalités de la mesure et le moment choisi pour la mettre en œuvre. C'est le mois de décembre, et ce sont là des mesures fiscales qui vont toucher beaucoup de gens. En fait, la date limite d'admissibilité au Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire va bientôt arriver et nous n'avons même pas encore adopté le projet de loi qui le met en œuvre. Je trouve donc quelque peu frustrant qu'on ait décidé de prendre cette mesure précisément en ce moment, mais je sais que cela ne relève pas de votre comité.

J'ai écrit plusieurs articles sur ce sujet dans le passé, car il est un peu curieux que l'on demande aux Canadiens de respecter diverses mesures fiscales bien avant qu'elles n'entrent en vigueur. Nous vivons dans un drôle de monde, et je pense qu'il est bon de souligner ce genre d'anomalie afin de susciter la réflexion. Encore une fois, je ne fais allusion qu'aux modalités et pas au contenu du projet de loi.

On the substance I want to make a point about the broader fiscal context and the importance of long-term planning. The Part I measures were described as being intended to address economic stimulus issues. That is perfectly reasonable. I will not comment on the specifics of those measures other than to express some doubt about their efficacy and some worries about the ease with which the home renovation credit in particular will be administered and complied with. I see potential issues there.

The broader question is the long-term fiscal plan. The worries on this front do carry over to the reasons why we pay attention to some of the things in Part II of this act.

Worries on the long-term fiscal plan are connected to the sustainability or the ability to fund measures in the budget. More specifically, there are worries about the ability to fund these measures while achieving a balanced budget in the second part of this decade.

It is important that we do that. Much of it has to do with the population aging which will come up over and over again. The fact is that the ratio of people out of the workforce and over 65 to the number of people who are working will roughly double over the next 20 years. That puts huge fiscal pressures on government. We need to be fiscally armed to be ready for that, and that means careful stewardship of the budget balance between now and then.

I will finish my lecture, if I may, by pointing out that in order to achieve a balanced budget by 2015-16, leaving aside the fiscal stimulus measures which will come out over the course of the cycle any way, we would have to trim program spending something on the order of 1 to 2 per cent to per year in real terms. If interest rates creep up by a percentage point next year and then stay a percentage point higher, that would mean more trimming on the discretionary side to the order of 2 or 3 per cent annual shrinkage in federal discretionary spending over the next few years. That is how hard it will be to reach some of those targets and why it is important to think carefully about the long-term fiscal plan.

That said, it is good to be concerned about having flexible arrangements, flexible social supports for people who are near to retirement, thinking about retirement or in retirement. We would all agree that it is part of public policy's duty to treat people well as they make decisions about how long they work, when they retire and the terms of retirement. We have built in a certain amount of unfairness in the Canada Pension Plan, some unfairness and some over-generosity. The goal is a neutral policy with respect to the retirement decision, so you do not unduly penalize people for either retiring early or continuing to work past the age of eligibility for the public pension plan, the CPP and QPP in particular. That is what this is all about.

If you look back to the earlier part of this decade, similar reforms to these in Part 2 of the budget act were proposed for the Quebec Pension Plan. We did quite a bit of publishing on these measures at the time and recommended them, as did a number of working groups who looked at the Canada Pension Plan at the time. The

Pour ce qui est du contenu, j'aimerais dire quelques mots du contexte fiscal plus général et de la nécessité de planifier pour le long terme. On a présenté les mesures de la partie I comme des mesures destinées à stimuler l'économie. C'est tout à fait raisonnable. Je n'entrerai pas dans le détail de ces mesures, si ce n'est pour vous dire que j'ai des doutes quant à leur efficacité et des réserves quant à la simplicité avec laquelle le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, en l'occurrence, va être administré et vérifié. J'ai l'impression qu'on risque d'avoir des problèmes.

Tout cela s'inscrit dans un contexte plus général, celui du régime fiscal à long terme. Mes inquiétudes sur ce front rejoignent les raisons pour lesquelles nous portons attention à certaines des mesures qui sont prévues dans la partie II de la loi.

De façon générale, je m'inquiète au sujet de notre capacité de financer les mesures prévues dans le budget, surtout si l'on veut avoir un budget équilibré à partir de 2015.

Il est important que nous y parvenions, ne serait-ce qu'à cause du vieillissement de la population. En effet, le pourcentage de retraités de plus de 65 ans va à peu près doubler au cours des 20 prochaines années, ce qui va exercer des pressions fiscales considérables sur le gouvernement. Nous devons prendre les mesures fiscales qui vont nous y préparer, et nous acheminer prudemment vers l'équilibre budgétaire d'ici là.

J'aimerais conclure ma déclaration en vous faisant remarquer que, si nous voulons parvenir à l'équilibre budgétaire d'ici à 2015-2016, mis à part les mesures de stimulation qui seront prises en cours de route, nous devons réduire nos dépenses de programmes de 1 à 2 p. 100 par an en chiffres réels. Si les taux d'intérêt augmentent d'un point l'an prochain et qu'ils se maintiennent à ce niveau, il faudra diminuer les dépenses fédérales encore plus, de l'ordre de 2 à 3 p. 100, au cours des prochaines années. Il ne va pas donc pas être facile d'atteindre certains de ces objectifs, et c'est la raison pour laquelle il est important de planifier notre régime fiscal à long terme.

Cela dit, il faut aussi prévoir une protection sociale flexible pour ceux qui sont à la retraite, qui en sont proches ou qui y songent tout simplement. Un gouvernement se doit, et nous nous entendons tous là-dessus, de traiter les gens de façon correcte lorsqu'ils prennent une décision au sujet du nombre d'années qu'ils veulent travailler, de la date à laquelle ils vont prendre leur retraite et des conditions dans lesquelles ils vont le faire. Or, le Régime de pensions du Canada est injuste à certains égards et trop généreux à d'autres. Pour ce qui est de la date de départ à la retraite, le régime devrait être neutre et ne pas pénaliser indûment ceux qui décident de prendre leur retraite plus tôt ou, au contraire, de continuer à travailler au-delà de leur date d'admissibilité au régime public de pensions, le RPC ou le RRQ. C'est important.

Au début des années 2000, des réformes semblables à celles de la partie 2 de la loi avaient été proposées pour le Régime des rentes du Québec. Nous avons alors publié beaucoup d'articles à l'appui de ces réformes, à l'instar d'ailleurs d'un certain nombre de groupes de travail qui examinaient alors le Régime de pensions du Canada.

measures themselves are generally the right ones. I am referring to two measures specifically. First, the provision to permit people to continue to work even if they have taken an early retirement provision under the Canada Pension Plan and to actuarially adjust their future benefits in a fairer way. Second, the provision respecting people who continue to work after 65, or wish to do so, making it possible for them to contribute to the Canada Pension Plan, continuing to earn eligibility, and, in other words to make work pay and make it pay reasonably sensibly. It is basic fairness and getting at some basic neutrality in those systems.

Those are broadly good things, and we should probably be generally supportive of the direction. The direction is important. Whether or not the numbers are exactly right is an actuarial question. Mr. Pierlot may have more to say about the adjustment factors. I do not know how much detail you want. It is important to try to get them right. The adjustment factors affect the benefits' generosity or the rate at which you accrue entitlements, either in the pre- or post-retirement phase.

A new, interesting feature about those adjustment factors is in clause 33. Whereas the adjustment factors for the next two years will be set by the chief actuary at OSFI, there is a mechanism now that would allow the Governor-in-Council to set adjustment factors by regulation as they see fit but in agreement with provinces containing two thirds of the population. The initial rules that governed the creation of the Canada Pension Plan, a partnership between the federal government and the provinces, are being carried through into these reforms. It is probably a good idea that future adjustments are agreed to by the provinces and we do see that in that legislation. This is the right thing to do.

With that, I will stop and turn things over to Mr. Pierlot.

James Pierlot, Senior Consultant, Towers Perrin: Good morning, Mr. Chair, senators. Mr. Poschman covered the broad issues associated with the changes and the act. Canada's population is aging. By 2015, seniors will outnumber children; by 2031, the proportion of non-working to working Canadians is expected to increase to 61 out of 100 from 45 out of 100 today. These have very significant long-term implications for Canada's budgeting because, as the tax base from employment income and work shrinks, what will replace it? As pointed out, the choice will be between finding new sources of revenue and cutting budgetary expenditures in real terms.

As I mentioned the last time I was here, there is a study done by the University of Waterloo that indicates that by 2030, two thirds of Canadian retirees will not have enough pension income. All of this points to a need to try to encourage workers to participate in the labour force longer than they do now, both from their own point of view, for retirement saving, and also from the point of view of maintaining government tax revenues.

Ces mesures, dans l'ensemble, correspondaient à ce qu'il fallait faire. Je veux parler plus précisément de la disposition qui permet aux gens de continuer à travailler même s'ils ont demandé de toucher leur pension avant l'âge de 65 ans et qui prévoit un ajustement actuariel de leurs prestations futures de façon plus équitable. Je veux parler aussi de la disposition qui permet aux gens qui continuent de travailler après l'âge de 65 ans, ou qui désirent le faire, de cotiser au Régime de pensions du Canada et, ainsi, d'accumuler davantage d'annuités, autrement dit que leur travail en vaille la peine. C'est tout simplement une question d'équité, il faut que les régimes de pension soient neutres à ce sujet.

De façon générale, ces propositions sont positives, et il est important de prendre cette orientation. Pour les chiffres, il faut s'en remettre aux actuaires. M. Pierlot aura peut-être des précisions à vous donner en ce qui concerne les facteurs d'ajustement. Je ne sais pas dans quelles mesures vous voulez entrer dans les détails, mais il est important de bien les calculer car ils influent sur la générosité des prestations ou sur le taux d'accumulation des droits à pension, avant ou après le départ à la retraite.

L'article 33 contient une disposition intéressante en ce qui concerne ces facteurs d'ajustement. Alors que, pour les deux prochaines années, ces facteurs seront fixés par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières, l'article prévoit un mécanisme qui permettra au gouverneur en conseil de les fixer par règlement, avec le consentement des provinces représentant au moins les deux tiers de la population canadienne. Cette disposition respecte les principes qui ont présidé à la création du Régime de pensions du Canada, à savoir la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces. C'est sans doute une bonne idée que les facteurs d'ajustement soient décidés en accord avec les provinces, ce que fait ce projet de loi.

Je vais en rester là et laisser la parole à M. Pierlot.

James Pierlot, conseiller en chef, Towers Perrin : Bonjour, monsieur le président, honorables sénateurs. M. Poschmann a parlé du contexte général dans lequel il faut situer les modifications proposées dans la loi. La population canadienne vieillit. En 2015, il y aura plus de personnes âgées que d'enfants; en 2031, le ratio des Canadiens à la retraite par rapport aux Canadiens en activité sera de 61/100, alors qu'il est actuellement de 45/100. Cela aura d'énormes conséquences à long terme pour les finances du Canada, car au fur et à mesure que les recettes fiscales liées au revenu et à l'emploi vont diminuer, il va bien falloir les remplacer par autre chose. Comme on vous l'a dit, il faudra soit trouver de nouvelles sources de revenus, soit réduire les dépenses du gouvernement.

Comme je vous l'ai déjà indiqué la dernière fois que j'ai comparu, une étude réalisée par l'Université de Waterloo indique qu'en 2030, les deux tiers des retraités canadiens n'auront pas un revenu de retraite suffisant. Il faut donc encourager les travailleurs à participer à la population active plus longtemps qu'ils ne le font aujourd'hui, non seulement parce que c'est dans leur intérêt, puisqu'ils mettent ainsi davantage de côté pour leur retraite, mais aussi pour permettre au gouvernement de maintenir ses rentrées fiscales au même niveau.

I will focus my comments on measures in the bill. As you know, other things have been discussed with respect to the CPP, such as expansion of benefits, whether it be done through the promised benefits under the CPP or through the addition of personal accounts under the CPP. If you have specific questions about those, I am prepared to talk about that generally.

As an overview of what the bill will do, many pension plans, the CPP included, contain incentives to retire early. This applies to private employer pension plans within the public and private sectors as well as the Canada Pension Plan. One change allows people to start to collect a pension at age 60 without ceasing work, provided that the pension is actuarially adjusted so it is value-neutral to the plan, or in theory value-neutral to the plan.

This is a good thing. It may increase take-up, causing some to depart the labour force more quickly. Overall it would be expected to keep people in the workforce longer. The effect on employers will be positive for labour supply. The effect on government is that it will cause an increase in tax revenue from employment income as people continue to participate in the workforce. It is good for individuals because it gives them more choice and an ability to transition into retirement rather than working at full speed and coming to full stop, which suits very few people.

The bill also provides for continuing pension contributions under age 65 and over age 65. It is mandatory until age 65. Thereafter, there is an opt-out provision. The employee can decide not to make pension contributions and just receive those pension contributions that he or she would have made as increased income.

In practice, experience with negative option choices shows people typically do not choose them, so it can be expected that most people will continue, if they work past age 65, to make contributions.

People often talk about the ability or the right to work after age 65. The challenge we have in Canada is getting people to work even to age 65 because the median retirement age in Canada in private sector is age 62; it is lower in the public sector. When there is discussion about changing withdrawal rules for pension plans or registered retirement income funds to increase it past age 71 to allow people to continue working, it really will not affect anything. We need to try to get people to work to age 65. If they work beyond, that is great. However, that is not where the real problem is.

The bill also provides for an increased dropout of low earnings years under the Canada Pension Plan. It will move from a 15 per cent dropout today to a 17 per dropout by 2014. This would increase the cost of providing CPP benefits and the value of benefits for long service workers. It has some social advantages because it gives workers assistance from a pension savings point of view if they leave the workforce to retrain, for child care and so on.

Permettez-moi maintenant de parler des diverses mesures prévues dans le projet de loi. Comme vous le savez, d'autres options ont été envisagées au sujet du RPC, comme l'augmentation des prestations, que ce soit dans le cadre des prestations promises en vertu du RPC ou par l'ajout de comptes personnels au RPC. Si vous avez des questions là-dessus, je me ferai un plaisir d'y répondre.

De façon générale, un grand nombre de régimes de pensions, y compris le RPC, contiennent des incitatifs à la retraite anticipée. C'est le cas de régimes de pension d'entreprises privées des secteurs public et privé, ainsi que du Régime de pensions du Canada. On propose notamment de permettre aux gens de pouvoir commencer à toucher leur pension avant 60 ans tout en continuant de travailler, mais la pension est ajustée selon un facteur actuariel qui fait qu'il n'en coûte pas plus cher au régime de pension.

C'est une bonne chose. Certes, cela en incitera peut-être certains à cesser de travailler plus tôt, mais dans l'ensemble, cela devrait encourager les gens à travailler plus longtemps. Pour les employeurs, ce sera une bonne chose car ils auront la main-d'œuvre dont ils auront besoin. Pour le gouvernement, cela augmentera les recettes de l'impôt sur le revenu puisque les gens continueront de travailler. Et pour les travailleurs, ce sera positif puisqu'ils auront plus d'options et qu'ils pourront mieux faire une transition entre le travail et la retraite, plutôt que de travailler à plein temps et d'arrêter d'un seul coup, ce qui convient à très peu de gens.

Le projet de loi permet aussi de payer des cotisations de pension avant 65 ans et au-delà. Elles sont obligatoires jusqu'à 65 ans. Ensuite, il y a une disposition de retrait. L'employé peut décider de ne plus verser de cotisations de pension et considérer tout simplement que le fait de ne plus en payer revient à une augmentation de son revenu.

En pratique, on a constaté que, lorsque les gens ont le choix, ils préfèrent ne pas se prévaloir de l'option de retrait, et on peut donc prévoir que la plupart des gens continueront de cotiser au-delà de 65 ans.

On parle souvent du droit ou de la capacité de travailler au-delà de 65 ans. En fait, le plus difficile, au Canada, est d'encourager les gens à travailler jusqu'à 65 ans car l'âge moyen de la retraite, dans le secteur privé, est de 62 ans; il est inférieur dans le secteur public. Lorsqu'on parle de prolonger au-delà de 71 ans la possibilité de participer à des régimes de pension ou à des fonds enregistrés de revenus de retraite, pour permettre aux gens de continuer travailler, cela ne va pas changer grand-chose. Le plus important, c'est d'encourager les gens à travailler jusqu'à 65 ans. S'ils travaillent encore après, parfait, mais ce n'est pas là que se situe le vrai problème.

Le projet de loi prévoit également de faire passer le taux général d'exclusion des années moins rémunérées de 15 p. 100, son niveau actuel, à 17 p. 100 en 2014, ce qui fera augmenter le coût des prestations du RPC et la valeur des prestations pour les travailleurs ayant de nombreuses années de service. Cela offre des avantages sur le plan social, car cela permet aux travailleurs qui veulent cesser de travailler pendant quelque temps pour se recycler ou pour s'occuper d'un enfant de protéger leurs droits à pension.

The dropout provisions have the effect of encouraging people to retire earlier. The Quebec proposed approach for dealing with these incentives is to move from the dropout approach to a 40-year accrual rule, which means that people would get the pension after 40 years of accrual and you would not have dropouts.

There are competing social interests here. You want to encourage people to retrain. You want to encourage higher birth rates. At the same time you want to encourage longer working lives. The question is, can you really have both? I do not have any specific criticisms for that part of the bill.

To give an example of a pension payable in 2009, under CPP the maximum pension is \$10,905 or \$10,908. If you collect that pension earlier, it is currently reduced by a factor of 0.5 per cent per month, so that if you collect it earlier, it will be value equivalent to a pension payable at age 65. The question is whether those adjustment factors reflect the true cost of providing it early. Certainly, the mechanism in the bill where it can be set by regulation with agreement of the provinces representing two thirds of the population is workable. It is important that those adjustment factors be reviewed regularly and that they be neutral for purposes of fairness and also to not increase incentives to retire earlier under the plan.

With that, I will stop my comments and open it up to any questions you may have.

The Chair: I wish to thank each of you for your comments. Can you talk more about the adjustment factors? We learned earlier that these adjustment factors will be fixed in regulations. After that, it will be a matter of negotiation to change them with the provinces.

Mr. Pierlot, you indicated that it is important that the adjustment factors have an actual objective background and basis. Will not moving these into the political realm of negotiations between the provinces, not move it away from objectivity and more into politics?

Mr. Pierlot: For the first two years, before 2010, the adjustment factors will be fixed by the minister on the advice of the Chief Actuary. They will then be fixed by regulation after 2010. The act contemplates obtaining actuarial advice, as necessary, from the Chief Actuary.

I am not sure that I see a huge risk that political considerations would, somehow, cause the actuarial adjustment factors before age 65 to be seriously out of whack. Right now they are talking about moving from an actuarial adjustment factor of 0.5 per cent to 0.6 per cent per month. This was in a May 2005 consultation paper on the Canada Pension Plan. Moving from 0.5 per cent per month to 0.6 means moving from 6 to 7.2 per cent a year. It is material for sure, but I would not expect a political process to lead to actuarial adjustment factors that would deviate very significantly from what is actuarially neutral. Anything is possible. Given that the Canada Pension Plan is a joint venture between the federal government and the provinces, I think the provinces would want to have some input into the process for determining those factors. That seems reasonable to me.

Les dispositions sur l'exclusion ont pour effet d'encourager les gens à prendre leur retraite plus tôt. L'approche proposée à cet égard par le Québec est de s'écarter de la notion d'exclusion pour appliquer une règle d'accumulation de 40 annuités, ce qui signifie que les gens toucheraient leur pension après 40 annuités et qu'il n'y aurait plus d'exclusion.

Cette question soulève des préoccupations sociales contradictoires. D'une part, on veut encourager les gens à se recycler, à faire des enfants, mais d'autre part, on veut qu'ils travaillent plus longtemps. La question est de savoir s'il est possible de faire les deux. Je n'ai pas de critique particulière à formuler en ce qui concerne ces dispositions du projet de loi.

En 2009, la pension maximale du RPC est de 10 905 \$ ou 10 908 \$. Si vous touchez votre pension avant 65 ans, on la réduit de 0,5 p. 100 par mois pour qu'elle ait une valeur équivalente à une pension payable à l'âge de 65 ans. Il faut se demander si ce facteur d'ajustement correspond au coût réel de son versement avant 65 ans. Le mécanisme prévu par le projet de loi exige le consentement des provinces représentant les deux tiers de la population, et cela devrait marcher. Il est important que ces facteurs d'ajustement soient révisés régulièrement, que les coûts soient neutres, par souci d'équité, et qu'on n'augmente pas les incitatifs à la retraite anticipée.

Je vais m'arrêter là afin de répondre aux questions que vous voudrez me poser.

Le président : J'aimerais vous remercier tous les deux de vos déclarations. Pourriez-vous nous donner un peu plus de précisions sur ces facteurs d'ajustement? Nous avons appris qu'ils seraient fixés par voie de règlement. Ensuite, pour les modifier, il faudra négocier avec les provinces.

Monsieur Pierlot, vous avez dit qu'il était important que ces facteurs d'ajustement soient fondés sur des critères objectifs. Mais s'ils sont négociés avec les provinces, ne risque-t-on pas de déplacer la discussion sur un terrain politique, au détriment de l'objectivité?

M. Pierlot : Jusqu'à 2010, les facteurs d'ajustement seront fixés par le ministre, sur le conseil de l'actuaire en chef. Après 2010, ils seront fixés par voie de règlement, avec les conseils, s'il y a lieu, de l'actuaire en chef.

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de risques que des considérations politiques amènent les négociateurs à fixer des facteurs d'ajustement, avant l'âge de 65 ans, tout à fait insensés. À l'heure actuelle, il est question de faire passer ce facteur d'ajustement actuariel de 0,5 à 0,6 p. 100 par mois. C'était une recommandation d'un document de travail de mai 2005 sur le Régime de pensions du Canada. Passer de 0,5 à 0,6 p. 100 par mois représente 6 à 7,2 p. 100 par an. C'est tangible, c'est sûr, mais je ne pense pas que des considérations politiques amèneront les négociateurs à s'écarter d'un taux que les actuaires ont jugé neutre. Tout est possible. Étant donné que le Régime de pensions du Canada est un partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces, il est normal que ces dernières veuillent participer à la fixation des facteurs d'ajustement. Cela me semble raisonnable.

The Chair: Mr. Poschmann, you indicated you thought it was a good idea to move this into the political realm and have this in regulation. In order to change it, it would require the agreement of the provinces. Do you have any concern about getting away from actuarial stability here?

Mr. Poschmann: Normally, I would. Normally, I would like to see politics or other political concerns express themselves during the shaping of general policy and, after that, set a framework for the rules that play themselves out over time.

However, this is one where my answer is much the same as that of Mr. Pierlot. It is not terribly high stakes politically, but it is important to recognize that it is a partnership involving the federal government and the provinces. Historically, that has been one of the reasons why reforms and changes can take a long time. Taking a long time sometimes is okay, notwithstanding my previous concerns about things that drag out altogether too long. Sometimes political processes involving a number of parties can improve rather than worsen the outcome. I am relatively sanguine on this point.

The Chair: Could either or both of you comment on what is happening in some other jurisdictions, in addition to the factors being adjusted, to try to encourage people to stay in the workplace longer? Adjustments are also being made with respect to when one can opt for early retirement with respect to a pension. Is there any movement toward changing the age of 60, either up or down, and the age of 70, either up or down?

Mr. Poschmann: Canada, like most other western countries, is facing significant increases in the share of the elderly population, in part because of increased longevity. It is not just the baby boomers cycling through. In fact, we are living longer.

If you think about this, at first sight, if people are living longer probably they want to be working longer, and we should facilitate that. That is one of the reasons why it is reasonable to look at the retirement system in general and features of public pension plans, as well as the rules surrounding drawdowns from RRSPs, LIRAs and the other retirement savings tools that we have, to reflect the aging age structure of the population and the fact that we are living longer.

These changes would and should all be in the direction of liberalization, first with respect to choice and, for the most part, making them optional. As Mr. Pierlot said, one of the issues is getting people to work past the age of 60, never mind facilitating working past the age of 70. That said, people should not be penalized in their pension entitlements simply for doing so; they should be treated in an actuarially fair manner.

When it comes to the big public plans like the Canada Pension Plan, like Social Security in the U.S. and similar plans mostly in the Commonwealth countries, there is huge tension around the notion of pushing up the retirement age. The U.S. has done it over a very long time horizon to defuse that tension in order to put the U.S. social security plan on something a little closer to actuarial soundness. However, they are very far from there.

Le président : Monsieur Poschmann, vous avez dit que c'était une bonne chose de fixer ces taux par voie de règlement, avec le consentement des provinces. De ce fait, pour modifier les taux, il faudra aussi le consentement des provinces. Ne craignez-vous pas qu'on s'écarte de la stabilité actuarielle?

M. Poschmann : En effet. Normalement, je préfère que les considérations politiques interviennent au moment de l'élaboration d'une politique générale, et qu'ensuite, ce soit le dispositif réglementaire mis en place qui s'applique.

Mais, et c'est là que je rejoins M. Pierlot, la question ne comporte pas de gros enjeux sur le plan politique, et il est important de reconnaître que le gouvernement fédéral et les provinces sont des partenaires. Certes, l'histoire nous enseigne que cela a retardé la mise en œuvre de certaines réformes, mais ce n'est pas toujours un problème, sauf si ça dure trop longtemps. Il arrive que des négociations politiques à plusieurs parties contribuent à en améliorer l'issue, plutôt que le contraire. Je suis plutôt optimiste là-dessus.

Le président : Pourriez-vous nous parler, tous les deux, de ce que font d'autres juridictions, à part l'ajustement de ces facteurs, pour encourager les gens à travailler plus longtemps? Je sais qu'on a fait certains changements en ce qui concerne la date à laquelle on peut prendre une retraite anticipée et les conséquences pour la pension. Est-il question d'augmenter ou d'abaisser le seuil de 60 ans, et celui de 70 ans?

M. Poschmann : Tout comme la plupart des autres pays de l'hémisphère occidental, le Canada doit faire face à un vieillissement accéléré de sa population, dû en partie à une longévité accrue. En effet, ce n'est pas seulement la génération des baby-boomers, il y a aussi le fait que nous vivons plus longtemps.

Quand on y réfléchit, on voit bien que, si les gens vivent plus longtemps, ils voudront sans doute travailler plus longtemps, et nous devrions les encourager à le faire. C'est l'une des raisons pour lesquelles il faudrait revoir l'ensemble du régime de pensions, y compris certaines caractéristiques des régimes de pensions publics, les règles concernant les retraits des REER, des CRIF et d'autres instruments d'épargne-retraite, afin de tenir compte du vieillissement de la population et du fait que nous vivons plus longtemps.

Les changements devraient aller dans le sens d'une libéralisation, d'abord au niveau du choix, et devraient être pour la plupart facultatifs. Comme l'a dit M. Pierlot, l'un des objectifs est d'abord d'amener les gens à travailler au-delà de 60 ans, et moins de les encourager à le faire au-delà de 70 ans. Cela dit, les gens ne devraient pas être pénalisés s'ils travaillent au-delà de 70 ans; ils devraient être traités d'une manière équitable sur le plan actuariel.

Pour ce qui est des grands régimes publics comme le Régime de pensions du Canada, la sécurité sociale américaine et beaucoup d'autres régimes similaires dans les pays du Commonwealth, il y a toute une polémique autour de l'augmentation de l'âge de la retraite. Les États-Unis ont choisi d'agir sur le très long terme, pour désamorcer la polémique et pour redonner à leur régime de sécurité sociale un peu plus de stabilité actuarielle. Mais ils en sont encore très loin.

This is one area where Canada stands out pretty well in the sense that the Canada Pension Plan is actuarially sound. We made some hard decisions on the funding of the program in years past. We should have a note of caution about the expansion of benefits, and Mr. Pierlot pointed out that there are some expansions of generosity of benefits here in this bill. However, they look to be of the sort that will not blow the bank over the time horizon at which we examine the pension plan as to its sustainability.

Public pensions are a big issue in many places. The U.S. tried to take some measures, but they are nowhere near sustainability. Canada actually is, and we should be mildly pleased about that, at least.

The Chair: Presumably you would want us to continue to be close to actuarial soundness

Mr. Poschmann: Yes, sir.

Mr. Pierlot: As everyone knows, we have the Quebec Pension Plan and the Canada Pension Plan. They were designed to operate similarly and provide similar benefits. Currently, the contribution rates are identical. At normal retirement date, the pension is identical. That will probably change. Quebec has different demographics from the rest of the population. The population is older. The fund is managed by an entity that is different and separate and apart from the Canada Pension Plan Investment Board. Its investment performance in 2008 diverged significantly from the investment performance of the Canada Pension Plan Investment Board. I think the Caisse de dépôt et placement du Québec had a return of negative 25 percent in 2008, and the CPP, in the three quarters ending December, 2008, had a return of minus 13.7 per cent, which is about twice as good, roughly, as the caisse.

The Chair: Or half as bad.

Mr. Pierlot: Yes. Both funds are certainly doing better in 2009. However, this points to the risks of having a large amount of money, which is generally in large institutional plans, managed well. It points to the risks of having all your eggs in one basket. That ties in to design issues with any expansions to the CPP, which I can talk about further.

I will get back to your original question about what is happening in other jurisdictions. A consultation paper that Quebec released this year proposes to increase the contribution rate of the QPP from 9.9 to 10.4 per in 0.1 per cent increments starting in 2011. It is hard for them to not consider contribution increases, given the performance of the fund and the aging population. Practically speaking, the benefits on the contribution rates of the Canada and Quebec pension plans will diverge. You will not have the uniformity that you did in the past.

It is clear that Quebec is committed to keeping its plan on a sustainable path and, as Mr. Poschmann has mentioned, the pension plan is on a sustainable path.

C'est un domaine dans lequel le Canada se débrouille fort bien, en ce sens que le Régime de pensions du Canada est stable du point de vue actuariel. Nous avons pris quelques décisions difficiles, il y a quelques années, au sujet du financement du programme. Par contre, il faut être prudent quand on parle d'augmenter les prestations, car, comme l'a fait remarquer M. Pierlot tout à l'heure, le projet de loi est peut-être un peu trop généreux à cet égard. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que cette générosité amènera le régime à la faillite pendant la période que nous envisageons.

Les régimes de retraite publics suscitent des débats dans de nombreux pays. Les États-Unis ont pris certaines mesures, mais ils sont loin d'atteindre l'équilibre. Le régime canadien, par contre, est équilibré, et nous devrions en tirer une certaine satisfaction.

Le président : Je suppose que vous recommandez le maintien de cette stabilité actuarielle.

M. Poschmann : Absolument.

M. Pierlot : Comme vous le savez, nous avons le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada. Ils ont été conçus de façon à fonctionner de la même façon et à générer des prestations similaires. À l'heure actuelle, les taux de cotisation sont identiques. À la date normale de la retraite, la pension est identique. Cela changera sans doute. Le Québec a une démographie différente du reste du Canada. Sa population est plus âgée. Le régime est géré par une entité qui est distincte de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Son taux de rendement des investissements en 2008 était nettement différent de celui de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. En fait, je pense que la Caisse de dépôt et placement du Québec a eu un rendement négatif de 25 p. 100 en 2008, alors que le RPC, pour les trois derniers trimestres de 2008, a eu un rendement négatif de 13,7 p. 100, ce qui est grosso modo deux fois mieux que la caisse.

Le président : Ou deux fois moins pire.

M. Pierlot : Oui. Les deux régimes sont dans une situation nettement meilleure en 2009. Cela souligne néanmoins les risques auxquels on s'expose quand on essaie de placer d'énormes sommes d'argent, comme c'est souvent le cas des grands régimes institutionnels. Et ces risques sont encore plus grands si vous mettez tous vos œufs dans le même panier. Cela nous amène à la question de l'élargissement du RPC, ce dont on pourra parler tout à l'heure.

Vous m'avez demandé ce qui se passait dans d'autres juridictions. Au Québec, un document de travail publié cette année propose de faire passer le taux de cotisation au RRQ de 9,9 à 10,4 par tranches d'augmentation de 0,1 p. 100, à partir de 2011. Ils sont pratiquement obligés d'augmenter les cotisations, vu le rendement du fonds et le vieillissement de la population. Sur le plan pratique, les prestations et les taux de cotisation des régimes du Canada et du Québec ne vont donc plus être les mêmes. Il n'y aura plus l'uniformité qui existait dans le passé.

Il est clair que le Québec tient à assurer la pérennité de son régime de rentes et, comme l'a indiqué M. Poschmann, à maintenir la stabilité de ce régime.

The Chair: Your question raised a supplementary question in terms of portability, because people do not work in Quebec all the time. They may start paying into the Quebec Pension Plan and then move to British Columbia. Is there portability in the plans? Does the contributor then have the option of choosing which plan would pay benefits when he or she is ready to retire?

Mr. Pierlot: My understanding of how that works — and I have not looked into this for a while — is that there is a form of portability. I think the way it works is that you get your pension from the jurisdiction where you retired. There is recognition of service under the plans. For that matter, there is recognition of service under foreign social security plans — that is, agreements between Canada and the United States and Canada and a number of countries. If you are in Quebec, you will be paying the higher contribution rate and you will earn that pension. I actually cannot recall how the portability system works, but obviously some people will be paying a bit more for their pension if they work in Quebec and in another jurisdiction as opposed to people who work uniquely in a non-Quebec jurisdiction.

The Chair: As benefits diverge, as they may over time, Mr. Poschmann, you can see where there may be some jurisdiction shopping going on when people start to draw their pension. They will want to choose the one that will give the best benefits.

Mr. Poschmann: If portability measures are badly designed, that would be a risk. However, and this is unusually optimistic for me, but our policy managers with respect to pension both in Quebec and in the rest of Canada will and do surely recognize the potential problem and, therefore, will take steps to limit the divergence in benefits. That is what will be primarily salient in retirees' minds. There will be, we can expect, small differences in the contribution rates, but limiting the divergence in benefits will probably be not an all-determining goal but an important goal of the design of the two systems.

Mr. Pierlot: One of the items noted for discussion in the Quebec consultation paper was whether they would expand the defined benefit guarantee under the QPP — that is, provide greater pensions by increasing the pensionable earnings. If Quebec did that and the Canada Pension Plan did not, or vice versa, you would see a significant divergence in the pensions payable. It remains to be seen what will be done with that.

If you did expand the pension payable under the CPP or the QPP, it would lead to a problem of intergenerational fairness. We are currently in a situation where our children will be paying for our pensions, and we are paying for the pensions of current pensioners. There are wealth transfers. Those intergenerational wealth transfers would be exacerbated if the CPP were to be expanded to increase the benefit promise.

Senator Di Nino: I have a quick supplementary on that. Does the paper you gave us this morning speak on the issue that you just raised?

Mr. Pierlot: I do not think that one does, but there may be some comments.

Le président : Cela m'amène à poser une question supplémentaire en ce qui concerne la transférabilité du régime, car les gens ne travaillent pas forcément au Québec toute leur vie. Certains commencent à cotiser au Régime de rentes du Québec et vont ensuite travailler en Colombie-Britannique. Est-il question de rendre le régime transférable? Le cotisant peut-il choisir le régime qui lui versera des prestations au moment où il prendra sa retraite?

M. Pierlot : Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner la question depuis quelque temps, mais si je me souviens bien, il y a une certaine part de transférabilité. Je crois que vous recevez votre pension de la juridiction où vous avez pris votre retraite. Les deux régimes reconnaissent les années de service, comme le font d'ailleurs d'autres régimes de sécurité sociale étrangers. Par exemple, le Canada a signé un accord à ce sujet avec les États-Unis et avec d'autres pays. Si vous habitez au Québec, vous payez des cotisations plus élevées et vous avez droit à votre pension. Je ne me souviens plus exactement comment fonctionne la transférabilité, mais le fait est que ceux qui travaillent et au Québec et dans d'autres provinces devront payer des cotisations plus élevées que ceux qui travaillent uniquement en dehors du Québec.

Le président : Si les prestations ne sont plus identiques, ne pensez-vous pas, monsieur Poschmann, que les gens iront prendre leur retraite dans la province où elles sont les plus élevées?

M. Poschmann : Si les modalités de transférabilité sont mal conçues, c'est un risque. Mais, et je suis peut-être trop optimiste, ce qui ne me ressemble guère, les responsables du RRQ et du RPC en sont certainement conscients et je pense qu'ils ont pris les mesures nécessaires pour limiter les disparités entre les prestations. C'est évident que c'est la première chose à laquelle les retraités vont penser. On peut s'attendre à de faibles écarts entre les taux de cotisation, mais je crois qu'on s'efforcera de limiter les écarts au niveau des prestations.

M. Pierlot : Le document de travail préparé par le Québec examinait entre autres la question de l'élargissement de la garantie relative aux prestations déterminées, dans le RRQ, autrement dit s'il fallait offrir des prestations plus élevées en augmentant les gains admissibles. Si le Québec optait pour cette solution et que le Régime de pensions du Canada ne le faisait pas, ou vice-versa, cela se traduirait par un écart important au niveau des prestations. Je ne sais pas ce qu'ils décideront de faire.

Si l'on décide d'augmenter les prestations versées par le RPC ou le RRQ, cela posera un problème d'équité intergénérationnelle. À l'heure actuelle, la situation est telle que ce sont nos enfants qui vont payer nos pensions, tout comme nous payons les pensions des retraités actuels. Ce sont des transferts de richesses que nous risquerions d'exacerber si nous décidions d'augmenter les prestations versées par le RPC.

Le sénateur Di Nino : J'aimerais poser une petite question supplémentaire. Le document que vous nous avez donné ce matin traite-t-il de cette question?

M. Pierlot : Je ne le pense pas, mais il y fait peut-être allusion.

Senator Di Nino: That is fine. We only have 10 minutes. I wanted to know if we should be looking at that in the same vein, or otherwise.

Mr. Pierlot: I gave that to you because it provides an overview of the proposed changes for the Quebec Pension Plan and the Canada Pension Plan. I am not sure that it specifically addresses that question of intergenerational fairness.

Senator Ringuette: I have one question for both of you in regard to taxable benefits, that is, taxable CPP as income. If someone takes up the option of receiving their CPP benefits while working, then their total income is in a higher tax bracket. Therefore, they will be paying more tax on their CPP benefits than if they were non-working Canadians. Have you looked at how much that will increase the income tax that these individuals will be paying on those CPP benefits while working?

Mr. Poschmann: The short answer is no, but it is fairly easy to describe the practice first and then the principle.

It is absolutely correct, senators, that pension income is taxable. Therefore, it will be taxed at the marginal tax rate that applies to the recipient, whether or not that recipient is working. If we imagine that the marginal tax rate of a worker between ages 60 and 64 is, federally plus provincially, in the neighbourhood of 40 per cent, then about 40 per cent of the incremental benefit will come back in federal and provincial income tax. That is a fact of arithmetic.

From a policy perspective, that is not problematic in any way, once you have made the decision that pensions are taxable. A lot of tax policy and a lot of the tax act goes into defining "income" and what is taxable. Remember, pension income could be investment income. Conceptually, retirement income could come from a lot of places. It could come from taxable and nontaxable investments.

Senator Ringuette: However, in this bill we are looking at CPP.

Mr. Poschmann: Part of the taxable stream.

Senator Ringuette: Therefore, if you receive CPP benefits while working, then those benefits will probably bring you into a higher tax bracket than if you were receiving these benefits while not in the workplace. People who will be receiving CPP while working will be paying a higher income tax on those benefits than if they were retired.

Mr. Poschmann: Absolutely.

Senator Ringuette: That makes sense.

Mr. Poschmann: In many circumstances, that would be true.

Senator Ringuette: Have you made any assumption with regard to what that additional income would be?

Mr. Poschmann: No. It would not be hard to do, though.

Senator Ringuette: Could you do that?

Le sénateur Di Nino : Bien. Nous n'avons que 10 minutes. J'aimerais savoir si nous devrions examiner cette question sous cet angle plutôt que sous un autre.

M. Pierlot : Je vous ai donné ce document parce qu'il résume les changements proposés au Régime de rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada. Je ne pense pas qu'il traite précisément de la question de l'équité intergénérationnelle.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais vous poser à tous les deux la question de l'imposition des prestations de retraite du RPC, au titre de l'impôt sur le revenu. Celui qui décide de toucher ses prestations du RPC tout en continuant de travailler va payer davantage d'impôt car son revenu total sera passé à une tranche d'imposition supérieure. Il paiera donc sur ses prestations du RPC davantage d'impôt qu'un Canadien à la retraite. Avez-vous étudié la question et déterminé combien il va payer d'impôt en plus?

M. Poschmann : Non, mais c'est assez facile à calculer.

Il est tout à fait exact que les revenus de pension sont imposables. Ces revenus sont imposés au taux marginal qui s'applique à chaque prestataire, qu'il continue de travailler ou non. Supposons que le taux d'imposition marginal d'un travailleur ayant entre 60 et 64 ans soit, en combinant l'impôt fédéral et l'impôt provincial, dans les environs de 40 p. 100, il s'ensuit qu'environ 40 p. 100 de la prestation supplémentaire retournera dans les coffres des gouvernements fédéral et provincial. C'est un simple calcul arithmétique.

Sur le plan théorique, cela ne pose pas de problème, une fois que vous avez pris la décision d'imposer les revenus de pension. La législation fiscale définit précisément ce qu'est un « revenu » et ce qui est imposable. N'oubliez pas qu'un revenu de pension peut être un revenu de placement. En théorie, les revenus de retraite peuvent avoir toutes sortes d'origines, et provenir de placements imposables comme de placements non imposables.

Le sénateur Ringuette : Oui, mais nous examinons aujourd'hui le RPC.

M. Poschmann : Dont les versements font partie des revenus imposés.

Le sénateur Ringuette : Autrement dit, celui qui reçoit des prestations du RPC tout en continuant à travailler va probablement se retrouver dans une tranche d'imposition supérieure à celui qui reçoit les mêmes prestations mais qui ne travaille pas. Bref, ceux qui touchent des prestations du RPC et qui continuent de travailler payeront plus d'impôt sur ces prestations que s'ils ne travaillaient pas.

M. Poschmann : Absolument.

Le sénateur Ringuette : C'est logique.

M. Poschmann : C'est ce qui se passe la plupart du temps.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous essayé de calculer ce revenu supplémentaire?

M. Poschmann : Non, mais ça ne serait pas difficile.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous le faire?

Mr. Poschmann: Of course.

Senator Ringuette: Thank you.

Senator Lang: I would like to query further the question of demographics and the way our country is changing as far as our population is concerned. The point was made that no matter what we do, it is difficult to entice people to work longer than, say, their object of age 60, or perhaps lower because they happen to work in a different part of the economy.

In view of what has transpired here in the last number of years, with the depth of the recession that has faced many of us, and its consequences, do you have any statistics that show an increase in the number of people who would normally have retired but have continued to work? I personally know many people who had plans and changed them dramatically with the meltdown, internationally and nationally, in their savings.

Do you have any statistics that show that perhaps there has been an incentive for people to continue in their jobs, or to find a job and become part of the labour force, as opposed to what was going on prior to the meltdown that we had?

Mr. Poschmann: That is an interesting question and one that has come up several times over the past year. I do not have a clear empirical answer. The presumption is probably correct that under financial pressure, many older workers will either work longer than they otherwise might have chosen to, or will seek to re-enter the workforce under the pressure of recent events in financial and economic markets.

That pressure will be there for a certain number of workers who have been keenly affected by a significant economic slowdown. However, we have not yet seen data on the extent to which that is taking place. I imagine there are surveys out there that could tell you, but there is nothing that I am aware of from our regular survey cycle to this point.

Senator Lang: We talked about demographics. You made the statement, Mr. Pierlot, that currently 40 per cent of our population is retired, 60 per cent is working, and that that will flip around to where 60 per cent will be retired and 40 per cent will be carrying the load.

Looking at those statistics, and looking ahead, has whoever provided you that information taken into consideration, for example, increased immigration? We need people in the workforce, so obviously that is where you would look. Do you have any comments on that?

Mr. Pierlot: The figures I quoted to you have taken into account projections on what immigration and birth rates are expected to be. It is broadly recognized that at current levels, immigration will not keep our population young. Those numbers are based on projections of immigration at current levels or modest increases from current levels.

Mr. Poschmann: If I might add to that: We take great care in building models that account for the situations that you would normally think of. You can also build models with

M. Poschmann : Bien sûr.

Le sénateur Ringuette : Merci.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur la question de l'évolution démographique au Canada. Quelqu'un a fait remarquer tout à l'heure que, quoi que nous fassions, il est difficile d'encourager les gens à travailler au-delà de 60 ans, et même moins dans certains secteurs.

Étant donné la récession économique que nous connaissons depuis quelque temps, et l'impact qu'elle a eu sur bon nombre d'entre nous, j'aimerais savoir si les statistiques indiquent une augmentation du nombre de personnes qui ont décidé de travailler plus longtemps que prévu? Je connais personnellement beaucoup de gens qui avaient fait des plans et qui ont dû les modifier radicalement parce que leurs économies avaient fondu, à la suite de la crise nationale et internationale.

Avez-vous des statistiques indiquant que la crise a amené beaucoup de gens à continuer de travailler ou même à retrouver emploi?

M. Poschmann : C'est une question intéressante, qui a souvent été posée au cours des derniers mois. Je n'ai pas de réponse empirique claire. Il est toutefois raisonnable de penser que, devant des difficultés financières causées par la crise économique, un grand nombre de travailleurs qui étaient proches de la retraite ont décidé de travailler plus longtemps et que d'autres ont dû retourner travailler.

Ces difficultés vont continuer d'exister pour un certain nombre de travailleurs qui ont été particulièrement touchés par le ralentissement économique, mais nous n'avons pas de statistiques précises. Il y a certainement des enquêtes qui ont été faites à ce sujet, mais je ne suis pas au courant, car elles ne font pas partie de nos enquêtes cycliques.

Le sénateur Lang : Nous avons parlé de démographie. Vous avez dit, monsieur Pierlot, qu'actuellement, 40 p. 100 de la population canadienne est à la retraite, que 60 p. 100 travaille et que cette proportion va s'inverser, si bien que 60 p. 100 de Canadiens seront à la retraite, et 40 p. 100 financeront leurs pensions.

Ceux qui vous ont fourni ces statistiques ont-ils tenu compte, par exemple, d'une augmentation du nombre d'immigrants? Il faut renforcer notre population active, et c'est évidemment un moyen de le faire. Qu'en pensez-vous?

M. Pierlot : Les chiffres que je vous ai donnés sont calculés à partir de projections des taux d'immigration et de natalité. Tout le monde reconnaît qu'au taux actuel, l'immigration ne permettra pas de rajeunir notre population. Les chiffres que je vous ai donnés sont calculés à partir d'un taux d'immigration se situant au niveau actuel ou à un niveau légèrement supérieur.

M. Poschmann : Permettez-moi d'ajouter que nous nous efforçons d'élaborer des modèles qui tiennent compte des situations dont vous parlez. On peut aussi élaborer des modèles à partir de scénarios

high, low and medium immigration scenarios. That is a normal part of population modelling. You have a range of fertility and immigration assumptions.

Our work has shown that there is no reasonable scenario under which you could come close to freezing the age structure of the Canadian population. No reasonably assumed level of immigration, even with a youth/age filter, one that preferentially targeted younger immigrants, will do that.

The Chair: Honourable senators, that concludes my list and we are just at the time that we had designated.

On the committee's behalf, I would like to thank Mr. Poschmann from the C.D. Howe Institute and Mr. Pierlot from Towers Perrin.

As you know, we have been dealing with the Canada Pension Plan and other pension issues previously. Mr. Poschmann was here earlier on to help us in that regard. We will continue to work on this issue, which happened to be raised at this stage because it appears as part of the bill that we are dealing with, Bill C-51. Thank you both very much.

(The committee adjourned.)

différents, avec des taux d'immigration élevés, faibles ou moyens. Cela fait partie de la modélisation démographique, pour laquelle on utilise divers taux de natalité et d'immigration.

Nos recherches montrent qu'aucun scénario raisonnable ne permettra de geler en quelque sorte la structure démographique de la population canadienne, même en accordant la priorité aux jeunes immigrants.

Le président : Chers collègues, je n'ai plus de noms sur la liste, et c'est l'heure que nous nous étions fixée pour mettre un terme à notre réunion.

Au nom du comité, j'aimerais remercier M. Poschmann, de l'Institut C.D. Howe, et M. Pierlot, de Towers Perrin.

Comme vous le savez, nous avons déjà eu l'occasion d'examiner le Régime de pensions du Canada et d'autres questions relatives aux pensions de retraite, notamment avec l'aide de M. Poschmann. Nous allons poursuivre notre examen de cette question, qui a acquis un peu plus de visibilité puisqu'elle fait partie du projet de loi dont nous sommes saisis, le projet de loi C-51. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

Treasury Board of Canada Secretariat:

Bill Matthews, Assistant Comptroller General, Office of the Comptroller General;

Marcel Lalande, Director, Office of the Comptroller General;

Joan Arnold, Senior Director, Legislation, Authorities and Litigation Management.

Industry Canada:

Shane Williamson, Executive Director, Knowledge Infrastructure Program;

Roger Charland, Executive Director, Corporate and Insolvency Law Policy and Internal Trade;

Matthew Dooley, A/Senior Project Leader, Corporate and Insolvency Law Policy and Internal Trade.

Human Resources and Skills Development Canada:

Heather Bordeleau, Director, Canada Pension Plan Policy;

Nancy Lawand, Director General, Canada Pension Plan Disability;

Mary Pichette, Senior Director, Canada Pension Plan Directorate.

Canada Revenue Agency:

Denyse Bertrand, Policy Analyst;

Danielle Héroux, Manager.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Michel Montambeault, Director, Canada Pension Plan/Old Age Security;

Sari Harrel, Actuarial Officer.

Friday, December 4, 2009:

Canadian Home Builders' Association:

Gary Friend, President;

John Kenward, Chief Operating Officer.

CBC/Radio-Canada:

Hubert T. Lacroix, President and CEO (by video conference).

C.D. Howe Institute:

Finn Poschmann, Vice President, Research.

Towers Perrin:

James Pierlot, Senior Consultant.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Bill Matthews, contrôleur général adjoint, Bureau du contrôleur général;

Marcel Lalande, directeur, Bureau du contrôleur général;

Joan Arnold, directrice principale, Législation, pouvoirs et gestion des litiges.

Industrie Canada :

Shane Williamson, directeur exécutif, Programme d'infrastructure du savoir;

Roger Charland, directeur exécutif, Politique du droit corporatif, de l'insolvabilité et du commerce intérieur;

Matthew Dooley, chef de projet principal intérimaire, Politique du droit corporatif, de l'insolvabilité et du commerce intérieur.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Heather Bordeleau, directrice, Politique du Régime de pensions du Canada;

Nancy Lawand, directrice générale, Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;

Mary Pichette, directrice principale, Direction des prestations d'invalidité.

Agence de revenu du Canada :

Denyse Bertrand, analyste des politiques;

Danielle Héroux, gestionnaire.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

Michel Montambeault, directeur, Régime de pension du Canada et Sécurité de la vieillesse;

Sari Harrel, actuaire adjointe.

Le vendredi 4 décembre 2009 :

Association canadienne des constructeurs d'habitations :

Gary Friend, président;

John Kenward, administrateur en chef des opérations.

CBC/Radio-Canada :

Hubert T. Lacroix, président et DGE (par vidéoconférence).

Institut C.D. Howe :

Finn Poschmann, vice-président de la recherche.

Towers Perrin :

James Pierlot, conseiller en chef.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Thursday, December 3, 2009:

Department of Finance Canada:

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Tim Wach, Director, Legislative Development, Tax Policy Branch;

Miodrag Jovanovic, Senior Chief, Savings and Investment Section;

Ian Wright, Chief, Financial Sector Policy Branch;

Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International Trade Policy Division, International Trade and Finance;

Philippe Hall, Senior Economist, International Trade and Finance;

Trevor Lessard, International Economist, International Trade and Finance;

Andrew Staples, Chief, CHST and Policy Development;

Chris Forbes, Director General, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le jeudi 3 décembre 2009 :

Ministère des Finances Canada :

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Tim Wach, directeur de l'élaboration de la loi, Direction de la politique de l'impôt;

Miodrag Jovanovic, chef principal, Secteur de l'épargne et de l'investissement;

Ian Wright, chef, Direction de la politique du secteur financier;

Patrick Halley, chef, Accès aux marchés et politique tarifaire, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux;

Philippe Hall, économiste principal, Finances et échanges internationaux;

Trevor Lessard, économiste international, Finances et échanges internationaux;

Andrew Staples, chef, TCSPS et élaboration des politiques.

Chris Forbes, directeur général, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

(Suite à la page précédente)